This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e. 21

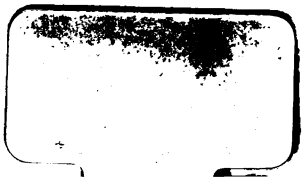

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.

A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place.

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Impériale.

36me ANNÉE. — 1864.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau. **JANVIER.** Les jours croissent d'une heure 5 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Vendr.	Circoncision.	7 56	4 11	0 matin 0	10 matin 53	4 0	4 22
2 Samedi	s Macaire. D. Q.	7 56	4 12	0 matin 9	11 matin 15	4 46	5 13
3 DIM.	ste Geneviève.	7 56	4 13	1 matin 15	11 42	5 43	6 15
4 Lundi	s Rigobert.	7 56	4 14	2 matin 21	0 soir 12	6 52	7 28
5 Mardi	s Siméon S.	7 56	4 15	3 matin 34	0 50	8 4	8 39
6 Mercr.	L'Epiphanie.	7 55	4 17	4 48	1 37	9 13	9 44
7 Jeudi	s Lucien, év.	7 55	4 18	5 48	2 36	10 11	10 37
8 Vendr.	ste Adèle.	7 54	4 19	6 47	3 44	11 3	11 25
9 Samedi	s Julien. N. L.	7 54	4 20	7 36	5 3	11 50	0 0
10 DIM.	s Paul.	7 54	4 22	8 17	6 28	0 13	0 36
11 Lundi	ste Palmyre.	7 53	4 23	8 51	7 46	0 58	1 22
12 Mardi	ste Césaire.	7 53	4 25	9 20	9 4	1 45	2 8
13 Mercr.	Bapt. de N. S.	7 52	4 26	9 48	10 22	2 34	2 54
14 Jeudi	s Hilaire, év.	7 52	4 27	10 15	11 38	3 17	3 41
15 Vendr.	s Nom de J. P. Q	7 51	4 28	10 41	0 matin 0	4 6	4 32
16 Samedi	s Marcel, pape	7 50	4 30	11 11	0 matin 49	5 0	5 29
17 DIM.	s Antoine, év.	7 50	4 31	11 43	1 58	6 1	6 38
18 Lundi	Ch. s Pierre à Rom	7 49	4 32	0 soir 22	3 3	7 15	7 56
19 Mardi	s Canut.	7 48	4 34	1 4	4 4	8 36	9 14
20 Mercr.	s Sébastien.	7 47	4 36	1 53	4 57	9 48	10 15
21 Jeudi	ste Agnès, v.	7 46	4 37	2 49	5 44	10 40	11 3
22 Vendr.	s Vincent.	7 45	4 39	3 56	6 24	11 23	11 43
23 Samedi	s Alphonse. P. L.	7 44	4 40	4 56	6 57	11 59	0 0
24 DIM.	Septuagésime.	7 43	4 42	5 47	7 23	0 17	0 33
25 Lundi	Conv. de s. P.	7 42	4 43	6 31	7 51	0 49	1 4
26 Mardi	s Polycarpe.	7 41	4 45	7 58	8 16	1 20	1 34
27 Mercr.	s Jean Chrysost.	7 40	4 47	8 56	8 37	1 50	2 5
28 Jeudi	s Charlemagne.	7 39	4 48	9 58	8 58	2 20	2 35
29 Vendr.	s Franç. de S.	7 37	4 50	11 2	9 21	2 52	3 7
30 Samedi	ste Martine.	7 36	4 51	0 0	9 44	3 25	3 45
31 DIM.	Sexagésime.	7 35	4 53	0 soir 9	10 18	4 4	4 26

Le soleil entre au signe des Poissons. **FÉVRIER.** Les jours croissent d'une heure 37 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Lundi	s Ignace. D. Q.	7 34	4 55	1 matin 15	10 matin 46	4 52	5 20
2 Mardi	Purification.	7 32	4 56	2 matin 23	11 matin 27	5 53	6 31
3 Mercr.	s Blaise, év.	7 31	4 58	3 28	0 soir 18	7 13	7 56
4 Jeudi	s André Corsi	7 29	5 »	4 29	1 19	8 39	9 18
5 Vendr.	ste Agathe.	7 28	5 1	5 22	2 31	9 54	10 21
6 Samedi	ste Dorothée.	7 26	5 3	6 6	3 50	10 49	11 13
7 DIM.	Quinquagés. N. L.	7 25	5 5	6 41	5 12	11 28	0 0
8 Lundi	s Jean de M.	7 23	5 6	7 17	6 35	0 0	0 23
9 Mardi	ste Apolline.	7 22	5 8	7 47	7 58	0 45	1 17
10 Mercr.	Les Cendres.	7 20	5 10	8 16	9 15	1 29	1 50
11 Jeudi	s Séverin, ab.	7 18	5 11	8 41	10 31	2 11	2 32
12 Vendr.	ste Eulalie.	7 17	5 13	9 15	11 44	2 53	3 14
13 Samedi	s Martinien.	7 15	5 15	9 55	0 0	3 36	3 59
14 DIM.	Quadragés. P. Q	7 13	5 16	10 23	0 matin 52	4 23	4 49
15 Lundi	s. Faustin.	7 12	5 18	11 4	1 matin 56	5 18	5 51
16 Mardi	ste Reine de.	7 10	5 20	11 51	2 53	6 30	7 14
17 Mercr.	s Germain & T	7 8	5 21	0 soir 45	3 42	8 0	8 44
18 Jeudi	s Siméon.	7 6	5 23	1 40	4 23	9 25	9 57
19 Vendr.	ste Julienne. & T	7 5	5 25	2 39	4 58	10 24	10 47
20 Samedi	s Eleuthère & T	7 3	5 26	3 40	5 29	11 7	11 25
21 DIM.	Reminiscere.	7 1	5 28	4 43	5 56	11 43	11 57
22 Lundi	C. s. P. à A. P. L.	6 59	5 29	5 45	6 20	0 0	0 13
23 Mardi	ste Isabelle.	6 57	5 31	6 47	6 41	0 28	0 43
24 Mercr.	s. Prétextat.	6 55	5 33	7 50	7 5	0 56	1 11
25 Jeudi	s Mathias.	6 53	5 34	8 54	7 28	1 26	1 39
26 Vendr.	s Adelrude.	6 51	5 36	10 0	7 51	1 54	2 9
27 Samedi	s Alexandre.	6 49	5 37	11 6	8 18	2 24	2 40
28 DIM.	Oculi.	6 48	5 39	0 0	8 49	2 56	3 13
29 Lundi	s Romain.	6 46	5 41	0 matin 11	9 27	3 32	3 54

Le soleil entre au signe du Bélier. **MARS.** Les jours croissent d'une heure 52 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Mardi	s. Aubin. D. Q.	6 44	5 42	1m 16	10m 12	4 17	4 44
2 Mercr.	S. Simplice.	6 42	5 44	2m 16	11m 7	5 16	5 55
3 Jeudi	ste Cunégonde.	6 40	5 45	3 10	0s 11	6 40	7 23
4 Vendr.	s. Casimir	6 38	5 47	3 57	1s 23	8 16	8 59
5 Samedi	s. Théophile.	6 36	5 48	4 37	2 42	9 35	10 7
6 DIM.	LOETARE.	6 34	5 50	5 12	4 3	10 33	10 58
7 Lundi	s Thomas d'A.	6 32	5 52	5 43	5 24	10 21	11 44
8 Mardi	s Jean de D. N L	6 30	5 53	6 12	6 45	0 0	0 5
9 Mercr.	Ste Françoise	6 27	5 55	6 41	8 4	0 26	0 47
10 Jeudi	Les 40 Martyrs.	6 25	5 56	7 10	9 21	1 7	1 28
11 Vendr.	s. Euloge.	6 23	5 58	7 43	10 34	1 47	2 7
12 Samedi	s Grégoire.	6 21	5 59	8 19	11 41	2 27	2 47
13 DIM.	LA PASSION.	6 19	6 1	9 1	0 0	3 7	3 23
14 Lundi	ste Mathilde.	6 17	6 2	9 46	0m 41	3 51	4 15
15 Mardi	s Longin. P. Q.	6 15	6 4	10 38	1m 34	4 41	5 12
16 Mercr.	s Alexandre.	6 13	6 5	11 34	2 20	5 48	6 30
17 Jeudi	s Patrice, év.	6 11	6 7	0s 32	2 57	7 17	8 5
18 Vendr.	s Cyrille.	6 9	6 8	1s 31	3 31	8 49	9 25
19 Samedi	s Joseph.	6 7	6 10	2 34	3 59	9 54	10 18
20 DIM.	LES RAMEAUX.	6 4	6 12	3 36	4 24	10 39	10 58
21 Lundi	s Benoît.	6 2	6 13	4 38	4 47	11 14	11 30
22 Mardi	s Basile, mart.	6 0	6 15	5 41	5 10	11 45	0 0
23 Mercr.	s Othon. P. L.	5 58	6 16	6 45	5 32	0 0	0 15
24 Jeudi	LA SAINTE CÈNE.	5 56	6 18	7 51	5 55	0 29	0 44
25 Vendr.	Mort de N.-S.	5 54	6 19	8 57	6 23	0 57	1 13
26 Samedi	s Ludger.	5 52	6 21	10 3	6 53	1 28	1 43
27 DIM.	PAQUES.	5 50	6 22	11 8	7 28	1 59	2 15
28 Lundi	PAQUES.	5 48	6 24	0 0	8 11	2 33	2 52
29 Mardi	s Prisque.	5 45	6 25	0m 10	9 2	3 11	3 33
30 Mercr.	s Jean Cl. D. Q.	5 43	6 26	1m 5	10 1	3 59	4 20
31 Jeudi	s Guy, ab.	5 41	6 28	1 52	11 9	5 1	5 40

Le soleil entre au signe du Taureau. **AVRIL.** Les jours croissent d'une heure 42 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Vendr.	s Hugues, év.	5 39	6 29	2m 33	0s 22	6 24	7 12
2 Samedi	s Franç. de P.	5 37	6 31	3m 9	1s 39	7 58	8 39
3 DIM.	QUASIMODO.	5 35	6 32	3 44	2 58	9 16	9 48
4 Lundi	s Isidore, év.	5 33	6 34	4 9	4 17	10 14	10 39
5 Mardi	s Vincent F.	5 31	6 35	4 38	5 35	11 2	11 23
6 Mercr.	s Célestin. N. L.	5 29	6 37	5 7	6 53	11 45	0 0
7 Jeudi	s Aphraate	5 27	6 38	5 39	8 9	0 5	0 24
8 Vendr.	s Albert.	5 25	6 40	6 13	9 20	0 45	1 4
9 Samedi	ste Marie Eg.	5 23	6 41	6 52	10 26	1 25	1 43
10 DIM.	s Macaire.	5 21	6 43	7 38	11 24	2 3	2 22
11 Lundi	s Léon, pape.	5 19	6 44	8 29	0 0	2 42	3 2
12 Mardi	s Jules, pape.	5 17	6 46	9 23	0m 13	3 24	3 47
13 Mercr.	s Herménégilde.	5 15	6 47	10 22	0m 53	4 12	4 40
14 Jeudi	s Tiburce. P. Q.	5 13	6 49	11 22	1 30	5 11	5 48
15 Vendr.	ste Anastasie.	5 11	6 50	0s 23	2 0	6 30	7 15
16 Samedi	s Druon, conf.	5 9	6 52	1s 25	2 26	7 56	8 34
17 DIM.	s Anicet, pape.	5 7	6 53	2 27	2 50	9 7	9 35
18 Lundi	s. Parfait.	5 5	6 55	3 29	3 12	9 58	10 18
19 Mardi	s Théodore, év.	5 3	6 56	4 33	3 35	10 37	10 54
20 Mercr.	s Sulpice.	5 1	6 58	5 39	3 59	11 11	11 27
21 Jeudi	s Anselme.	4 59	6 59	6 45	4 25	11 43	11 58
22 Vendr.	ste Sidonie. P L	4 57	7 1	7 53	4 54	0 0	0 14
23 Samedi	s Georges, m.	4 55	7 2	8 59	5 28	0 30	0 47
24 DIM.	s Fidèle, mart.	4 53	7 3	10 3	6 9	1 3	1 21
25 Lundi	s Marc, év.	4 52	7 5	11 0	6 58	1 38	1 57
26 Mardi	ss Clet et M.	4 50	7 6	11 51	7 55	2 16	2 38
27 Mercr.	s Anthime.	4 48	7 8	0 0	9 1	2 59	3 23
28 Jeudi	s Vital, mart.	4 46	7 9	0m 34	10 13	3 51	4 20
29 Vendr.	s Pierre, m. D Q	4 45	7 11	1m 10	11 27	4 55	5 22
30 Samedi	ste Cath. de S.	4 43	7 12	1 42	0s 48	6 13	6 57

Le soleil entre au signe des Gémeaux. **MAI.** Les jours croissent d'une heure 20 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 DIM.	ss Phil. et Jacq.	4 41	7 14	2 11 matin.	1 59 soir.	7 37	8 16
2 Lundi	s Athan. Rogat.	4 39	7 15	2 39 matin.	3 15 soir.	8 52	9 23
3 Mardi	Inv. ste C. Rogat	4 38	7 17	3 7 matin.	4 32 soir.	9 51	10 16
4 Mercr.	ste Noni. Rogat.	4 36	7 18	3 35 matin.	5 46 soir.	10 40	11 2
5 Jeudi	ASCENSION.	4 34	7 19	4 8 matin.	6 59 soir.	11 23	11 45
6 Vendr.	s J. la P. L. N. L.	4 33	7 21	4 45 matin.	8 7 soir.	0 0	0 4
7 Samedi	s Stanislas.	4 31	7 22	5 28 matin.	9 9 soir.	0 24	0 45
8 DIM.	s Juste.	4 30	7 24	6 18 matin.	10 2 soir.	1 4	1 24
9 Lundi	Tr. s Nicolas.	4 28	7 25	7 11 matin.	10 49 soir.	1 43	2 3
10 Mardi	s Antonin.	4 27	7 27	8 9 matin.	11 28 soir.	2 22	2 42
11 Mercr.	s Mamert.	4 25	7 28	9 10 matin.	0 0 soir.	3 2	3 23
12 Jeudi	s Achille.	4 24	7 29	10 11 matin.	0 0 matin.	3 47	4 11
13 Vendr.	s Gerv. P. Q.	4 23	7 31	11 12 matin.	0 27 matin.	4 38	5 8
14 Samedi	s Boniface.	4 21	7 32	0 14 soir.	0 51 soir.	5 41	6 16
15 DIM.	PENTECOTE.	4 20	7 33	1 16 soir.	1 15 soir.	6 54	7 29
16 Lundi	PENTECOTE.	4 19	7 34	2 19 soir.	1 38 soir.	8 4	8 35
17 Mardi	ste Restitude.	4 17	7 36	3 23 soir.	2 1 soir.	9 4	9 29
18 Mercr.	s Venant. & T.	4 16	7 37	4 29 soir.	2 25 soir.	9 52	10 13
19 Jeudi	s Pierre C.	4 15	7 38	5 37 soir.	2 53 soir.	10 32	10 51
20 Vendr.	s Bernard & T.	4 14	7 40	6 44 soir.	3 25 soir.	11 10	11 28
21 Samedi	s Val. & T. P. L.	4 13	7 41	7 50 soir.	4 3 soir.	11 47	0 0
22 DIM.	LA TRINITÉ.	4 12	7 42	8 52 soir.	4 51 soir.	0 5	0 23
23 Lundi	s. Guilbert.	4 11	7 43	9 46 soir.	5 47 soir.	0 43	1 3
24 Mardi	ste Jeanne.	4 10	7 45	10 33 soir.	6 51 soir.	1 24	1 44
25 Mercr.	ste Marie.	4 9	7 46	11 12 soir.	8 2 soir.	2 7	2 49
26 Jeudi	FÊTE-DIEU.	4 8	7 47	11 45 soir.	9 16 soir.	2 53	3 18
27 Vendr.	s. Jules.	4 7	7 48	0 0	10 33 soir.	3 46	4 15
28 Samedi	s Gerv. D. Q.	4 6	7 49	0 15 matin.	11 48 soir.	4 46	5 20
29 DIM.	s Maximin.	4 5	7 50	0 43 matin.	1 3 soir.	5 56	6 33
30 Lundi	s Félix, pape.	4 4	7 51	1 10 matin.	2 18 soir.	7 10	7 47
31 Mardi	ste Pétronille.	4 3	7 52	1 38 matin.	3 32 soir.	8 22	8 55

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. **JUIN.** Les jours cr. de 18 m. j. 20 et déc. de 4 m. du 28 au 30.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mercr.	s Pamphile.	4 3	7 53	2 8 matin.	4 43 soir.	9 26	9 53
2 Jeudi	Ocr. FÊTE-DIEU.	4 2	7 54	2 43 matin.	5 52 soir.	10 19	10 48
3 Vendr.	ste Clotilde.	4 2	7 55	3 21 matin.	6 56 soir.	11 1	11 27
4 Samedi	s Quirin. N. L.	4 1	7 56	4 7 matin.	7 53 soir.	11 48	0 0
5 DIM.	s Boniface.	4 0	7 56	4 59 matin.	8 43 soir.	0 9	0 29
6 Lundi	s Norbert.	4 0	7 57	5 55 matin.	9 25 soir.	0 49	1 7
7 Mardi	s. Robert.	4 0	7 58	6 56 matin.	9 59 soir.	1 27	1 45
8 Mercr.	s Médard, év.	3 59	7 59	7 57 matin.	10 29 soir.	2 4	2 22
9 Jeudi	ss Prime et F.	3 59	7 59	8 59 matin.	10 53 soir.	2 42	3 0
10 Vendr.	ste Marguerite	3 59	8 0	10 1 matin.	11 19 soir.	3 20	3 42
11 Samedi	s Barnabé.	3 58	8 1	11 3 matin.	11 42 soir.	4 4	4 27
12 DIM.	s Bas., m. P. Q.	3 58	8 1	0 5 soir.	0 0 soir.	4 54	5 21
13 Lundi	s Antoine.	3 58	8 2	1 7 soir.	0 4 matin.	5 51	6 23
14 Mardi	s Basile le-G.	3 58	8 2	2 12 soir.	0 28 matin.	6 56	7 29
15 Mercr.	s Modeste.	3 58	8 3	3 17 soir.	0 53 soir.	8 1	8 32
16 Jeudi	ste Lutgarde.	3 58	8 3	4 24 soir.	1 21 soir.	9 2	9 29
17 Vendr.	ste Estelle.	3 58	8 4	5 32 soir.	1 57 soir.	9 51	10 18
18 Samedi	ste Marine.	3 58	8 4	6 37 soir.	2 40 soir.	10 41	11 3
19 DIM.	s Gervais. P. L.	3 58	8 4	7 36 soir.	3 32 soir.	11 23	11 45
20 Lundi	ste Florence.	3 58	8 5	8 26 soir.	4 34 soir.	0 0	0 6
21 Mardi	s Louis de Gon.	3 58	8 5	9 11 soir.	5 44 soir.	0 27	0 50
22 Mercr.	s Paulin.	3 58	8 5	9 47 soir.	7 0 soir.	1 11	1 34
23 Jeudi	s. Liébert.	3 59	8 5	10 18 soir.	8 18 soir.	1 57	2 70
24 Vendr.	Nat. s Jean-Bap.	3 59	8 5	10 48 soir.	9 36 soir.	2 44	3 8
25 Samedi	Transl. s. Éloi.	3 59	8 5	11 16 soir.	10 53 soir.	3 34	4 2
26 DIM.	ss J. et P. D. Q.	4 0	8 5	11 43 soir.	0 9 soir.	4 20	5 0
27 Lundi	s Ladislas.	4 0	8 5	0 0	1 22 soir.	5 31	6 3
28 Mardi	s Léon II, pape.	4 1	8 5	0 12 matin.	2 34 soir.	6 39	7 14
29 Mercr.	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	0 45 matin.	3 43 soir.	7 51	8 27
30 Jeudi	s Martial.	4 2	8 5	1 22 matin.	4 47 soir.	9 2	9 33

Le soleil entre au signe du Lion. **JUILLET.** Les jours décroissent de 58 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Vendr.	s Rombaut.	4 2	8 5	2 matin 4	5 soir 46	10 02	10 23
2 Samedi	Visitat. N.-D.	4 3	8 4	2 53	6 38	10 52	11 15
3 DIM.	ste Hyacinthe.	4 4	8 4	3 46	7 23	11 37	11 56
4 Lundi	T. s. Martin. N L	4 4	8 3	4 44	8 0	0 0	0 16
5 Mardi	s Agathon.	4 5	8 3	5 45	8 32	0 35	0 52
6 Mercr.	ste Godelive.	4 6	8 2	6 46	8 59	1 10	1 28
7 Jeudi	s Willebaud.	4 7	8 2	7 49	9 23	1 45	2 2
8 Vendr.	s Procope, m.	4 8	8 1	8 51	9 46	2 18	2 36
9 Samedi	Martyrs de G.	4 8	8 1	9 52	10 8	2 53	3 10
10 DIM.	ste Félicité.	4 9	8 »	10 54	10 31	3 29	3 49
11 Lundi	Tran s Benoît.	4 10	7 59	11 56	10 55	4 9	4 32
12 Mardi	s J. Gualb. P. Q.	4 11	7 59	1 soir 1	11 21	4 57	5 12
13 Mercr.	s Anaclet.	4 12	7 58	2 6	11 53	5 53	6 25
14 Jeudi	s Bonaventure	4 13	7 57	3 12	0 0	7 0	7 36
15 Vendr.	s Henri II.	4 14	7 56	4 17	0 matin 32	8 12	8 46
16 Samedi	N.-D. du M.-C.	4 15	7 55	5 18	1 18	9 19	9 49
17 DIM.	s Alexis, conf.	4 16	7 54	6 14	2 14	10 15	10 41
18 Lundi.	s Arnould.	4 18	7 53	7 3	3 21	11 6	11 28
19 Mardi	s Vincent P. P L	4 19	7 53	7 41	4 36	11 51	0 0
20 Mercr.	ste Marguerite	4 20	7 52	8 19	5 53	0 14	0 36
21 Jeudi	ste Praxède.	4 21	7 50	8 50	7 16	0 58	1 22
22 Vendr.	ste Marie-Mag	4 22	7 49	9 19	8 35	1 41	2 7
23 Samedi	s Apollinaire.	4 24	7 48	9 47	9 53	2 49	2 53
24 DIM.	ste Christine.	4 25	7 47	10 17	11 10	3 15	3 40
25 Lundi	s Jacques. M. Q.	4 26	7 46	10 48	0 soir 23	4 5	4 32
26 Mardi	ste Anne.	4 27	7 45	11 24	1 34	5 1	5 31
27 Mercr.	ste Nathalie.	4 28	7 43	0 0	2 41	6 5	6 42
28 Jeudi	s Nazaire. m.	4 30	7 42	0 matin 4	3 41	7 21	8 1
29 Vendr.	ste Marthe.	4 31	7 41	0 51	4 34	8 40	9 17
30 Samedi	ss Abdon et S.	4 32	7 39	1 42	5 21	9 49	10 17
31 DIM.	s Ignace de L.	4 33	7 38	2 37	6 0	10 42	11 5

Le soleil entre au signe de la Vierge. **AOUT.** Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Lundi	s Pierre-ès-l.	4 35	7 36	3 matin 37	6 soir 34	11 21	11 44
2 Mardi	N.-D. d Ang. N L	4 36	7 35	4 37	7 2	0 0	0 1
3 Merc.	ste Lydie.	4 37	7 33	5 39	7 28	0 19	0 35
4 Jeudi	s Dominique.	4 39	7 32	6 42	7 51	0 52	1 7
5 Vendr.	ste Mar. aux N	4 40	7 30	7 44	8 14	1 22	1 37
6 Samedi	Transf. N.-S.	4 42	7 29	8 44	8 37	1 53	2 8
7 DIM.	s Gaëtan.	4 43	7 27	9 46	9 0	2 23	2 39
8 Lundi	s Cyriaque.	4 44	7 25	10 48	9 23	2 55	3 12
9 Mardi	s Romain.	4 46	7 24	11 52	9 54	3 29	3 50
10 Merc.	s Laurent. P. Q.	4 47	7 22	0 soir 56	10 28	4 11	4 35
11 Jeudi	ste Suzanne.	4 48	7 20	2 1	11 10	5 2	5 32
12 Vendr.	ste Claire, abb	4 50	7 10	3 2	0 0	6 7	6 48
13 Samedi	s Hippolyte. V.-J.	4 51	7 17	3 58	0 matin 0	7 29	8 11
14 DIM.	s Eusèbe.	4 53	7 15	4 50	0 39	8 50	9 26
15 Lundi	ASSOMPTION.	4 54	7 13	5 35	2 8	9 56	10 24
16 Mardi	s Roch.	4 55	7 11	6 13	3 25	10 50	11 13
17 Merc.	s Carloman. P L	4 57	7 9	6 46	4 45	11 36	11 58
18 Jeudi	ste Hélène.	4 58	7 8	7 17	6 7	0 0	0 21
19 Vend.	ste Thècle.	5 »	7 6	7 48	7 29	0 42	1 5
20 Samedi	s Bernard.	5 1	7 4	8 19	8 49	1 26	1 47
21 DIM.	ste Jeanne.	5 3	7 2	8 49	10 7	2 9	2 30
22 Lundi	s. Gustave.	5 4	7 »	9 25	11 20	2 52	3 14
23 Mardi	s Philippe.	5 6	6 58	10 4	0 soir 30	3 37	4 2
24 Merc.	s Barthél. M. Q.	5 7	6 56	10 50	1 34	4 28	4 58
25 Jeudi	s Louis, roi.	5 8	6 54	11 40	2 30	5 30	6 8
26 Vendr.	s Zéphirin.	5 10	6 52	0 0	3 19	6 50	7 34
27 Samedi	s Césaire.	5 11	6 50	0 matin 34	4 1	8 19	8 59
28 DIM.	s Augustin.	5 12	6 48	1 32	4 36	9 24	10 2
29 Lundi	Décoll. s J.-B.	5 14	6 46	2 32	5 7	10 27	10 49
30 Mardi	ste Rose.	5 15	6 44	3 33	5 33	11 7	11 25
31 Merc.	s Raymond.	5 17	6 42	4 34	5 57	11 42	11 57

Le soleil entre au signe de la Balance. **SEPTEMBRE.** Les jours décroissent d'une heure 46 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Jeudi	s Gilles N. L.	5 18	6 40	5m matin 36	6s soir 20	0 0	0 32
2 Vendr.	s Lazare, roi.	5 20	6 38	6m 38	6s 48	0 27	0 52
3 Sam.	s Séraphin.	5 21	6 36	7 39	7 6	0 55	1 10
4 Dim.	ste Rosalie.	5 22	6 34	8 44	7 34	1 25	1 39
5 Lundi	s Bertin.	5 24	6 32	9 44	7 58	1 54	2 9
6 Mardi	s Eugène.	5 25	6 30	10 47	8 20	2 24	2 40
7 Merc.	ste Reine.	5 27	6 28	11 50	9 8	2 57	3 15
8 Jeudi	NATIVITÉ N.-D	5 28	6 26	0s soir 50	9 58	3 35	3 58
9 Vendr.	s Omer, év. P. Q.	5 29	6 24	1m 48	10 47	4 23	4 53
10 Samedi	s Nicolas de T.	5 31	6 22	2 50	11 50	5 20	6 12
11 Dim.	ste Vindiciane	5 32	6 20	3 25	0 0	6 58	7 45
12 Lundi	s Silvin.	5 34	6 17	4 6	1m matin 1	8 28	9 6
13 Mardi	s Aimé, évêq.	5 35	6 15	4 44	2m 16	9 39	10 7
14 Merc.	Exalt. ste Croix.	5 37	6 13	5 12	3 36	10 31	10 55
15 Jeudi.	s Nicom. P. L.	5 38	6 11	5 44	4 57	11 17	11 40
16 Vendr.	s Cornil, p.	5 39	6 9	6 14	5 18	0 0	0 0
17 Samedi	s Lambert.	5 41	6 7	6 47	7 39	0 22	0 43
18 Dim.	ste Sophie.	5 42	6 5	7 21	8 58	1 3	1 24
19 Lundi	s Janvier.	5 44	6 3	8 0	10 11	1 45	2 6
20 Mardi	s Eustache.	5 45	6 0	8 44	11 19	2 26	2 48
21 Merc.	s Mathieu, é T.	5 47	5 58	9 34	0s soir 21	3 4	3 33
22 Jeudi	s Maurice. M. Q.	5 48	5 56	10 27	1m 13	3 58	4 25
23 Vendr.	s Lin, p. é T.	5 49	5 54	11 26	1 58	4 57	5 34
24 Samedi	N.-D. M. é T.	5 51	5 52	0 0	2 36	6 16	7 2
25 Dim	s Firmin. év.	5 52	5 50	0m matin 25	3 8	7 49	8 34
26 Lundi	ste Justine.	5 54	5 48	1m 26	3 36	9 7	9 37
27 Mardi	s Adolphe.	5 55	5 46	2 27	4 1	10 2	10 23
28 Merpr.	s Privat, év.	5 57	5 43	3 23	4 24	10 42	10 59
29 Jeudi	Déd. s Michel.	5 58	5 41	4 29	4 48	11 15	11 30
30 Vendr.	s Jérôme N. L.	6 0	5 39	5 31	5 12	11 45	11 59

Le soleil entre au signe du Scorpion. **OCTOBRE.** Les jours décroissent de une heure 47 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	soir.
1 Samedi	ss Remi et P.	6 1	5 37	6m matin 36	5s soir 36	0 0	0 16
2 Dim.	Anges gardiens	6 3	5 35	7m 36	6s 2	0 27	0 42
3 Lundi	s Gérard.	6 4	5 33	8 39	6 33	0 56	1 11
4 Mardi	s François d'A.	6 6	5 31	9 42	7 9	1 26	1 4
5 Merer.	s Placide.	6 7	5 29	10 44	7 52	1 58	2 14
6 Jeudi	s Bruno, conf.	6 8	5 27	11 41	8 41	2 32	2 54
7 Vendr.	s Marc, pape.	6 10	5 25	0s soir 34	9 39	3 11	3 36
8 Samedi	ste Brigitte P Q	6 12	5 23	1m 20	10 45	4 1	4 32
9 Dim.	s Ghislain.	6 13	5 21	2 1	11 58	5 8	5 50
10 Lundi	s Franç. de B.	6 15	5 18	2 37	0 00	6 36	7 23
11 Mardi	s Germain.	6 16	5 16	3 9	1m matin 12	8 5	8 45
12 Merer.	s Evagre.	6 18	5 14	3 39	2m 30	9 17	9 46
13 Jeudi.	s Edouard, roi	6 19	5 12	4 10	3 49	10 11	10 34
14 Vendr.	s Calixte, pape	6 21	5 10	4 41	5 9	10 57	11 18
15 Samedi	ste Thérèse. P L	6 22	5 9	5 15	6 28	11 40	0 00
16 Dim.	s Donatien.	6 24	5 7	5 53	7 45	0 0	0 21
17 Lundi	ste Hedwige.	6 25	5 5	6 35	8 58	0 42	1 2
18 Mardi.	s Luc, évang.	6 27	5 3	7 24	10 5	1 23	1 46
19 Merer.	s Pierre d'Alc.	6 28	5 1	8 17	11 3	2 4	2 24
20 Jeudi	s. Caprais.	6 30	4 59	9 14	11 52	2 46	3 6
21 Vendr.	ste Ursule.	6 32	4 57	10 15	0s soir 33	3 31	3 56
22 Samedi	s Sévère. M. Q.	6 33	4 55	11 16	1m 8	4 26	4 59
23 Dim.	s Séverin.	6 35	4 53	0m matin 0	1 39	5 36	6 18
24 Lundi	s Magloire, év.	6 36	4 51	0m 18	2 5	7 1	7 43
25 Mardi	ss Crépin et C.	6 38	4 50	1 19	2 29	8 21	8 54
26 Merer.	s Évariste.	6 39	4 48	2 20	2 52	9 21	9 45
27 Jeudi	s Florent.	6 41	4 46	3 22	3 15	10 6	10 25
28 Vendr.	ss Simon et J.	6 43	4 44	4 24	3 39	10 42	10 59
29 Samedi	s Narcisse de J	6 44	4 43	5 27	4 6	11 14	11 30
30 Dim.	s Lucain. N. L.	6 46	4 41	6 30	4 36	11 45	0 00
31 Lundi	s Quentin. V—J.	6 47	4 39	7 33	5 9	0 0	0 16

Le soleil entre au signe du Sagittaire. **NOVEMBRE.** Les jours décroissent de une heure 21 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mardi	TOUSSAINT.	6 49	4 37	8 matin 36	5 soir 51	0 31	0 47
2 Mercr.	LES TRÉPASSÉS	6 51	4 36	9 36	6 38	1 3	1 21
3 Jeudi	s Hubert.	6 52	4 34	10 31	7 34	1 38	1 57
4 Vendr.	s Charles Borr	6 54	4 33	11 20	8 37	2 15	2 36
5 Samedi	ste Berthilde.	6 55	4 31	0 soir 2	9 46	2 59	3 22
6 DIM.	s Léonard.	6 57	4 30	0 38	10 59	3 50	4 20
7 Lundi	s Ernest. m. ☽	6 59	4 28	1 11	0 °0	4 56	5 35
8 Mardi	Les 4 Couron.	7 0	4 27	1 40	0 matin 13	6 16	6 58
9 Mercr.	s Denis.	7 2	4 25	2 9	1 29	7 39	8 16
10 Jeudi	s Juste.	7 4	4 24	2 38	2 46	8 49	9 20
11 Vendr.	s Martin, év.	7 5	4 23	3 9	4 3	9 48	10 12
12 Samedi	s Liévin. m.	7 7	4 21	3 45	5 19	10 36	10 59
13 DIM.	s Homobon. ☽ L	7 8	4 20	4 23	6 34	11 20	11 42
14 Lundi	s Clémentin.	7 10	4 19	5 10	7 43	0 0	0 2
15 Mardi	s Eugène.	7 11	4 18	6 2	8 47	0 23	0 44
16 Mercr.	s Edmond.	7 13	4 17	7 0	9 42	1 4	1 25
17 Jeudi	s Agnan.	7 15	4 15	8 0	10 27	1 45	2 6
18 Vendr.	s Odon, abbé.	7 16	4 14	9 2	11 6	2 26	2 47
19 Samedi	ste Élisabeth.	7 18	4 13	10 4	11 38	3 8	3 31
20 DIM.	s Félix de V.	7 19	4 12	11 7	0 soir 6	3 56	4 22
21 Lundi	Prés. N.-D. ☽	7 21	4 11	0 matin 0	0 soir 31	4 52	5 23
22 Mardi	ste Cécile.	7 22	4 10	0 matin 8	0 54	5 59	6 36
23 Mercr.	s Clément.	7 24	4 9	1 9	1 18	7 13	7 49
24 Jeudi	s Florimond.	7 25	4 9	2 11	1 41	8 22	8 52
25 Vendr.	ste Catherine.	7 26	4 8	3 13	2 7	9 18	9 42
26 Samedi	s Pierre d'Alex	7 28	4 7	4 16	2 35	10 3	10 23
27 DIM.	AVENT.	7 29	4 6	5 21	3 7	10 42	11 0
28 Lundi	s Mansuet.	7 31	4 6	6 23	3 46	11 17	11 35
29 Mardi	s Saturnin. N. L.	7 32	4 5	7 26	4 32	11 53	0 0
30 Mercr.	s André.	7 33	4 4	8 25	5 26	0 10	0 28

Le soleil entre au signe du Capricorne. **DÉCEMBRE.** Les jours décr. de 26 m. et cr. de 10 m. le s. du 14 au 31

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Jeudi	s Éloi, év.	7 35	4 4	9 matin 17	6 soir 28	0 47	1 5
2 Vendr.	ste Bibiane.	7 36	4 3	10 matin 1	7 37	1 23	1 45
3 Samedi	s François Xa.	7 37	4 3	10 41	8 49	2 6	2 28
4 DIM.	ste Barbe. v.	7 38	4 3	11 15	10 3	2 51	3 15
5 Lundi	s Sabas.	7 40	4 2	11 45	11 18	3 42	4 10
6 Mardi	s Nicolas év ☽	7 41	4 2	0 13	0 0	4 41	5 14
7 Mercr.	s Ambroise.	7 42	4 2	0 soir 41	0 matin 32	5 50	6 27
8 Jeudi	IMM. CONCEPT.	7 43	4 1	1 10	1 matin 47	7 5	7 48
9 Vendr.	ste Léocadie.	7 44	4 1	1 42	3 2	8 19	8 53
10 Samedi	s Melchiade.	7 45	4 1	2 19	4 15	9 24	9 52
11 DIM.	s Damase, p.	7 46	4 1	3 0	5 26	10 19	10 44
12 Lundi	ste Constance.	7 47	4 1	3 49	6 32	11 7	11 29
13 Mardi.	ste Luce. ☽ L.	7 48	4 1	4 43	7 30	11 50	0 0
14 Mercr.	s Nicaise. 4 T.	7 49	4 1	5 43	8 20	0 11	0 31
15 Jeudi	s. Eusèbe.	7 49	4 2	6 46	9 2	0 52	1 11
16 Vendr.	ste Adélaïd. 4T	7 50	4 2	7 49	9 38	1 31	1 49
17 Samedi	ste Olymp. 4 T	7 51	4 2	8 51	10 8	2 9	2 27
18 DIM.	s Paul le s.	7 52	4 2	9 53	10 35	2 47	3 5
19 Lundi	s. Cyriaque.	7 52	4 3	10 55	10 58	3 25	3 47
20 Mardi	s Philogone.	7 53	4 3	11 57	11 21	4 9	4 34
21 Mercr.	s Thomas. ☽.	7 53	4 4	0 matin 0	11 44	5 0	5 28
22 Jeudi	s Honorat.	7 54	4 4	0 matin 58	0 soir 8	5 58	6 32
23 Vendr.	ste Victoire, v.	7 54	4 5	2 0	0 34	7 7	7 43
24 Samedi	s Tharsile. V.-J.	7 55	4 5	3 3	1 5	8 16	8 47
25 DIM.	NOEL.	7 55	4 6	4 7	1 40	9 17	9 44
26 Lundi.	s Etienne, m.	7 55	4 7	5 10	2 22	10 8	10 30
27 Mardi	s Jean, évan.	7 56	4 8	6 11	3 13	10 52	11 13
28 Mercr.	ss Innocents N. L.	7 56	4 8	7 7	4 13	11 33	11 53
29 Jeudi	s Thomas de C	7 56	4 9	7 56	5 20	0 0	0 13
30 Vendr.	ste Louise.	7 56	4 10	8 40	6 34	0 33	0 53
31 Samedi	s Sylvestre.	7 56	4 11	9 16	7 49	1 14	1 35

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage:

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LŒTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne, né le 2 mars 1843. De ce mariage:

NAPOLÉON-VICTOR-JÉROME-FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*, *ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts*.

GRANDE AUMÔNERIE.

N....., *grand aumônier*.

Mgr. Tirmarche, ✲, évêque d'Adras, *aumônier*.

M. l'abbé Devèze, ✲, *vicaire-général*.

M. l'abbé Mullois, ✲, *premier chapelain*.

MM l'abbé Versini, ✲, l'abbé Liabeuf, *chapelains ordinaires*; l'abbé Laine, ✲, *chapelain ordinaire, chargé des fonctions curiales*. MM. l'abbé de Cuttoli, *maître des cérémonies de la chapelle*; l'abbé Allain, *prêtre sacristain de la chapelle*.

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*.

M. le général de division Rolin (G. O. ✲), *adjudant-général du palais*.

MM. le baron de Montbrun (O. ✲); — le baron de Varaigne

(O. ✲); — de Valabrégue de Lawœstine, ✲; — le baron Morio de l'Isle, ✲; *préfets du palais.*

M. le comte Lepic (C. ✲), *premier maréchal-des-logis, surintendant des palais impériaux.*

MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie, ✲; — Oppermann (O. ✲), chef d'escadron en retraite, *maréchaux-des-logis.*

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. ✲); — *de l'Élysée,* M. le colonel Griffon (C. ✲); *du palais de Saint-Cloud,* M. le colonel Thiéron (C. ✲), député; — *du Palais-Royal,* M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O. ✲); — *de Meudon,* M. le colonel Gaudo-Paquet (O. ✲); — *de Versailles,* M. le général de division Paté (G. O. ✲); — *de Trianon,* M. le colonel Quilico (C. ✲); — *de Rambouillet,* M. le général de brigade Besançon (C. ✲); — *de Fontainebleau,* M. le général de brigade de Polignac (C. ✲); — *de Strasbourg,* M. le colonel D'Hauteville (O. ✲); — *de Compiègne,* M. le colonel Becquey-Beaupré (O. ✲); — *de Pau,* M. le colonel Ibert (O. ✲).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. ✲), sénateur, *grand chambellan.*

M. le comte Baciocchi (C. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, des théâtres impériaux, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*

MM. le duc de Tarente (O. ✲), député; le vicomte Olivier de Walsh, ✲; le marquis de Gricourt (O. ✲), sénateur; le marquis de Chaumont-Quitry, ✲, député; le marquis de Conégliano, ✲, député; le baron de Bulach, ✲; le vicomte de Laferrière (O. ✲); le vicomte G. d'Arjuzon; le marquis d'Havrincourt (O. ✲); le marquis de Trévise, ✲, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (C. ✲), sénateur, secrétaire de l'Empereur, *chef de cabinet.*

M. Sacaley, ✲, *sous-chef du cabinet.*

SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C. ✲), *directeur.*

M. Peupin, ✲, *directeur-adjoint.*

ÉCUYERS.

N...., *grand-écuyer.*

M. le général Fleury (G. O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, directeur-général des haras, *premier écuyer.*

MM. le baron de Bourgoing (O. ✲), le comte d'Ayguesvives, ✲,

de Grammont, ✲, le baron Lejeune, ✲, le comte de Castelbajac, ✲, Davillier (O. ✲), le marquis de Caux, ✲, le marquis de la Tour du Pin-Montauban, *écuyers honoraires;* de Burgb, *écuyer honoraire.*

M. le comte d'Aure (O. ✲), *écuyer-inspecteur.*

VÉNERIE.

S. Exc. le maréchal Magnan (G. ✲), sénateur, *grand veneur.*

M. le prince de la Moskowa (C. ✲), sénateur, aide-camp de l'Empereur, *premier veneur.*

M. le marquis de Toulongeau (C. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *commandant des chasses à tir.*

MM. le baron Lambert, ✲, le marquis de Latour-Maubourg (O. ✲), député, *lieutenant de la vénerie.*

M. le baron de Lage (C. ✲), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès (G. O. ✲), sénateur, *grand-maître des cérémonies.*

M. le comte Rodolphe d'Ornano (C. ✲), député, *premier maître des cérémonies.*

MM. Feuillet de Conches (C. ✲), le baron de Lajus (O. ✲), *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. Jules Lecocq, ✲, le baron Sibuet, ✲, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

TRÉSORERIE.

M. Bure (O. ✲), *trésorier de la Couronne.*

M. Thélin, Charles, ✲, *trésorier de la cassette.*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

M. Auber (G. O. ✲), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ.

M. le docteur Conneau (C. ✲), *premier médecin de l'Empereur.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), ministre de la maison de l'Empereur, sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *commandant la Maison militaire.*

M. Rolin (G. O. ✲), général de division, *adjudant-général du palais.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte Roguet (G. O. ✲), général de division, sénateur; le comte de Goyon (G. ✲); général de division; de Failly (G. O. ✲); général de division; le comte de Montebello (G. O. ✲), général de division; Lebœuf, (G. O. ✲), général de division; Frossard (G. O. ✲), général

de division; Mollard (G. O. ✲), général de division; le baron de Béville (C. ✲), général de division; le prince de la Moskowa, (C. ✲), général de brigade, sénateur; Fleury (G. O. ✲). idem, de Waubert de Genlis (C. ✲), colonel d'état-major; Castelnau (C. ✲), idem; le marquis de Toulongeon (C. ✲), idem; le comte Lepic (C. ✲), idem; le comte Reille (C. ✲), idem; Favé (O. ✲), colonel d'artillerie.

Cabinet topographique de l'Empereur, M. le baron de Béville (C. ✲). général de division, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet*.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. de Vassart (O. ✲), chef d'escadron d'artillerie; Stoffel, ✲, idem d'artillerie; Jumel de Noireterre, ✲, capitaine d'état-major; Rolin, ✲, idem d'état-major; de Galiffet (O. ✲), idem de cavalerie; Verchère de Reffye, ✲, idem d'artillerie; Guillier de Souancé, ✲, idem de chasseurs à pied; de Vieil d'Espeuilles idem de lanciers de la Garde; Duperré, ✲, lieutenant de vaisseau; Bourdon de Vatry, ✲, capitaine d'infanterie; D'Aubigny, ✲, capitaine-adjudant-major d'infanterie; de Ligniville, idem; Lescat, capitaine de cavalerie.

ESCADRON DES CENT-GARDES A CHEVAL.

Lieutenant-colonel, commandant : M. Verly, ✲.

GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef, S. Exc. M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (G. ✲), senateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Madame la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais : Mmes la comtesse Gustave de Montebello; la comtesse de Lézay-Marnézia; la baronne de Pierres; la marquise de Las-Marismas; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy; la baronne de Viry-Cohendier.

Dame lectrice, Mme la comtesse de Pons de Wagner.

Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. ✲), sénateur.

Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnézia, ✲, le marquis de Piennes, ✲, le comte de Cossé-Brissac.

Premier écuyer, M. le baron de Pierres, ✲.

Ecuyer, M. le marquis de Lagrange, ✲.

Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. ✲).

MAISON DU PRINCE IMPÉRIAL.

Mme l'amirale Bruat, *gouvernante.*
M. Bachon (O. ✻), *écuyer.*
M. Barthez (O. ✻), *médecin.*
M. Monnier, *précepteur.*

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche; 3° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur. Pendant la durée de la session, le Ministre d'État, le Ministre présidant le Conseil d'État et les membres de ce Corps, sont chargés de défendre devant le Sénat les projets de loi et les actes du Gouvernement. (Décret du 23 juin 1863.) Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du président du Sénat, sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1861.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de cassation, membre du Conseil privé.

Premier vice-président, M. de Royer (G. O. ✲).

Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲); le maréchal Régnault de Saint-Jean d'Angely (G. ✲); le maréchal Pélissier, duc de Malakoff (G. ✲), membre du Conseil privé.

Grand référendaire, M. le général de division, marquis d'Hautpoult (G. ✲).

Secrétaire du Sénat, M. le baron de Lacrosse (G. O. ✲).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. ✲).

S. A. le prince Lucien Murat (G. ✲).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. ✲), archevêque de Besançon, le cardinal Gousset (C. ✲), archevêque de Reims; le cardinal Donnet (C. ✲), archevêque de Bordeaux; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. ✲).

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. ✲), maréchal de l'Empire, ministre de la maison de l'Empereur.

Magnan (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant le 1er corps d'armée.

Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. ✲).

L'amiral Hamelin (G. ✲), grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

Le maréchal Pélissier (G. ✲), duc de Malakoff, Gouverneur général de l'Algérie.

Le maréchal comte Randon (G. ✲), ministre de la guerre.

Le maréchal Canrobert, François (G. ✲).

Le maréchal Regnault de St.-Jean d'Angely (G. ✲).

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. ✲).
Le maréchal Niel (G. ✲).
L'amiral Desfossés, Romain (G. ✲).
Le maréchal Forey (G. ✲).

MEMBRES.

MM.

Le général de division baron Achard (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✲), président à la Cour des comptes.
Le marquis de Barbançois (O. ✲).
Barbaroux (C. ✲).
Baroche (G. ✲), ministre de l'Instruction publique.
Le vicomte de Barral (C. ✲).
Barrot, Ferdinand (G. O. ✲), ancien ministre.
Le duc de Bassano (G. O. ✲).
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau (O. ✲), ancien pair de France.
Le marquis de Belbeuf (O. ✲), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
Berthier, Charles, prince de Wagram, ✲.
Le marquis de Boissy (O. ✲).
Bonjean (G. O. ✲).
Le comte J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. ✲).
Le baron de Bourgoing (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
Le comte de Bourqueney (G. ✲), ministre plénipotentiaire.
Le baron Brénier (G. O. ✲).
Le comte de Breteuil (C. ✲), ancien pair de France.
Le duc de Cambacérès (G. O. ✲), ancien pair de France.
Carrelet (G. ✲), général de division, ancien commandant de la 1re division militaire.
Le comte de Casabianca (G. O. ✲), ancien ministre d'État.
Le marquis de Castelbajac (G. O. ✲), général de division.
Le vice-amiral Cécille (G. O. ✲).
Le baron Chapuys de Montlaville (C. ✲), ancien préfet.
Le vice-amiral Charner (G. ✲).
Le général de division Charron (G. ✲).
Le comte de Chasseloup-Laubat (G. ✲), ministre de la marine et des colonies.
Le baron de Chassiron (C. ✲), ancien député.
Chevalier, Michel (G. O. ✲), membre de l'Institut.

Le comte François Clary (O. ✲).
Le général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao (G. ✲).
Le marquis de Croix (O. ✲).
Dariste (C. ✲).
Daumas (G. O.), général de division.
Delangle (G. ✲), ancien premier président de la Cour impériale de Paris, ancien ministre de la justice.
Doret (C. ✲), capitaine de vaisseau.
Drouyn de Lhuys (G. ✲), ministre des affaires étrangères.
Dumas (G. O. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G. O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dupin (G. O. ✲), procureur général à la Cour de cassation.
Élie de Beaumont (G. O. ✲), membre de l'Institut.
Le marquis d'Espeuilles, ✲.
Favre, Ferdinand (C. ✲).
Le duc Fialin de Persigny (G. ✲), ancien ministre de l'Intérieur.
Le général de division, comte de Flahault (G. ✲), ancien ambassadeur de France à Londres.
Achille Fould (G. ✲), ministre des Finances.
Le baron de Fourment, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Gabriac (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le général de division Gémeau (G. O. ✲).
Le comte Ch. de Germiny (G. O. ✲).
Le marquis Ernest de Girardin, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goulhot de Saint-Germain (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte de Goyon (G. ✲).
Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de la Grange (G. O. ✲), général de division.
Le marquis de Gricourt (O. ✲), chambellan de l'Empereur.
Le baron Grivel (G. ✲), vice-amiral.
Le baron Gros (G. ✲), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. ✲).
Le général de division Guesvillers (G. ✲).
Le général de division marquis de Grouchy (G. O. ✲).
Haussmann (G. O. ✲), préfet de la Seine.
Le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Heeckeren, ✲.

Herman (O. ✲), ancien conseiller d'État.
Hubert-Delisle (O. ✲), ancien gouverneur de la Réunion.
Le général Husson (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Labédoyère, ancien député.
Le baron de La Crosse, (G. O. ✲), ancien ministre des Travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Ladoucette (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de la Force (O. ✲).
Le vicomte de la Guéronnière (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le général de division vicomte de la Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
A. Laity (G. O. ✲), ancien préfet.
Le comte Achille De Lamarre (O. ✲).
Le général de division marquis de Laplace (G. ✲).
Le marquis Larabit (G. O. ✲), ancien député.
Le comte de Lariboisière (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de la Roche Lambert (O. ✲).
Le général comte de la Ruë (G. ✲).
Le marquis de Lavallette (G. ✲), ancien ambassadeur.
Le général de division marquis de Lavœstine (G. ✲), commandant des Invalides.
Lebrun (C. ✲), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (G. O. ✲), ancien ministre des travaux publics.
Le comte Le Marois (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lemercier, Louis (C. ✲), ancien pair de France.
Le vice-amiral Le Prédour (G. O. ✲).
Le baron Le Roy de Boisaumarie (G. O. ✲), préfet de la Seine-Inférieure.
Leroy de Saint-Arnaud (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le comte de Lesseps (C. ✲), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.
Le général de division Létang (G. ✲).
Le général de division Le Vasseur (G. O. ✲).
Leverrier (C. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Lyautey (G. O. ✲), membre du comité d'artillerie.
Magne (G. ✲), ancien ministre.
Mallet (G. O. ✲).
Marey-Monge, comte de Peluze, général de division (G. O. ✲).
De Maupas (G. O. ✲), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.

De Mentque (G. O. ✲), ancien préfet.
Mérimée (C. ✲), membre de l'Institut.
De Mésonan (C. ✲).
Mimerel (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Mocquart (C. ✲), secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet.
Monier de la Sizeranne (O. ✲).
Le général de division de Montréal (G. O. ✲).
Le duc de Mortemart (G. ✲), général de division.
Le général prince de la Moskowa (C. ✲).
S. A le prince Lucien Murat (G. ✲).
Le duc de Padoue (G. ✲), ancien conseiller d'État, ancien ministre.
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. ✲).
Piétri (G. ✲), ancien préfet de police.
Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G.O. ✲).
Le général de division Renault (G. ✲).
Reveil (C. ✲),
Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. ✲).
Le vice-amiral Rigault de Genouilly (G. O. ✲).
Le marquis de La Rochejacquelein (O. ✲).
Le général de division comte Roguet (G. O. ✲).
Rouher (G. ✲), ministre présidant le Conseil d'Etat.
Rouland (G. O. ✲), ministre d'État.
De Royer (G. O. ✲), ancien ministre.
Le général de division duc de Saint-Simon (G. ✲), ancien pair de France.
De Saulcy (C. ✲), membre de l'Institut.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Stourm (C. ✲).
Suin (C. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le duc Tascher de la Pagerie (O. ✲).
Amédée Thayer (O. ✲), membre de la Commission municipale de la Seine.
Amédée Thierry (C. ✲).
Le général de division Thiry (G. O. ✲).
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Thouvenel (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Tourangin (G. O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le vice-amiral Tréhouart (G. ✲).

Le duc de Trévise (C. ✻).
Troplong (G. ✻), premier président de la Cour de cassation.
Le marquis de Turgot (G. ✻), ancien ministre des affaires étrangères.
Vaïsse (G. O. ✻), ancien ministre de l'Intérieur, chargé de l'Administration du département du Rhône.
Le baron de Varenne (C. ✻), ancien ministre plénipotentiaire.
Le duc de Vicence, ✻.
Villemain (C. ✻), ancien conseiller d'État.
Le baron de Vincent (C. ✻), ancien conseiller d'Etat.
Le général comte Waldener de Frendstein (G. O. ✻).
Le comte Colonna Walewski (G. ✻), ancien ministre d'État.

Corps législatif

Elu les 30 *mai et* 1er *juin* 1863, *en vertu du décret organique du* 7 *mai.*

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur.—L'adresse est discutée en présence des Commissaires du Gouvernement, qui donnent toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Europe. (Décret du 24 novembre 1860) — Pendant la durée des sessions le Ministre d'État, le Ministre présidant le Conseil d'État et les membres de ce Corps, chargés de défendre devant la Chambre, les projets de loi et les actes du Gouvernement. (Décret du 23 juin 1863).

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé, sans discussion, au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses

séances sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le President, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le duc de Morny (G. ✲), membre du conseil privé.

Vice-presidents, MM. Schneider (G. O. ✲) ; Alfred Leroux (O. ✲).

Secrétaires. MM. le comte Joachim Murat, ✲; de St.-Germain, ✲; le marquis de Talhouet, ✲ ; le baron David (O. ✲) ; le comte Le Peletier d'Aunay, ✲.

Questeurs, MM. Hébert, ✲ ; de Romeuf (C. ✲).

MEMBRES.

Ain. MM. le cte. Le Hon (O. ✲); le cte. de Jonage, ✲; Bodin, ✲.

Aisne. MM. Hébert (O. ✲); Malézieux ; Vilcocq ; Geoffroy de Villeneuve (O. ✲).

Allier. MM. le baron de Veauce, ✲: Desmaroux de Gaulmin, ✲; Edouard Fould.

Alpes (Basses). M. le colonel Reguis (C. ✲).

Alpes (Hautes). M. Garnier.

Alpes-Maritimes. MM. Lubonis (C ✲); Masséna, duc de Rivoli.

Ardèche. MM le général d'Autheville (C. ✲); le comte de Rochemure, ✲; le comte Boissy d'Anglas (C. ✲).

Ardennes. MM. de Montagnac, ✲; baron Eug. de Ladoucette, ✲, de Sibuet.

Ariège. MM. Didier, ✲ ; Busson (O. ✲).

Aube. MM. le vicomte de Rambourgt, le baron de Plancy, ✲.

Aude. MM. Roques-Salvaza (O ✲) Dabeaux, ✲.

Aveyron. MM. Girou de Buzareingues, ✲; Calvet-Rogniat, ✲; Chevalier, Aug. (O. ✲).

Bouches-du-Rhône. MM. Bournat ; Berryer; Marie ; le baron Laugier de Chartrouze, ✲.

Calvados. MM. Bertrand (O. ✲); Douesnel, ✲ ; le marquis de Colbert-Chabannais, ✲: le marquis de Caulaincourt (C. ✲).

Cantal. MM. de Parieu (O. ✲); Creuzet, ✲.

Charente. MM. Gellibert des Séguins ; Planat ; André. ✲.

Charente - Inférieure. MM. le baron Vast-Vimeux, ✲ ; Roy-Bry, ✲; le baron Essachériaux, ✲ ; Roy.

CHER. MM. le comte de Nesle, ✲; Guillaumin, ✲.

CORRÈZE. MM. Lafont de Saint-Mür, ✲; Mathieu.

CORSE. MM. S. Abbattucci, ✲; Gavini.

CÔTE-D'OR. MM. N...; Marey Monge, ✲; Rolle.

CÔTES-DU-NORD. MM. Glais-Bizoin; Le Gorrec, ✲; le comte de Champagny (Jérôme-Paul), ✲; le comte de la Tour, ✲; le baron de Janzé, ✲.

CREUZE. MM. Delamarre (O. ✲); Sallandrouze de La Mornaix (O. ✲).

DORDOGNE. MM. Dupont Paul, ✲; de Belleyme (O. ✲); Wells de la Valette; Taillefer, ✲.

DOUBS. MM. le marquis de Conégliano, ✲; Latour du Moulin, (O. ✲).

DRÔME. MM. Lacroix St-Pierre; le marquis Luzy de Pélissac (G.-O. ✲); Morin, ✲.

EURE. MM. le duc d'Albufera, ✲; Fouquet; le comte d'Arjuzon (O. ✲); Guillaume-Petit (O. ✲).

EURE-ET-LOIR. MM. le vicomte Reille, ✲; le général Lebreton (G.-O. ✲).

FINISTÈRE. MM. le comte du Couedic (O. ✲); Conseil; Dcin; Bois de Mouzilly, ✲.

GARD. MM. Talabot (O. ✲); Bravay; E. André (O. ✲); de Robiac.

GARONNE (Haute). MM. le comte d'Ayguesvives, ✲, le comte de Campaigno (O. ✲); Piccioni, ✲; Duplan (O. ✲).

GERS. MM. Belliard, ✲; le comte Fréd. de Lagrange, ✲; Granier de Cassagnac (O. ✲).

GIRONDE. MM. Curé, ✲; baron Travot, ✲; Em. Pereire (O. ✲); baron David (O. ✲); Arman (O. ✲).

HÉRAULT. MM. Pagézy (O. ✲); Roulleaux-Dugage (C. ✲); Cazelles (O. ✲).

ILLE-ET-VILAINE. MM. le marquis de Piré, ✲; le comte Caffarelli, ✲; de Dalmas (O. ✲); de la Guistière.

INDRE. MM. Charlemagne, Raoul, ✲; Delavau, ✲.

INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin (O ✲); le marq[is] de Quinemont; Mame (O. ✲).

ISÈRE. MM. Royer; de Voize (O. ✲); Flocard de Mépieu, ✲; Faugier (O. ✲).

JURA. MM. E. Dalloz (O. ✲); le comte de Toulongeon, ✲.

LANDES. MM. de Guilloutet; Corta (O- ✲).

LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary (O. ✲); Crosnier (C. ✲).

LOIRE. MM. F. Balay; Dorian; Bouchetal-Laroche, ✲; de Chastelus, ✲.

LOIRE (Haute). MM. le marquis de Fay de Latourg-Maubourg (O. ✲); de Romeuf (C. ✲).

LOIRE-INFÉRIEURE. MM Thoinnet de la Turmélière, ✲; Lanjuinais (O. ✲); Simon, ✲; A. Fleury (O. ✲).

LOIRET. MM. Nogent-Saint-Laurent (O. ✲); le duc de Tarente (O. ✲); le vicomte de Grouchy (O. ✲).

LOT. MM. le comte J. Murat (O ✲); Deltheil (O. ✲).

LOT-ET-GARONNE. MM. Noubel, ✲; Dollfus; vicomte de Richemont, ✲.

LOZÈRE. MM. le comte de Chambrun, ✲.

MAINE-ET-LOIRE. MM. Ségris, ✲; BucherdeChauvigné, ✲; Louvel (O. ✲); le cte. de Las Cases, ✲.

MANCHE. MM. Havin; de Saint-Germain (O. ✲); Brohyer de Littinière, ✲; le général Meslin (G.-O. ✲).

MARNE. MM. Haudos (O. ✲); le général Parchappe (G.-O. ✲); Werlé (O ✲).

MARNE (Haute). MM. le baron Lespérut, ✲; Chauchard, ✲.

MAYENNE. MM. Leclerc d'Osmonville, ✲; le baron Mercier, ✲; le baron de Pierres, ✲.

MEURTHE. MM. Drouot, ✲; le baron Buquet (O. ✲); Chevandier de Valdrôme, ✲.

MEUSE. MM. Millon; le baron de Benoist, ✲; Chadenet (O. ✲).

MORBIHAN. MM. Kercado; Le Mélorel de la Haichois, ✲; comte N. de Champagny, ✲.

MOSELLE. MM. le colonel Hennocque (O. ✲); de Wendel, ✲; le baron de Geiger (O. ✲).

NIÈVRE. MM. Boucaumont (O ✲); de Montjoyaux, ✲; le comte Le Peletier d'Aulnay (O. ✲).

NORD. MM. Plichon, ✲; Kolb-Bernard, ✲; Des Rotours, ✲; Brame; Lambrecht; le marquis d'Havrincourt (O. ✲); N...; Seydoux (O. ✲); Godard-Desmarets, ✲.

OISE. MM. le baron de Corberon, ✲; le vicomte de Plancy, ✲; Lemaire (O. ✲).

ORNE. MM. de Chasot, ✲; David-Deschamps, ✲; le marquis de Torcy, ✲.

PAS-DE-CALAIS. MM. le baron d'Herlincourt, ✲; Delebecque (O. ✲); d'Herambault, ✲; Martel, Pinart; Piéron-Leroy.

PUY-DE-DÔME. MM. Mége, ✲; le duc de Morny (G. ✲); Christophle, ✲; du Miral (O. ✲); Andrieu, ✲.

PYRÉNÉES (Basses). MM. O'Quin, ✲; Larabure, ✲; Etcheverry, ✲.

PYRÉNÉES (Hautes). MM. A. Fould; Ach, Jubinal, ✲.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. MM. Is. Pereire, ✲.

RHIN (Bas). MM. le baron de Bussières (O. ✲); Coulaux, ✲; de Bulach, ✲; b^on de Cœhorn, ✲.

RHIN (Haut). MM. Lefébure, ✲; le baron de Reinach. ✲; West; Gros.

RHÔNE. MM. Pirras; Hénon; L. Descourt (O. ✲); Terme, ✲; J. Favre.

SAÔNE (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲; le marquis de Grammont; le duc de Marmier, ✲.

SAÔNE-ET-LOIRE. MM. le comte de Barbantane, ✲; Schneider (O. ✲); le baron de Chapuis-Montlaville (C. ✲); J. Chagot, ✲; le baron de Chiseuil, ✲.

SARTHE. MM. Haëntgens, ✲; Leret d'Aubigny, ✲; le marquis de Talhouet, ✲; le prince M. de Beauveau, ✲.

SAVOIE. MM. le comte de Boigne, ✲; Palluel.

SAVOIE (Haute). MM. Pissard, ✲; Bartholoni.

SEINE. MM. N.; Thiers (G.O. ✲); Em. Ollivier; Ern. Picard; N...; Guéroult; Darimon; J. Simon, ✲.; N...

SEINE-INFÉRIEURE. MM. Pouyer-Quertier fils, ✲; Quesné, ✲; Corneille, ✲; Lédier, ✲; H. Barbet (C. ✲); Ancel, ✲.

SEINE-ET MARNE. MM. le baron de Beauverger, ✲; le comte de Jaucourt (O. ✲); Josseau, ✲.

SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de St-Martin, ✲; Darblay junior (O. ✲); Dambry; Maurice-Richard.

SEVRES (Deux). MM. F. David, ✲; Lasnonnier (O. ✲); Ch. Le Roux, ✲.

SOMME. MM. Cosserat, ✲; Senéca; Conneau (C. ✲); de Morgan; Gressier.

TARN. MM. Daguillon-Pujol; Eug. Pereire; le général baron Gorsse (C. ✲).

TARN-ET-GARONNE. MM. le comte J. de la Motte, ✲; Belmontet (O. ✲).

VAR. MM. Lescuyer d'Attainville (O. ✲); le vicomte de Kerveguen.

VAUCLUSE. MM. Pamard (O. ✲); Millet, ✲.

VENDÉE. MM. le marquis de Ste-Hermine, Alf. Le Roux (O. ✲); le comte de la Poëze.

VIENNE. MM. Bourlon (O. ✲); de Beauchamp (O. ✲); Soubeyron (O. ✲).

VIENNE (Haute). MM. Arm. Noualhier, ✲; de St.-Paul, ✲.

VOSGES. MM. le comte de Bourcier de Villers, ✲; Aymé (O. ✲); le baron de Ravinel, ✲.

YONNE. MM. le comte Rod. d'Ornano (C. ✲); L. Javal (O. ✲); Le Comte, Eugène (O. ✲).

Conseil d'État.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires; 2° sur le contentieux administratif; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par

le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. ✲)

Président, S. Exc. M. Rouland (G. ✲), ministre présidant le Conseil d'État

Vice-présidents, MM. de Forcade de la Roquette (C. ✲); Chaix d'Est Ange (C. ✲); Thuillier (C. ✲).

Vice-président honoraire, M. Vuitry.

Président de la section du contentieux, M. Bauchart (O. ✲)

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. ✲), ancien ministre.

Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, N...

Président de la section des finances, N...

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Boinvilliers (C. ✲).

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. ✲).

Secrétaire-général du Conseil d'État, M. Boilay (O. ✲), ayant titre et rang de conseiller d'État.

MM. *Conseillers d'État.*

Abattucci (O. ✲), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice.
Bataille, ✲, ancien maître des requêtes.

Bavoux, ✲.
Besson (G. O. ✲), ancien préfet.
Blanche (O. ✲).
Blondel (C. ✲), ancien directeur général des forêts.
Bréhier, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Boulatignier (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Baron de Bussière (O. ✲).
Le comte de Chantérac (O. ✲), ancien député.
Chassériau (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Conti (O. ✲), ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice.
De Cormenin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Cornudet (O. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Cuvier (C. ✲), idem.
Le comte Dubois (O. ✲).
Duvergier (C. ✲), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.
Flandin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Gasc (O. ✲).
Gaslonde, ✲, ancien maître des requêtes.
Gaudin (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Gomel, ✲, ancien maître des requêtes.
Heurtier (O. ✲).
His de Butenval (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze (O. ✲). ancien membre de l'Assemblée législative.
Langlais (O. ✲).
De Lavenay, ✲.
Le Play (C. ✲).
Lestiboudois (O. ✲), ancien maître des requêtes.
Loyer, ✲.
Maigne (O. ✲), ancien représentant.
Manceaux (O. ✲), anc. secrétaire-général du ministère de l'Intér
E. Marchand (C. ✲).
Vicomte du Martroy, ✲, ancien maître des requêtes,
Merruau (O. ✲).
Persil (G. O. ✲), ancien ministre.
Quinette (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Riché, (O. ✲).
Le vicomte de Rougé (O. ✲), membre de l'Institut.
De Sibert de Cornillon (C. ✲).
Vernier (O. ✲), ancien député.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.

Comte d'Argout. Gaston, ✲, ancien maître des requêtes.
Aubernon, ✲.
Berger, Léon, ✲.

Du Berthier, ✲.
Bertier, ✲.
Baron de Bernon, ✲.
Chamblain (O. ✲), ancien préfet.
De Chassiron, ✲, ancien attaché d'ambassade.
Colas de La Noue, ✲.
Crignon de Montigny, ✲.
François, ✲, ancien maître des requêtes de deuxième classe.
Goupil, ✲.
Jahan (O. ✲), ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
Ern-Leblanc, ✲, ancien lieutenant de vaisseau.
Louyer-Villermay, ✲, ancien maître des requêtes.
De Maupas, Paul, ✲, ancien procureur de la République.
Pagès, ✲, ancien maître des requêtes,
Pascalis, ✲.
Vicomte Portalis, Ernest. ✲, ancien auditeur.
Redon de Beaupréau, ✲.
Comte de Ségur, Anatole, ✲, ancien préfet.

Maîtres des requêtes de deuxième classe.

MM.

Aucoc, ✲, ancien auditeur.
Bauchard
Le comte de Belbœuf, ancien auditeur.
Boinvilliers, ✲.
Bordet, ✲, ancien auditeur.
De Bosredon, ✲.
Le baron Cardon de Sandrans, ✲, ancien auditeur.
De Casabianca, ✲, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
Cottin, ✲, ancien auditeur.
Faré.
Ch. Fortoul, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.
Fouquier, ancien conseiller de préfecture.
Hudault, ✲.
Le Roy, ancien auditeur.
Lhopital, ✲, ancien auditeur.
Marbeau, ✲.
Mesnard, ✲.
De Missiessy.
De Montour, ✲, ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur.
Robert, Charles, ✲, ancien auditeur du Conseil d'État.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM. Alcoock ; Bessières, Bartholony ; Bayard, ✲ ; du Bodan ; Boivin ; Bouard ; Braün ; Brincard, ✲ ; Chadenet ; Cohen ; le baron de La Coste du Vivier ; le comte de Crèvecœur ; David ; le vicomte Dubois ; Dufau ; Flandin ; Ginoux de Fermon ; Godard de Rivocet ; de Guigné ; d'Hauteserve ; Hély d'Oissel, ✲ ; Kratz ; Le Chanteur ; A. Legrand ; le vicomte de Luçay ; le baron de Mackau ; Mégard de Bourjolly ; de Meynard ; des Michels ; Moreau ; Paixhans ; Perret ; de Ravignan ; le comte de Renepont ; Rolle ; G. Rouher ; de Salverte ; Taigny ; Tarbé des Sablons, ✲ ; Vieyra-Molina, ✲ ; Walckenaër.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. de l'Aigle ; de Barthélémy ; de Baulny ; Bérard de Chazelles ; Bégé ; Chauchat ; Cordier ; Danyau ; Darcy ; Duchaussoy ; Flourens ; de Franqueville ; comte de Saint-Gilles ; Goupy ; Genteur ; Grandidier, ✲ ; Jacquet ; Join-Lambert ; de Joinville ; Joly de Bammeville ; Leloup de Sancy ; Lecomte ; Lombard de Buffières ; Monnier ; Pastoureau ; Pélissier de Féligonde ; Pétiet ; Plantier ; de Raynal ; Regnault de Savigny ; de Reverseaux ; Roussigné ; vicomte de Roys : Sauvage ; Savoye ; Thureau ; de Vaufreland ; Henry de Villeneuve ; Louis Vicaire ; de Voyer d'Argenson.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G. O. ✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Suin ; La Caze ; Arm. Lefebvre ; Conti ; de Sibert de Cornillon ; Persil ; Gasc ; Bavoux.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. François ; du Berthier ; vicomte Portalis. — Deuxième classe ; M. Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. Dufau ; Bayard ; Megard de Bourjolly ; Alcock. — Deuxième classe, MM. Sauvage ; comte de Saint-Gilles ; Bégé ; Pétiet ; de Barthélémy ; Cordier ; Lombard de Buffières.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Bauchart (C. ✲), *président.* — *Conseillers d'État*, MM. Marchand ; Boulatignier ; Blondel ; vicomte de Martroy.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères. — MM. Gasc ; de Sibert de Cornillon.

Section de l'intérieur. — MM. Gomel ; Besson. — *Section des travaux publics, agriculture et commerce*, MM. le comte Dubois ; (O. ✲) ; Gaudin (C. ✲). — *Section de la guerre et de la marine*, MM. Maigne ; Chassériau. — *Section des finances*, MM. le baron Quinette ; de Lavenay.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Pascalis, ✲; Aubernon·—Deuxième classe, MM. de Cardon de Sandrans; de Belbœuf; Aucoc. —*Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif*, MM. Chamblain, de première classe; Ch. Robert, Lhopital, Faré, de deuxième classe.

Auditeurs, prémière classe, MM. de Renepont; Paixhans; Walkenaer; Perret; David; Flandin; Rouher.—Deuxième classe, MM. de Baulny; comte de Reverseaux; Roussigné; de Guigné; Chauchat; Savoye; Joly de Bammeville; de Raynal.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

M. N..., *président*.— *Conseillers d'État*, MM. Cuvier; Flandin; vicomte de Cormenin; de Chantérac; de Bussière; Bréhier; Langlais; Gomel; Besson; Merruau.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; de Ségur; Colas de La Noue; de Bernon; Bertier.—Deuxième classe, MM. de Casabianca; Fouquier; Fortoul; Hudault, Marbeau; Cottin.

Auditeurs, première classe, MM. des Michels; Bouard; de Ravignan; de Salverte; Chadenet; de Mackau; Tarbé des Sablons; Braün; Hély d'Oissel.— Deuxième classe, MM. Ginoux de Fermon; Henri de Villeneuve; de Voyer d'Argenson; Pastoureau.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Boinvilliers (C. ✲), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; Cornudet; de Buthenval; comte Dubois; Duvergier; Le Play; Alf. Blanche.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Pagès; de Chassiron; Redon de Beaupré; Jahan; de Maupas. — Deuxième classe, MM. de Montour; Leblanc; E. Boinvilliers; de Bosrédon.

Auditeurs, première classe, MM. Le Roy; (Bartholony; Moreau; Rolle; Taigny; du Bodan; de La Coste du Vivier; Godart de Rivocet; de Meynard; vicomte Dubois; Legrand.—Deuxième classe, MM. Cohen; de Vaufreland; Monnier; Grandidier; de Franqueville.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard (G. O. ✲), *président*.— *Conseillers d'Etat*, MM. Maigne; Manceaux; Chassériaux; Abbatucci, Battaille; Loyer.

Maîtres des requêtes, deuxième classe, MM. de Mississsy; Bordet; Bauchard.

Auditeurs, première classe, MM. Le Chanteur; Vieyra-Molina; Bessières; Kratz. — Deuxième classe, MM. Danyau; vicomte des Roys; Plantier.

SECTION DES FINANCES.

M. Godelle (O. ✲), *président.* — *Conseillers d'Etat*, MM. Quinette; Lestiboudois; de Lavenay; de Rougé; Riché.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Goupil; Louyer-Villermay; d'Argout; Crignon de Montigny.

Auditeurs, première classe, MM. Boivin; d'Hauteserve; Brincard; vicomte de Lucay; le comte de Crèvecœur.—Deuxième classe, MM. Jaquet; Lecomte; de l'Aigle.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Barbier (C. ✲), directeur général des douanes et des contributions indirectes.— Le général Blondel (C. ✲), directeur au ministère de la guerre.— De Boureille (C ✲), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.—Cardoen (C. ✲), procureur général près la cour impériale de Paris. — Darricau (G. O. ✲), intendant général inspecteur, directeur de la comptabilité générale au ministère de la guerre.—Dupuy de Lome (C. ✲), directeur des constructions navales au ministère de la marine. — De Franqueville (C. ✲), directeur général des ponts-et-chaussées. — Gautier (C. ✲), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts. Herbet (C. ✲), ministre plénipotentiaire, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères. — Mercier Lacombe (C. ✲), directeur général des services civils de l'Algérie. — Peltier (C. ✲), secrétaire général du ministère des finances.— Petetin (O. ✲), directeur de l'imprimerie impériale. — G. Rouland, ✲, chef de cabinet du ministre président le conseil d'État.—Baron de Roujoux (C. ✲), directeur des colonies au ministère de la marine. — Vandal (O. ✲), directeur général des postes. —Vuitry (O. ✲), gouverneur général de la Banque, ayant titre et rang de président de section honoraire.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat, MM. de Jouvencel, ✲, *président*; Amye (O. ✲), Chatignier; Jagerschmidt; Lambert, ✲, Lebon; Rigaud; Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. Rouher (G. ✲), sénateur, *ministre*.

Cabinet du ministre, M. Albert Huet, chargé de la direction du cabinet et du service législatif, *chef*. — Bureau du cabinet.—*Affaires réservées*.

M. N. ., *secrétaire général*.— Bureau du secrétariat: *Bureau de la comptabilité*. — Deuxième bureau. — *Personnel; décorations; pensions civiles*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES HARAS.— Premier bureau : *Personnel ; organisation de la monte; réformes d'étalons.*—Deuxième bureau : *Remonte des haras ; achat et répartition d'étalons, encouragements, courses, concours, etc.*

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE.— Section du secrétariat.— Sections historique, administative, législative et judiciaire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Baroche (G. ✲), sénateur, *garde des sceaux, ministre.*— Cabinet du ministre, N..., *chef.*

M. Lenormand, ✲, conseiller d'État, *secrétaire général.*

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL. — Bureau du personnel : secrétariat-général. — *Discipline de la magistrature ; personnel de l'administration centrale, légion d'honneur, préséances.* — Bureau des archives.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU. — Bureau des matières civiles.— Bureau des naturalisations. — Bureau du notariat. — Bureau des avocats, avoués, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau des grâces. — Bureau de la comptabilité. *Préparation des comptes.*— Bureau des frais de justice.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE : *Service de l'administration.*— *Service des travaux.* — *Service du Bulletin des lois et du Moniteur des communes.*

Administration des cultes. — M. Hamille, ✲, *directeur.* — Bureau du secrétariat et des archives.

1re. DIVISION. — 1er. bureau : *personnel du clergé et police ecclésiastique.*— 2e bureau ; *service paroissial, contentieux, congrégations religieuses.*

2e DIVISION,— 1er. bureau . *administration temporelle.*— 2e bureau : *travaux diocésains, subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE.— 1er. bureau : *comptabilité de l'instruction publique.* — 2e bureau : *comptabilité des cultes.*— 3e bureau : *pensions de retraite.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. Drouyn de Lhuys (G. ✲), *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Berthemy, ✲, *chef.*

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.— Bureau du protocole : *exequatur, décorations, etc.*— Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — Du Midi et de l'Orient. — Sous-direction du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Sous-direction des archives. — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. Boudet (G. O. ✲), *ministre.*

Chef du cabinet, M. Perret, *auditeur de 1re. classe au Conseil d'État.*

Correspondance particulière. — Audiences. — Secours. — Personnel. — Moniteur, etc.

M. Chamblain (O. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — 1er. bureau : *secrétariat.* — 2e bureau : *archives départementales et communales.* — 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.*

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — 1er. bureau : *administration générale des prisons.* — 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction.* — 4e bureau : *transférements.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — 1er. bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions.* — 2e bureau : *dépenses départementales.* — 3e bureau : *aliénés, enfants trouvés, mendicité.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET HOSPITALIÈRE. — 1er. bureau : *administration et comptabilité des communes.* — 2e bureau : *contentieux des communes.* — 3e bureau : *voirie.* — 4e bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er. bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

CAISSE CENTRALE

Direction de la presse et du colportage. — M. le comte Treilhart (O. ✲), *directeur.*

Bureau du secrétariat de la direction. — *Correspondance générale. — Moniteur des communes, etc.*

2e DIVISION. — 1er. bureau : *colportage.* — 2e bureau : *administration, exécution des lois et décrets sur la presse.* — 3e bureau : *statistique de la presse étrangère; traduction.*

Direction générale de la sûreté publique. — M. Boittelle (G. O. ✲), préfet de police, *chargé de la direction générale.*

1er. bureau : *correspondance politique.* — 2e bureau : *police spéciale ; réunions et associations, police des lieux publics, des étrangers et réfugiés, surveillance des condamnés libérés, extraditions, naturalisations, transports de corps, inhumations, transit d'armes et vente de poudres, événements divers.*— 3e bureau ; *police administrative, émigration, loteries, passeports, secours de route, livrets, police de la chasse, recherches dans l'intérêt des familles, mendicité, vagabondage.*

Division de l'imprimerie et de la librairie. — 1er. bureau : *imprimerie et librairie.* — 2e bureau : *propriété littéraire.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte de Vougy (O. ✲), *directeur général.*

Bureau central. — Bureau du personnel.— Services du matériel et des dépêches.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✲), *ministre.*

Administration centrale du ministère. — Direction du personnel et de l'inspection générale. — Bureau du personnel général. — Bureau de l'inspection générale.

Secrétariat général. — M. Pelletier (C. ✲), *secrétaire-général.*

1re DIVISION. — Administrations financières. — 1er bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 2e bureau : *douanes, contributions indirectes et tabacs.* — 3e bureau : *postes, contributions directes et monnaies.* — 4e bureau : *dépêches et contre-seing.*

2e DIVISION. — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *archives et bibliothèques.* — 4e bureau : *dépêches et contre seing.* — 5e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 6e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

Direction du contentieux des finances. — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

Direction du mouvement général des fonds. — Bureau central : *surveillance des comptoirs d'escompte.* — Section des ordonnances. — Bureau du service intérieur. — Bureau des écritures.

Direction de la dette inscrite. — Bureau central. — Bureau du

grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et des receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

DIRECTION DES CAISSES CENTRALES DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paiement de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — 1er. bureau : contrôle de la gestion du caissier central. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal comte Randon (G. ✲), sénateur, *ministre*. — Cabinet du ministre : M. le colonel Ribourt (C. ✲), *chef*.

1re. DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er. bureau : *correspondance générale, opérations militaires*. — 2e bureau : *états-majors, écoles militaires*. — 3e bureau : *recrutement*. — 4e bureau : *dotation de l'armée*. — 5e bureau : *justice militaire*. — 6e bureau : *infanterie*.

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1er bureau : *cavalerie, remontes*. — 2e bureau : *gendarmerie*.

3e DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1er bureau : *personnel*. — 2e bureau : *matériel, comptabilité*.

4e DIRECTION. — GÉNIE. — 1er bureau : *personnel*. — 2e bureau : *matériel, comptabilité*.

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — 1er bureau : *intendance, service de marche, transports, équipages militaires*. — 2e bureau : *subsistances, chauffage*. — 3e bureau : *personnel des officiers de santé, hôpitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires, invalides*. — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements*. — 5e bureau : *solde, revues de comptabilité, administration intérieure des corps de toutes armes*.

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1er bureau : *géodésie, topographie, dessin et gravure*. — 2e bureau : *travaux historiques, statistiques, bibliothèques, etc.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *contrôle de dépenses, contentieux, budgets généraux*. — 2e bureau : *fonds, ordonnances, comptes*. — 3e bureau : *comptes-matières*. — 4e bureau : *pensions, secours*. — 5e bureau : *service intérieur*. — 6e bureau : *lois, archives, décorations*.

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin, *chef de service*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. le comte de Chasseloup Laubat (G. ✲), *ministre.* — Cabinet du ministre. — *Affaires de cabinet, aumôniers, etc.*

M. Alfred Blanche (O. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général.*

1re DIRECTION.— 1er bureau : *état-major de la flotte.*— 2e bureau : *mouvements.*

2e DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 2e bureau : *inscription maritime, équipages de la flotte et justice maritime.* — 3e bureau : *pêche et domanialité maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.* — 5e bureau : *solde, habillements et revues.* — 6e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

3e DIRECTION. — MATÉRIEL. — Bureau des constructions navales et des travaux hydrauliques. — Bureau de l'artillerie. — Bureau des approvisionnements.

4e DIRECTION. — ADMINISTRATION COLONIALE. — 1er bureau : *administration générale des colonies.* — 2e bureau : *administration intérieure des colonies.* — 3e bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4e bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

5e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — 1er bureau : *fonds et ordonnances.* — 2e bureau : *dépenses d'outre-mer.* — 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds.* — 4e bureau : *comptabilité des matières.* — 5e bureau : *service intérieur et bibliothèque.* — 6e bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages et du service des *gens de mer.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

S. Exc. M. Duruy (O. ✲), *ministre.*

DIRECTION DU PERSONNEL, DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET DU CABINET DU MINISTRE, M. Genteur (O. ✲), conseiller d'État, *secrétaire-général.*

Cabinet. — Bureau du cabinet : *décorations, etc.*

Personnel et Secrétariat.—*Personnel de l'administration académique, de l'instruction supérieure et secondaire.* — 1er. bureau : *souscriptions, missions, école française d'Athènes, travaux historiques, établissements scientifiques et littéraires.*— 2e bureau : *procès-verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique, archives, enregistrement des dépêches.*

Administration de l'Instruction publique. — 1re. DIVISION. — 1er. bureau : *administration académique, instruction supérieure.* — 2e bureau : *matériel de l'instruction supérieure.*

2e DIVISION. — 1er. bureau : *instruction secondaire, bourses.* — 2e bureau : *matériel de l'instruction secondaire.*

3e DIVISION. — 1er. bureau : *instruction primaire.* — 2e bureau : *matériel de l'instruction primaire.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. Béhic (C. ✲), *ministre.* — Cabinet du ministre : M. Simons, *chef.*

M. de Boureuille (O. ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des mines, *secrétaire-général.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — *Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.*

DIVISION DU PERSONNEL. — 1er. bureau : *nominations, promotions et mouvements.* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er. bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE. — *Mouvement de la population, commissions statistiques, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, calcul des tarifs et table de mortalité, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

AGRICULTURE.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — 1er. bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles, concours d'animaux, drainage, etc.* — 3e bureau : *subsistances, mercuriales, importations et exportations des grains, foires et marchés, règlements de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente de comestibles.*

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — 1er. bureau : *commerce, agents de change, courtiers.* — 2e bureau : *industrie, chambres consultatives des arts et manufactures.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1er. bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2e bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-Chaussées et Chemins de fer. — M. de Franqueville (O ✲), conseiller d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIRECTION DES ROUTES ET PONTS. — 1er. bureau : *routes impériales.* — 2e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — 1er. bureau : *ports maritimes,*

canaux de navigation.— 2e bureau : *rivières navigables et flottables.*

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — 1er. bureau : *usines et services divers.* — 2e bureau : *desséchements et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — 1er. bureau : *études et concessions.* — 2e bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1er. bureau : *exploitation commerciale.* — 2e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — 1er. bureau : *mines, eaux minérales, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines métallurgiques, cartes géologiques et ogronomiques.* — Bureau de la *statistique minérale.*

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS. (1)

S. EXC. M. le maréchal Vaillant (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre.* — Cabinet du ministre, M. Delacharme, *chef*

M. Gautier (C. ✲), conseiller d'État, *secrétaire général.* — Bureau du secrétariat, *personnel, archives de la couronne.* — 2e bureau : *mobilier de la couronne.*

SURINTENDANCE GÉNÉRALE DES THÉATRES. — M. le comte Baciocchi, premier chambellan de l'Empereur, *surintendant général.* — Direction des théâtres.

SURINTENDANCE DES BEAUX-ARTS. — M. le comte de Nieuwerkerke. — Direction des bâtiments civils. — Bureau des travaux. — Bureau de la comptabilité. — Conseil des bâtiments civils.

DIVISION DES BATIMENTS DE LA COURONNE. — Bureau des bâtiments : *construction et entretien des palais, etc.; inspection et contrôle.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau de l'ordonnancement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — Bureau central : *personnel, etc.* — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Bureau du contentieux.

ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COURONNE. — Musées. — Mobilier. — Manufactures. — Bibliothèques.

Passent en outre du Ministère d'État au Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts : l'académie de France à Rome, l'école d'Athènes, l'école spéciale des beaux-arts, les écoles gratuites de dessin, les ouvrages d'art et de décoration d'édifices publics, les fêtes et cérémonies publiques, le Conservatoire de musique et de déclamation et ses succur-

(1) Un décret du 23 juin décide que le ministère de la maison de l'Empereur prend le titre de *Ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts*, et distrait du ministère d'État les attribuiions que nous indiquons ci-après.

sales, l'examen et l'autorisation des ouvrages dramatiques, les encouragements à l'art dramatique et à l'art musical, les monuments historiques, le musée des Thermes et l'hôtel de Cluny, l'asile impérial de Saverne, la direction générale des archives de l'Empire, la publication de la correspondance de l'Empereur Napoléon Ier, la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, l'Institut impérial de France, la bibliothèque impériale et le cours d'archéologie y annexé, les bibliothèques Mazarine, de Ste-Geneviève, de l'Arsenal, et la rédaction du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements, l'académie impériale de médecine, le journal des savants, l'école impériale des chartes, les souscriptions aux ouvrages scientifiques et littéraires et la répartition de ces ouvrages entre les bibliothèques publiques, les encouragements et secours aux savants et gens de lettres, les subventions et encouragements pour voyages et missions scientifiques et littéraires.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G. ✲), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général Maizière (G. O. ✲), *secrétaire-général.*

Bureau du secrétariat-général : *personnel de l'Administration centrale, demandes d'admission et de promotion dans l'Ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

Division administrative. — 1er. bureau : *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, constatation des droits aux traitements, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2e bureau : *maisons impériales Napoléon.*

Division des fonds et de la comptabilité. — 1er bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2e bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.*

ADMINISTRATIONS DES REVENUS PUBLICS.

Contributions directes. — M. de Janvry (O. ✲), *directeur-général.*

Enregistrement et domaines. — M. Roy (O. ✲), *directeur-général.*

Douanes et contributions indirectes, — M. Barbier, (C. ✲), conseiller d'Etat, *directeur-général.*

Tabacs. — M. Rolland (O. ✲), *directeur-général.*

Postes. — M. Vandal (C. ✲). conseiller d'État, *directeur-général.*

Forêts. — M. Vicaire (C. ✲), *directeur-général.*

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal Pelissier, duc de Malakoff (G. ✲), sénateur, membre du conseil privé, *gouverneur-général.*

M. de Martimprey (G. O. ✲), général de division, chef d'état-major général, *sous-gouverneur.*

M. Mercier-Lacombe (O. ✲), *directeur du service civil de l'Algérie*, chargé de l'Administration du département d'Alger.

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	De Saint-Pulgent, ✲.	De Langalerie.	Belley.
Aisne.	Laon.	Castaing (O. ✲).	Dours.	Soissons.
Allier.	Moulins.	Lomasson (O. ✲).	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.).	Digne	Gimet, ✲.	Meirieu, ✲.	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Le Peintre, ✲.	Bernadou, ✲.	Gap.
Alpes-Marit.	Nice.	Gavini, (O.✲) m. d. r. en s. ext.	Sola (O. ✲).	Nice.
Ardèche.	Privas.	Demanche, ✲.	Delcuzy, ✲.	Viviers.
Ardennes.	Mézières	Le vicomte Tiburce Foy (C. ✲)	....	Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Amelin, ✲.	Bélaval.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Salles, ✲.	Ravinet.	Troyes.
Aude.	Carcassonne	Le Pic (O. ✲).	De la Bouillerie, ✲.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Isoard (O. ✲).	Delalle (O. ✲).	Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Marseille.	De Maupas(G.O.✲), sénateur, chargé de l'admin. du départ.	CHALANDON, ✲.	AIX, Arles et Embrun.
			Cruice, ✲.	Marseille.
Calvados.	Caen.	Le Provost de Launay (O. ✲).	Didiot.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	D'Arnoux, ✲.	De Pompignac.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Le comte Michel (O. ✲).	Cousseau, ✲.	Angoulême.
Charente-Inf.	La Rochelle.	Boffinton, ✲.	Landriot.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (O. ✲).	La Tour-d'Auverg. ✲	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Bohat, ✲.	Berteaud.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Géry, ✲.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	Le baron J. de Bry (C. ✲).	Rivet (O. ✲).	Dijon.
Côtes-du-N.	Saint-Brieuc	Le comte Rivaud de la Raffinière (C. ✲).	David, ✲.	Saint-Brieuc.
Creuze.	Guéret.	De la Rousselière (O. ✲).	....	Limoges (Vienne-Haute.)
Dordogne.	Périgueux.	Ladreit de la Charrière (O. ✲)	Dabert.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	Pastoureau (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU (C. ✲)	BESANÇON et Haute Saone.
Drôme.	Valence.	Marquis de Castellane, ✲.	Lyonnet.	Valence.
Eure	Évreux.	Janvier de la Motte (O. ✲).	Devoucoux.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Le vicomte de Charnailles, ✲.	Regnault.	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Le baron Richard (O. ✲).	Sergent (O. ✲).	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Le b. Pougeard-Dulimbert(C✲)	Plantier.	Nîmes
Garonne (H.)	Toulouse.	Boselli (C. ✲).	DESPREZ ✲.	TOULOUSE et Narbonne.
Gers.	Auch.	Le vicomte de Gauville, ✲.	DELAMARE, ✲.	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	Comte de Bouville (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET (C. ✲).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Piétri, J.-M. (O. ✲).	Le Courtier (O. ✲).	Montpellier.
Ille-et-Villain.	Rennes.	Féart (O. ✲).	BROSSAYS (O. ✲).	RENNES.
Indre.	Châteauroux	A. de Laire, ✲.	....	Bourges (Cher).
Indre-et-Loir.	Tours.	Podevin (O. ✲).	GUIBERT, ✲.	TOURS.
Isère.	Grenoble.	Ponsard (O. ✲).	Ginoulhiac, ✲.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard (O. ✲).	Nogret.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-Mar	Le baron de Vougy, ✲.	Epivent.	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois.	De Soubeyran (O. ✲).	Pallu du Parc, ✲.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Mouzard-Sencier (O. ✲)	. ...	Lyon (Rhône).
Loire (Haute)	Le Puy.	Démonts, ✲.	Lebreton.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, H. (G O.✲) c. d'Ét.	Jaquemet, ✲.	Nantes.
Loiret.	Orléans	Dureau (O. ✲).	Dupanloup (O. ✲).	Orléans.
Lot.	Cahors.	De Fleury, ✲.	Peschoud, ✲.	Cahors.
Lot-et-Garon.	Agen.	Paillard (O. ✲).	De Vesins, ✲.	Agen
Lozère.	Mende.	De Pebeyre, ✲.	Foulquier, ✲.	Mende.
Maine-et-Loir	Angers.	Bourlon de Rouvre (O. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Pron (C. ✲).	Bravard, ✲.	Coutances.
Marne.	Châlons.	Chassaigne-Goyon (O.✲) maît. des requêtes en service extraordinaire.	S. E. LE CARDINAL GOUSSET (C. ✲) Bara.	REIMS (Arr. de Reims et Arden.) Châlons.

Départements.	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
arne (H)	Chaumont.	De Rostan d'Ancézune (O. ✲).	Guerrin.	Langres.
ayenne.	Laval.	Bélurgey de Grandville (O.✲)	Wicart, ✲.	Laval.
eurthe.	Nancy.	De Saint-Paul (O. ✲).	Allemand-Lavigerie	Nancy.
euse.	Bar-le-Duc.	Poriquet, ✲.	Rossat, ✲.	Verdun.
orbihan.	Vannes.	Lefebvre (J.), ✲.	Gazailhan.	Vannes.
oselle.	Metz.	Le baron Jeanin (O. ✲).	Dupont des Loges.	Metz.
ièvre.	Nevers.	Le comte de Callac.	Forcade, ✲.	Nevers.
ord.	Lille.	Vallon (G. O. ✲).	RÉGNIER (O. ✲).	CAMBRAI.
ise.	Beauvais.	Chevreau, Léon (O. ✲).	Gignoux, ✲.	Beauvais.
rne.	Alençon.	Lerat de Magnitot (C. ✲).	Rousselet, ✲.	Séez.
as-de-Calais	Arras.	De Tanlay (C. ✲).	Parisis (O. ✲).	Arras.
uy-de-Dôme	Clermont-F.	Le comte de Preissac (C. ✲).	Féron, ✲.	Clermont.
yrénées (B).	Pau.	Guillaume d'Auribeau (O. ✲).	Lacroix (O. ✲).	Bayonne.
yrénées (H).	Tarbes.	Garnier, ✲.	Laurence, ✲.	Tarbes.
yrénées-Or.	Perpignan.	Comte de Coëtlogon.	Gerbet, ✲.	Perpignan.
hin (Bas).	Strasbourg.	Migneret (C. ✲).	Roess, ✲.	Strasbourg.
hin (Haut).	Colmar.	Odent, ✲.		
hône.	Lyon.	Vaïsse (G O.✲), sénat., chargé de l'admin. du département.	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C.✲)	LYON et VIENNE
aône (H.)	Vesoul.	Isoard (O. ✲).	.....	Besançon (Doubs
aône-et-Loir	Mâcon.	Le b. de La Guéronnière (O. ✲)	De Marguerye, ✲.	Autun
arthe.	Le Mans.	D'Andigné (O. ✲).	Fillion.	Le Mans.
avoie	Chambéry.	Jolibois, ✲.	S. E. LE CARDINAL BILLIET (C. ✲).	CHAMBERY.
			Vibert (O. ✲).	Maurienne.
			Turinaz (O. ✲).	Tarentaise.
avoie (H).	Annecy.	Ferrand.	Magnin, ✲.	Annecy.
eine.	PARIS.	Haussman (G. O. ✲), sénateur	DARBOY.	PARIS.
		Boittelle (G.O.✲), préf. de pol.		
eine-Infér.	Rouen.	Le baron Le Roy (G.O.✲), sén.	DE BONNECHOSE, ✲.	ROUEN.
ein.-et-Marn	Melun.	De Lassus St.-Géniès, ✲.	Allou, ✲.	Meaux.
eine-et-Oise	Versailles.	De St.-Marsault (G. O. ✲).	Mabile, ✲.	Versailles.
èvres (Deux)	Niort.	Lorette, ✲.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr.)
omme.	Amiens.	Cornuau, cons. d'État (C. ✲).	Boudinet.	Amiens.
arn	Alby.	Tourangin, ✲.	DE JERPHANION (O✲)	ALBY.
arn-et-Gar.	Montauban.	Levainville, ✲.	Doney.	Montauban.
ar.	Draguignan.	Montois (O. ✲).	Jordany, ✲.	Fréjus et Toulon
aucluse.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✲).	Dubreuil.	AVIGNON.
endée.	Napoléon-V.	Girard de Villesaison (O. ✲).	Colet.	Luçon.
ienne.	Poitiers.	Levert, ✲.	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèvr).
ienne (H).	Limoges	Boby de la Chapelle (O. ✲).	Fruchaud.	Limoges.
osges.	Épinal.	De Vésins, ✲.	Caverot, ✲.	Saint-Dié.
onne.	Auxerre.	Sohier (O. ✲).	JOLLY, ✲.	SENS et AUXER.

Administration départementale de l'Algérie.

épartement d'Alger, M. Mercier La Combe (O. ✲), directeur-général du service civil, chargé de l'administration du département; — département d'Oran, M. Majorel (O. ✲), préfet; — département de Constantine, M. Lapeine (O. ✲), préfet.

Évêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis.
Ile de la Réunion
Afrique.) Mgr. Maupoint.

Basse-Terre.
Guadeloupe
Antilles.) Mgr. Boutonnet, ✲.

St-Pierre et Port-de-France.
(Martinique
Antilles.) N...

Alger.
(Afrique). Mgr. Pavy (C. ✲).

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollende.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendemiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant prefet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1850, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur. auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron Méchin, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte De Saint-Aignan, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice Duval, pair de France, conseiller d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. Desmousseaux de Givré, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. Anthony-Thouret, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluse et D. Pillette ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. Durant St.-Amand, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. Vaïsse, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, depuis ministre de l'Intérieur, conseiller d'État et sénateur.

M. Besson, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'État.

M. Collet-Meygret, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

PRÉFECTURE.

M. Vallon, grand-officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, nommé le 20 octobre 1857, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de midi à deux heures.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Évariste Bergognié, ✻, *secrétaire général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Balson; Cleenewerck de Crayencour; Derbigny; des Rotours.

MM. Defontaine, ✻, ancien magistrat, conseiller général; Chombart, avocat, conseiller général, *membres suppléants.*

Ministère public: M. le secrétaire-général de la préfecture, commissaire du Gouvernement. — M. Jonglez de Ligne, auditeur au conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général

remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

GREFFE. M. Lober, chef de bureau, *secrétaire-greffier du conseil de préfecture.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, le vice-président et le secrétaire. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues,	MM. Joos, ✻, négociant et maire à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✻ ✠ ✻, juge à Lille.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, ✻, avocat à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	A. Carlier, président du tribunal de commerce.
Gravelines,	Le Camus (O. ✻), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Béhaghel, Louis, ✻, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✻, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Cleenewerck, ✻, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, ✻, maire de La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, ✻, manufact. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Lille

Cysoing,	Brame, Jules, député à Lille.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy,	C. Descat, ✲, apprêteur de tissus et adjoint, à Roubaix.
Lille Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann (O. ✲), président de la chambre de commerce à Lille.
Lille-Ouest,	Victor St-Léger, filateur de lin, à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffin. de sucre et adjoint à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, Ernest, cultivat. à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Desrousseaux, Louis, ✲, notaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (G.-O. ✲), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲ ✠, propriétaire à Marquette-lez-Lille.
Tourcoing. Sud,	J. Leurent, docteur en médecine à Tourcoing.
Cambrai-Est,	Stiévenard-Béthune, propriétaire à Etrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	le comte E. Martin (du Nord), propriétaire à Paris.
Le Câteau,	Seydoux, Ch. (O. ✲), prop., député, au Câteau.
Marcoing,	Crépin, cultivateur et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes Sud,	Mailliet, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
Bavai,	le baron Butron de la Torre, maire à St-Vaast.
Berlaimont,	Paul, Charles, ✲, procureur-général à Nîmes.
Landrecies,	Doutrelaine (O. ✲), colonel du génie, chef d'état-major du génie à l'armée du Mexique.
Maubeuge,	De Carnières (C. ✲), conseiller à la cour de cassation.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, juge-de-paix au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	le baron de l'Epine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Godart-Desmarest, ✲, maître de verreries, député à Trélon.
Arleux,	le marquis d'Aoust, maire de Cuincy.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriétaire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul (O. ✲), président à la cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, ✲, à Douai.
Marchiennes,	le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing.
Orchies,	Guilbert-Estevez, ✲, propr. et maire à Orchies.

St-Amand, riv. d. Lécuyer, ✻, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à St-Saulve.
St-Amand, riv. g. le comte Dubois (O. ✻), conseiller d'Etat à Paris.
Bouchain, Lebret, ✻, associé régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé, Renard, Louis, ✻, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E., Lemaire (O. ✻), membre de l'Institut, député, à Paris.
Valenciennes-N., Lefebvre, ✻, banquier, président de la chambre de commerce, à Valenciennes.
Valenciennes-S., Boulanger, Émile, ✻, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1853, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

Conseil général. *Première série.* Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série.* Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série.* Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1855, 1858 et 1861.

La seconde sortie de la 1re série aura lieu en 1864.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PREFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET, MM. N..., *chef du cabinet;* Devaux fils, *commis de 1re classe.*

Première division. — M. Cornaille, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES. — MM. N..., *chef de bureau;* Dubois, *commis de 3e classe;* Didier, *commis de 4e classe;* Berbesson, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nominations des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes: — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes: — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — parcours et vaine-pâture; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises: — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. — Formation des budgets départementaux.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ. MM. Laurent, *chef de comptabilité;* Verdier, *commis de 4e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales; — traitements des juges, des ministres du culte, etc.; — frais de justice; — tenue des registres de comptabilité; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Lober, *chef du bureau;* Joly, *commis de 1re classe;* Defrenne, *commis de 2e classe;* Lecocq, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Domaines; — affaires contentieuses; — ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers; — révélations; — successions dévolues à l'État; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts; — délimitation; — droits d'usage; — aliénations; — ventes de coupes; — défrichements. = Hospices; — bureaux de bienfaisance; — monts-de-piété; — contentieux; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — règlement des bud-

gets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M. Druez, ✻, *chef de division.* — SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. N..., *chef de bureau;* Breton, *commis de 1re classe;* Bernard, *commis de 1re classe;* Plumecocq, *commis de 1re classe;* Lechien, *commis de 2e classe;* Plouvier, *commis de 3e classe;* Decoussemacker, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du ***Bulletin des lois et des Actes administratifs de la Préfecture;***—visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts. = Monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, *chef de bureau;* Masurel, *commis de 1re classe;* Lerouge, *commis de 2e classe;* Torck, *commis de 4e classe.*

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. =

Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.* — BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Baillœul *chef de bureau ;* Lefebvre, *chef de bureau ;* Mallebrancq, *commis de 1re classe ;* Landrieu, *commis de 2e classe ;* Decourchelle, *idem ;* Cornée, *commis de 2e classe ;* Ducroc, *commis de 4e classe.*

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques, — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires ; — exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Bureau de l'Instruction primaire. — MM. Hennissart, *secrétaire de l'inspection ;* Prestat et Peltier, *employés.*

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Desplanques, *archiviste ;* Alph. Boussemart, *chef de bureau ;* Delmotte, *employé.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le Secrétaire-général de la Préfecture, *président;* Mimerel (C. ✲), sénateur, membre du Conseil général; Jules Brame, député, membre du Conseil général; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du Conseil général; Desplanques, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la Préfecture, M L. Danel, à Lille, r. Impériale.

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — *Huissier du conseil de préfecture,* le sieur Desmulliez. — *Concierge de l'hôtel,* le sieur Godard. — *Concierge des bureaux,* le sieur Delesalle.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par le Préfet; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. le vicomte de Jessaint, ✲; *secrétaire,* M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM.	Hilst, d.-méd. et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,		Demeunynck, ✲, doct.-méd. à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,		Beck, propriétaire à Dunkerque.
**Dunkerque-O,		Verley, présid. du trib. civil à Dunkerque.
—		Mollet, ✲, maire à Dunkerque.
—		Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,		Wanwormhoudt, rentier à Gravelines.
*Hondschoote,		Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,		Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La première a été renouvelée en 1861, et la seconde le sera en 1864.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

SousPrifet, M. Sitfait, ✲ ✠ ✲ ; *secrétaire*, M. Verheyleweyen.

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul-N.-E.,	MM.	Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, propr. et maire à Steenwerck.
*Bailleul-Sud-O.		Stoppelgast, propriétaire à Bailleul.
**Cassel,		Desmyttère, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,		Lespagnol, juge d'instruct. à Hazebrouck
*Hazebrouck-S.,		Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
*Merville,		Hennion-Delebecque, notaire et maire à Estaires.
** —		Verhaeghe, ✲, propriétaire à Merville.
*Steenvoorde,		Deschodt, propr. et maire à Terdeghem.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

*Armentières,	MM.	Castrique, propriétaire à Armentières.
**Cysoing,		Baratte fils, propr. et maire à Templeuve.
**Haubourdin,		Tierce, juge de-paix à Haubourdin.
**La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,		Telliez, juge suppléant à Lille.
*Lille-Centre,		Ladureau, avocat à Lille.
*Lille-Nord-Est,		Rouzé, ✲, banquier à Lille.
*Lille-Ouest,		Mercier, courtier de commerce à Lille.
*Lille-Sud-Est,		Lefebvre, cultivateur à Lille (Fives).
*Lille-Sud O.,		Soins, teinturier à Lille.
**Pont-à-Marcq,		Des Rotours, ✲, député et maire à Avelin.
**Quesnoy-sur-D.		Lambin, propriétaire et maire à Comines.
**Roubaix,		Piat, fabricant à Roubaix.
**Seclin,		Rose, propriétaire à Lille.
*Tourcoing-N.,		Rousselle-Defontaine, ✲, maire de Tourcoing.
*Tourcoing-S.,		Ducrocq, notaire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. de Boyer de Ste.-Suzanne, ✲ ; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

*Cambrai-Est,	MM.	Leroy, ✲, ancien notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,		Monier, propr. à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières,		Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières.
**Clary,		Vatin, propriétaire à Haucourt.
* —		Beauchard, propriétaire et maire de Ligny.
*Le Câteau,		Seydoux, A., ✲, man. et maire au Câteau.

* —	MM. Carlier, médecin au Câteau.
**Marcoing,	Boulanger, propriétaire à Doignies.
**Solesmes,	Decaux, juge-de-paix à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Richebé; *secrétaire*, M. Postiaux.

Conseil d'arrondissement.

**Avesnes-N.,	MM. Devise, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavai,	Coulmon, propriétaire et maire à Bavai.
**Berlaimont,	Hemont, notaire à Berlaimont.
*Landrecies,	Dequesnes, adjoint à Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,	Lefebvre-Douay, propr. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,	Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.
**Maubeuge,	Walrand, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Chât.,	Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château.
*Trélon,	Delloue, filateur à Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Magnien, ✲; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

**Arleux,	MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai.
* —	Honoré, ancien maire à Douai.
*Douai-Ouest,	Luce, maire à Courchelettes.
* —	De Guerne, ✲, cons. à la Cour imp. à Douai.
*Douai-Sud.	Fiévet, ✲, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Marlière, ✲; *secrétaire*, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

*Bouchain,	MM. Delinselle, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, notaire à Bouchain.
*Condé,	Renard, fils, industriel à Fresnes.
*St-Amand r. d.,	Baligant, propriétaire à Mortagne.
* — rive g.,	Nicolle, ancien maire à St.-Amand.
**Valenciennes-E.	Bracq, ✲, propr. et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.	Lewille, ✲, adjoint à Valenciennes.
** —	Blanquet, fabricant et maire à Famars.
**Valenciennes-S.	Paillard, juge-de-paix à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Féburier (O. ✲).

SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS ET DESSÈCHEMENTS.

MM. Kolb (O. ✲), *ingénieur en chef du département*, à Lille; Grille, ✲; Menche de Loisne, ✲, *ingénieurs ordinaires*, chargés du service des routes et de la navigation à Lille; Larivière, ✲, *idem*, à Dunkerque; Lermoyez, ✲, *idem*, à Cambrai; Bertin, ✲, *idem*, à Douai; Masquelez, ✲, *idem*, à Valenciennes; Drouets, *idem*, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — Conducteurs principaux, MM. Dubrulle, à Douai; Dorchies, à Lille. — *Conducteurs de 1re classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langangne, à Lille, Bélanger, à Condé; Chaponnière, à Cambrai; Bonneau, à Avesnes; Szmurlo, à Lille. — *Conducteurs de 2e classe :* MM. Dhaisnes, à Valenciennes; Dorchies (Louis), à Lille; Monchovet, au Quesnoy; Parsy, aîné, à Valenciennes; Chantraine, à Orchies; Daigremont, à Dunkerque; Dupont, à Avesnes; Daillier, à Lille; Jouin, à Cambrai; Cuvelier, à Dunkerque.— *Conducteurs de 3e classe :* MM. Pastoureau, à Lille; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, au Câteau; Macaigne (Valéry), à Merville; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Pons, à Douai; Catelot, à Avesnes; Roussel, à Lille; Annoot, à Cassel. — *Conducteurs de 4e classe :* MM. Parsy (Achille), à Valenciennes; Villette, Petit, à Dunkerque; Foucart, à Douai; Alavoine, à Lille; Wallerand, à Valenciennes; Roussel, à Lille; Passage, Drouets, à Avesnes; Verlinde, à Dunkerque; Arduin, à Douai; Lallemand, au Câteau; Heughebart, à Lille; Caroulle, à Dunkerque.

Conducteurs auxiliaires. MM. Cumell, à Cambrai; Defernez, Coupey (Henri), à Lille; Heunet, à Douai; Tortrad, à Avesnes; Vanris-

cotte, Coyaux, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai; Diruit, Buau, à Lille; Camberlin, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque.

Agents secondaires.—De 1re classe : MM. Carette, Robin, Ingelrans, Lefebvre, Annebicque, Wardavoir, à Lille; N. Cailleau, J. Cailleau, à Cambrai; Denis, à Valenciennes.— *De 2e classe:* MM. Wallaert, Mallet, à Dunkerque; Robin, Deniau, Vitrant, Faure, Poulot, *dit* Desprès, Secq, L. Vitrant, D. Mallet, à Lille; Annibert, à Dunkerque; Lesnes, à Valenciennes; Plichart, à Avesnes.

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DU CANAL DE ROUBAIX ET DE LA RECTIFICATION DU CANAL DE LA DEULE ET DE LA ROUTE IMPÉRIALE N° 42, DANS LA TRAVERSE DE LILLE.

MM. Kolb (O. ✲), *ingénieur en chef;* Grille, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 4e classe : M. Roussel, à Lille.

Conducteurs auxiliaires: MM. Coyaux, Diruit, Bréon, Tripelon, Abadie, à Lille.

Agent secondaire de 2e classe : M. Deniau, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Gosselin, ✲, *ingénieur en chef*, à Compiègne; MM. Michéa, *conducteur embrigadé de 2e classe;* Laborie, *employé secondaire de 1re classe;* Tournay, *idem;* Godebski, Cousin, Belin, *idem.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : M. Lermoyez, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Compiègne; MM. Huré, *conducteur embrigadé de 2e classe*, à Condé; Hérouard, *idem de 3e classe*, à Cambrai; Hurier, *idem, idem*, à Valenciennes; Véret, *conducteur-auxiliaire*, à Cambrai—*Employés secondaires de 1re classe :* MM. Huguet, Bertheloot et Dubus, à Cambrai.—*De 2e classe :* M. Pétiau, à Valenciennes. — *Conducteur auxiliaire :* M. Joucourt, à Riqueval.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Lattérade, *idem*, à St.-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général: MM. Gojard (O. ✲), *ingénieur en chef*, à Dunkerque; Haeuw, *conducteur embrigadé, chef du bureau*, idem; Gauthier, *employé secondaire*, idem.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines: MM. Plocq, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque; Maréchal, *conducteur princi-*

pal, idem; Brandt, *conducteur embrigadé de 2e classe:* Pauwels, *idem*, idem, Aligard, *idem*, à Dunkerque; Caroulle, *idem de 4e classe*, à Gravelines; Gauthier, *conducteur embrigadé*, à Dunkerque; Leduc, *idem*, idem; Debacker, Em., *idem*, idem; Batailler, *conducteur auxiliaire*, idem; Truck, *idem*, idem.

Employé secondaire de 1re classe : M. Ed. Debacker.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Lano, Melling, Meurs, Dieuset, Verva, Liébaert, à Dunkerque.

Employés secondaires de 3e classe : MM. Haeuw, Féver, à Dunkerque.

Officiers de port: MM. Conseil, ✲, en disponibilité, Petyt, *lieutenant de port de 1re classe, chef de service;* D'Endeville, *idem de 2e classe;* Christiaens; *maître de port de 1re classe*, à Dunkerque; Tresca, *maître de port de 2e classe;* Decreus, *idem de 3e classe*, idem, à Dunkerque; Bommelaer, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Gojard (O. ✲), ingénieur en chef des ports maritimes, *président;* Plocq, ✲, ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque et de Gravelines, *secrétaire;* Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite; Larivière, ✲, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Conseil, ✲, capitaine de port en disponibilité, à Dunkerque; Fournier (O. ✲), commissaire de l'inscription maritime; Caron, ✲, chef des pilotes à terre, enseigne de vaisseau en retraite; Terquem, professeur d'hydrographie; Petyt, lieutenant de port; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire-adjoint.*

SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A LILLE.

M. Lemaître, ✲, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur du service.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. de Fourcy, ✲, ingénieur en chef des mines, à Paris; Brame, ✲, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Paris; Cléry, ✲, ingénieur ordinaire des mines, idem; Debray, conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale : MM. le baron de Condé (O. ✲), inspecteur principal, à Paris; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mangeot, ✲, ingénieur en chef (232, rue de Rivoli), à Paris; Masquelez, ✲, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, et du chemin de fer de Valenciennes à Achette; — Quaisain, ingénieur ordinaire, à St.-Omer, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; — Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Daigremont, conducteur, à Dunkerque; Wallerand, idem, à Valenciennes; Langangne, id. à Lille; — Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; — Larivière, ✲, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; — Menche de Loisne, ✲, ingénieur ordinaire à Lille, chargé des chemins de fer de Lille à Tournai et de Lille à La Bassée

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. Boudousquié (O. ✲), ingénieur en chef des mines à Valenciennes; Dormoy, ingénieur ordinaire des mines, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Grégoire, commissaire de 1re. classe, à Lille; Nony, idem de 4e classe, idem; Hédouin, idem de 1re. classe, à Valenciennes; Duflo, ✲, idem de 4e classe, à Douai; Marty (O. ✲), idem de 4e classe, à Dunkerque; Célariès, idem de 2e classe, à Maubeuge; Gourdin, ✲, idem de 3e classe, à Hazebrouck; de Sambœuf, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Petiet (O. ✲), ingénieur, chef du service d'exploitation et du matériel, à Paris; Couche, ✲, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris; Boucher, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien de la voie; Alquié, ingénieur du matériel et de la voie, à Paris.

DESSÈCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOËRES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Ém. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares

1*re section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandenbavière, *président;* Demarle-Catrice, Louf, Caron-Couvreur, Decarpentry.— *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section.— Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2*e section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Hamerel, Geersen, Belle, Mahieu. — *Conducteur*, M. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *secrétaire*, M. Vercoustre.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3*e section.* — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, *président;* A. Carlier, Decrocq, Deleflie, Bellenger. — *Conducteur*, M H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4*e section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandewalle, Deblock, Féron, Dewaele. — *Conducteur*, M. Durand, ✻; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Menche, maire d'Haubourdin, *directeur;* Dillies, propriétaire à Phalempin, *directeur-adjoint;* Léon Lefort, propriétaire à Bauvin; comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, Descamps, filateur à Lille, *membres;* Cazier, maire d'Emmerin, *membre suppléant.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✻, adjoint au maire de Lille; Baratte, membre du conseil d'arrondissement de Lille; Frémont (O. ✻), lieutenant colonel du génie en retraite; Coisne, propriétaire à Lomme; Delesalle, propriétaire et maire à Beaucamps; Lallemant, idem, idem, à Erquinghem-le-Sec; Messéan, idem, idem, à Boisgrenier.

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint ;* Ramery-Loire, *syndic ;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Boutteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Lambrecht, député, à Montigny; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne. — *Percepteurs*, MM. Duburque et Vilain; *conducteur,* M. Lefebvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✲, à Fresnes, *président :* Miroir père, à Condé; Pureur, brasseur, idem; Gilmant, à Thivencelles; Defernez, à Hergnies. — *Conducteur,* M. Grimard; *percepteur,* M. Mayeur; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.*— MM. Merlin de Beaugrenier, *présideut ;* Ruffin, à Anzin; Hamoir, à Valenciennes; Cavrois, à Valenciennes; Miroux, à Bruay. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.—*Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président :* Baligand, à Mortagne; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye; Baligand (A.), à Mortagne; Fourrez, à Château-l'Abbaye. — *Percepteur,* M. Delsart, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur;* Lecœuvre, *directeur-adjoint;* Hornez, Devaux, Poutre, *syndics ;* Cateau, Bouchez, Watteau, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président ;* Desprez, maire d Château-l'Abbaye, *secrétaire ;* André, adjoint au maire de Bruill Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés. — *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM.

Bachy, maire de Maroilles, *président;* le baron de l'Épine, ✲, Dequesne (Valéry), Largillère-Naveaux, Mary (Alfred), *membres.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, *président,* à Locquignol; Boutteaux, Boulenger, Sury, Becquet, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, ✲, maire de Berlaimont, *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, propriétaire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Laval, *syndics;* Couplet, propriétaire à Bachant; Grand (Pierre), maire à Pont sur-Sambre; Bascourt Th., brasseur à Berlaimont, *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint;* Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; Deroisin, à Recquignies, *syndics;* Poulet, de Jeumont; Havenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien composé comme suit :

MM. Lebret, ✲, associé-régisseur-gérant de la Compagnie des mines d'Anzin, *directeur;* Mathieu, directeur des mines de Douchy; le maire de Neuville-sur-l'Escaut; Coquelle, maire de Mastaing; Bouchez, notaire à Bouchain; de Maingoval, propriétaire à Douchy, *syndics;* Dromart, propriétaire à Bouchain; N... *syndics-suppléants. Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain; *conducteur,* M. Défernez.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative.* MM. Défernez, *directeur;* Capillon, *directeur-adjoint;* Pouille, *syndic;* Dupriez, Lemaire et Haubourdin, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 6 *juin* 1857. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé; Vitrant, agent voyer principal à

Valenciennes ; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé ; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies ; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé ; Milescamps (F.), propriétaire à Hergnies ; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne ; *receveur*, M. le percepteur de Condé.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES

VALLÉE DE LA BASSE-DEULE ET DE LA LYS. — Un arrêté préfectoral du 24 mai 1854, a réuni en association syndicale, les propriétaires intéressés à l'entretien et à l'amélioration des ruisseaux de la Longue-Marque, de la becque du Pont d'Or, du Chien et de la becque de Comines.

L'association est régie par un syndicat composé comme suit :

MM. le maire de Quesnoy-sur-Deûle, *directeur ;* de la Chaussée propriétaire à Lille ; Quecq (Arthur), idem, idem; comte de Melun idem, idem ; de Norguet, idem, idem, *membres ;* Lambelin, propriétaire et cultivateur ; Fauvarque, distillateur, *membres suppléants.* — *Receveur*, M. Devemy.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Leroy (Alphonse), *directeur ;* Bever, notaire ; Preux, tanneur; Cowez-Meurant, propriétaire ; Bernard (Célestin), rentier; Lamelin, pharmacien. *membres ;* Rouez (Zénon), Portement, *membres suppléants.*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de Calais, M. Boudousquié (O. ✲), à Valenciennes. — *Ingénieurs ordinaires des mines*, M. Declerck, à Valenciennes ; Le Verrier, à Lille. — *Gardes-mines*, MM. Canelle, à Valenciennes ; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Dubois, à Lille.—*Agent-voyer en chef honoraire*, M. Marquette.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal ; Delarre, Cadet de Beaupré, agents-voyers de 3e classe, à Lille ; Bar, agent-voyer de 3e classe, à Haubourdin ; Ségard, idem, 3e classe, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lebleu, agent-voyer principal à Dunkerque ; Jougleux, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Bergues ; Ternant, idem de 3e classe, à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Duchâtel, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2e classe, à Bailleul; Masse, idem de 3e classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3e classe, à Cambrai; Vasseur, idem de 3e classe, à Solesmes; Delhaye, idem de 2e classe, au Câteau

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Fruleux, idem de 2e classe, à Maubeuge; Ringuet, idem de 3e classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Douai; Degravier, idem de 3e classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes; Renard, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, à Denain; Jougleux, idem de 3e classe, à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-président;* Marteau, architecte du département, *secrétaire;* Kuhlmann (O. ✲), membre du Conseil général; Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille; Menche de Loisne, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Leroy, architecte à Lille; Vandenberghe, idem idem; Mourcou, idem idem; Bernot, directeur de l'école professionnelle, à Lille; Mottez, directeur de l'école primaire supérieure, à Lille; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la préfecture.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Marteau, à Lille.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

Par décret du 20 janvier 1862, le personnel du service des lignes télégraphiques comprend :

Un directeur général de l'administration au Ministère de l'Intérieur,
10 inspecteurs généraux divisés en deux classes,
92 inspecteurs départementaux, divisés en trois classes,
40 sous-inspecteurs,
92 directeurs de transmissions, divisés en trois classes,
Des chefs de station,
Commis principaux,
Traducteurs,
Gardes-magasins,
Employés,
Surnuméraires,
Chefs-surveillants,
Surveillants,
Et Facteurs,
} En nombre suffisant aux besoins du service.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (O. ✲), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — *Inspecteur du département du Nord*, M. Devémy, ✲, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions, à Lille*, M. Warin, rue de Tournai, 21. — *Chef de station* (hôtel des postes, rue Marais), M. Dupont. — *Commis principal*, MM. Gervoise et de Brémoy.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DANS LES AUTRES VILLES DU DÉPARTEMENT.

STATIONS : *de Dunkerque*, M. Brajeux, *chef de station ; Gravelines*, M. Léon Dégravier, *employé chargé du service ; de Roubaix*, M. Crépin, *chef de station ; de Tourcoing*, M. Canuel, *idem ; d'Hazebrouck*, M. A. Degravier, *employé chargé du service ; de Douai*, M. Napie, *chef de station ; de Cambrai*, M. Legon, *idem ; de Valenciennes*, M. Degond, *chef de station ; de Maubeuge*, M. Boudon, *idem ; d'Avesnes*, M. Caby, *employé chargé du service ; de Fourmies*, M. Capron, *idem*.

Le bureau de Lille est ouvert tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir (1).

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1er mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées, en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853, une loi votée en 1856, la loi du 21 juin 1861 et celle du 3 juillet 1861. Cette dernière a modifié les tarifs ou taxes des dépêches privées et les a soumis à une taxe fixe et uniforme pour tout l'Empire. Nous en donnons le texte ci-après :

Art. 1er — Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe électrique, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

Art. 2. — Les dépêches télégraphiques privées, de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ, savoir :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de un franc.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de deux francs.

La même taxe sera appliquée à la Corse lorsque des communications télégraphiques directes entre la France continentale et ce département auront été établies.

Au-dessus de vingt mots ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxés.

Les règles à suivre pour la constatation de l'identité, pour le calcul des mots, des chiffres et de tous autres signes dont la dépêche se compose, les règles concernant le mode de réception et de conservation des dépêches, et le mode de perception des taxes sont déterminés par des règlements d'administration publique, concertés, en ce qui touche les matières de comptabilité, avec le Ministre des finances.

La taxe des dépêches transmises entre les bureaux d'une même ville, fixée à 1 franc par la loi du 21 juillet 1856, pourra être réduite par des décrets de l'Empereur.

(1) Un service de nuit existe à la station centrale de Lille, depuis le 20 juin 1857; la succursale ferme à neuf heures du soir.

Des décrets de l'Empereur détermineront également la taxe à percevoir pour les dépêches télégraphiques privées entre la France continentale et l'Algérie, lorsque des communications télégraphiques directes auront été établies.

ART. 3. — Il ne sera admis de dépêches de nuit qu'entre les bureaux ouverts d'une manière permanente pendant la nuit.

Ces dépêches ne sont soumises à aucune surtaxe.

ART. 4. — Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Tout ce qui concerne l'envoi des dépêches au-delà du lieu d'arrivée, soit par la poste, soit par exprès, soit par estafette, lorsque ce service est possible, soit par tout autre moyen de transport ; enfin, les mesures propres à faire concourir au service des dépêches télégraphiques celui de l'Administration des postes, seront déterminés par des règlements d'administration publique concertés, en ce qui concerne le service des postes, avec le Ministre des finances.

ART. 5. — L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou d'accusé de réception par le bureau de destination.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. Copie de la dépêche collationnée est remise sans frais au domicile de l'expéditeur, selon ce qui est réglé à l'art. 4.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

ART. 6. — Les dispositions des lois antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, continueront de recevoir leur exécution.

ART. 7. — La présente loi sera exécutoire à partir du 1er janvier 1862.

TARIF INTÉRIEUR

APPLICABLE A PARTIR DU 1er JANVIER 1862.

1° TAXES GÉNÉRALES.

1° Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprise....	1 »
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.....	» 50

2° Entre deux bureaux quelconques du territoire continental de l'Empire, la Corse comprise, hors le cas précédent :

1 à 20 mots.....	2 »
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.....	1 »

N. B. — Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, les dépêches échangées entre la France continentale et la Corse seront soumises, en outre des taxes précédentes, à une surtaxe de 1 fr. 50 c. pour la dépêche simple, et 0 fr. 75 c. pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

3° Entre un bureau quelconque de France, y compris la Corse, et un bureau quelconque d'Algérie ou de Tunisie :

1 à 20 mots.....	Algérie..	8 »
	Tunisie..	10 »
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.....	Algérie..	4 »
	Tunisie..	5 »

(Décret impérial du 5 octobre et arrêté ministériel du 12 octobre 1861)

2° TAXES SPÉCIALES.

1° *Collationnement.* La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.

2° *Accusé de réception.* La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

N. B. — Toute demande de collationnement ou d'accusé de réception qui n'aurait pas été comprise dans la dépêche est considérée comme une nouvelle dépêche et taxée comme telle.

3° *Copie.* 1° L'expéditeur ou le destinataire qui veut obtenir copie d'une dépêche par lui envoyée ou reçue paye un droit de 0 fr. 50 c. par copie ; 2° toute dépêche adressée à plusieurs destinataires dans la même ville est soumise à un droit de copie égal à autant de fois 1 franc, qu'il y a de destinataires, moins un.

(Lois des 26 mai 1853 et 25 juin 1854.)

4° *Port à domicile.*

1° Dans le lieu d'arrivée : Gratuit.

2° Hors du lieu d'arrivée :

Frais de poste.....	» 40
Frais d'exprès.....	1 »
pour le 1er kilomètre, et	» 50
pour chacun des suivants.	
Frais d'estafette	3 75
par myriamètre.	

(Décret impérial du 17 juin 1852.)

N. B. — Les dépêches à destination des localités desservies par les gares de chemins de fer, sont soumises, suivant les cas, à des frais fixes d'exprès, conformément aux indications portées dans la colonne *frais fixes*, des anciens tarifs intérieurs.

5° *Dépêches de nuit.* Les dépêches transmises pendant la nuit ne sont plus soumises à une surtaxe.

Il ne peut être échangé de dépêches pendant la nuit qu'entre deux bureaux ayant un service de nuit permanent.

3° COMPTE DES MOTS.

1° Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur sa minute pour être transmis entre dans le compte des mots.

Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les maintienne dans le corps de sa dépêche ; dans ce cas, la date et le lieu d'origine doivent être transmis, et dans le préambule comme service, et dans la dépêche, à la place où ils se trouvent sur la minute.

2° Sont comptés, au contraire, dans le nombre des mots taxés : l'adresse, les indications sur le mode de transport au-delà des lignes télégraphiques (poste, exprès, estafette), la signature et, en un mot, tout renseignement transmis par l'expéditeur.

3° Les mots composés formant, à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie française, comme *aujourd'hui*, *après-demain*, *contre-ordre*, ne sont comptés, comme par le passé, que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place, etc., les indications relatives au numéro des habitations, sont comptés désormais pour le nombre de mots employés à les exprimer, qu'ils se trouvent dans le texte ou dans l'adresse de la dépêche.

Même règle pour la signature.

4° Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

5° Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division, soit comptées pour un chiffre.

6° Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation et les alinéas ne sont pas comptés.

Les guillemets et les parenthèses ne sont plus comptés.

Les soulignés sont, comme par le passé, comptés pour deux mots.

Tous les signes que l'appareil doit exprimer par des mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norwège, la Russie, les principautés danubiennes, la Turquie, l'Espagne et l'île de Sardaigne.

La ligne télégraphique sous-marine de France en Algérie a été livrée à la correspondance, le 1er novembre 1857.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Les dépêches privées sont reçues dans les bureaux de l'Etat, et en

outre dans la plupart des gares des chemins de fer desservies ou non par les employés de l'Etat. (*Décision du 20 juin* 1857).

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*. Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre des mots rayés nuls et signer.

L'article 1er de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination ; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes. Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Calais, Toulouse, Nancy, Lille, Tours, Boulogne, Chambéry, Montpellier, Narbonne, Nice (Rouen reste ouvert tous les jours jusqu'à minuit), et en outre dans tous les bureaux des gares des chemins de fer desservis par les agents de l'État. Sur les chemins de fer du Nord, ces bureaux sont: Amiens, Boulogne, Creil, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes et la gare du nord à Paris.

Sont considérées comme dépêches de nuit celles qui sont déposées de 9 heures du soir à 8 heures du matin, du 1er octobre au 31 mars, et de 9 heures du soir à 7 heures du matin, du 1er avril au 30 septembre.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que par exemple, une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse, de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions : voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au Trésor ; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction de 75 centimes, avant que sa transmission ne soit commencée, condition de rigueur.

Le chef du bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à *aucune responsabilité* à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art 6).

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✲, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvrier, ✲, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président;* Frémont (O. ✲), colonel du génie en retraite, *vice-président;* Pilat, docteur en médecine, *secrétaire;* Bailly, ✲, docteur en médecine; Brigandat, ✲, docteur en médecine; Kuhlmann (O ✲), chimiste; Pommeret, médecin-vétérinaire; Delezenne, pharmacien; Delezenne, ✲, professeur de physique; Demesmay, ✲, agronome; Kolb (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille; Cazeneuve, ✲, directeur de l'école de médecine; Germain, ✲, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✲, docteur en médecine; Violette, (O. ✲), commissaire des poudres.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Menneboo, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Faucon, idem, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, pharmacien; Delattre, vétérinaire; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✲, ingénieur du port.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président;* Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire;* Prévost, docteur en médecine, à Hazebrouck; Beesau, idem; Baelde, vétérinaire, idem; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; le maire de Bailleul; Lobbedez,

vétérinaire à Hazebrouck; Vandamme fils, pharmacien, à Bailleul; Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; de Beaumont, idem, idem; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Senez, idem; Banse, vétérinaire; Lermoyez, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; D'houdain, procureur impérial; Bruyelle, agent-voyer principal; Monier, ingénieur civil.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers: Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Delflache, vétérinaire, idem; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; Carlier, à Avesnes; Bachy, pharmacien, à Maroilles, De Colnet, Conseiller général, à Dompierre; Fiévet, architecte, à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, docteur en médecine; Maugin, idem; Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; Billet, industriel, à Cantin; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✲, docteur en médecine, *vice-président;* Pesier, chimiste; Huart, vétérinaire; Manouvrier, ✲, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O. ✲), ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Morin, Edmond, pharmacien; Bracq, ✲, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem; Bachelet, idem.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Par un arrêté du 6 juillet suivant, M. le Préfet a nommé inspecteurs de la pharmacie les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, ✲, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✲, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem; Lemaire, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvrier, ✲, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Delemotte, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Morin, idem, *idem;* Bimon, idem, *idem;* Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Dorémieux, ✲, conseiller municipal, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille; Cleenewerck de Crayencour, conseiller de Préfecture; Lefebvre, ✲, doyen-curé de Saint-Etienne; Eschenauer, ministre du culte reformé; Bailly, ✲, docteur en médecine; Pucelle, idem; Cazeneuve, ✲, idem; Chrestien, idem; Germain, ✲, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; Deconinck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en medecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Beesau;

docteur en médecine, à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Leroy, conseiller d'arrondissement; de Beaumont, docteur-médecin à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Carlier, membre du bureau de bienfaisance; Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Triffet, docteur-médecin, à Avesnelles; Comtesse, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✲, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Gelez fils, idem; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; Pique, archiprêtre, curé-doyen de Notre-Dame de Valenciennes; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes; N. N. Manouvrier, ✲, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* le président du tribunal civil ; le procureur impérial ; Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Delelys, adjoint, propriétaire ; Wilems, avocat ; Lucas, juge ; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président ;* Ruyssen, Kien, Bloeme, Devulder, doyen-curé.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire ;* Lefebvre, ✲, curé de Saint-Etienne ; Ed. Reynard, ✲ ; Durrieux-Forret, propriétaire ; Durémieux, ✲, conseiller municipal ; le baron Meunier, ✲, idem.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général ; de Beaumont, docteur-médecin ; Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire.

AVESNES. MM. le maire ; Flament ; le président du tribunal civil ; le procureur impérial ; Mailliet, Cabaret, ✲, Guillemin, Pasqual, Renotte, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour impériale, *vice-président ;* Lavoix, receveur municipal ; Boutique, avoué ; Lenglet,

conseiller à la Cour impériale; baron Frédéric de Guerne; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire*.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président;* Pesier, *vice-président;* Boulan, propriétaire; Miot René; Collet; Guilmant; Quety.

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, Decol; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Herbecq; Valenciennes, M. Manouvrier, ✲.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser; Dunkerque, M. Loviny; Hazebrouck, M. Dujardin; Lille, M. Sterkeman; Cambrai, M. Wallard; Avesnes, M. Dekerchieter; Valenciennes, M. Delannoy.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Mimerel (C. ✲), Kuhlmann (O. ✲), membres du Conseil général; Menche, maire d'Haubourdin; Billon, maire de Loos.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole, MM. le chanoine Lemahieu, *président;* Ed. Reynart, ✲, *secrétaire;* Desrousseaux, ✲, conseiller général; Lallier, vice-président du tribunal de Lille; le comte d'Hespel, conseiller général; Derbigny, ✲, conseiller de Préfecture.

Administrateurs. MM. Dodun, *directeur;* Guilmot, Bompard, *inspecteurs;* Agnius, *agent-comptable;* Lyoen, *greffier;* Baudry, *économe;* Flament et Simoens, *aumôniers;* le docteur Gramaccini, *médecin;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien;* Turbelin, *pharmacien;* Briand, *instituteur;* Bailleul, *agent responsable de la colonie agricole;* Contamine, Hervieu, Doirat, Bordier, *commis aux écritures;* Vidal, *garde-magasin;* Hochart, *chef des cultures;* Dournel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation carrectionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer.
Aumônier, M. Vendeville.
Médecin, M. Binaut.

Colonie agricole de Guermanez.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons.

Cette maison, autorisée par M. le Ministre de l'intérieur en 1855, reçoit les enfants condamnés, et a pour but de les former aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale, et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire.

Commission de surveillance. — MM. le chanoine Lemahieu, *président;* le comte Octave d'Hespel, conseiller général; Derbigny, conseiller de préfecture; Desrousseaux, ✲, conseiller général; Lallier, vice-président du tribunal de Lille; Reynart, ✲, propriétaire.

Directeur. — M. le docteur Faucher.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De 10	membres	dans les communes	de :	500 habitants,
12		—		501 à 1,500,
16		—		1,501 à 2,500,
21		—		2,501 à 3,500,
23		—		3.501 à 10,000,
27		—		10,001 à 30,000,
30		—		30,001 à 40,000,
32		—		40,001 à 50,000,
34		—		50,001 à 60,000,
36		—		60,001 et au-dessus.

Les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque séance peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1860, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. Mollet, ✲. — *Adjoints*, MM. Delelis, N... — *Conseil municipal*, MM. Delelis, Morel-Agie, A. Carlier, Cuel (O. ✲), Quillacq, Coffyn, Beck, Bertheloot, Coquelin, Verleye, Bourdon, Hamoir, Gojard (O. ✲), Carpentier, V. Derode, Choquet, Vandewalle, de Cleebsattel, ✲, Willems, Delatre, Dessurne, Bessat, N..., N..., N..., N..., N...

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES. *Maire*, M. L. Joos, ✲. — *Adjoints*, MM. A. Guilbert, Guilbert-Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Demeunynck, Ch. Claeys, Jean, Pastoors, Al., Michiels, Henri, Vendenbrouck, Ed., Lecauche; L., Vernaelde, H., Vermuller, H., Pluvier, J., Dehaese, B., Claeys, L., Ciéren, Jean, Pareydt-Josse, Bastaert aîné, Devaecke aîné, Demol, Victor, Bevinaert, A., Deblock, Louis, NN... — *Secrétaire de la mairie*, M. Carpentier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Kien, Ad. — *Adjoints*, MM. Thibaut, Kien, Alf. — *Conseil municipal*, MM. Omaere, Cleenewerck, ✲, Kien, Adolphe, Houvenaghel, Deberdt, Warein, ✲, Debaeker, Pouvillon, Prévost, Quenson, Schmidt, Thibaut, Deschodt, Claudorez, Donkele, Guermonprez, Vandewalle, E. Vandewalle, D. Delbecq, Bailleux, Massiet, Leclerc, ✲, N .. — *Secrétaire de la mairie*, M. Champeaux.

BAILLEUL. *Maire par délégation*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. N..., N... — *Conseil municipal*, MM. Vandamme-Vanlerbergue, J. Hopsomer, Ild. Plichon, Cauwelier, Salomé, Vanlerberghe, Achille, M de Coussemaker, Hensele, J. de Coussemaker, Waultre, Lotthé, Flahault, L. Béhaghel, Declercq, Henri Flahault, E. Flahault, Lebleu, Bieswal, Delcour, Hennion, Hié-Vandermeerch, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Chevalier. — *Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewerker, Chevalier, Béhaghel, Marant, Wackernie, Vernimmen, Merchier, Dutroy, ✲, Vanbever, Leroy, Windriff, Vantroyen, Paresys, Desmidt (C. ✲), Colpaert, Thirion, Losson, Samsoen, Quarez, Delabaere, Ryckewaert, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. *Maire*, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Deroy, Loridan-Hullebert, Hameau, Degroote-Delassus, Leclercq, Durez, Ledieu, Depecker-Ridez, Rohart, Singer, Taffin-Peuvion, Leroux, Brewart-Savary, Ducatez-Degrave, Gruson-Puchelle, Degruson, Venart-Lelong, Salomé-Blanquart, Hernu-Thoret, Duflos-Ferret, N..., N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. *Maire*, M. Duhamel. — *Adjoints*, MM. Degruson, Paul, Gombert-Dupont. — *Conseil municipal*, MM. Arnould Henri, Lutun, Bécu-Loutre, Duhamel, Hadou, Corniaux-Brulé, Variscotte-Dubois, Loridan-Loridan, Clarisse-Piat, Délassus-Vanderbergue, Lefebvre-Deroide, Mattelin, Bridelance, Grillet-Het, Roussel-Des-

prey, Duvette, Degruson, Cappon-Bécu, Deroo, Gombert-Dupont, Barizel, Delbarre-Duquenne, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*, M. Richebé (O. ✲ ✲). — *Adjoints*, MM. Delattre (✲ ✲), Mourmant, ✲. — *Conseil municipal*, MM. Violette, ✲, Descat (Floris), ✲, Faure, Delesalle, Gustave, Frémont (O. ✲), H. Bernard, V. Delgutte, Delattre (✲ ✲), Léonard Danel, Auguste Bonte, Th. Rouzé, ✲, Ch. Morisson, Crespel, Catel, Flamen, Dorémieux, Mourmant. ✲, Ladureau, Meunier. ✲, de Melun, Bigo-Tilloy, A. Six, G. Testelin. Dupont, Cox. ✲, Jules Defontaine, Dequoy, Debièvre, Gentil, Mercier, Meurein, Duchange; Soins, N..., N..., N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, ✲. — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, N,.. — *Conseil municipal*, MM. Butin, Desmazières, A. Mahieu, Cary, Deloince, Rogeau, Pouchain-Boutry, Dutilleul, Reynart, Clarisse, Fauquembergue, Hadou, Castrique, Delangre, Lescornez, Descamps, Vanin, V. Pouchain, Dansette-Leblon, Cardon-Peucelle, Lacherez, Béghin-Lesage, Breuvart, N. N. N. N. N. — *Secrétaire de la mairie*, M. Dernoncourt.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — *Conseil municipal*, MM. Catteau-Lauwick, Delbecque, Desbonnets, Gaudron-Cuvelier, Cuvelier-Pagès. Ghesquière-Herbaux, Lesaffre, Meurillon, Hassebroucq, Goeman, Froidure, Lecomte, Capelle, Lauwick, Lambin-Courouble, Desprez, Caullié-Ployart, Flament, Gondrexon-Lefrançois, Salembié, N..., N.. , N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez.

ROUBAIX. *Maire*, M. Ernoult-Bayart, ✲, — *Adjoints*, MM. J. Lagache, ✲, C. Descat, ✲. Renaux-Lemesre.— *Consiel municipal*, MM. Tiers-Bonte, G. Lefebvre, P. Lepers, L. Watine, E. Hannart, Dellebecque-Desfontaines, Motte-Bossut, J. Lagache, Delattre, Ed., F. Duthoit, C. Piat, Duriez, D. Salembier, C. Descat, ✲, Renaux-Lemesre, H. Delattre, ✲, Parent, Delerue-Dazin, A. Wibaux, Dubar-Delespaul, Frasez, Ternynck, Ed. Debuchy, Ferret, Mimerel fils, ✲, Bourbier, Dewarlez, N...; N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire*, M. Duricz. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delaunoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Desurmont, Desmazières-Delannoy, Lagache, Cottignies, Fournier, Cormorant, Dujardin, Mollet, Collette, Monchy, Labbe, Duriez, Descloquemant,

Dujardin (François). Pinte, Raout-Menu, Moreaux, Prache, Six, Delahaye, Duquesne, Dujardin, Dupire.— *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

Tourcoing. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✲. — *Adjoints*, MM. J Leblan, Bernard. — *Conseil municipal*, MM. Roussel-Defontaine, ✲, J. Leblan, Bernard, Six-Lerouge, Vandebeulque, Delahaye, Desurmont-Desurmont, Plouvier, Jourdain-Défontaine, Caulliez-Catteau, Meurillon, Houzet, H. Desurmont, Aug. Delmazure, Ph. Motte, A. Debisschop, Herbaux-Thibeauts, Hassebroucq, Leserre, Darras-Lemaire, Pollet, Lorthiois-Desplanques, Joire, Delepoulle-Vannelslande, Laloy, Duvilliers-Duriez, J. Laurent. — *Secrétaire de la mairie*, M. Élie Brun.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Maire*, M. Petit-Courtin, ✲.—*Adjoints*, MM, NN... — *Conseil municipal*, MM. Mallet, Duchange, Brabant, Mallet-Boulanger, Danquigny, L., Bricourt, Boittelle, Wallerand, Dutemple, Cirier, Danquigny, I., Maréchal, Lallier, Ployart, Delaporte, Bruley de la Brunière, Minangoy, de Liénard, Pagniez-Delloye, Quichon, Renard, d'Houdain, Parsy, Bertrand, Dron, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Houzé.

Le Cateau. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), ✲. — *Adjoints*, MM. Eraux-Chantreuil, Lozé. — *Conseil municipal*, MM. Petit, Carlier, Devaux, Flavigny-Vallez, Fiévet-Remy, Ponsin-Bonnaire, Ponsin-Sartiaux, Rassine-Lacomblez, de Lafons, Basquin, Durieux, Maréchal, Collery-Colmant, Devouge, Dumesnil, Sautier, Mouton, Morcrette, Regnaudin-Cousin, Degoix-Bienvaux, Crinon-Houche, N..., N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire*, M. Walrand. — *Adjoints*, MM. Deladrière, Autier, Jules. — *Conseil municipal*, MM. Bottieau, ✲, Hamoir, Deharveng, Ouverlaux, Meurisse, Jean, Levecque, Hubinet, Holgrin, Février, Autier-Carion, Marchant, de Mauraige, Autier-Desenfans, Froissart, Labbé, Houdart, Dubois, NNNNN — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert

Avesnes. *Maire*, M. George. — *Adjoints*, MM. Mailliet, Flament. — *Conseil municipal*, MM. Georges, Flament, Caverne, Evrard, Mailliet, Guillemin, Ducarne, Lecompte, Liezard, Aubry, Arnoult, Renotte, Cabaret, Gauchet, Paul, Passage, Gossart, Carlier, Davoine, Mariscal, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire*, M. Asselin. — *Adjoints*, MM. Delaby, Bagnéris. — *Conseil municipal*, MM. Bagnéris, Choque, ✲, Vasse, Lequien, ✲, Coudroy, Honoré, Asselin, Chappuy, Hanotte, Druon, de Guerne, ✲, Demesières, Coppin-Lejeune, Théry, Robaut, Maurice, ✲, Deloffre, Dubrulle, ✲, Paix, Tréca, de la Grange (C. ✲), Petit, ✲, Thorez, de Warenghien, NNNN. — *Secrétaire de la mairie*, M. Th. Bilbaut.

Orchies. — *Maire*, M. Guilbert-Estevez, ✲. — *Adjoints*, MM. Cordonnier-Jacquart, Becquet. — *Conseil municipal*, MM. Sablon-Descamps, Coez Fourmestreaux, Darrambide, Delegrange, Guilbert-Estevez, ✲, Dorchies, Bocquez, Leper, Caby, Josson-Mullié, Gamonet, Lahaussois, Cordonnier, Cuvelier, Lemaire-Lemaire, Lubrez, Fasciaux, Lubrez-Jacquart, Leroux, Bricquet, N. N. N. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Maire*, M. Bracq d'Abencourt, ✲. — *Adjoints*, MM. Lewille, ✲, Verdavainne. — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, ✲, Bracq d'Abancourt, ✲, Verdavainne, Lefebvre, ✲, Canonne, ✲, Girard, Deruesne, Maillard (C. ✲), Dutemple, de Warenghien, ✲, Duquesne, ✲, Manesse, Giard, Pesier, Leville, ✲, Maurice, Derombies (O. ✲), Le Barbier, Noel-Lefebvre, Renotte-Rombaux, Chavatte, Blondeau, Gauthier, Holaind-Maillard, N. N. N. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy père.

Condé. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Delzant, Pureur. — *Conseil municipal*, MM. Delzant, Houzé, Lefebvre, Haubourdin-Wattiau, Cornet, Caudron, Tocquet, Waternau, Reguem, Dapsence, Martel, Deffine, Miroir, Lenfant, Mention, Charles, Maquet, Carlier, Demarez, Glorieux, N..., N .. — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

Saint-Amand. *Maire*, M. de Monchaux. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Tournois-Maurois, André, Nicolle, Desbrosses, Waché, Dufrenne, Bouchart-Sterlin, Lecœuvre-De Brabant, Roger, Davainne, Barbieux, Boutelier, Basiez, Mottez, Lemer-Talmant, Joly-Broutin, Wibault-Brohon, Basiez, Prosper, Verez-Druon, Davainne-Davaine, Carlier-Dutilleux, Legrand-Guislain, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Massin.	Germe.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Guillemot.	Coez.	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Jonet
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N	Douai.	Dupuis.	Delval.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad., ✲.	J. Leroy; Champenoy	Lecocq
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	Le Vte de Clercy	Dutronquoy.	Gahide.
Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet	Cacan.
Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	Mauroy.	Debarge; Denoullet.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Larose; Colinet.	Leblon.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B. ✲	Dufay.	Bonduelle.
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau.	Quillacq.	N...; Boucher.	Delattre.
Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	Cuny, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	Pouchain; N ..	Moreau.
Arnèke.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche	Verstraet.
Artres.	V.	Valencienn.-S.	Vale ciennes.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	N...
Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	Reuflet.	Renard.	Dillies.
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Delcourt, Aug.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à Marcq.	Corman.	Ochin.	Demarescaux
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bernard.	Fontaine.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Hendron.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnier.	Dassonville.	Duburcq.
Auligny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez.	Dubois.	Desix.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Regnier.	Apourcheaux.
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Meresse.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Henneté Audignies	Jonart.	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Cachera.	Dervaux.
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Carpentier.	Ohresser.	V. Aymeries
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq	Des Rotours, ✲.	Tacquart	Barbieux, Brouti.
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	George.	Bricourt.	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Berteaux.
Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Clay-Tacq; Bury-Marcq.	Joly
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
Aymeries.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Dubois.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Couplet.	Portier.
Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	N...	NN...	Debaene. Pacquet Pament, Debaecke

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches à faire dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Macs.	Deberckem.
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug.	Guérin.	Dehu.
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Verriele.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Sorlin.	Cousin.	N...
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lelong.	Bourgeois.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Demaret.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Wautier.	V Avesnes.
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boez.	Dhourdin.	Trannois.
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vandenbilke.	Deman.
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, An	Lesne François.	Pronier.
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leconte.	Havret.	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Dricot.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsart.	Lamour.
Beaurepaire.	A	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard	Denis.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis.
Be. uvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	Remy.
Bellaing	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart.	Prévost.	Jourdain.
Berelles.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Joos ✲	Guilbert A; Guilbert L	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul. [illegible]	Baudez; Emond.	Legrand.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfroipret.
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Cornet.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanstaevel.	Deswel.	Vermersch.
Bertry	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Laforge, Griffart.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Longatte.	Bracq.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire fils.	Admin.	V. Gognie-Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Godin.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V. Sars-Poteries
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Guisgond.	Lécailliez.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Defontaines.	Delgrange.	Comond.
Bevillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire Locquet	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	Vanacker.	Walbron.
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken	Itsweire.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.
Blécourt	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Porreye.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Damman.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Legrand.	Bercker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie.
Bollezeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Decorte.	Delepouve.	Leturgie.
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing	Lecat-Butin ✲	Dupire; Lebrun.	Delemer.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meerssmann.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Galand.	Gran.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Belle	Tettart.	V. Bourbourg.
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Catry.	Duez.
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lebrun.	Dumont.	Lemaire.
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain.	Detourmignies.
Boussois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Guillaume.	Delcourt.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Dubuisson.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Deleforge.
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Vitse.	Adriansen.	Capèle.
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
Bruay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Villiers.
Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	Bodvin.	Tantart.	Malaquin.
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chalenton. Mortier-Lequeux.	Crépin.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Devulder.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
Cagnoncle	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Bury.	Maseaux.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin ✲	N....N....	Desrousseaux, Piquet.
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Delval.	Vandaele.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte. de Brigode Keml	Cretin.	Beau.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Ficheux.
Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	Brachelet.	Leblond.	Douay.
Cappel.	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Fontaine.	V. Escarmain.
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Delepierre.	V. Lomme.
Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Druon.	Fretin, Gilbert.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Degardin.	Bogaert.
Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Lancel et Brune
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Dorchies.
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes	Hulin.	Watteau.	Duhem.
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Debaudschoewerckier, Chevalier.	Arnould.
Catillon.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Hannecourt.	Asambre ; Druon.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Dumont, Alex.	Dumont, Is.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Lequemin-Lefebvre.	Bracq; Fontaine.	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cautoir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Denimal.
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Mabille.	V. Rousies.
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Deron.	Six; Vigneron.	Hoost.
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amandr. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant.
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fievet de Chaumont	Deleval.	Defief.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Bobœuf.	Pruvot; Deligne.	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Decottignies.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier.	N...	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Demanez.	Lecuyer.
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin Q.	Desbonnets-Lambin Ig.	Reniez.
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Carlier.	Delzant; Pureur.	Croquez.
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Lebecque.	Passée.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Lelieur.	V. Dunkerque.
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲.	Fournier.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Martin, Fr.	Martin, Fl.	Genain.
Coutiches	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galtier de Calmayrac.
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Geersen.	Lobiau.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Giraud.	Voiron.	Courtecuisse.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Desmoutiers.	Roth.	Despretz.
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues	Cooren	Depoers.	Degrendel.
Croix.	A	Landrecies	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Lepers; Brulois.	Labey.
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marquisd'Aoust	Godin.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herbet.
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantigny.
Cysoing.	L	Cysoing.	Bureau.	Delinselle.	Delerue; Legentie.	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauchy.
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Lasne.	Ducatillon.	N...
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	V. Malincourt.
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel. ✲.	epoivre, Payen.	Lecardez.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lefrancq.	V. Dimont.
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Harlet.	Ducarne.	Cossart.
Dompierre.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulanger.	Caudrillier.	Lecerf.
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Lecohier.	Lehanier.	Dupont.
Douai	D.	Douai.	Bureau.	Asselin.	Delaby; Bagneris.	Voir au chapitre des cultes.
Douchy	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Béra.	Decottignies.
Dourlers	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Brillet.	Demoulin.	Denis.
Drincham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Flahaut.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✲.	Delelis; N...	Delaeter; Deconinc et Deswarte.
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Van Pradelles de Palmaert.	Dumont.	Bellingier.
Écaillon.	D.	Douai-S.	Douai.	Houriez.	Brevet.	Muguez.
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Colson.	V. Solrinnes.
Éclaibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Cuisset	François.	Poulet.
Écuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Cl
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Élincourt.	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
Élesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Parée.	Hongne.	Michel.
Émerchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rémy.	Defontaine.	V. Aniche.
Emmerin.	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
Englefontaine.	A	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delangre.	Lefebvre.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée.	Echevin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai.	Jouvenet.	Devred.	Trupin.
Éringhem.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Pidou.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Decherf.	Fauquenoy.	Pionnier.
Erre.	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Devaux.	Fosse.	Roland.
Escaudain	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tison.
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Belgrand.	Meurant.	Sevrez
Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	Clément.	Alglave.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Mathelin.	Fortrie.	V. Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Clary.	Rubin.	Fiévet.	Hutin.
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Wacheux.	Charlet.
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Ducroquet.
Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	Bégot.	Savary.	Basuyau.
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Cocquelet.	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maton.	Delaroque.	Desforges.
Etrœux.	V.	Valenciennes-E.	Valenciennes.	Cheval.	Breucq.	Moncomble.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Carbonnelle.	Dewez
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Dieulot	Delebecque.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Lille	Roussel.	Descamps; Deletête.	Quenot; G hid
Famars.	V.	Valenciennes-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Delobel.	Duvinage.
Faumont	D.	Orchies.	Orchies.	Bouchez.	Picquet.	Brienne.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Hautecœur.	Leclercq.
Féchain.	D.	Arleux.	Douai.	Beugnier.	Bruneau.	Chalant.
Feignies	A.	Bavai.	Maubeuge.	Moreau.	Charles.	Bury.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes	Leblond.	Wallerand.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé.	Bertrand.	Dumoulin.
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies	Goutierre.	D'arcy.	Denès
Ferrière-laGrande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Durant.	Legrand.
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crouzet.
FlaumontetWaud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Delahouttre.
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crepel.	Delebecque; Masquelier	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	N...
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Lemay.
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Gantois.	Réant.
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Barbieu.	Lecœuvre.	Remy.
Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Mouchon.	Coulmont; Larose.	Jacquart.
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semousies.
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Estoclet.	Marche.	Delattre.
Fontaine-au-Pois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pierrart.	Boucher.	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vitoux.
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard, Jh.	Panieu.	Coupé.
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	V. Seranvillers.
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Serleys.
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Boulenger.	Laurent.
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Bousis.	Berteaux; Legrand.	Charles.
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Dutilleul.	Mulier.	Bauduin.
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Gérin.	Ployart.
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal.	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Devis.	Haine. [Lenglé.	Dernoncourt.
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Vincent.	Leuridan, Trentile.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dubouvry.	Mouchon.	Dhalluin.
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Boudin.	Verhaeghe.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.	Legrain.
Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.	Blondel.
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Vignolle.	Dupont.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Lhussier; Payen.	Thomas.
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Anselin.	Villetard.	Leveillé.
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Dupuich; Tordeux.	Vermont.
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Cabaret.	Deduystche.
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancassel.	Landshire.
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	Marcotte.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Leduc;	Reytier.
Gussignies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx,	Wibaille.	Despretz.
Hallennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prémesque. [✻	Choquet Dumez.	Becuwe.
Halluin.	L.	Tourcoing N.	Tourcoing.	Demeestère, ✻.	Wouters; Lemaire.	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambray	Remy.	Forest.
Hantay.	L	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Verryser.	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Haplencour.	Maitte.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart; Petit-Plez	Delesalle.
Haspres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Lestoille.	Ledieu ; Mercier.	Duvilliers.
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Tettelin; Butin.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin, J.-B.	Décaudin, D.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Lotten.
Haussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Labbez.	Bisiau; Sorriau.	Cudot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Mariez.	V. Avesnes.
Hautmont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillet, L.	Mary; Gillet, D.	Blanchart.
Haveluy.	V.	Bouchain.	Denain	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Saint Venant.	Dequirez.	Blondel.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Hovine.	Liefquint.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Thibaut; Kien, G.	Devulder.
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Leclercq.	Duez.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
Hellemmes.	L.	Lille-N.-F.	Lille.	Odelant.	N. . .	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, Henri	[illegible] ; [illegible].	Deltour.
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defer[illegible]ez	Pouille ; Lemer.	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	Descamps.	Durot.	V. Allenn.-l.-M
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Dec[illegible]aemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Jeoffroy.	Charlet, Jean-Franç	Bottiaux.
Holque.	Dk.	Bourbourg	Watten.	Lardeur.	Cauleers.	Deruwe.
Hondeghem.	H.	Ha[illegible]uck-N.	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert.	Bollengier ; Zoëte.	Salomé.
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hongne.	Lerat.	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Dieulot.	Leclercq.
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Beidoux.	Hanne.
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Lerat.	Bouriard.	Dennetières.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame ; Villers.	Chocqueel
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke.	Martein.	Strobbel.
Hoymille.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Coudeville.	V. Bergues.
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Lecomte.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
nchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Danjou.	Leduc.
wuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Quelain.	Mascaux; Panien.	Garçon.
enlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Crepin.
eumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Poulet.	Cantineaux.	Montay.
olimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dutrieux.	Lancelle.
Cillem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Lelieur.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Masure.	Bècle; Dillies.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquenne.	Joye; Marsy.	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Godfrin.	Denise.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Lambrecht.	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Lotteau.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Selosse.	Bailly.	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Dupont.	Meurice; Leclercq.	Blanquart.
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Rocquet.
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Malvoisin.
Landrecies.	A	Landrecies.	Bureau.	Dequesne.	Bonnaire; Hubert.	Prouvost.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefever.
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Deffrennes.	Decottignies.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Lacomblez.
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergeant d'Hendecourt	Cauchy.	Simoulin.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✻.	[illegible]	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Choteau.	Lahaye.
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Branque.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Legrain; Dezeur
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Debavalaere.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	N. .; Delannoy.	Drubay
Le Frinckhouchke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	Monsterlet.
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutuu.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; Goffort.	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Lefebvre.	Fontaine.	Agache.
Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Doby.
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Mallengier.	Paris J. M.	Werkein.
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Wargnies	Vitrant.	N...
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Marchand-Lefebvre	Chuffart.	Talfer.
Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Collart.	Witrant.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai	Lasnes.	Fiévet.	Mascret.
Lezennes.	I	Lille S.-E	Lille.	Baudoux	Descamps.	Markant.
Les Fontaines.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Legros.	Tellier.
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme, fils.	Caniot.	Coppée.
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Lempereur	Sénéchal.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary.	Bauchard.	Leduc.	Wallez.
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	De Garsignies.	Foucart.	V. Beaucamps.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✲)	Delattre, ✲; Mouriaud, ✲;	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Vincent.	Colson, Adolphe.	Prevost.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse; Destombes	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applencourt, L	Renard.	Bohem.
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	De la Phalecque.	Delattre; Bailleux.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	Lesage.	N...	Meurillon.
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Meezemaecker	Bogaert.	Leps.
Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Vandenbavière.	Petel.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bilon.	Bonte.	Dufour.
Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	Mathieu.	Cartry; De la Perrotière.	Ducatillon.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Monque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Michaux, Franç	Alvin.	Delannoy.
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Chrétien.
Maing.	V.	Valenciennes-S.	Valenciennes.	Ledieu-Cacheux.	Plichon.	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Monfroy.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Leveaux.	Hebert
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery; Debonte.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Carré.	Dufrenois	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Ducrocq.	Despature; Delesalle	Lecocq
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Longueval.	Franchois; Debavelaere.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Jacquemart.	Fremaux.	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Clary.	Taisne.	Duva; Lefebvre.	Mucherie.
Marly.	V.	Valenciennes-E.	Valenciennes.	Destin dit Tancrède	Mombré-Monchicourt	Dubus
Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Bachy.	Briatte.	De ruelles.
Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hamerquart.	Bureau.	Tison
Marquette	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	N...	Dethoor.
Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Tribout.	Cachera.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
Masnières.	C.	Marcoing.	Bureau.	Dufresnoy.	Charlet.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux.
Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Foulon.	Coupé.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Walrand.	Deladrière; Autier	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amandr.g	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine	Lagouge.	Delemer.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Minaux	Wyar
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Bérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Fromentel.
Berkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Schallier.	Alloy.	Sapelier.
Berris.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq.	Debaudt.
Berville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Degruson; Gombert	Legrand.
Béteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bail'eul	Deswarte.	Bacrot; Becuwe	Ruckebussch.
Bilam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Porteman.	Desmidt.	Bailleu.
Billonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Evrard.	V. Hasnon.
Bœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre.
Bonceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Leseailliez.	Laurent.
Bonchaux.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Dupas.	Hallette, Ach.	Cattelain.
Boncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	Durieux père.	Legrux.	Demaresceaux.
Bonchecourt.	D.	Arleux.	Douai	Dartenay.	Dupas.	Brunet.
Bons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Delebecque.	Derode.
Bons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Deregnaucourt.
Bontay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Delagarde.
Bontigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galiéque.	Lequien.
Bo tigny.	D.	D uai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.
Bontrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes	Marchaud.	Desvigne.	Petit.
Borbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Seriez; Mascret.	Markant; Facon
Borenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bounel.	Lesage.	V. Tilloy.
Bortagne.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Bal gand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
Bouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau..	Choteau.	Deleporte.
Boustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Fosset.	Menet.
Bouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier; Six.	Deleruyelle.
Baves.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire, Dé ré	Lemaire, Gervais.	Bury.
Beuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	N...	Cousin.
Beuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehoux.	Schacht.
Beuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Delannoy.	Trouillet.	Delvigne.
Beuville-en-Fer.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	Prince.
Beuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Ledoux.	Pluvinage.	Ducatez.
Beuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier.
Beuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Ledieu, L.	Ledieu, Ang.	Dapvril.
Bieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Delangre-Salembier	Romon; Lamerand.	Cornette.
Bierzgnies	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Masclet.	Opinain de Kercadio.
Bivelle.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand	André.	Watteau.	Fichenx.
Bomain.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Laurent.	Demaresceaux.
Boordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Duvet.	Heauw.	Devers.
Boyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Demade, Louis.	Ramon.
Boyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Crépin.	Cureur.	Decendain.
Boyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Dassonville.	Avaviant.
Boyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	Flamen.	Chatelain, Ildeph.	Gérard.
Obies	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Deghaye.	Sellier.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Bottiaux.
Ochtezeele	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghe.	Delautre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, A.	Macheraut.
Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie; Bavay.	This.
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermersch.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau	GuilbertEstevez ✲	Cordonnier; Bocquet	Cudot.
Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Lucas.	Dupire.	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dubois.	Lefebvre.	Dorchies.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	C[illegible]sel.	Blaevoet, J.-B	Decroock.	Duverlie.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Ladent.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Pollet.	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Leleu.	Pillion.	V. Aubry.
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Duthoit.
Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Vanhove,	Houvenaghel
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Williot, Zul.d	Joveniaux.	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Delattre.	Chauwin.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Bulteau.	Six.	Dujardin.
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Cathelotte.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Lemesre.	Delobel.	Boone.
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonvil.	Bury.	Brasselet.
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Dépret.	Humez.
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq	Dehove.	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lenain.	Burlion	Cambrelenq.
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Hermant.	Hubert.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin, Ch.-L.	Laude.	Delefortrie.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Wenis.
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Dassonville.	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huboux	Fromont.
Quesnoy-s.-Drû'e	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Dhalluin.	Fauvarque; Pouillier.	Decottignies.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Boisse.	Lefrancq.	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Boulangé.	Lenglet.	N...
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Parsy.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes	Normand.	V. Sailly.
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Deregnaucourt	Guislin.	Houcke.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Regie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Rousseau.	Naveau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	De Roisin.	Delforge	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Rexpoëde.	Dk.	Houdschoote.	Houdschoote.	Deprez.	Masselis.	Vitze.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Vilain.	N...	Leclercq.
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Largillière.	Bresson.
Robersart	A	Landrecies.	Landrecies.	Collet-Potelle.	Legrand.	Baligand.
Rœulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	Risbourg, Ed.	Lecu.	Cornil.
ombies et March	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.
Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Duginont.	Poretz
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Lille.	Morelle.	Spriet.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	l abbe.	Catteau; Vienne.	Delehaye.
oost-Warendin	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Gillis.
Rosendael. (Le)	Dk.	Dunkerque E.	Dunkerque	Schodduyn.	Ponseel.	Decherf.
Rosult.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Pet t.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Ernoult Bayart.	L garde; Durat; ✲ Renaux.	Maës, Herrengt
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Flament.	Huin.	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Recquet le Migille	Debève.	Wilmant.
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.r.	Laurent.	Delecambre.
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.
Rubrouck.	H	Cassel.	Cassel.	Dufour.	Bustreel.	Dewaele.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
Rumegies.	V.	St.-Amandr.g	Saint-Amand.	Liermain.	Masingué.	Langrand.
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Lantiez.	Manniez.	Ségard.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecompte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.
Sainghin-en-M.l.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Castelain.	Deleporte.
Sainghin-e.-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Conia-Cousin.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	De Monchaux.	Barbieux; Bouchart	Joffrain.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux, C.; Mascaux, B	Villain.
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bruyère.	Triquet.	Largillière.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas.	V. Crespin.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Durieux.	Griffard.	Gosselet.
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe.
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Matton.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Serien.	Debruyne.	Plaetevoet.
Ste.-Marie-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Depuydt.	Beun.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Delehaye.	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	François.	Dereuddre.	Lefever.
St.-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Cardon.	Jeanlebœuf.
St. Remy-Chaus.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m.-bâti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Brogniet.
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	Lécuyer, ✲.	Jacqmarcq.	Carette.
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Millot.	Monchicourt, Chartier	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Serein.	Debruyne.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	De Baiton, b. de la T	Decroué.	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Engels.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Fleurquin.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Dureux.	V. Blécourt.
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Coustenoble.	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier,
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Imbert.	Dupont.	Collet.
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Baudez.	Dumoulin.
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes	Hamoir.	Carlier.	Ducatteau.
Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Plouvier
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière ; Pinte.	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Dhalluin.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caullery.	Leclerc	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier.	Laurette.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Wallerand.	Bruyère.	Boulinguez.
Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Becquart.	Caron.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	Taisne.	Dubus.
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Justice.	Cousyn.	Cornette.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	Anache.	Delfosse; Drumez.	Dumet.
Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Coudeville.	Blomme.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Douay.	Wagon ; Degardin.	Rousselle.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever ; Leroy	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Bottiaux.
Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille; Helbecque.	Carpentier.
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Hyolle	Dupont.
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed.	Depoers.	Deschodt.
Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Cousin	Facqueur.	Polart.
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Debavelaere.	Vangraeschepe.
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Heem.	Klein ; Dewitte.	Pauwels ; Vandevelde.
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet, P.; Charlet, J.-B	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wittrant-Binot.	Witrant.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier.	Millot

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte	Ricourt; Wartel.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Merlin.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Janssen.	Deschildt
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mariage.	Bertout.	Dutriex.
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck	Lobbedez.	Vicart.	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Gilmant.	Mayeur.	Gravelaine.
Thusteries.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Denneulin.	Duquenne.	Dorlencourt.
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Raviart.	Vandeville.	Lefrancq.
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Douay.	Deledicq.	Desmons.
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre.	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet.	Leleu.	V. Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Plouvier.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel-Defontaine.	J. Leblan ; Bernard	Simon ; Deregnaucourt.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Dennel.	Dumotier.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	Stocquelet.	Cuvillier.	Larsonneur.
Tressin	L.	Lannoy.	Cysoing	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
Trith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Fontaine.	Bassez; Vallez	Dupont; Delerue
Troisvilles.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Tilmant.
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	Steen.	Daverou.	Ducornetz.
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Bracq Dabancourt ✲.	Lewille; Verdavaine.	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Mathieu.	Pavot.	Bultez.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dargaisse.	Druesne, Pierre.	Baligand.
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Buisine.	Dubray.	V. Lesquin.
Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Lambelin	Ghestem, Zacharie.	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois	Dessenne.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain	Deleau.	Bisiaux.
Vicsly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Bruyelle; Vitrant.	Soufflet.
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	Loones.	Petitpré ; Deswarte.	Acquart.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau.	Decout; Dupas.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest	V. Boussières.
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gérard, Pierre.	Duraux.	Dorlencourt.
Villereau.	A	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Laurent.	Haca.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	Denoyelle.	Delval, Henri.	V. Monchecourt
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Alfred de Campeau.	Pagnien	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Denoyelle.	Denoyelle-Vilain.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bedu, Louis-J.	Vitté.	Broux.
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Simon.	Passet ; Estevez.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.	Lourdel.	Lobry.	Rogie.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier.	Lefebvre.	Barbet.
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier.	Pronier.	Choquet.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreust.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Vandenkerckhove.	Devynck.	Maerten.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Grauwin.	L. Vallois.	Delabaye.
Walincourt.	C	Clary.	Bureau.	Lamouret.	Mail iez, Joseph.	Plouys.
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Brasselard.	Paul.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Bertaux.	Dumez; Bar.	Cambre'eng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vermersch-Versta-	Rauwel.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt. (vel.	Lefebvre.	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	V.te Obert ✲.	Duquesnoy; Guérin.	Saint-Léger.
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Motte.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Pollet.	Durieux
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Dervaux.	Valin.	Carlier.
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Colmant, Ferd.	Cocquelet, Célestin.	Dernoncourt.
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Verhulst.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Delebecque.	Cardon-Coutelle.	V. Deûlémont.
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémont.
Vasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bouchez.	Macarez.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Gros; Lepers.	Lambelin.
Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie.	Vanlerhaeghe.	Duriez.
Wattignies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legrand.	Baudart.	V. Damousies.
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Geeraert.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	Pollet.	Béghin; Dhalluin.	Seingier.
Vavrechain-s.-D	V.	Bouchain.	Bouchain.	Desinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Vavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bon Lahure.	Caplier.	Lavechin.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cte O. d'Hespel.	Menu; Liénard.	Pouillaude.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Leboucq de Castro	Dubois.	Bouvarlet,
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	Billiard.	Vaneslande; St-Léger.	Roussel.
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
Wicres.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Caudrelier.
Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Demorg.	Lermizeaux.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutem.	Mulliez.	Pluchart.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Boute.	Cuisset.	V. Liessies.
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Wyckaert.	Bocker.	Hilst.
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Bèle; Beudart.	Caillie.
Wulverdinghe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Bécue
Wylder.	Dk.	Bergues	Bergues.	Lammens	Verrièle.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	k.	Wormhoudt.	Wormhoult.	Vandenbilcke.	Ardaens, père.	Serlooten.
Zermezeele.	lt	Cassel.	Cassel.	Reumaux.	Vandaele.	Vancostenoble.
Zuytcoote	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Adam.	Vanhille.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Francho Fidel.	Desmondt.	Salomé.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. Versmée; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Baelde, Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Jouffroy; Armentières, M. Boussemaer; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Michaux; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Lavoix; Orchies, M. Delegrange, Condé. M. Douchement; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes; M. Deffaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch. — Bourbourg-Ville, M. Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Judez, r. c. — Dunkerque, MM. Dalinval, p. ch., Dupays, r. c — Gravelines, M. Deblaecker, r. c. — Hondschoote, M. Debril, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Boudville, p. ch.; — Deroide, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ilgelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Camblin, p. ch; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Bailly, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Douet, r. c. — Lannoy, M. Page, r c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Fresnoy, r. c. — Seclin, M. Olivier, r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Stève, r. c. — Bavai, M Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Séraut, chargé du contrôle administratif; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Soire-le Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Anoche, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r. c. — Anzin, M. Magnien, r. c. —

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

Saint-Amand, M. Makenne, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch.; Canolle, r. c. — Valenciennes, MM. Boizard, p. ch.; Leclercq, r. c. — Vieux-Condé, M. Decout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

Lille. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Saint-Léger (O. ✲).

Valenciennes. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Jorez (O. ✲).

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons. Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Dhaisne; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Venière; Gravelines, Boullay-Bonneville; Hondschoote, Deledicque; Wormhoudt, Palmart.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Joland; Cassel, Van Bambeke; Hazebrouck, Depaux; Horrie, *à Merville;* Honoré, *à Estaires;* Steenvoorde, Deottinis.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Wernert; La Bassée, Legrand; Cysoing, Six; Haubourdin, Delessue; Lannoy, Broyer; Lille (5 cantons), *commissaire central*, J. Cor, ✲; 1er arrond., Mathon; 2e arrondiss., Taillefer; 3e arrondiss., Plateau; 4e arrondiss., Bastier; 5e arrondiss. (quartier de Wazemmes), Raimond; 6e arrond. (quartier des Moulins), Wéry; 7e arrondiss., Richard; 8e arrond., Génot; 9e arrondiss., Montbreignand; Pont-à Marcq, Dallennes;

Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines;* Roubaix, Wallet, *commissaire central;* Gasser, *à Roubaix;* Chrissement, *à Wattrelos;* Seclin, George; Tourcoing (2 cantons), Jean, *commissaire central;* Tourcoing-Sud, Millelot, *à Tourcoing;* Tourcoing-Nord, Bloëme, *à Halluin.*

Arrondissemeut de Cambrai.

Cantons : Cambrai, M. Gibert, *commissaire central;* Bonescuelles d'Orgères; Carnières, Beaurepaire, *à Quévy;* Clary, Bonnier; Le Câteau, Aigoin; Marcoing, Denis, *à Masnières;* Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons : Avesnes, MM. Guilluy; Bavai, Piart; Berlaimont, Boursier; Landrecies, Detraux; Maubeuge, Mornave; Le Quesnoy, Desoutter; Solre-le-Château, Bonescuelles d'Orgères fils; Trélon, Pettre, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai. MM. Thieffry, *commissaire central,* Hanotte; Marchiennes, Depuydt, *à Somain;* Orchies, Regnard; Arleux, Bonsan.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Blanchard; Bouchain, Correaux, *à Denain;* Condé, Henry; Valenciennes, Charrié, *commissaire central;* Trocherie, *à Valenciennes;* Bellaud, *à Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Valenciennes, MM. Callier de Saint-Apollin; Tourcoing, Harivel; Jeumont, Dumarest; Feignies, Mulnaer; Baisieux, Stevenodt; Dunkerque, Baras.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux

indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Quillacq, Thélu, Beck, Féron, Delval. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Papillon, *receveur ;* Vanthielt, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices.* MM. Pluvier, Demasière, Delport, Herwyn. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bastaert, Pluvier, Delautre, Pareydt, Vernaelde.— MM. Cousyn, *receveur ;* Lenglet, *économe-comptable ;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice ;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Blavoet, Picquart, Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Gourdain, *receveur ;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Torris, Jeannin, Lanstheere, Malot. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gourdin-Massenin, Loosdregt, Legoulon-Denêve, N..., N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. Houvenaghel (Louis), Leclerc (Ch.), Houvenaghel (Justin), Deschodt, Schmidt. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cleenewerck, Loingeville, Scheercousse, Vandewalle, Deschodt. — MM. Halinck, *receveur ;* Scheercousse, *secrétaire-économe-comptable,*

Bailleul. — *Hospices.* MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel, L., Baelde. *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, de Coussemaker, Baelde, Freson, Béhaghel, P. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur ;* Bubbe, *économe-comptable ;* Depup, *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Dehandschoewerker, Ch., Martin, Wyts, Leroy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanbever, Chevalier, Dehandschoewerker, L., Bussehart, Louis, Chevalier. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire ;* Pastoors, *économe comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Ducatez, Vermersch, Deroy, Hennion. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez, Kieken, Hennion, Guéquière, Degruson. — MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Joye, Mary, Revel, Claudorez,

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Cattoir. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gailly, Lerouge, Bodel, Leroy, A. Duquenne. — MM. Marsy, *secrétaire;* Vermersch, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Arnould, Mattelin, Loridan, Degruson, Duhamel, Ch. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel, Ch., Vanuxem, J.; Mattelin, Arnould, H. Degruson. — MM. Barizel, *receveur;* Mattelin, *secrétaire de l'hospice;* Duhamel, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Luchier, Looten, Deram, Beudant, Durand. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delloo, Deschodt, Devalckenaere, Compagnon, David. — MM. Iserby, *receveur;* Coubronne, *économe-secrétaire.*

Steenvoorde. — *Hospice.* MM. Oury, Klein, Haeu, Dewitte, Mortier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leureelle, Paresys, Vanderlynden, Merchier, Legrand. — MM. Riquez, *receveur;* Baillieul, *économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, Touquet, Chieus, Lebleu, Quagebeur. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutilleul, Penin, Delangre, Decherf, Chieus. — MM. Bonnet, *receveur;* Chieux, *secrétaire-économe.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Lagersie, Petitprez, Traisnel, Taffin, Castrique. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Moreel, P., Charles Morel, Dannequin, Petitpret, Roussel. — MM. Lecœuche, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire-économe.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* (1) MM. Brame, ✲, Barrois, comte de Melun, Lemaire, Flamen, Cazeneuve, ✲, N .. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dorémieux, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Gustave Bernard, Pajot, Lefebvre, Aug., ✲. — MM. Rigal, *receveur;* Ducatez, *économe-comptable de l'Hospice-Général;* Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Woussen-Castrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musin-Lespagnol, Hadou. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable.*

Bondues. *Hospices.* MM. Tiers, Dupire, Delemer, Leduc, Lebrun. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lefebvre, Desaint, Procureur, Lebrun, Catrisse.

La Bassée. *Hospice.* MM. Tison, Cordier, Larsonneur, Largent,

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Pollet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Duchatel, Graffine, Bavière, Hennebelle. — M. Leroy, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

Comines. *Hospices.* MM. Cappelle fils, Catteau-Lauwick, Lauwick, Goeman, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Flament, Gaudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières. — MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Demeestère, Danset-Lemaître, Phalempin, Lemaire, Wouters. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Desprez, Pollet, Drouart, Mathieu, Dhalluin.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Testelin, Leroy, Lamblin, Bonte. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Dô, H., Wanaverbecq, Buisine, Lamblin. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Chombart, Destombes Aug., Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt. — M. Fiévet, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Decottignies, Lesaffre, Poullier, Benoit, Bodé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ghesquier-Lernould, Benoit, Poullier, Lambelin, Bodé.

Roubaix. *Hospices.* MM. Motte-Duthoit, Renaux-Lemerre, Delfosse, Destombes, Louis. — *Bureau de bienfaisance.* MM Réquillart, Mullier-Delmazure, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✲, L. Screpel — MM. Leconte fils, *receveur;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire de l'hospice;* L. Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Clayes, Demeestère, Garez, Collette, Cayet. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupire, Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux. — M. Mullier, *receveur et secrétaire de l'hospice;* M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Wattine, Ch. Wattine, L. Jonglez-Wattel, Hassebroucq, Desurmont-Desurmont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Motte, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet, G. Desurmont fils. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* Vanderputte, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Saint Léger, Guérin, Catry, Butin, Desbonnets. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Saint-Léger, D'Halluin, Desreumaux, Cardon, Ghestem. — M. Hochart, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Droulers, Mulliez, Béghin-Tiers, Dubrulle, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin, Jubaru-Duquesnoy, N..., N... — MM. Lezaire, *économe-secrétaire;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. de Liénard, Lallier, Déjardin, de la Brunière, Mallez-Mallez. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Piquet, Piettre, de Beaumont, Émile; de Liénard. — Bruyelle, *receveur;* Manniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* autorisé par décret du 2 décembre 1861. MM. Seydoux, ✲, maire, *président;* de la Fons, Fiévet, Basquin, Godard, Sautier, Rousseaux. — Delhay, *receveur.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Seydoux, ✲, Cottiaux, Boudart, Delafons, Flayelle — M. Delhay, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Cabaret, ✲, Evrard, Beaumont, Viroux, Pasqual; A. Postiaux, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Flament, Carlier, Arnould, Renotte, Caverne. — MM. Michaux aîné, *receveur;* Dubois, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Gabet, Béthune, Bonnaire, Stiévez, Carton. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux, Bonnaire, J.-B.; Bonnaire-Pavot, Marsy, Vendois. —MM. Descamps, *receveur;* Merlin, *économe-comptable;* Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, maire, Halgrin, de Carnières, Bayart, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Guilain, Pechemarty, Labbé, Deharveng, Demeure. — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Carion, Piette, Goffart, Mésange. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Rigolet, Bertrand, Hébert, Dugimont, N... — MM. Vallet, *receveur;* Hubert, Félix, *économe de l'hospice;* Vandamme, *secrétaire.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. Leroy, P. Michaux, Baligand, Lencelin, Lamelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Preux, Bernard, Leroy, Baligand, Magy. — M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel (O. ✲), Dumont, ✲, Capon père, Preux (O. ✲), le comte d'Esclaibes, avocat. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲, Tréca-Leleu, le cte. de Guerne, ✲, de Serval (O. ✲), Drouart de Lezey, conseiller à la Cour impériale. — MM. Lacombe, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice.* MM. Lefebvre, Morelle, Monard, Wacquez-Noël, Herbaux, F., Parent. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Lemaire; Is; Lahaussois; Bocquet, Hego-Bulteau. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices* MM. Lewille, Ed., ✲, Lusardy Desfontaines de Preux, Maillard (C. ✲), Deruesne, Delcourt-Dubois. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Leflan, *secrétaire des hospices*; Caudron, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe-comptable.*

St.-Amand. *Hospices.* MM. Barbieux, Basiez, Bauchart, Davaine, Waché. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hedon, Waché, Plichon, Navetier, Basier. — MM. Duwez, *receveur et secrétaire;* Lemonnier, *économe.*

Condé. *Hospice.* MM. Delzant, Houzez, Waternau, Haubourdin, Pureur.—*Bureau de bienfaisanee.* Les mêmes.—MM. Douchement, *receveur;* Lenis, *économe-comptable et secrétaire.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, Boussemaer, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique.— *Directeur,* M. Delaire; *aumônier,* N..; *médecin*, M. Butin; *receveur,* M. Musin-Lespagnol; *économe,* M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Verley, ✲, *président;* Meunier, ✲, conseiller municipal; Rouzé, ✲; Leconte, ✲, doyen-curé de Saint-Maurice; E. Defontaine, ✲. — *Directeur,* M. Guilbert; *médecin,* M. le docteur Bulard; *aumônier,* M. Carnel; *receveur-économe,* M. Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; V. Delgutte, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Isaac Durosoy; *médecin en chef,* M. Vanverts; *médecin-adjoint,* M. Soyer.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Bergues, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque, 8 à Bergues et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Catel-Béghin, Meurein, Lemaire, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Paul Bernard, Jules Lefebvre.— *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Masurel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. Dessurne, Thélu, Delval, Gaspard, Hamoir.— *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions administratives des hospices.

BERGUES. *Directeur*, M. Guilbert ; *contrôleur*, M. Willeman.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Sapelier ; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Directeur*, M. Mouthon de Burdignin, ✲.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Hourdequin ; *contr*, M. Caudron.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt. — A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Vandewalle. — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N...— A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre.— A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse.— A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon.— A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-six caisses d'épargne, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, une à Merville, une à Comines, une à Cassel, une à La Bassée, une à Bourbourg, une à Steenvoorde, une à Solesmes une à Iwuy, une à Landrecies, une à Gravelines, une au Câteau, et une à Clary.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835 ; 1er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par

décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852, 8 septembre 1853, 20 et 23 octobre 1858, 10 novembre 1855, 25 mars 1857, 6 juillet 1860, 17 novembre 1862, et 16 juillet 1863.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé, Saint-Amand, Denain et Bouchain. Des succursales de la caisse de Douai sont installées à Orchies et à Marchiennes; une succursale de la caisse de Dunkerque, à Wormhoudt; des succursales de la caisse d'Avesnes, à Landrecies, Fourmies, Trélon et Maroilles; des succursales de la caisse de Lille, à Haubourdin, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président;* Morel-Agie, *vice-président;* Dessurne aîné, *secrétaire;* A. Dessurne, *secrétaire-adjoint;* Carlier, ✲, négociant; Chaveron; Cailliez, rentier; Féron, ✲; Caron, ✲ capitaine au long cours; Verleye, président du tribunal; Vandewalle, propriétaire; Beck, ancien notaire; Darras, idem; Lefebvre, avocat; *trésorier,* M. Gombert.

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Michieils, Pouvillon, W. Pluvier, J. Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Claeys, Pastoors, Delport, Descamps, Vanhoucke, Verenocke, J. Guilbert; *trésorier,* Godbille Honoré.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✲, maire, *président;* Bondu, *vice-président;* Legaigneur, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle; Bourgois, Deschodt, Milliez, Gommers, V. Vercoustre, Guénin, Blaevoet, F. Vercoustre, Weens-Collin, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Poirrion, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Torris, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Waguet.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, *président;* N..., *vice-président;* Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke, père; Schmidt, inspecteur des contributions indirectes; Smagghe père, Scheercousse, père; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, propriétaire; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Debaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem, de St.-Vaast; Behaghel, L., conseiller municipal; Behaghel, H, idem; Flahaut (Hubert), Flahaut (Evar), Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propriétaire, Cortyl, propriétaire; Baelde, receveur municipal; Lotthé, notaire; Vandewalle, conseiller municipal; *trésorier,* M. Baelde.

CASSEL. MM. Desmyttère, maire, *président;* Béhaghel, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A., Chevalier, Dutroy, ✲, Leroy, Wackernie, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Roussel, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président;* Salomé-Blanquart, Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Ledieu-Silvie, Leclercq, Bonduel; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, ✻, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, *secrétaire-adjoint;* Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Barizel, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, brasseur; Bécu-Dautriche, négociant; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem, Justin, Degruson, P., Degruson, Henri, Dambrine; *trésorier,* M. Guy.

STEENVOORDE. MM. Heem, maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Vercamer, notaire, *secrétaire;* Klein, adjoint; Verheke, idem; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Neuwe, idem; Degroote, médecin; Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekestor, cultivateur; Muylle, propriétaire; *trésorier,* M. Bailleul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Remy-Meurice, Jouffroy, Defontaine, Durieux-Forret, Desmedt-Wallaert, Brice, Tripier-Durieux. — M. Charvet-Barrois, *vice-président honoraire.*— M. Keguelin de Rosières, *caissier.*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, *vice-président;* Boussemaert, Jeanson, Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Salmon, A., L. Baron, Cardon-Peucelle, Lacherez-Dewilde, N..., N...; Marcotte-Butruy, *secrétaire; trésorier,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Catteau-Lauwick, *vice-président;* Goeman, Froidure fils, A. Meurillon, Gondrexon, Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau, Ch. Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Grenier, Cousin, Hennebelle, Leroy, Dilly, Playoust, Macron, Dhennin, Lefebvre, Poissonnier; Leleux, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *secrétaire;* Frasez, *vice-secrétaire;* Dujardin, Réquillart-Screpel, Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Renaux-Lemesre, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière, Ach. Delattre; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthiois-Leplat, Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Debischoop père, Destombes, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Catteau, Debuchy, Desurmont-Desurmont; *trésorier,* M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président ;* Toussaint, négociant; Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte ; Brunelle, médecin ; Moreau, Fr. ; Flavigny-Vallez, *membres élus par les fondateurs ;* six conseillers municipaux à tour de rôle ; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. Seydoux, ✲, maire, *président ;* Deveaux, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle-Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénaert, notaire; Ponsin-Hiolin, Charles Ponsin, Seydoux fils; *trésorier,* M. Delhay.

AVESNES. MM. George, maire, *président ;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président ;* George, juge-deepaix; Beaumont, banquier ; Bevière-Fleury, propriétaire; Bernardou, propriétaire; Flament Fleury, rentier; Marchand, notaire; Delflache, artiste vétérinaire ; Carlier, rentier; Caverne, pharmacien ; Ducarne, propriétaire; Guillemin, avocat; Davoine, propriétaire; G. Paul, Cabaret Fréd., ✲, *trésorier,* M. Fosset.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président ;* Quivy, *vice-président ;* Bayart, *secrétaire ;* Deharveng, *secrétaire-adjoint ;* Sculfort, de Lagorce, Autier, Jules ; Riche ; Philippe; Gérin; Fèvrier-Guillemart ; Autier, Emmanuel ; *trésorier,* M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✲), président de chambre à la cour impériale, *président ;* Leroy, propriétaire, *secrétaire ;* Bois, propriétaire ; Landry, idem ; Allard, idem ; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour; de Warenghien, ✲, idem; Delorme, propriétaire ; Lagarde, conseiller à la cour; Lavoix. receveur municipal; Legentil, propriétaire ; Nutly, juge-de-paix ; Preux (O. ✲), premier président honoraire à la cour impériale; Bommart, avocat, ancien maire de Douai ; Cuvelle, greffier en chef de la cour impériale ; de Maingoval, idem ; Guille, idem ; Bonnaire, idem ; Cartier, ✲, garde d'artillerie ; Thomassin ; Leboucq de Ternas, propriétaire; *trésorier,* M. Vadot.

VALENCIENNES MM Desruesne, *président ;* Desfontaines de Preux, *vice-président ;* Didiez, avocat, *secrétaire ;* Boulan, Rousseau fils, Pesier, Libert, Viel, Courtin, Hourdequin, Lusardy, propriétaire, Boulan, Ernest; Devillers ; *trésorier,* M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	
		MM.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes. (St-Vincent-de-Paul).	24 décembre 1853	Delemazure.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	N....
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855.	Cordonnier.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Bois-Grenier (St.J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques(St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Chéreng.	29 juin 1863.	Delannoy.
Comines.	30 juillet 1853.	N...
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Revel, Louis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Le général Pirain.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien(le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvelier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère, ✲.
Hantay.	16 août 1854.	Leclercq-Mortelecque.
Haubourdin(St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Testelin.
Hellemmes(St-Ghislain)	30 avril 1855.	Noé.
Houplin.	6 mars 1863.	Bonnet.
Illies.	4 décembre 1856.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Grenier.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
La Chapelle d'Arment.	12 juin1855.	Deron.
La Madeleine. (Ste. Marie-Madeleine).	21 juin 1859.	Desmazières.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Bailly.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	N...
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Baudoux.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard, ✲.
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Eschenauer.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Dubois.
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes. (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✲.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel.
Lille (Soc. deprévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	N....
Lille (Association des Comptables).	12 mai 1863.	Wallart.
Lille (Cercle des Voyageurs).	24 novembre 1863.	N....
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (Saint-Eloi).	13 mars 1856.	Bailleux.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Duriez.
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Duriez.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Lys-lez-Lannoy.	16 décembre 1863.	N....
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St.-Louis).	29 avril1857.	Lemay.
Marcq-en-B. (St-Joseph)	20 juillet 1857.	Delebarre
Neuville-en-Ferrain. (Saint-Quirin.	6 juillet 1857.	Catteau.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Droulers.
Phalempin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambain.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Sigiez
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Gailoo.
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delespaul.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Prévot.
Toufflers (St-Pierre)	9 février 1859.	Deleplanque.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Tourcoing (S-Napoléon)	25 mai 1856.	Rousselle-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Leroux.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Bernard.
Tourcoing (Fidèl.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tourcoing (St.-Vincent-de-Paul)	22 juillet 1863.	Desurmont.
Tourcoing (l'Union laborieuse).	25 juillet 1863.	Poulet.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Destriez
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858.	Buisine.
Verlinghem (St-Chryt.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P)	6 février 1854.	Vicomte Obert, ✲.
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Haeuw,
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	De Cleebsattel, ✲
Dunkerque (St-Joseph).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Revel
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, ✲.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Cleenewerck, ✲.
Hazebrouck (anc, mil.)	10 août 1858.	Kien.
Merville.	16 avril 1853.	Danel-Delebecq.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Danel-Delebecq.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Tahon.
Noordpeene.	12 mai 1863	Debaecker.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge.
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Loones-David.
Arrondissement de Douai.		
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✲,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Pugnier.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Choque.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents
		MM.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Goulois.
Arrondissement de Valenciennes.		
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Louis-Philippe.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Feytaud.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Fosse.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lewille, ✲.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Arrondissement de Cambrai.		
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	De Beaumont.
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
Arrondissement d'Avesnes.		
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Herbecq.
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'ainé est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Vallon.
Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.
Trésorier, M. Desmottes, Notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gustave Descat-Leleux, Descat-Leleux, Em. Vertraete, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Delebecq-Barrois, Jonglez-Hovelacque, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes de Grimbry, J. de Vicq, Verley, Ach. Wallaert, de la Phalecque, Mille-Mimerel, Murville, Lemaire-Raoust, Akermann, Ed. Fauchille, Delesalle-Desmedt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Mlles Delangre, Clara Béghin, Mmes Dujardin, Humbert, Van de Weghe, J.-B. Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy, Henri Barrois fils, Huet, Scrive-Bigo, F. Dehau, Aronio de Romblay, Tilloy-Beaumont, Houzé de l'Aulnoit, J. Schoutten, Ch. Huet.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère, Holbecq, Béghin-Dejaeghère, Delcourt-Malfait, L. Faure, J. Chapus, Marcotte, Faucheur-Desmedt, Lefébure, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Julien Barrois, Ch. Fauchille, Ach. Lefebvre, Six, Caron.

Pour la section des Moulins. Mmes Ph. Bériot, Denniel Bériot, Collette, Gennevoise-Lefebvre, Lefebvre-Bériot, Lammens, Dequoy, Mlle Cliquennois, Mme Gisclon, A. Wallaert-Legavrian.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle. Billet, Mme Bernard-Rouzé.

Pour la section de Fives. Mmes veuve Barrois-Demesmay, G Barrois, Brabant-Hette, Bériot, J. Cuvelier.

Pour la section de St.-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Lethierry-Barrois, Prouvost-Wacrenier, Van Troyen, Cuvelier, Cazeneuve.

Dames administrantes.

1er ARRONDISSEMENT. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-

Waymel, Mlle Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Agache, de Genevières.

2e ARRONDISSEMENT. Mmes Rouzé-Duthoit, Maquet-Verstratee, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Smet, Alf. Labbe, de Melun, Desrousseaux-Lefebvre, Lallier, Charvet-Fokedey, Terwangne.

3e ARRONDISSEMEMT. Mmes Th. Cuvelier, Ch. Verley, Mlle Huret, Mmes Dépret-Béghin, Emile Scrive, Dubois-Charvet, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Rousselle, C. Mas, Rouzé-Duthoit.

4e ARRONDISSEMENT. Mmes Pajot, Fauchille-Prévost, Kolb-Bernard, Lepée.

5e ARRONDISSEMENT. Mmes Verley-Charvet, Gonnet-Murville, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard-Danel, Charvet, Barrois, Blondeau-Herlin, de la Serre, A. de Norguet.

SECTION DE WAZEMMES. Mmes. Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Delefortrie, Sarrazin, Frémeaux, Courtois, Faucheur-Deledicque, Lepercq-Deledicque, Tesse-Degland, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Lepercq-Mourmant.

SECTION DE MOULINS-LILLE. Mme E. Wallaert, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes Em. Wallaert, V. Olivier, Mlles Delebecque, Brière, Mamet, Coëvoët.

SECTION D'ESQUERMES. Mme de Genevières, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Miellez, Braquaval, Delannoy.

SECTION DE FIVES. Mme Rose-Demerler, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mme Rose-Demerler, Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot.

SECTION DE SAINT-MAURICE. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, *dames déléguées*

Dames administrantes. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, Lambry-Cardon, Steverlynck-Delecroix.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme de Warenghien; *secrétaire*, Mme Michaux; *conseillères*, Mmes Roquin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme la vicomtesse de Jessaint; *vice-présidente*, Mme J. Delelis; *secrétaire*, Mme. Zandyck; *vice-secrétaire*, Mme Lebleu; *trésorière*, Mme A. Willems.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice;* de Staplande, *trésorière;* Mlle Galloo, *secrétaire.*

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers au plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✲, ancien maire,

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Guillemin (O. ✲) ; *inspecteurs,* MM. Dumouchels, ✲, à Laon ; St.-Joire (O. I.), à Mézières ; Crosson (O. I.), à Lille ; Jarry, à Arras ; Allou (O. ✲), à Amiens ; Vasse (O. I.), à Douai ; *secrétaire de l'académie,* M. Clochez (O. I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr. Régnier, ✲, archevêque de Cambrai ;

Mgr Parisis (O. ✲), évêque d'Arras ; MM. Devismes, pasteur protestant, à St Amaud-les-Eaux; Dumon (O. ✲), premier président de la cour impériale de Douai ; Pinart (O. ✲), procureur-général près la cour de Douai ; Vallon (G. O. ✲), préfet du Nsrd ; Asselin, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE:

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables ; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. ✲), doyen, *professeur de chimie ;* Lamy, ✲, *professeur de physique ;* Guiraudet, *professeur de mathématiques appliquées ;* David (✲ O. I.), *professeur de mathématiques pures ;* Dareste, *professeur d'histoire naturelle ;* Violette, *professeur adjoint de chimie.*

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, professeur au lycée ; *littérature*, M. Colincamp, professeur de la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire de la Faculté, M. Tancrez.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, ✲, doyen (O. I.), *professeur d'histoire ;* Vidal, *professeur de littérature ancienne* ; Colincamp, *professeur de littérature française ;* Aubé, chargé du *cours de philosophie ;* Hillebrand, chargé du *cours de littérature étrangère ;* Candas (O. I.), *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, professeur de clinique médicale.

Professeurs titulaires, Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve, ✲. — Clinique chirurgicale, M. Parise. — Clinique obstétricale, accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale, M. Brigandat. — Pharmacie, toxicologie, manipulations, M. Garreau, ✲. — Anatomie, M. Joire. — Histoire naturelle médicale, M. Dhuicque. — Clinique chirurgicale, N... — Clinique médicale, M. Wannebrouck.

Professeur suppléant, M. Chrestien
Chef des travaux anatomiques, M. Féron.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Magnien, ✲, sous-préfet; Maurice, ✲, conseiller général; Dumon (O. ✲), premier président de la cour impériale de Douai; Héroguer grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Asselin, maire de Douai

Administration, MM. Fleury, ✲, *proviseur;* Rognon-Brouville, *censeur;* Fournet, ✲, (O. I.), *aumônier;* Souriau, *économe;* Frapin, 1er *commis d'économat;* Lamarre, *commis aux écritures.*

Professeurs. Logique, M. Dugit; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Painvin, ✲ (O. I.); physique, M. Offret, (O. I.); histoire, M. Périgot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean et M. Broye. — *Professeurs adjoints de physique*, MM. Charault et Fiévet; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt. — *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, M. Boisard; *quatrième*, M. Hadamard; *cinquième*, M. Dorémieux; *sixième*, M. Lamarre; *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Mervoyer; langue allemande, M. Kotzustski. — *Surveillant général*, M. Cantain.

Maîtres répétiteurs, MM. Sauvage, Pointelain, Monier, Boone, Bodereau, Cousin.

Aspirants répétiteurs, MM. Delannoy, Cousin, Fralich, Lougnon, Baron, Molloy, Richer, Hinglais, Derez, Delsart, Baillier, Coubronne, Deboudt, François, Deroux.

Maître des travaux graphiques, M. Malet, ✲. — *Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*, M. Flament. — *Médecin*, M. Maugin. — *Girurgien*, M. Gelez fils. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Crosson, inspecteur d'académie, *président;* Vallon (G. O. ✲), Préfet du Nord; Richebé (O. ✲), maire de Lille; Richaud, proviseur du Lycée; Dufresne (O. ✲), président du tribunal civil; Delerue, juge-de-paix; Desrousseaux, ✲, conseiller général; Cazeneuve, ✲, directeur de l'Ecole de médecine; Violette (O. ✲), commissaire des poudres et sapêtres.

Administration MM. Richaud (O. I.), *proviseur;* Gavet, *censeur;* Gontier, *aumônier;* Sicre, *économe;* Combes, *premier commis d'économat;* N..., *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; logique, M. Répelin; rhétorique, M. Mossot; physique, M. Humbert; histoire, M. Chon (O. I.), mathématiques pures, MM. Laigle

et Baillart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave, professeurs adjoints de physique, MM. Schmeltz et Gali. — *Seconde*, M. Wartel; *troisième*, M. Carpentier; *quatrième*, M. Magnier; *cinquième*, M. Malfait; *sixième*, M. Renard; *septième*, M. Caron; *huitième*, M. Potiez. *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, M. Basselart; chimie, histoire naturelle, M. Gali; manipulations chimiques, M. Gali; écriture commerciale M. Planard. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, MM. Planard et Duriez; *maître de langue anglaise*, M. O'Neil-Nesbitt; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant-général*, M. Latreille; *maîtres répétiteurs*, MM. Crouet, Chanoit, Potrou, Marix, Labaère, Dorville, Boudenoot, Maerten, Pillot, Garot, Claudel, M. Gambier, *maître répétiteur suppléant; maître de travaux graphiques*, M. Vandenberg; *maître de dessin*, M. Menier; *maître d'écriture*, M. Planard; *médecin*, M. Bailly; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. Dansette, ✻, maire, *président;* Moreau, curé; Castrique, ancien notaire, Buttin, médecin, Deloince-Boutry, conseiller municipal. — M. A. Bouvart (O. I.), *principal.*

Professeurs: MM. C. Bouvart, *régent de mathématiques;* Paulier, *régent de troisième et quatrième;* Rémaut, *régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise*, L. Bouvart, *régent de septième et huitième;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique.* — *Maîtres de français et d'études:* MM. Comyn, Hellebois, Snyders, Croix; *maître d'anglais*, M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Motte, Simon, doyen de N.-D.; Vanlaer, docteur en médecine; Caulliez-Catteau, conseiller municipal, H. Desurmont, idem. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux, *régent de logique;* l'abbé Joseph Deltour, *régent de rhétorique;* Piques, *chargé de la seconde;* Playoust, *chargé de la troisième;* Podvin, *régent de la quatrième;* Delsaut, *régent de cinquième;* C. Deltour, *régent de sixième;* Ducoulombier, *régent de septième;* Jules Deltour, *régent de huitième; physique et chimie*, Jaudeau; Paillard, *régent de mathématiques supérieures;* Tellier, *régent de mathématiques élémentaires;* Louage, *chargé de l'enseignement de langue anglaise.*

Maîtres d'études, N...

Économe, M. Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, MM. Leplat et Louage, chargés des cours.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration, M. le vicomte de Jessaint, ✻, sous-préfet, *président;* Mollet, ✻, maire; Cuel, (O. ✻), ingénieur en chef en retraite; Carlier, ✻, négociant; Verleye, président du tribunal civil; de Clebsattel, conseiller-général. — M. Boutoille (O. I.), *principal.*

Professeurs: MM. Millet, *régent de logique;* Epinay, *régent de rhétorique;* Guesdon, *régent de mathématiques supérieures;* Charlier et Legros, *régents de mathématiques;* Aubertin, *régent de seconde*; Duwez, *régent de troisième;* Callais, *régent de quatrième;* Morel, *régent de cinquième;* Burlot, *régent de sixième;* Gaudefroy, *régent de septième.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (O. A.); MM. Leclercq, Leroux, Deparis, *maîtres*; Raeckelboom, *maître d'anglais;* Guthlin, *maître d'allemand;* Herpreck, *maître d'écriture;* Dubuisson, *maître de dessin.*

Maîtres d'études, MM. Sainteville, Leroux.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. Siffait, ✻, ✠, ✠, sous-préfet, *président;* Kien, Ad., maire; Thibaut, adjoint; Kien, Alf., idem; Vandewalle, propriétaire; l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique;* l'abbé Dekister, *sous-principal.*

Professeurs, M. l'abbé Bonte, *suppléant de rhétorique;* M. Janssoone, *régent de seconde et troisième; suppléant*, M. l'abbé Baron; Vallée, *régent de quatrième;* Lefebvre, *régent de cinquième;* Henneron, *régent de sixième;* Decroix, *régent de septième;* l'abbé Planck, *suppléant de huitième;* Thooris, *régent de mathématiques;* MM. les abbés Debuschère et Leynard, M. Gautier, *professeurs de l'école primaire supérieure.*

Maîtres d'études. MM. les abbés Leynard, Gourdin, Lacroix.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Bacquart, *curé*; Behaghel, Baelde, Plichon, ✻, *député*, Dumez, Lotthé. — M. l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs: MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmez, *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques;* Dorédonville, *de cinquième, de sixième, de septième et huitième;* Caude, *chargé du cours professionnel;* Chateliez, *chargé de la classe élémentaire;* Dauverchin, *chargé du quatrième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, maire, *président;* Debandschoewercker, Aimé; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✻) — M. Becquet, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français;* Vaillant, *régent de sixième et de septième*; Cavé, *régent de huitième* ; Decerf, *professeur des premier et troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. Hennion, maire, *président ;* Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire ; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — M. Delplanque, *principal.*

Professeurs, MM. Souillart, *chargé de la quatrième et de la cinquième*; Chotin, *régent de sixième, septième et huitième;* Vermont, *régent de mathématiques.*

MM. Hué, Dassonville, *maîtres d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. de Boyer de Sainte-Suzanne, ✲, sous-préfet, *président;* Petit-Courtin, ✲, maire; Maréchal père, de Liénard, Proyart, président du tribunal civil ; de Beaumont, A. Leroy. — M. Baisier, (O. I.), *principal ;* M. Bertrand, *aumônier.*

Professeurs, MM. Laforest, *régent de logique*; Vanwtberghe, (O. I.), *régent de mathématiques supérieures;* Vermeille, *régent de physique ;* Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires ;* Cappelle (O. A.), *régent de rhétorique ;* Vonderscher, *régent de seconde ;* Lefebvre, *régent de troisième* ; Ausécache, *régent de quatrième :* Lefebvre, *régent de cinquième ;* Cousin, *régent de sixième*; Davoine, *régent de septième :* Maréchal et Darques, *maîtres de langue française pour l'enseignement communal;* Légardez. Roussel, *maîtres élémentaires de français.*

Surveillant-général, M. Caillole.

Maîtres d'études : MM. Desoutter, Marin.

Maître d'anglais : M. Vonderscher.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, maire, ✲, *président ;* Cassine, docteur-médecin ; Pénart, notaire; Dumesnil, imprimeur; Flavigny. — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième.*

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième* ; Devos, *régent de septième et de huitième*; Francq, *régent de mathématiques ;* Bricout, Francq, Lhomme, *professeurs de l'école primaire supérieure annexée*; Vilbert, *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. George, maire, *président ;* Viroux, Malfait, Gauchet (Octave), Pasqual, A. — M. Clarck, *principal.*

Professeurs. MM. Vandepitte, *régent de troisième et de quatrième;* Roussel, *régent de cinquième et de sixième;* Davigo, *régent de mathématiques*; Clarck, *régent de septième et de huitième.*

Maîtres d'études, MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Bassez, *professeur adjoint*; Bacquet, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Autier, Victor; Autier-Carion, Ouverlaux. — M. Lagogney (O.A.), *principal*; M. l'abbé Bouchez, *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de seconde et de troisième;* Eynard, *régent de quatrième;* Eynard, *régent de cinquième et de sixième;* Pinaut, *régent de septième;* Chevalier, *chargé du cours de français; dessin*, M. Bailiaut; *écriture*, M. Godry.

Maîtres d'études, MM. Druebert, Seillier.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvois, adjoint; Mesange, juge-de-paix; Duchemin, commandant du génie en retraite. — M. Ribeire, *principal*; M. l'abbé Testelin, *aumônier.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Déjardin, *régent de troisième et de quatrième*; Pruvost, *régent de cinquième et de sixième;* Havet, *régent de septième et de huitième;* Lemaire, *régent de mathématiques et de sciences physiques.*

Maîtres d'études, MM. Desmidt, Applincourt, Maillard.

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Boudringhin.

Ecole primaire, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, M. Lebeau.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Beauvois, Dupont (O. A.); Dumont, Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *régent de logique;* Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle;* Dépasse, Deneuche et Marizis, *régents de mathématiques;* Caffiaux (O. A.), *régent de rhétorique;* Leleu, *régent d'histoire;* Louise, *regent de seconde;* Duburcq, *régent de troisième*; N..., *régent de quatrième*; Vilon, *régent de cinquième*; Fiévet, *régent de sixième;* Lecomte, *régent de septième;* Libeau, *chargé de la huitième, maître de langue anglaise;* Quiquet, *maître élémentaire;* Buckner, *maître de langue allemande.*

Maîtres d'études, NN...

Enseignement spécial, *Maîtres*, MM. Tricottez, Quiquet, Mélot.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. de Moncheaux, maire, *président*; Dupont, juge-de-paix; Waché, avocat; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Cosserat, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *régent de sixième et de septième.*

M. Bara, *maître de l'école primaire supérieure annexée.*

M. Mériaux, *maître de l'éeole primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, *président ;* Croquey, curé; Martel, notaire; Gaudron, médecin; Petit, secrétaire de la mairie. — M. Richard, *principal*.

Professeurs, MM. Richard, *chargé de la quatrième et de la cinquième*; Guilbert, *chargé de la sixième et de la septième*; Maniez, *régent de huitième et d'un cours de français.*

Professeur de dessin, M. Saint-Quentin, *suppléant.* — *École professionnelle*, M. Paquier, *directeur.*— *Régent de mathématiques*, M. Studler.

Maître d'études, M. Hervotte.

M. Leroy, *directeur de l'école primaire.*

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Richaud, proviseur du lycée de Lille; Chon, professeur, idem; Carpentier, idem, idem.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président* ; Crosson, inspecteur d'académie; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Vallée, vicaire-général; Eschenauer, pasteur protestant; Villedieu, ✲, procureur impérial; Tournier, juge au tribunal civil; de Beaumont (O. I.); Mourmant, ✲, membre du Conseil général; Deschodt, membre du Conseil général; Grimon (O.A.), inspecteur de l'instruction primaire; Defontaine, E., ✲, membre du Conseil général, *secrétaire.*

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Crosson, *inspecteur d'académie.* — MM. Hennissart, *commis d'inspecteon;* Prestat et Peltier, *employés.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCQ-EN-BAROEUL. — MM. Crèvecœur, *supérieur;* Lassé, Hollebecque et Hélin, *directeurs;* Bracquart, *économe. Professeurs,* MM. Pollet, Binaut, Serrurier, Becquet, Leleux, Cambier, Ruyssen, Lechef, Pochet, Watilliaux, Brousse, Meilleron, Reniez, Hélin, Céleste, Depotter, Gravelaine, Graux, Druon, Drez, Cathelain, Pavie, Covin, Delporte, Hennino, Chefd'hôtel et Farcy.

LILLE (Institution Saint-Joseph). M. Dennel, *supérieur. Professeurs,* MM. Sockeer, Meesemaeker, Vandenbavière, Courquin, Mille, Vandoé, Coille, Fremeaux, Pollet, Courquin (N.), Heusse, Nissen et Caulier.

ROUBAIX (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — M. Dayez, *supérieur. Professeurs,* MM. Mouton, Dransart, Delannoy, Corbier, Wirth, Mortreux, Béreaud, Carton, Claisse, Deyne, Dufour, Carion, Regryny et Sinsoillier.

DUNKERQUE. (Pensionnat Notre-Dame-des-Dunes). — M. Durant, *directeur. Professeurs,* MM. Bertein, Duquesnoy, Dehenne, Sagary, Durant (Stanislas), Vanrenterghem, Hidden, Faex, Vandepitte, Glay et Bulteel.

BERGUES (Institution Saint-Winoc). — M. Brande, *supérieur. Professeurs,* MM. Deseille, Riquier, Leblond, Hermant, Flament, Clecnewerck, Flageollet et Evrard.

GRAVELINES (Institution Saint-Joseph). — M. Héban, *supérieur. Professeurs,* MM. Cheroutre et Lesage.

SOLESMES (Institution Sainte-Marie). — M. Destombes, *supérieur. Professeurs,* MM. Feuillet, Lemaire, Destombes, Carpentier, Fauvez, Aublin, Carlier, Flesch et Lefebvre.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — M. Mortier, *supérieur. Professeurs.* MM. Fournier, Denis, Duquesne, Veys, Bourlet, Cailliez, Lefebvre, Leroux et Josset.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — MM. Destombes, *supérieur;* Hautcœur, *directeur. Professeurs,* MM. Dehaisne, Cardon, Lefer, Lecq, Delahaye, Billiau, Mortreux, Catteau, Hennousse, D'Henry, Gombert, Roussel, Coquelet, Gobert, Leman, Héroguer et Richard.

AUCHY (Pensionnat). — M. Sinsoillier, *directeur. Professeurs,* MM. Lubrez, Dufossez, Defontaine, Blanquart, Bailleul, Michel, Dayez, Denoyelle, Lacquemant, Leclercq, Tirlemont et Vérie.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — M. Duriez, *supérieur. Professeurs,* MM. Delanghe, Boniface, Vaillant, Dupain, Huart, Decalonne, Lambert, Laurent et Chatelain.

VALENCIENNES (Institution Notre-Dame). — M. Lasnes, *supérieur*. *Professeurs*. MM. Deraismes, Dumon, Mangé, Capplier, Cérisier, Paris, Helle, Julien, Fontaine, Dolez, Vassart, Valin, Ségers, Lefebvre, Beaumont et Selosse.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Vanhende, id.; Mercier, id.; Sellier, id.; Vanerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Riquier, à Dunkerque; Lépollart, id.; Selingue, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. MM. Dupont, Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* de Beaumont, membre du Conseil général; David, ✻, professeur à la Faculté des sciences de Lille; Richaud, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, professeur au petit séminaire de Cambrai.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée indus-

triel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Bergognié, ✲, secrétaire-général de la Préfecture; Girardin (O. ✲), Leconte, ✲, doyen curé de St.-Maurice; Kuhlmann (O. ✲), Frémont (O. ✲), Wallaert fils, Ed. Scrive, Fiévet, Bernot.

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — *Instruction religieuse*, M. l'abbé Bourgeois.— *Exploitation des mines*, M. Ducrot, ingénieur civil.— *Construction des machines*, M. Boire. — *Filature et tissage*, M. Devouge, ingénieur civil.— *Chimie industrielle et agricole*, M. V. Meurein, chimiste.— *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Cochez. *Comptabilité et droit commercial*, M. Grégoire. — *Cours de français et de langues vivantes*, M. Tilmant. — *Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Préparateur*, M. Dhélin.

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Vasse, inspecteur d'académie à Douai; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St.-Pierre; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, ✲, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président;* Brigandat, ✲, docteur en médecine; Defontaine, Ed., ✲, propriétaire; Bernot, directeur de l'école professionnelle; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de St.-Joseph; Humbert, professeur au lycée; Grimon (O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Eschenauer, membre du conseil départemental; Danel, ✲, *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Crosson, inspecteur d'académie, *président;* Lefebvre, ✲, doyen-curé de St.-Étienne; Mmes. Wallaert-Crépy et Gamonet, M. Grimon (O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire.*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin, pour l'arrondissement de Dunkerque ; Guillemin, pour l'arrondissement d'Hazebrouck ; Grimon (O. A.), pour l'arrondissement de Lille ; Nozot, pour l'arrondissement de Cambrai ; Chevalier (O. A.), pour l'arrondissement d'Avesnes ; Descamps, pour l'arrondissement de Douai ; Tricottet (O. I.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE

MM. Maurice, ✲, conseiller général, *président ;* le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour impériale ; Héroguer, grand-doyen, curé de St.-Pierre ; Vasse aîné, ancien professeur ; Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale.

MM. Hilaire, *directeur ;* l'abbé Leclercq, *aumônier ;* Dupont, Dubus, Toussaint, *maîtres-adjoints ;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée ;* Heisser, *maître de chant et d'orgue ;* Boulanger, *maître d'horticulture ;* Faucheux, *médecin ;* Gelez fils, *chirurgien*.

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé ; Delaroière, propriétaire ; Deblocq, propriétaire ; Vernaelde, id. ; Pluvier, Jean, id. ; Pluvier ; Houvenaghel, curé ; Dentu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement ; Legaigneur, propr. ; Deleflie, officier de santé ; Cadet, doyen ; Demeunynck, maire ; Bellanger, propr. ; Decarpentry, juge-de-paix ; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, doyen ; Lefebvre, avocat ; Morel, juge ; le comte de Causans ; Willems ; Duriau, médecin ; Decarpentry, propr. ; Baillart, juge-de-paix ; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Deconynck, curé ; Bessat, inspecteur des Douanes en retraite ; Cavrois, propr. ; Delacourt, idem ; Bonvarlet, négociant ; Infroit, docteur-médecin ; Dussausso*, propr. ; V. Derode, négociant.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur ; Loosdreght, notaire ; Wacquet, négociant ; Betel, cultivateur ; Wanwormhoudt, juge-de-paix ; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Salomé, doyen ; l'abbé Hemelsdaël ; Debil, pharmacien ; Duvet, juge-de-paix ; Leys, médecin ; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen ; Morael, percepteur ; Bergerot, maire ; Vandenkerkhove, propr. ; Debruyne, notaire ; Franchois, propr.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller général ; Bacquaert, doyen ; Hindré, juge-de-paix ; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix ; Dehaene, doyen ; Béhaghel, percepteur ; Plouvier, conseiller d'arrondissement ; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire ; Aernout, doyen, Smagghe, juge-de-paix ; Dehandschoewerker, notaire ; Chevalier, adjoint ; Morael, notaire ; Debaecker, propriétaire.

CONTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Devulder, doyen ; Deschodt, conseiller général ; Decool, notaire ; Leleu, avoué ; Kien, idem ; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen ; Lespagnol, juge d'instruction ; Maisset-Pouvillon, propr. ; Bieswal, juge-de-paix ; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen ; Dequenne, ✲, maire ; Leclercq, id. ; Arnould, juge-de-paix.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen ; Beck, juge-de-paix ; Heem, maire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue (O. A.), juge-de-paix ; Dorémieux, ✲, prop. ; Vanderstraeten-Descat, prop. ; Leconte, ✲, doyen ; Dehau-Deleruelle, propriétaire ; Lefebvre, notaire.

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, doyen ; de Caulaincourt, propriétaire ; le comte de Melun ; Vandenbussch, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen ; G. Bernard, négociant ; Th. Rouzé, ✲, banquier.

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Lefebvre, ✲, doyen ; Broudehoux, propriétaire ; de Genevières, propriétaire ; Remy-Meurisse, id. ; Massenod, avocat ; Théry, ancien profess. ; Grangirard, propriétaire.

Pour les écoles de la ville de Lille : MM. Dorémieux, ✲, propr. ; Fays, idem ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; le comte de Melun ; N ..

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Hoolt, vice-doyen ; Cerf, percepteur ; Dansette, ✲, maire ; Lesage, juge-de-paix ; Jansen, ancien pharmacien ; Castrique, ancien notaire ; Boussemaert, propriétaire.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Rose, notaire; Ybert, ancien maire; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Montemus, juge-de-paix; Cocheteux-Hennesier; Lancelle, doyen; Delerue, adjoint; Herrengt, curé; Delinselle, maire.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; Ravaux, doyen; Menche, maire; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Félix Bernard, maire; Tierce, juge-de-paix.

CANTON DE LANNOY. MM. Defrennes-Delerue, industriel; Defrenne-Delecourt, maire; Cordonnier, propriétaire; Gahide, curé; Deberkem, curé; Henri Mas, propriétaire; Ch. Delerue, idem; Arthur Gentil, idem; Boutet, juge-de-paix; N...

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; Des Rotours, ✻, député; E. Des Rotours, conseiller de préfecture.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; Fauvarque, adjoint; Desplanques, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Maes, doyen; Grimonprez-Bossut, fabricant; Motte, filateur; Ernoult-Bayart, ✻, maire; Parel, juge-de-paix; Herrengt, doyen; Delattre-Guichard, prop.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, conseiller général; Caillet, juge-de-paix; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Rose, fils, maire; Lefort, fabricant; Delespaul.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, maire; Dathis, juge-de-paix; Lacae, adjoint.

CANTON DE TOURCOING (Sud). Deregnaucourt, doyen; Duchochois, juge-de-paix; Leblanc, adjoint.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix: Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte; Stiévenard, propr.; conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; Lancelle, juge-de-paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé; Monier, conseiller d'arrondissement; Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propr.; Cattelain, idem; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Millot, maire; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Bobœuf, notaire;

Saucourt, juge-de-paix; Vatin, conseiller d'arrondissement; Roth, adjoint; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Plouvier, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen; George, juge-de-paix; de Colnet, conseiller général, Demoulin, notaire; George, propr.; Couronne, avoué.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Wéry, rentier, Joffrain, propr.; Delforge, doyen-curé; Evrard, juge-de-paix; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé; Delhaye, ancien notaire; baron de Molambaix, propriétaire; François, idem; Regnier, juge-de-paix; Coulmon, maire; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Legrand, doyen-curé; Wallez, curé; Orhesser, directeur de hauts fourneaux; Baudoin, marchand; Tamboise, juge-de-paix.

CANTON DE LANDRECIES. MM. Prouvost, doyen-curé; Meurisse, licencié en droit; Gabet, propr.; Azambre, notaire; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé; Horrie, ancien juge-de-paix; Lemaire fils, propr.; Legrand, desservant; Ouverlaux, notaire; Lucq, receveur de l'hospice; Renaux, propr.; Renon, adjoint; Meurisse, prop.; Quendt, officier retraité; Delfosse, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé; Fremin-Dusartel fils, propr.; Mésange, juge-de-paix; Rigolet, id.; Piette, juge-de-paix; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé; de l'Épine, propriétaire et maire; de l'Epine, Ferdinand; Ribeire, principal du collége; Desanfans, notaire.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat.; Lomme, maire; Magy-Magy, négociant; Agache, doyen-curé; Declemy, propr,; Braure, juge-de-paix.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé; Delloue, prop.; Hannoteau, ancien maire; Lerouge, notaire; Bourgeois, juge-de-paix; Lebègue, filateur; Clavon, ancien notaire; Delloue, conseiller d'arrondissement.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Luiset, juge-de-paix; Quicampoix, doyen; Baucq, maire; Lolliot, ancien maire; Pennequin, notaire.

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, proprr.; Lequien, ✻, docteur en médecine ; Asselin, maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop.; Bataille, doyen ; Bernard fils. prop.; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr.; Fiévet, ✻, maire; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propr.; Horrie, juge-de-paix ; Dupont, curé ; baron de Bouteville, conseiller général; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, député ; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cadot, doyen-curé; Guilbert-Estevez, ✻, maire; Girard de St.-Gérand, juge-de-paix ; Cuvelier, propr.; Gamonet, notaire; Warocquiez, idem ; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine.

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Pique, doyen; Verdavaine, maire ; Millet, juge-de-paix; Florent, propriétaire, Gambard, id., Sauvet, curé ; Cromback, ancien principal.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. de Warenghien, président du tribunal; Dubois, Henri, négociant; Collet, curé ; Lavechin ; cultivateur; Hautcœur, Aug., cultivateur ; Boulan, propr.; Charamond, juge-de-paix.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen; Boulan fils; Paillard, juge-de-paix; Lesens, industriel ; Mariage, maire ; Baillieux, idem.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Joffrain, doyen ; Barbieux, notaire ; Baligand, maire; Dupont, juge-de-paix; Ewbanck, propriétaire.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Plichon, négociant ; Huon de Kermadec, juge-de-paix ; Delahaye, doyen ; Henocq, cultivateur.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, négociant; Mathieu, directeur des mines de Douchy; Bouchez, idem; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix ; Moreau, curé ; Courtin, cultivateur.

CANTON DE CONDÉ. MM. Bonnier, juge-de-paix, Croquey, doyen, Defontaine, Victor, rentier ; Waternau ; Taffin, curé ; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Richebé, (O. ✻), maire, *président ;* Verley, ✻, *vice-président ;* Lefebvre, ✻, archiprêtre, doyen-curé de St.-Etienne, *trésorier ;* N .., Reust, négociant ; Oscar de Brigode ; Théodore Aronio ; F. Dehau.

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 28,200 fr. pour l'entretien de 9 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 30 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. René-François Régnier (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph ; Bernard, Charles ; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement ;* Leleu, Jean-Baptiste ; Bonce, Benoît-Félicien ; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Dallennes, Leleu, Bury, Cailliau, Delefortrie

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, ✻; A. Lefebvre, ✻, Pique, Martin, Denis, Aernout, Héroguer, Dehaëne, Deconynck, Reniez, Wicart, Thénard, Deregnaucourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, ✻, Bouillon, Monnier.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre,* N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Teissandier, économe du grand séminaire; Hannoye, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Monteil, Wénès, Autier, Guillaume.

Econome, M. Teissandier.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Hannoye.

Professeurs, MM. Guillemot, Meurisse, Courtois, Delcroix, Thobois, Rigaux, Plez, Delnatte, Massart, Maniez, Lecœuvre, Ducarne.

Econome, M. Hannoye.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint-Amand, (rive gauche)	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-sept succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, *archiprêtre*.

Décanats. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*. — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen*. — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint Hilaire, *vice-doyen*. — Clary, MM. Coulmont, *doyen;* Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*. — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*. — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.*— Arleux, MM. Quiquempoix, *doyen;* Blondel, curé de Gœulzin, *vice-doyen.* — Orchies, MM. Cudot, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.*— Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA Ire SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, ✻, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* Hooft, curé de La Chapelle, *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Gérin, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* Pouillaude, curé de Wavrin, *vice-doyen.* — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), M. Aernout, *doyen.* — Lille Ouest (Saint-André), M. Vandenbussche, *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne), M. Lefebvre, ✻, *doyen.*— Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice doyen.* — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Comines, M. Renier, *doyen.*—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.* — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✻, *doyen.* — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen.* — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Decottignies, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin), MM. Maes, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen.* — Tourcoing-Sud (Saint Christophe), M. Deregnaucourt, *doyen.* — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre.*

Décanats. — Dunkerque-Est (Saint Éloi), M. Delaeter, *doyen.*— Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Deconynck, *doyen.* — Dunkerque (Saint-Martin), M. Deswarte, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Salomé, *doyen;* N..., *vice doyen.* — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Cadet, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

Décanats. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Devulder, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen;* Plaetvoet, curé de Saint Jans Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Dehaene, *doyen;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Arnould, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen.*— Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre.*

Décanats. — Bouchain, MM. Grau, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*— Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Pique, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Capelle, *doyen;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Croquey, *doyen;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Joffrain, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Lahaye, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

Décanats. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Desforges, *doyen;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Prouvost, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS.— Bavai, MM. Libert, *doyen;* Bury, curé de Feignies, *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Legrand, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* Chocquet, curé de Villers-Sire-Nicolle, *vice-doyen.*— Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille(Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges.	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.— Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2 ° SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauveur le-Vicomte	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Famill.	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Carnières.....	Idem.....	Idem.
Amiens ..	Beauvois	Idem.....	Idem.
Douai...	Caudry.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur.....	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.....	Idem.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame.	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire.....	Sœurs des écoles chrét	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Idem..	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières..... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai ...	Mœuvres	Idem..... ..	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Idem..	Idem.
Amiens,	Quiévy.....	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Viesly.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Villers-Plouich.....	Sœurs de la Ste-Fam	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Lille	Aix...	Religieuses francisc..	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris....	Aniche.....	Religieuses francisc.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Douai....	Aniche.....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles
St-Sauveur	Cagnoucles.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Carnières.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille....	Auchy.....	S. N.-D. de la Treille.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai....	Cuincy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Ecaillon.....	Idem.....	Idem.
Cambrai..	Fenain.....	Augustines.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers .	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Avesnes..	Lallaing.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux .	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Roost-Warendin.....	Idem.	Idem.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing.....	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille....	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.....	Soin des vieilles femm.
Angers..	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille.....	Idem.....	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles
Rennes .	Lille.....	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Annappes.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Annappes.....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards.
Paris....	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.

Chef-lieu de la congrég.e	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Douai. . .	Baisieux.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Beaucamps.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . . .	Bersée.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. . .	Bondues.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Bondues (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai. . .	Bousbecques.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Camphin.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Capelle.	Idem	Idem.
Lille. . . .	Comines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai. .	Comines (Hopital)	Augustines.	Soin des malades.
Douai. . .	Croix.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Cysoing.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Deûlémont.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Eunetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Ennevelin.	Idem	Idem.
Douai. . .	Erquinghem.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Faches.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Fives.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes.	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille. . . .	Frelinghien.	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai. . .	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Genech.	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Hallun.	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.	Filles de la Sagesse. .	Idem.
Lille. . . .	Hellemmes.	Dames franciscaines. .	Idem.
Douai. . .	Hem.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Herlies.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	La Bassée (Hospice). . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers. .	La Madeleine	Sœurs de St-André. . .	Instr. des jeunes filles
Lille. . . .	Lambersart.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai. . .	Lannoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai. .	Leers.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Lesquin.	Dames Franciscaines. .	Idem.
Lille. . . .	Linselles.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Amiens.	Lomme.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens. .	Lompret	Idem.	Idem.
Argentan.	Loos.	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers . .	Loos.	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris. . . .	Loos.	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Lille. . . .	Lys	Dames Franciscaines .	Idem.
Douai. . .	Marcq-en-Barœul.	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens. .	Marquette	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Lille. . . .	Mons-en-Barœul.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai. . .	Mons-en-Pévèle.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Moulins-Lille.	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai. . .	Neuville-en-Ferrain . . .	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Pont-à-Marcq.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Provin.	Dames Franciscaines. .	Idem.
Paris. . . .	Quesnoy-sur-Deûle. . . .	Filles de la Charité. . .	Idem.
Avesnes. .	Roncq.	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille. . . .	Roubaix (Hospice). . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille.. .	Roubaix (Hôpital)	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai ..	Roubaix....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix.....	Sœurs de Bonsecours .	Soin des malades.
Paris....	Roubaix.....	Filles de la Charité. .	Maison de Secours.
Rennes. .	Roubaix.....	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly	Filles de l'Enf-Jésus.	Instr. des Jeunes filles
Douai ...	Sainghin-en-Mélantois .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Santes.....	Filles de la Sagesse. .	Salles d'asile.
Cambrai..	Seclin (hospice).....	Augustines.....	Soin des malades.
Rouen...	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Lille. ...	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai. ..	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Verlinghem.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Wambrechies.....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille....	Wasquehal.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille ...	Wattrelos	Idem.....	Idem.
Douai ...	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes).....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille....	Lille (Wazemmes) . . .	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille....	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems.....	Filles de la Charité..	Instr. des jeunes filles
Lille	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.	Soin des vieill. et enf.
Amiens. .	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. .	Dunkerque.	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai ...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Idem.
Douai ...	Bergues	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. ...	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Lille. ..	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id. et inst. jeunes filles
Douai ...	Esquelbecq.	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille	Hondschoote	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Lederzeele...	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai. ..	Looberghe.....	Idem.	Idem.
Douai...	Petite-Synthe	Idem.....	Idem.
Douai. .	Téteghem.	Idem	Idem.
Amiens. .	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. ..	Hazebrouck.....	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards
Douai ...	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille. ...	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles.
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai...	Caëstre	Dames de la Ste.-Union,	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel (Hospice).....	Idem	Soin des vieill. et enf.
Douai...	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai..	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Douai...	Houdeghem.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Houtkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai...	La Gorgue	Idem.....	Idem.
Lille....	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles
Lille....	Morbecque	Filles de l'Enfant-J..	Idem
Amiens..	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Neuf-Berquin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Nieppe	Idem.....	Idem.
Douai...	Oudezeele	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Renescure.....	Idem.....	Idem
Lille....	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Idem.....	Soin des vieill.et malad.
Lille....	Steenvoorde.	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Idem.....	Idem.
Lille....	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin...	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Valenciennes.....	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille...	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin.....	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Bellaing	Idem.....	Idem.
Amiens..	Beuvrages	Idem.....	Idem.
Douai...	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Bruay.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai...	Douchy.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flines.....	Idem..	Idem.
Lille....	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Hérin.	Idem.....	Idem
Douai..	Lecelles..	Idem.....	Idem.
Douai...	Mastaing.....	Idem..... . .	Idem.
Douai...	Maing	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Maulde.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai..	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Portieux.	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Amiens .	Nivelles.....	Idem.....	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing	Filles de l'Enfant.-Jés.	Idem.
Lille....	Quaroube.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Raismes..... ...	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg..... ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Thiant.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Thivencelles	Idem.....	Idem.
Douai...	Trith-St.-Léger.....	Idem.	Idem.
Douai....	Wallers.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Wavrecham	Idem	Idem.
Cambrai..	Aymeries	Augustines.....	Idem.
Avesnes..	Anor.	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes..	Bavai	Idem	Idem.
Douai. .	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Cartignies	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage.....	Idem..... ..	Idem.
Avesnes..	Etrœungt	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies..... .	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Frasnoy...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Hargnies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes .	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Le Quesnoy.....	Filles de la Charité...	Idem..
Lille....	Le Quesnoy (hospice) ..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. et orph
Avesnes..	Leval.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Marbaix.....	Idem..... ..	Idem.
Lille....	Maresches..... ..	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes .	Maubeuge.....	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
St-Sauveur	Moustiers.....	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles
Avesnes .	Ohain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai....	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
Lille....	Robersart.....	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai....	Ruesnes...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux..	Trélon.....	Sœurs de la Providence.	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai. .	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies.....	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Eschenauer et Clarke, à Lille; Lebrat, à Rouhaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. Dumon, ✲. — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✲). — *Présidents*, MM. Danel (O. ✲), Dumon, ✲, Demeyer, ✲, Binet, ✲, Dupont (O. ✲). — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✲, Tailliar, ✲.

Conseillers, MM. De Warenghien, ✲ ; Benoist ; Vanderwallen, ✲ ; Cahier, ✲ ; Souquet ; Lenglet ; Francoville, ✲ ; Minart, ✲ ; Lagarde, ✲ ; Devinck ; Cotteau ; De Guerne, ✲ ; Daman ; Courtin, ✲ ; Bottin ; Faucher ; Danniaux ; Decaudavaine, ✲ ; Fiévet ; Bertault ; Drouart de Lezey ; Rossignol ; Duhem ; Hazard ; De La Gorce. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, ✲ ; Le Bihan, ✲.

PARQUET. — *Procureur général impérial*, M. Pinard (O. ✲), — *Premier avocat général*, M. Morcrette, ✲. — MM. Carpentier, Preux, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Mengin de Bionval ; Gimelle.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1863.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Dumon, ✲ ; *président*, M. Demeyer ; *Conseillers*, MM. Benoist, Lenglet, Minard, ✲, Devinck, Daman, Bottin, Faucher, Duhem.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Danel (O. ✲) ; *Conseillers*, MM. Cahier, ✲ ; Souquet, Lagarde, ✲ ; Courtin, ✲ ; Decaudavaine, ✲ ; Fiévet, Drouart de Lézey, Rossignol.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Dupont (O. ✲) ; *Conseillers*, MM. Cotteau, Danniaux, Duhem, Hazard.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Binet, ✲ ; *Conseillers*, MM. de Warenghien, ✲ ; Vanderwallen, ✲ ; Francoville, ✲ ; Cotteau, de Guerne, ✲ ; Danniaux, Bertauld, Hazard.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Flamant, Clavon, Delebecque, Merlin, Lemaire, Legrand, Demarquette, De Beaulieu, Lemaire, Delaby, Rossignol, Maurice, Dubois, Honoré, Beharelle, Brassart, Hattu, Lavoix, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Lancien, Houcke, Dalbersanson, Bommier, de La Gorce, de Coussemacker, Danvin, Dupont fils, Choque, Mention, Soyez.

Avocats admis au stage, MM. Petit, Joets de Metershof, Loingeville, Dubois, Emile, Goffart, Boutique, Beck, Trinquet, Rousseau, Barbier, Hennion, Desmazières, Pagniez.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Huret,

Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Brackers d'Hugo, Remoleux dit d'Artois.

Huissiers-audienciers, MM. Delefolly, Coppin, Pinsart, Delgrange, Delaporte, Manouvrier.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Verleye, ✲. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. — *Juges*, MM. Parenty, juge d'instruction; Vaudelet, Lucas; *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Bagneris. — *Substitut*, M. Desticker. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. G. Lemaire, bâtonnier; Laurent Lemaire, Willems, de Lesdain, Cousin, Bogaert, Schadet, Lefebvre, Regodt.

Avoués, MM. Hovelt, Quenez, Duchateau, Liem, Lebleu, Dumont, Revel.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Duchatel, Destombes et Barbier, à Dunkerque; Seggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Vandershuys, à Graveliues; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Debryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Baillart, ✲; *Suppléants*, MM. Carpentier et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes. outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel, ✲, et Willems. *Greffier*, M. Cleys. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, Debaëque, Choquet, Delval, Daman.

Commissaires-priseurs, MM. Nagel fils et Thilliez.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten,

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Pluvier et Lecouche. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kicken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Loosdregt. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Vandersluys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert père et Vanderheyde. *Greffier*; M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Goudaert fils, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Cortyl, à Bollezeele; Dehaëne et Debreyne, à Wormhoudt. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; N..., à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

ces de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une
dredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux
t commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires
les douanes, des contributions indirectes et forestières.
rvés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés
u conseil.

nt, M. Loy. — *Juges*, MM. Lespagnol, juge d'instruc-
, Quenson. — *Juges suppléants*, MM. Deschodt, Kien, — *Pro-
ureur impérial*, M. Doé de Maindreville. — *Substitut*, M. Dan-
niaux. — *Greffier*, N... — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Alfred Kien, Deblock.
Avoués, MM. Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.
Huissiers, MM. Tersen, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck Bernoux, Herry, à Bailleul; Lynde, Fernagut, à Cassel; Jourdain, Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléant*, M. Alf. Kien. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.
Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Wavyn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Declercq et Stoppelgast. *Greffier*, M. Séname. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Deswarte. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Bernoux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Liem, Lhotté fils, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Peresys. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne, ✻, et Verhaeghe, ✻. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Vercamer. *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles: les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✻). — *Vice-président*, M. Lallier — *Juges*, MM. Bourdon, Tournier, de Coussemaker, ✻ ✠ ✠, Le Roy. — *Juges d'instruction*, MM. Loingeville, ✻, Artaud. ✻. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, ✻, Brielman, Telliez, Delannoy. *Procureur impérial*, M. Villedieu, ✻. — *Substituts*, MM. Sauvage, Lefebvre. — *Secrétaire du Parquet*, M. Dierckens. — *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Lelièvre, Lelièvre jeune et Démarchelier. — *Interprète judiciaire*, M. Dierckens.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Delannoy, Théry, Ladureau, Dupuis, Dubus, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, S. Nepveur, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Dericke-Descamps.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Philippe, Jules Lefebvre, Hector Lefebvre, Paquet, Théry fils, Werquin, Desante, Blondeau.

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Coquelle, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau fils.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Desante, Dubreucq. Huart, Pannier, Broutin. Lefebvre, Desante jeune, Vanhove, Lécutiez, Doutreligne jeune, Tiprez, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lys, à Haubourdin; L'étendart, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, M. Pajot, N... *Greffier*, M. Lequenne, *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Gruson. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Beckaert. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne jeune.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Vanhove.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléant*, M. Hurtrel. *Greffier*, M. Wanneschot. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✲, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, J. Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, ✲, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, Piat, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cottignies, Jude, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette, ✲, *Greffier*, M. Samin. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières ; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Montenuis. *Suppléants*, MM. Delinselle et Delerue, à Cysoing. *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Menche et Duverdyn. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lys,

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Béghin, à Haubourdin, Josson, à Lomme ; Galloo, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléants*, MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Boutet, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Josson, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Fauvarque et N... *Greffier*, N... *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy, Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Taquet. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du cantons de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Duchange, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Cayet. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

15e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis, *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à neuf heures.

16e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvaque. *Huissier-audiencier*, H. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Delepoulle, à Tourcoing ; D'halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement

par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure, depuis la rentrée jusqu'au 1er mai ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demie.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois ; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxièmes et quatrièmes samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✻. *Juge d'instruction*, M. Le Clercq. *Juges*, MM. Quecq, Asselin. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple. *Procureur impérial*, M. D'houdain. *Substitut*, M. Pelletreau. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✻, Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Delattre, Hattu, Delambre-Christian.

Avocats stagiaires, MM. Léonce, Delattre, Lancelle, Nochez, Germe.

Avoués, MM. Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Lefebvre.

Huissier, MM. Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doudecame, Herlin, Bommier fils, Bertin, à Cambrai; Pierrin, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau; Lesne, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Sup-*

pléants, MM. de la Brunière et Cirier. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Décupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, Ledoux, Lefebvre, Cattelin, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Chemet et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Lorriaux, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Eraux et Sartiaux. *Greffier*, M. Delevar. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Penart, Hector-Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Blanchard et Decuupère. *Greffier*, M. Galiègue. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Baisier, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Dron. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Deshayes de Marcèze. — *Juges*, MM. Bourgois, Hannoye et Flamen. *Juge d'instruction*, M. Flamen. *Juge suppléant*, M. Bouchez-Cadart. — *Procureur impérial*, M. Lalande. — *Substitut*, M. Quinion. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Hazard. — *Expéditionnaire*, M. Cadet.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Is. Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand.

Avoués, MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont.

Huissiers, MM. Pourrier, Cardon, Adam, Lequime et Bernard, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges-

Suppléants, MM. Fauquet et Gauchet. *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiensier*, M. Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Canquelain, Arnoult, Marchand, Baudry et Pierart, à Avesnes ; Demoulin, à Dourlers, Cottéreaux, à Etrœungt ; Lambert, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Blanchart.

3e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Régnier. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crappez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Paul et Edmond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette.

Suppléants, MM. Vaniekant et Dupont. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Froissard et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Braure. *Suppléants*, MM. Rouez et Leroy. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Godfrin, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Macaigne et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Clavon, à Fourmies ; Devouge, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Parmentier. — ***Juges***, MM. Dorlencourt; ***juge d'instruction***, Deuzy, Dubrulle. — ***Juges suppléants***, MM. Honoré, Lemaire, Maurice. — ***Procureur impérial***, M. Lefrançois. — ***Substitut***, M. Gentil. — ***Creffier***, M. Dubron. — ***Commis greffiers***, MM. Vallée, Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boniface, Desplanque, Barbedienne, Deltombe.

Huissiers, MM. Delgrange, Campion, Copin, Montaigne, Dellefoly, Pinsart, Caplain, Payen, Delaporte, Manouvrier, à Douai; Vasseur, à Arleux; Tilmant et Meunier, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. ***Juge-de-paix***, M. Théry. ***Suppléants***, MM. Duclerfays et N... ***Greffier***, M. Duhem. ***Huissier-audiencier***, M. Delaporte.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. ***Juge-de-paix***, M. Déprès. ***Suppléants***, MM. Lagache et Proyart. ***Greffier***, M. Wautiez. ***Huissier-audiencier***, M. Manouvrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. ***Juge-de-paix***, M. Nutly. ***Suppléants***, M. Huret, N... ***Greffier***, M. Jovenet. ***Huissier-audiencier***, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Demont, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet.

Commissaires-priseurs, MM. Magnant, Delcambre, Domicille, à Douai

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes.

Juge-de-paix, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Leclercq et Pennequin. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes.

Juge-de-paix. M. Horrie. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Girard de St.-Gérand. *Suppléants*, MM. Josson et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Dubus, Cuvelier, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. de Warenghien, ✲. *Juges*, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, ✲, Dupont. *Procureur impérial*, M. E. Bottieau. *Substitut*, M. Bultot. *Greffier*, M. Malicorne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Regnard, bâtonnier; Dubus, Girard, Deruesne,

Thellier, de Poucheville, Foucart, Didiez, Collet, Doutriaux, Thellier jeune et Alfred Girard.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Libert, Podevin, Wintrebert.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Berquet, Cochinart, Chartier, Bulté, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, Bourse, Tétar, à Valenciennes; Avis, Tétar, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamont. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Millet. *Suppléants*, MM. Paillard et Derombies. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Baudrain, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Paillard, Bultot, Delcourt, Mabille, Herbert, Deltombe, à Valenciennes

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dayez, Delhaye, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delgrange.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N....

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Duverger, à Bouchain; N....

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dupont. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Copin. *Huissier-audiencier*, N .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Huon de Kermadec. *Suppléants*, MM. Hédon et Waché. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.
Commissaire-priseur, M. Mariage, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Reignier. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✻), premier président honoraire à la Cour impériale, *président;* Petit, ✻, président honoraire à la Cour impériale; Rey, vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Pellieux, avocat; Honoré, idem; de Beaumont, avoué.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Kien, membre du conseil municipal; Vandewalle, ancien magistrat; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Flamen, ancien avoué, *président;* Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture; Chombart, avocat; Lefrancq, avoué; Cresson, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy, A., ancien notaire; Dutemple, avocat; Demartial, vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Isid. Lebeau, bâtonnier de l'ordre des avocats; Mary, avocat, *président;* Paul, avoué; Davoine, ancien notaire; N..., vérificateur de l'enregistrement; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Lefebvre, Emile; Boca, ancien magistrat; Theillier aîné, avocat; Delsart, avoué; Bizot, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Carlier, ✻. — *Juges*, MM. A. Hamoir; Beck, Fréd.; Dessurne, Govard. — *Juges suppléants*, MM. G. Féron, Bernaert, Vancauwemberghe. — *Greffier*, M. Gasteau; *commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. E. Delesalle. — *Juges*, MM. Kiener; Ch. Crespel; Derode, Wallaert-Mille, ✲. — *Juges suppléants*, MM. Th. Bernard, Decoster, Barrois, Labbe, H. — *Greffier*, M. Blondeau; *commis-greffier*, N....

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Alp. Lallier. — *Juges*, MM. Parsy, Tilloy (Gustave), Cornaille-Leroy, Viart-Pinquet. — *Juges-suppléants*, MM. Fontaine, Mairesse, E. Soyez, Pagniez-Leroy. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Lefebvre, Em. ✲. — *Juges*, MM. Durieux, Dutemple, Giard, Delame. — *Juges suppléants*, MM. Pesier, Em.; Carlier, Em.; Wargny. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Lille. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✲; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Schoutteten, Druez, Leblanc, Descamps-Crespel, Vandenem, Meurisse, Delesalle. — *Ouvriers*. MM. Bécar, Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em.

Roubaix. — *Président*, M. Lefebvre, Louis; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, Duburcq, L., Wattine, Parent, G., Delattre. — *Ouvriers*, MM. Barot, Martin, Clarisse, Selosse, Lainé, Lerouge.

Tourcoing. — *Président*, M. Roussel-Defontaine, ✲; *vice-président*, M, Bernard-Cuvillier. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Dervaux-Couvreur, Didry, Lorthiois-Peenaert. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Tiberghien, Catteau, Hus, Bodin.

Armentieres. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain, Victor; Bouchez, Descamps, Salmon, Liturgié, Leclercq. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles, Bourck, Longeville.

Valenciennes. — *Président*, M. Lewille, ✲; *vice-président*, M. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Cloin, Buisine, Lamorici. — *Ouvriers*, MM. Raux, Prignet. Hecquet, Couvreur, Coutelier, Hocque.

Douai. — *Président*, M. Dubrulle-Plet; *vice-président*, M. Deloffre. — *Patrons*, MM. Moreau, Détrain, Havez, Dubourg, Mailliez, Thuin, Vuillemain. — *Ouvriers*, MM. Ruggieri, Dassonville, Lecas-Chrétien, Triou, Henry.

CAMBRAI. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Germe. — *Ouvriers*, MM. Coffiaux, Beaudumont, de Beaumont, Descamps, Hermine.

LE CATEAU. — *Président*, M. Rousseau; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM. Ognier, Valeine, Robert, Crépin, Collart. — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Berlement, Dervallée.

HALLUIN. — Un décret du 30 novembre 1862 a établi, dans cette commune, un conseil de prud'hommes composé de huit membres, dont la juridiction s'étendra sur les communes d'Halluin, Roncq et Bousbecques. — Voici la composition de ce nouveau conseil :

Président, M. Danset, Emile; *vice-président*, M. Phalempin. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumont, Desprez. — *Ouvriers*, MM. L. Danset, Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

3e DIVISION.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION.

M. Maissiat (G. O. ✲), *général de division commandant la division.*

Galotti, capitaine, *aide-de-camp;* Minot, lieutenant au 9e cuirassiers, *officier d'ordonnance.*

M. Poulle (C. ✲), colonel, *chef d'état-major de la 3e division.*

M. Feydeau de Brou, ✲, chef d'escadron d'état-major.

M. Granthil, ✲, id.

MM. Decker, Demasur, Henneton, capitaines d'état-major.

M. Huet, ✲, capitaine, *secrétaire-archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Raoult (C. ✲), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — MM. Pagès, ✲, *capitaine, aide-de-camp;* de Liabbé, *lieutenant, officier d'ordonnance.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmaretz (O. ✲), colonel, *commandant de place.*

M. Chabal (O. ✻), capitaine, *commandant la citadelle;* M. Rossi (O. ✻), *major de place.*

MM. Violette, ✻, Varos, ✻, Beaulieu, ✻, capitaines, *adjudants de place;* MM. Lauer, ✻, Cattier, lieutenants, *adjudants de place:* Bussat, sous-lieutenant, *adjudant de place;* Lauer, ✻, lieutenant, *archiviste de la place.*

Place de Valenciennes. — M. Quincy (C. ✻), colonel, *commandant de place;* MM. Curutchet, ✻, capitaine; Courtois, ✻, idem; Maurel, ✻, lieutenant, *adjudants de place.*

Place de Dunkerque et Fort-Louis. — M. Roudière (O. ✻), colonel, *commandant de place;* MM. Pourpour, ✻, capitaine, *adjudant de place;* Payart, lieutenant, *idem.*

Place de Douai et Fort-de-Scarpe. — M. Frémicourt (C. ✻), colonel, *commandant de place;* MM. Barbier, ✻, capitaine, *adjudant de place;* Leroy, lieutenant, *idem;* Cottenest, ✻, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

Place de Cambrai. — M. le baron d'Andrée (O. ✻), colonel, *commandant de place;* MM. Pecquereau, ✻, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✻, lieutenant, *idem.*

Place de Maubeuge. — M. Courbier (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place;* Charousset, ✻, capitaine, *adjudant de place*

Place de Condé. — M. Taccusel (O. ✻), chef de bataillon, *commandant de place;* M. Moriceau, ✻, lieutenant, *adjudant de place.*

Place du Quesnoy. — M. Galle (O. ✻), chef d'escadron, *commandant de place.*

Place d'Avesnes. — M. Leblond (O. ✻), chef d'escadron, idem.

Place de Landrecies. — M. Rabiat, ✻, idem, idem.

Place de Bouchain. — M. Chatelain (O. ✻), idem, idem.

Place de Bergues et Fort-Français. — M. Bourgeois (O. ✻), chef de bataillon, idem.

Place de Gravelines. — M. Boissonade, ✻, chef de bataillon, idem.

ARTILLERIE.

M. Lefrançois (C. ✻), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire;* M. Demay, ✻, capitaine de 1re classe, *aide-de-camp*, à Douai.

Ecole d'artillerie de Douai. — M. Fiévet (O. ✻), lieutenant-colonel, chef d'état-major de l'artillerie de la 3e division, *directeur*

de l'école; MM. Merklein (O. ✲), *professeur de sciences appliquées;* Malet (O. ✲), *professeur de dessin et de fortifications;* de la Monneraye, lieutenant, *adjoint aux professeurs;* Duprez, *garde d'artillerie de* 1re *classe;* Baron, ✲, *idem;* Parisot, ✲, *maître artificier.*

Fonderie de Douai. — M. Martin, lieutenant-colonel, *directeur,* MM. Ponsart, ✲, capitaine de 1re classe, *sous-directeur;* Bail, capitaine en 2e, *adjoint;* Brandou, ✲, idem, *idem;* Himmelspach, *garde d'artillerie de* 1re *classe;* Desmules, *idem de* 2e *classe;* Cartier, *contrôlenr à la fonderie;* Desforges, *idem;* Michel, maréchal-des-logis d'ouvriers d'artillerie, *adjoint aux contrôleurs.*

Direction de l'artillerie de Douai. — M. Brougniart, ✲, lieutenant-colonel, *directeur,* à Douai; MM. Denecy de Cevilly, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur,* à Douai; Lequeux, Rapp, *adjoints;* Prunot, idem, *idem;* de Malézieux-Duhamel; ✲, idem, *idem;* Marnet, ✲, capitaine en résidence fixe, à Douai; Spy, ✲, capitaine en 1er, *adjoint au commandant de l'artillerie,* à Lille; Blet, ✲, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie,* à Cambrai; Cluhr, ✲, idem, *idem,* à Condé; Parod, ✲, idem, *idem,* à Maubeuge; Flick, ✲, idem, *idem,* au Quesnoy; Montaigu, ✲, idem, *idem,* à Avesnes; Roverolis de Rigaud de Saint-Aubin, capitaine en 1er, *idem,* à Landrecies; Nicolle, ✲, garde principal à l'arsenal de Douai; Malacroix, garde de 1re classe, *agent spécial,* à Douai; Cantineau, garde de 1re classe, à Douai; Coursin, Bloch, Pichat, gardes de 2e classe, à Lille.

Direction de l'artillerie de Saint-Omer. MM. Gerard, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie,* à Dunkerque; N..., capitaine, *idem,* à Bergues; N..., *idem,* à Gravelines.

Poudres et salpêtres. — *Raffinerie à Lille.* — MM. Rabot, ✲, capitaine, *inspecteur;* Violette (O. ✲), *commissaire des poudres de* 1re *classe;* Jourville, ✲, *garde d'artillerie;* Baratte, *maître raffineur.*

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Cadart (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulanger, *garde,* au fort Saint-Sauveur.

Place de Lille. M. Massu (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Mangin, Tessier, ✲, Faugeron, ✲, D'Arnault, Laloy, Lamarle, Albart, *capitaines;* Abraham, Mériaux, Pironneau, ✲, Vahé, Chrétien, Mervant, N..., *gardes.*

Place de Douai. MM. Antoine, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, capitaine; MM. Chollet, ✲, Deladerrière, Malart *gardes.*

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. MM. Rousseau (O ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Foucaut, Marion, *capitaines;* MM. Chauvey, Vanoy, Normand, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✲, *garde*, à Bouchain; N .., *garde*, au Quesnoy.

PLACE DE CONDÉ. — M. Bailly (O. ✲), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* M. Nadeau ✲, *garde.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Milliroux, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Minvielle, Richard, *gardes.*

PLACE D'AVESNES. — M. Ledoux. capitaine, *ingénieur en chef;* M. Gaigne, *garde.*

PLACES DE MAUBEUGE ET DE LANDRECIES. M. Gauché-Chaumont, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Rhumeau et Houad, *gardes*, à Maubeuge; M. Caron, ✲, *idem*, à Landrecies.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Goury, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Poncet, *capitaine;* MM. Girardot, ✲ Salomez, Gougis, *gardes.*

PLACE DE BERGUES. M. Requières, ✲, *garde.*

PLACE DE GRAVELINES. M. Noël, ✲, capitaine, *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde.*

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. de Vogelsang, *commissaire impérial;* N..., *substitut;* Cloquier, capitaine, *rapporteur;* Prudent, lieutenant, *substitut;* Pietri, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Larsonneur, *commissaire impérial;* Rigail, capitaine, *substitut;* de Tayrac, capitaine en retraite, *rapporteur;* de Langle, capitaine, *substitut;* Aubry, *greffier,*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. de Soye (O. ✲, C. ✠ Saint-Grégoire-le-Grand), *intendant militaire de la 3e division*, à Lille; Le Breton, ✲, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille; Moyse, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Lille; Baratier, *adjoint de* 2e *classe;* Picot de Moras, ✲, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Douai; Tournal, ✲, *sous-intendant militaire*, à Cambrai; Saunier, ✲, *sous-intendant militaire de* 2e *classe*, à Valenciennes; Puffeney, ✲, *adjoint de* 1re *classe*, à Dunkerque; Maisse, *adjoint de* 1re *classe*, à Maubeuge; Borbal-Crombet, *officier d'administration de* 1re *classe, chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire*, à Lille; Tutrice, *adjudant d'administration en* 1er, Sallard, Legendre, Bompy, Normain, Fangle, *adjudants d'administration en* 2e, à Lille; Tabo, *officier d'administration en*

2e, à Valenciennes; Paternotte, *officier d'administration en* 2e; Peltier, *idem*, à Lille; Raymond, *idem*, à Dunkerque; Gravelle, *officier d'administration* en 1er, à Douai; Debret, *adjudant d'administration en* 2e, à Douai; Gandin, *idem*, à Cambrai; Emard, *idem en* 1er, à Maubeuge.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Ladureau, ✲, *médecin-major de* 1re *classe;* Serville (O. ✲), *idem*; Daga, *idem;* Dumont, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Deschuttelaere, *idem;* Dulierre-Boyer, ✲, *pharmacien-major;* Vieyres, *pharmacien aide-major de* 1re *classe;* D'huicque, *idem;* Clarisse, *aumônier de* 2e *classe;* Durford de la Broye, *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Dufay, *adjudant d'administration en* 1er; Prudhon, *idem en second.*

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Varlet, ✲, *médecin principal de* 2e *classe;* Bachelet, ✲, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Clarisse, *aumônier de* 4e *classe;* Malaret, ✲, *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Fournier, *adjudant d'administration en premier.*

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Fenin (O. ✲), *médecin principal de* 1re *classe;* Lomel, *pharmacien-major de* 2e *classe;* Desmidt, *aumônier de* 4e *classe;* Sauvage, ✲, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Desportes, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Villette, ✲, *médecin principal de* 2e *classe;* Hallemès, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Cheux, *pharmacien-major de* 2e *classe;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe;* Laput, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Clémeur, *adjudant d'administration en premier.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE

MM. Marchessaux, ✲, *médecin-major de* 1re *classe;* Féré, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Adam, *pharmacien-major*; Wastin, *aumônier de* 4e *classe;* Guérard, ✲ *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Calestroupat, *adjudant d'administration en* 2e.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille; Noël, *adjudant d'administration en* 2e, *idem.*

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Vignon, ✲, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable des vivres et fourrages, *idem ;* Lataix, *idem*, comptable des vivres, à Valenciennes ; Grégory *idem. idem*, à Cambrai ; Maindron, *idem*, *idem*, à Douai ; Daguerre, *idem de* 2e *classe*, *idem*, à Maubeugé ; Gabu, *idem*, *idem*, à Dunkerque ; Bouffard, Villet, Belisson, *adjudants d'administration en* 1er ; Lordier, *idem en* 2e, à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE. N..., *entrepreneur de la* 3e *division*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. MM. Caillebotte, *directeur du service pour la* 3e *division*, à Lille ; Lamaille, *préposé*, à Lille ; de Curt, *idem*, à Dunkerque ; Monard, *idem*, à Cambrai ; Delecluse, *idem*, à Valenciennes ; Bréau, *idem*, à Douai ; Pollet, *idem*, à Maubeuge.

SERVICE DES TRANPORTS DE LA GUERRE. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Robbe (O. ✲), *chef d'escadron commandant*, à Lille ; MM. Riff, ✲, *capitaine*, à Lille ; Lacrose, *sous-lieutenant-trésorier*, idem ; Faure, ✲, *capitaine*, à Douai ; Malvaux, *capitaine*, à Dunkerque ; Duphil, *lieutenant*, à Hazebrouck ; Gretten, *capitaine*, à Cambrai ; de Montreuil, *lieutenant*, à Avesnes ; Peuchet, ✲, *capitaine*, à Valenciennes ; Moucheront, *lieutenant*, *commandant la* 2e *section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix ; Bascourt, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une	à cheval	à Dunkerque..	MM. Folton, *maréchal-des-logis.*
Une	id.	à Bergues.....	Buisson, *idem.*
Une	id.	à Gravelines..	Millet, *brigadier.*
Une	à pied	à Hondschoote..	Rolo, *idem.*
Une	id.	à Wormhoudt...	Lecaille, *idem.*
Une	id.	à Watten.....	Dubuche, *brigadier.*
Une	id.	à Hazebrouck...	Bertein, *maréchal-des-logis*,

Une à cheval à Bailleul....	MM.	Delaunay, *brigadier médaillé.*
Une id. à Cassel.....		Deflandre, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Merville.....		Gamait, ✲, *idem*, *médaillé.*
Une id. à Steenvoode ..		Lalie, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille.....		Gentil, *maréch.-des-logis-chef.*
		Chotin, *brigadier.*
		et Renaud, *idem.*
Une id. à Lannoy.....		Bouché, idem.
Une id. à Seclin.....		Tellier, *idem.*
Une à pied à Wazemmes...		Flamant, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Roubaix....		N...
Une id. à Pont-à-Marcq.		Semain, *idem.*
Une id. à Armentières..		Fauvet, *brigadier.*
Une id. à Fournes.		Bour, *idem.*
Une à pied à Tourcoing....		Ducat, *maréch.-des-logis*, *méd.*
Une id. à Cysoing.....		Bachelet, *brigadier.*
Une à cheval à Quesnoy-s-D.		Morlet, *idem.*
Deux id. à Cambrai....		Martin, *maréchal-des-logis.*
		et Carnel, *brigadier*, *méd.*
Une id. au Câteau.....		Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.....		Richard, *brigadier.*
Une id. à Solesmes....		Godard, *idem.*
Une id. à Masnières...		Boucly, *idem.*
Une id. à Avesnes.....		Pécheux, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Avesnes.....		Dupont, *brigadier.*
Une à cheval à Berlaimont..		Burgan, *idem.*
Une à pied à Maubeuge....		Corroyette, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Trélon.....		Descarpentries, *brigadier.*
Une id. à Landrecies ...		Ancelin, *idem*, *médaillé.*
Une id. au Quesnoy....		Chapelynck, *idem.*
Une id. à Bavai.....		Damien, *idem.*
Une id. à Solre-le-Chât..		Galopin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont. ...		Crochet, *brigadier.*
Deux à cheval à Douai.....		Chrétien, *mar.-des-logis.. méd.*
		et Boubet, *brigadier.*
Une à pied à Douai.		Legrand, *idem.*
Une à cheval à Orchies. ...		Dureigne, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..		Deloffre, *idem.*
Une id à Aniche.....		Leroy; *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.		Messance, *idem.*
Une id. à Valenciennes.		Lohé, ✲, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Valenciennes..		Grave, *brigadier.*
Une id. à Denain.....		Demory, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bouchain.....		Houin, *brigadier.*
Une id. à Condé.....		Tourtois, *idem.*

Une à cheval à St.-Amand..	Delemer, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Anzin.....	Pol, *brigadier.*
Une id. à Cysoing.....	Deloffre, *idem.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier, Aug. (O. ✲), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque*; Jolly, ✲, sous-commissaire de première classe, *chargé des détails administratifs*; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime*; Wood, aide-commissaire, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis de la marine; Cattoën, idem; Isaac, ✲, idem; Ricot, *trésorier des invalides de la marine*; Terquem, *professeur d'hydrographie*; Meneboo, ✲, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine;* Rouillé, *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *aide-commisaire chargé de l'inscription maritime;* Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Debaecker, *inspecteur des pêches*; Delahaye, *syndic des gens de mer.*

ORGANISATION FINANCIERE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✲), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, à Dunkerque ; Delalleau, à Hazebrouck ; Berard, à Cambrai ; Monnayeur, à Avesnes ; de Chataux, ✲, à Douai ; comte Ledochowski, à Valenciennes.

SERVICE DES DÉPENSES.

Payeur du Trésor impérial, M. Le Rouge, à Lille. — *Fondé de pouvoirs*, M. Delattre.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhou	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charle
			1	DUNKERQUE	Rouvière, Pierre.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Dujardin, Louis.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	Hondschoote Killem Moëres (les)	Dabbadie, Jean.
4	Looberghe Capellebroucq Dringham S.-Pierrebroucq	Witz.
4	Petite-Synthe Armbouts-Cappel.-Cappel. ou seulemnet Cappel. Mardyck Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
5	Pitgam Bissezeele Crochte Eringhem Steene	Deroubaix, Ed.
4	Quaedypre Socx West-Cappel Wylder	Alavoine, Hector.
4	Rexpoede Bambecque Oost-Cappel Warhem	Trentesaux, Julien.
7	Teteghem Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote	Dubus, Célestin.
5	Watten Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	Baude, Émile.
5	Wormhoudt Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Debavay, Alexand.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

6	Arnèke Buysscheure Noordpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	Facon, Emile.
2	Bailleul Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.
7	Cassel Bavinchove Hardifort Ste.-Marie Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	Delamare, Alph.
7	Ebblinghem Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Deberdt, César.
2	Estaires La Gorgue	Vermersch, Aug.
5	Eecke Boeschêpe Godewaersvelde St.-Sylvestre-Capp Terdeghem	Debrock, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	Hazebrouck Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Gibiat, Pierre.
5	Méteren Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Lecœuche, Charl.
3	Merville Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
4	Morbecque Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Louis.
2	Nieppe Steenwerck	Bonnet, J.-B.
4	Steenvoorde Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Riquet, Hippolyte.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	Annappes Ascq Flers Forest	Foutry, (O. ✻)
8	Annœullin Allennes-lez Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.
3	Armentières Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.
6	Baisieux Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Barbare, Henri.
5	Bassée (la) Hantay Illies Marquillies Salomé	Leroy.
5	Comines Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Messéan, J.-Bap
3	Croix Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
7	Cysoing Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Templin-en-Mélantois Wannehain	Bellaigue de Bughas.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Planchenault, Ém.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	Delegrange, P.-Jos
5	Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
5	Haubourdin Hallennes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre, Bernard.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Baude, Eugène.
6	Lannoy Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Quary
	Lille 1.re division	B. Poupart.
	Lille 2e division	Rafelin de Broves.
	Lille 3e division	Ed. Chevalier
	Lille 4e division	Badin.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms	NOMS des titulaires.
	Lille ext.-muros :	
7	Lille (Fgs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Devemy, Th.
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Dumesnil.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
4	Quesnoy-sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Cuvelier, Pierre.
1	Roubaix	Leconte, Vincent.
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	Hochart, Alexandre
5	Santes Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Passage, Charles

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN Gondecourt Houplin	Renau, F. J.	1	TOURCOING	Nepveur, Hipp.
7	TEMPLEUVE Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin	Lejariel, Augustin.	5	WATTIGNIES Lesquin Noyelles Templemars Vendeville	Vasseur Théophile.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
9	ABANCOURT Blécourt Aubencheul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillencourt Sancourt	Chardot, Louis.	5	CATEAU (LE) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil	Génédor, Pierre.
			5	CATILLON Basuel La Groise Mazinghien Ors	Liegey, Charles.
6	AVESNES-LEZ-AUB. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	Bonnay, Clovis.	6	CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Stocquelet, Alph.
5	BEAUVOIS Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire	Bévenot, Eugène.	5	CLARY Bertry Busigny Marest Montigny	Thévenot.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.			
5	ESTOURMEL Cattenières Carnières Seranvillers Wambaix	François.	7	GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Legrand, Joseph.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
5	Haussy Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Dissard.
7	Iwuy Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Libert, Emile
6	Ligny Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.
7	Masnières Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.
6	Mœuvres Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
8	Neuville-St.-Remy Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile.
6	Solesmes Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond *
7	Inchy Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Royaux, Auguste.
6	Walincourt Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Enaux, Sébastien.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.	
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Béhague, Louis.
7	BAVAI Audignies Houdain Honbergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Basset, Louis
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Hal-Eâti Wattignies	Dupont, Louis.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Boyer.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Bris, Eugène.
7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jacq.-Jos.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Druart, Alphonse.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	De Jouffroy Fréd.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Annibert, Martin.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Lebleu, Benoît.
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Carré.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES Anor Féron Wignehies	Lion, Léopold.
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-Grand Wargnies-le Petit	Delpature, Hector.
4	LA LONGUEVILLE Feignies Neuf-Mesnil Taisnières-sur-Hon	Delerue.
7	LANDRECIES Bousies Croix Fontaine-au-Bois Forest Preux-au-Bois Robersart	Baltard, Eugène.
7	LE QUESNOY Baudegnies Ghissignies Jolimetz Louvignies-Quesnoy Potelle Villereau	Dupont, Louis.
4	MAROILLES Favril Prisches Taisnières-en-Thierache	Cantel, Victor.
6	MAUBEUGE Assevent Boussois Ferrière-la-Grande Hautmont Louvroil	Latimier-du-Clézieux.
6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Dujardin, Réné.
5	SAINS Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mélici.
7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Clochez, Alfred.
10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	George, Louis.
3	TRÉLON Glageon Ohain	Renon, Célestin.
6	VILLERS POL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	François, Désiré.
7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Reng	Balicq, Jules.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Arleux, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	Laplanche, Ant.
8	Bugnicourt, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Fleurinck, Jean.
7	Cuincy, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Leclercq, Gustave.
1	Douai	Denabrif.
5	Landas, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon	Delannoy, Alexis.
7	Lewarde, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, Masny, Montigny	Roussel.
5	Marchiennes-ville, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies	Bommart.
4	Orchies, Auchy, Coutiches, Faumont	Guilbert.
5	Pecquencourt, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred	Rennuit, Ch.
6	Raches, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin	Dislère, Augustin.
6	Sin, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers	Ch. Colin
5	Somain, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau	Carton, Célestin.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	ANZIN, Aubry, Bellaing, Beuvrages, Bruay, Saint-Saulve, Wallers	Rennuit, Carlos.
7	BOUCHAIN, Emerchicourt, Hordain, Marquette, Mastaing, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx	Minne, Amaury.
5	CONDÉ, Hergnies, Saint-Aybert, Thivencelles, Vieux-Condé	Famery.
7	DENAIN, Abscon, Escaudain, Haveluy, Hélesmes, Rœulx, Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY, Avesnes-le-Sec, Haspres, Lieu-Saint-Amand, Lourches, Neuville, Noyelles	Lambert, Henri.
7	FAMARS, Artres, Aulnoy, Maing, Monchaux, Querenaing, Verchain-Maugré	Dumulz, Louis.
5	FRESNES, Crespin, Escaupont, Odomez, Vicq	Panckoucke, Victor
6	LECELLES, Maulde, Nivelles, Rumegies, Rosult, Thun	Baligand, Martin.
5	MARLY, Curgies, Préseau, Saultain, Sebourg	Filz, Philippe
5	ONNAING, Etrœux, Quaroube, Quiévrechain, Rombies	Perrot de Thaunberg
7	RAISMES, Bruille St-Amand, Château-l'Abbaye, Flines-lez-Mortagne, Hasnon, Mortagne, Petite forêt de Raismes	Delsart, Alexis.
7	ROUVIGNIES, Haulchin, Hérin, Oisy, Prouvy, Thiant, Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	SAINT-AMAND, Bousignies, Brillon, Millonfosse, Sars-et-Rosières.	De Lamartinière.
1	VALENCIENNES	Sarrazin.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Rennuit, Victor; Mallet de Chauny, Henri; Looten; Cumont, Charles; Béhaghel; Devise; Fromont; Varlet; Delclève.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit près de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1re classe. M. Vieillard d'Estrées, ✻, à Lille, rue de Béthune, 15. — *Premier commis de la direction.* M. Lefebvre, de 1re classe. — *Inspecteur de 2e classe*, M. Demongeot de Confevron, à Lille. — *Vérificateurs.* MM. Demartial, de 2e classe, à Cambrai; Desmarets, de 3e classe, à Lille; Villette, de 2e classe, à Lille; Rey, de 2e classe, à Douai; Dézon, de 2e classe, à Dunkerque; Béhaghel, de 3e classe, à Hazebrouck; Bizot, de 3e classe, à Valenciennes; Thévenet, de 3e classe, à Avesnes. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Tissot. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs des douanes, placés dans les communes rurales du département.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demool, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Houillon; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins; hypothèques, M. Levet; Gravelines, M. Malot; Hondschoote, M. Corbin, Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Delesalle; Cassel, M. Vaillant; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Calonne; hypothèques, M. Guittet; Merville, M. Taté; Steenvoorde, M. Grenier.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Crochet; Haubourdin, M. Thomas; La Bassée, M. Morel; Lannoy, M. Cuvelier; Lille, enregistrement et timbre, M. Gabella ; successions et timbre, M. Bélime ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Destelle; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Lourdel; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte; Roubaix, M. Sy ; Seclin, M. Brasseur; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Baudot.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud ; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Galup ; hypothèques, M. Delcamp ; Carnières, M. Gisbert; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. de Montchaux ; Marcoing, M. Moubrun ; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Bernard ; hypothèques, M. Samin ; Bavai, M. Léguay ; Berlaimont, M. Piérart ; Landrecies, M. Carton ; Le Quesnoy, MM. Gleyze; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières; Solre-le-Château, M. Dufraigne ; Trélon, M. Gobled.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Jolly de Sailly; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin ; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin ; hypothèques, M. Catusse ; Marchiennes, M. Bacaud ; Orchies, M. Caboche.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fourré ; Condé, M. Cornet ; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Péronnet ; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Vial ; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Ballard ; hypothèques, M. Leconte.

Surnuméraires, MM. N..., à Avesnes ; Deloffre, à Cambrai ; B. Delagorce, à Douai ; N..., à Douai ; Ackein, à Dunkerque ; Guittet, à Hazebrouck ; Delbende, à Lille ; Désir, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✻, rue du Pont-Neuf, à Lille.
Inspecteurs, MM. Garreau et Gérodias, à Lille.
Commis principal de la direction, M. Charmeil, à Lille.
Contrôleur principal, M. Guerre, à Lille.
Contrôleurs hors classe, MM. Bouschet, à Roubaix ; Peigniam, à Valenciennes ; Duchastelet, à Dunkerque ; Lefebure, à Lille ; Buffel, à Douai ; Ryembault, à Tourcoing ; Moreau, à Maubeuge ; Muset, à Cambrai.
Contrôleurs de première classe, MM. Boué, à Cambrai ; Menu,

à Valenciennes; Masse, au Câteau, Lelièvre, Béhaghel, Cornée, à Lille ; Joly de Sailly, à Douai.

Contrôleur de deuxième classe, MM. du Locle, à Valenciennes ; Daubigny, à Hazebrouck, Toulet, à Cassel; Lessens, à Avesnes ; Vermersch, au Quesnoy.

Surnuméraires, MM. Deletombe, Robe, Vuillemin, Soret.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef par intérim*, à Lille.

N..., *géomètre triangulateur.*

MM. Durand, Couteaux, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), Brayer, Tacquet, *géomètres de 1re classe.*

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES, DES SUCRES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions ; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816, à l'exception, toutefois, des produits mentionnés dans les traités de commerce récemment passés avec l'Angleterre et la Belgique.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — *Douanes*, MM. Hugon, 1*er commis*; Duhem, 2e *commis*; Berthélemy, 3e *commis*; Mantoulet et Leroy, *commis attachés*, Legris, Raverdy, Becq, *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Merchez, 1*er commis*; Bournens, 2e *commis*; de Somer, 3e *commis*; Thibaut, *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal*; Petitclerc, *commis principal* de 1*re classe*; *commis de* 1*re classe*, MM. Grimont, Sauguet, Doste et Debertrand.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. MM. Platelle, *receveur*; Salomé, *commis*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Deydier, *commis*. — Houplines, M. Deman, *receveur*. — Bizet, M. Laude, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Carez, *commis*. — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*; Obron, *commis*. — Quesnoy, M. Weyer, *receveur*. — Pont-de-Warnêton, M. Gautier, *receveur*. — Comines, MM. Chouffe, *receveur*; Chardot, *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Janney, *commis*. — Rue de la Lys, M. Verron, *receveur*. — Steenwerck, M. Doez, *receveur*. — Wez-Macquart, MM. Milani, *receveur*; Lalande; *commis*. — Pérenchies, M. Derolin, *receveur*. — L'Armée, M. Crombez, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Cousin, *capitaine*, à Armentières; Caffier, *lieutenant*, à Houplines; Douay, *idem*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Panier, *capitaine*, à Comines; Lalou, *lieutenant*, à Werwicq; Hibon, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Rousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Degency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Ogée, *idem*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Lecoutre de Beauvais, *inspecteur divisionnaire* ; Astier, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Boucher-Précourt, *receveur principal* ; Lespinette, *sous-inspecteur sédentaire* ; Hinet et Smet-Jamar, *contrôleurs.* — *Vérificateurs*, MM. Sainsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Cornille, Langevin et Vandaele. — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Tesmoingt, Millot, Minon et Lenglet. — *Commis principaux de deuxième classe.* MM. de Ste.-Valière, St.-Quentin, Chellonneix, Lecomte, Cary, Bourgain, Huet et Rebilly. — *Commis de deuxième classe*, MM. Lelong et Lecoutre de Beauvais. — *Garde-magasin*, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Woirhaye, *receveur* ; Lemerle, *vérificateur* ; Lemonnier et Charreyron, *commis.* — Riscontout. MM. Deligny, *receveur* ; St.-Quentin, *commis.* — La Marlière. M. de Launoy, *receveur.* — Le Touquet. M. Grandin, *receveur.* — Tourcoing. M. de Percy, *sous-inspecteur* ; Vandeville, *receveur* ; Delaunoy et Duparcq, *vérificateurs;* Lefrançois, Chuquet, *commis-principaux.*— Roubaix. MM. Vandeville, *receveur ;* Copin et St.-Amour, *vérificateurs* ; Le Bouhélec et Cotin, *commis.*— Wattrelos. MM. Morin de la Pillière, *receveur ;* Gérard et Baes, *commis.* — Leers, MM. Desmidt, *receveur* ; Marchand, *commis.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur* ; Dru, *commis.* — Lannoy. M. Even, *receveur.* — Baisieux. MM. Glenisson, *receveur* ; Cousso, *vérificateur* ; Vautier, *commis.* — Saint-André. MM. Leléu, *receveur* ; Blondel, *commis.* — Marcq-en-Barœul. MM. Willems, *receveur* ; Henricy, *commis.* — Mons-en-Barœul. M. Mundtvieller, *receveur.* — Fives, M. Doyelle, *receveur.* — *Entrepôt réel de Douai.* MM Dorigny, *contrôleur-reveveur* ; Hibon, *vérificateur* ; Huguenet et Serouge, *commis* ; Gosselin, *garde-magasin.* — Loos (fabrique de soude). MM. André, *commis principal* ; Demasur, Ricquier et Rivet, *commis.* — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Dugard et Arné, *commis principaux* ; Rousselle et Baudelet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing ; Legris, *lieutenant*, à Tourcoing (ville) ; Lafontaine, *lieutenant*, à Tourcoing (station) ; Fourcy, *lieutenant*, à Roncq ; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng; Suvelier, *lieutenant*, à Lannoy; Verner, *lieutenant*, à Baisieux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Dubois, *lieutenant*, à Saint-André; Vasseur, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Journel, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Maupin, *receveur principal;* Guilbert, *vérificateur;* Vendenvaero, *commis de* 1re *classe*,

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Pont-à-Marcq, MM. Magnin, *receveur;* Caille, *commis* — Cysoing, M. Rogier, *receveur*. — Wannehain, M. Geneau, *receveur*. Mouchin, MM. Mullier, *receveur*; Herbillon, *commis*. — Bouvignies. M. Durand, *receveur*. — Coutiches, M. Fornier, *receveur*.— Aniche (fabrique de soude), MM. Basset, *commis principal*; Plancke, Henno et Steffenne, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TEMPEEUVE. — MM. Pauchet, *capitaine*; à Templeuve; Dequeker, *lieutenant* à Sainghin; Pion, *lieutenant*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN. — MM. Coquille, *capitaine*, à Mouchin, Prévost, *lieutenaat*, à Cysoing; Foigne, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Challier, *capitaine*, à Orchies; Salmon, *lieutenant*, à Cappelle; Houry, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. de Vauguerin, à Lille.

Receveur général, M. Du Gard, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Ducourthial, 1er *commis*; Mallet, Boullet, Raoul, *commis*; Pesse, *surnuméraire*. — *Entrepo-*

seur des tabacs, M. Boudeville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Ramecourt, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Petit, Raoul, Guegniaud, à Lille. — *Receveurs particuliers*, MM. Duchêne Lille), Rochoux (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation*. M. Ouda (quartier de Wazemmes-La Barre). — *Contrôleur de la garantie*, M. Dufey, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur de ville*. M. Enou, *receveur particulier sédentaire*, M. Davidi. RÉSIDENCE DE ROUBAIX. — *Contrôleur de ville*, M. Passe ; *receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Batlly. — RÉSIDENCE DE SECLIN. — *Receveur particulier* sédentaire, M. Croin. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. — *Contrôleur de ville*. M. Martinot ; *Receveur particulier sédentaire*, M. Soulier.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kolb, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spyket, idem

Commis de la recette principale, MM. Barnetche, 1er *commis* ; Boullet, 2e *commis* ; Desjardin, *surnuméraire*. — *Contrôleur de ville*, M. Desjardin ; — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Faguet de Champcourt, à Raches ; Cartier, à Marchiennes ; Villette, à Arleux. — *Receveurs de navigation*, MM. Molliard, à Auby ; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Rosot, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Dehaut, à Lille ; Cros, à Bondues ; Deny, à Bauvin ; Bruneel, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. de Percy, à Douai ; *contrôleurs*, MM. Biard, à Douai ; Doublat, à Marchiennes ; Hautcœur, à Cantin ; Frémont, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Boullet ; *Receveur particulier buraliste*, M. Goirand.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Bouly de Lesdain, *premier commis* ; Guillet, *second idem* ; Caron, *troisième idem* ; Tortel, *commis attaché* ; Bourdon, *idem* ; Laplace, Faucon, *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — MM. Lefebvre, *premier commis* ; Frédrick, *deuxième idem* ; Maeckereel, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Van Cassel, *inspecteur divisionnaire* ; Demanche, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.— PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.— M. Mayan, *receveur principal.*

M. Demanche, *sous-inspecteur sédentaire.*

M. Danican, *idem.*

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Pétiaux et Evrard.—*Vérificateurs*, MM, Cornemont, Bouvy, Delattre, Langevin, Blanc, Simon, Gète, Leclercq, Buhot, Doué, Carion et Angois. — *Commis principaux*, MM. Espicier, Olivier, Paraviccini, Cheffre, Courtois, Lecomte, Gorsas, Cardock, Tortel, Cornemont. — *Commis*, MM. Thévenet, Duvaucel, Martin, Herbart, Collet, Schmitter, Beaunier et Pierens. —*Gardes-magasins*, MM. Arduser et Verhaege.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM. Deborde, *receveur ;* Martin, *vérificateur;* Salemon, *commis principal :* Ghyvelde, MM. Marche, *receveur;* Vanhéeger, *commis.* — Bergues, M. Choquet, *receveur.* — Labrouskstraete, M. Faudacq, *receveur.* — Oost-Cappel, MM. Cahagnel, *receveur* ; Gourdin, *commis.* — Wormhoudt, M. Eloi, *receveur.* —L'Etoile, MM. Lefèvre, *receveur ;* Collet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Duval, *capitaine*, à Dunkerque ; Bimon, *lieutenant*, à Dunkerque ; Morin, *idem*, à Dunkerque ; Delemotte, Romby, *idem*, à Fort-Philippe ; Tesmoingt, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipion, Mardyck, Saint-Paul et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Mondelli, *capitaine*, à Hondschoote ; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde ; Réveillon, *idem*, à Rexpoëde ; Roussé, *idem*, à l'Etoile.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killenlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Foigne, *capitaine*, à Bergues; Mignonet, *lieutenant*, à Teteghem ; Baude, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael, Tente-Verte et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. de Rancourt, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK MM. Deseille, *receveur principal*, Fécheroulle, Strack, *commis*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur*. — Steenvoorde, MM. Villevieille, *receveur ;* Vinchon, *commis*.— Boeschèpe. M. Choteau, *receveur*. — Schaexhen. M. Debaecque, *receveur*. — L'Hazewinde, M. Willaye, *receveur*. —Bailleul, MM. Delevacque, *receveur ;* Pougnet, *vérificateur* ; Olivier, Aubert, *commis*. — La Cornette, M. Morin, *receveur*. —Outtersteene. M. Ruffin, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde ; Eissendeck, *lieutenant*, à Houtkerque ; N..., *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Dromaux; *capitaine*, à Méteren, Sauvage, *lieutenant*, à Berthen ; Gouble, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck ; Degiganon, *lieutenant*, à Strazeele ; Hibon, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. le Tribot, à Dunkerque

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Durant, à Dunkerque ; *commis*, MM. Benac, Guillaume, à Dunkerque. — *Receveur particulier sédentaire*, à Dunkerque, M. Lenevé.

Contrôleurs de ville, MM. Labbe et Gislot-Bordemer. — *Contrôleur de garantie*, M. Bisserie, à Dunkerque. — *Commis de première classe*, MM. Boissonnet, Larière, Bergé, Roissard, Rousez, Ratel, Geffroy, Bellais, Leroux, Poulet, Monhée ; *de deuxième classe*, MM. Demarcy, Mélan, Daullé, Lenglet, Bonnel, Decherf, Bouchez, Caillet, Marchand ; *de troisième classe*, MM. Verhaeghe et Faon. — *Préposé sédentaire de première classe*, M. Bouclet. — *Surnuméraires*, MM. Witry, Létendart et Henneguier.— *Receveur de navigation*, à Dunkerque, M. Sevin ; *surveillant de navigation*, M. Meurs.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Couppey ; *receveur particulier sédentaire*, M. Jobard; *commis de deuxième classe*, MM. Bocher et Vanzini ; *de troisième classe*, MM. Bouquet et Bondry ; *commis principal, chef de service*, M. Appourchaux, à Steene ; *commis de deuxième classe*, M. Wallon ; *préposés sédentaires de première classe*, MM. Dollet et Lordez ; *receveur buraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parsy ; *commis principal chef de service*, M. Chapey ; *commis de deuxième classe*, M. Cavry ; *receveur buraliste de navigation*, M. Janssoone. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Spilleux ; *commis principal, chef de service*, M. Borde ; *commis de deuxième classe*, M. Hart.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Vanstrazeele ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine, *receveur buraliste*, M. Bouve. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Collin ; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne de St.-Antoine ; *receveur buraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Brulley ; *commis principal de deuxième classe*, M. Rooryck. — POSTE DE CRAYWICK. *Commis principal de deuxième classe, chef de service*, M. Vasseur; *commis de deuxième classe*, M. Guerbe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flamant, à Hazebrouck ; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Devos, à Hazebrouck ; *commis*, M. Le Boucher-Duvigny, à Hazebrouck ; *contrôleur*, M. Grolleron, à Hazebrouck ; *commis de deuxième classe*, MM. Hourdé et Trousson; *idem de troisième classe*, MM. Appert et Viscart ; *surnuméraires*, MM. Flamant et Decoopman.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Michel; *contrôleur*, M. Coutard ; *commis de deuxième classe*, MM. Olivier et Clayssen ; *idem de troisième classe*, MM. Somon et Hovaer.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Jouveneau ; *commis principal de deuxième classe*, M. Béquart ; *receveur buraliste*, M. Ballet. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Lemarchand ; *commis principal de deuxième classe*, M. Mahé ; *receveur, buraliste*, M. Cédé. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur*, M. Renaud ; *commis principal de deuxième classe*, M. Coppens ; *receveur buraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESEGHEM. *Receveur*, M. Chevresson ; *commis principal de deuxième classe*, M. Bufquin ; *receveur buraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont ; *commis principal de deuxième classe*, M. Chorin ; *receveur buraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE D'ESTAIRES. *Receveur*, M. Dupont ; *commis principal de deuxième classe*, M. Carré ; *Receveur buraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Grétérin, ✻, ✠, *directeur.*

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Charligny, *premier commis*, Dany, *deuxième idem*; Duthillœul, *troisième idem*. MM. Grétérin, Vanderwallen, Mélot, *commis attachés*. MM. Capelier, Loth, Perriot, Herbecq, *surnuméraires.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, *premier commis*; Lajoie, *deuxième idem*; Laporte, *troisième idem*; Derome, *quatrième idem.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Prévost.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Serval, *receveur principal*, à Condé; Fournier, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Sarthe-Sarrivatet, *vérificateurs de première classe*; Rincheval, *idem de deuxième classe*; Renaud, *commis principal de première classe*; Leblanc, Pirolle, *commis de premièee classe.*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Magnin, *vérificateur de 3e classe*; Dremaux, *commis.* — Hergnies, M. Tricot, *receveur.* — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.* — Le Coq, MM. Fontaine, *receveur;* Poulaine, *commis.*

Saint-Amand. M. Lesage, *receveur* — Rumegies, MM. Gobin, *receveur*; Blanchard, *commis.* — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Fisné, *commis.* — Raismes, M. Pla, *receveur.* — Hasnon, M. Drapier, *receveur.* — Brillon, M. Buissart, *receveur.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Rogier.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Nollen, *receveur principal;* Lagarde, *sous-inspecteur*; Mineur, *contrôleur;* Lefevre, Genez, Leclerc, Jeannin, *vérificateurs de première classe*; de Bonnet de Viller, Hyart, *commis principaux de première classe*; Buyssens, Lefebvre, Laigle, Lepidi, *commis principaux de deuxième classe*; Maniez, *commis de deuxième classe*,

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur;* Thirion, *vérificateur de troisième classe*; Phelippe Coatgourdon de Tronjolly, Demarbaix, *commis.* — Marchipont, M. Bouchez, *receveur.* — Sebourg, MM. Courteville, *receveur*; Valin, *commis.* — Bruay (route), M. Venet.

receveur. — Bruay (canal), M. Lebeau, *receveur*. — St.-Saulve, M. Nortier, *receveur*. — Marly. MM. Malet, *receveur*; Bize, *commis*. — Crespin, M. Savornin, *receveur*. — Saint-Vaast, M. Lécuyer, *receveur*.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Perret, *sous-inspecteur*; Malingre, *vérificateur de première classe*; Lhôte, Bellon, *vérificateurs de deuxième classe*; Guiomar, *commis principal de première classe*; Meurisse, *commis principal de deuxième classe*; Lenglet, Edmond, *commis de première classe*; Desmazières, Jansions, *commis de deuxième classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Pichoir, *receveur*; Pivron, *commis*. — Hergies, M. Le Buhotel, *receveur*. — Hon, M. Mercier, *receveur*. — Malplaquet, M. de Hangest, *receveur*. — Gognies-Chaussée, M. Fournier, *receveur*. — Le Quesnoy, M. Cocquelet, *receveur*. — Pont-sur-Sambre, M. Huet, *receveur*. — Bavai, M. de Valensart, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rochez, *receveur principal*; Allot, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Lebrun, Deman, Sapin, de St.-Martin-Beyrie, *vérificateurs de première classe*; Lavison, Lefèbvre, *vérificateurs de deuxième classe*; Dumont, Hiéblot, *commis principaux de première classe*; Honoré, Grosgurin, *commis principaux de deuxième classe*; de Beffroy, *commis de première classe*; Schillinger, Choffez, Drapier, *commis de deuxième classe*.

Bettignies, MM. Housquains, *receveur*; Vanbambeke, *commis*. — Villers-sire-Nicole, M. Delemotte, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. Vassal, *receveur*. — Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur*. — Maubeuge (station), M. Jaugeon, *receveur*. — Hautmont, M. Billet, *receveur*. — Mineur, *commis principal de première classe*; Bouteleux, *commis de première classe*; Lelièvre, Pierquet, *commis de deuxième classe* (à la fabrique de soude),

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, *inspecteur*; Rousset de Pomaret, *receveur principal*; De Lamustière, *vérificateur de deuxième classe*; Truelle, *commis de première classe*.

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur*; Fosset, *commis*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rognion,

receveur; Gosselin, *commis*. — Clairfayts, M. Loth, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Wallers, M. Lemoine, *receveur*. — Trélon, M. Perin, *receveur*. — Ohain, MM. Aubry, *receveur*; Ginisty, *commis*. — Avesnelles, M. Lefevre, *receveur*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Gérard, *capitaine*, à Lecelles, Lefevre, *lieutenant*, à Saméon; Fouquet, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Derbecq, *capitaine*, à Hasnon; Lesrel, *lieutenant*, à Tilloy; Bruyère, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Landon, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Dineur, *lieutenant*, à Bruille; Colmant, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing, Beuzard, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Grandmaître, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Pourcelot, *capitaine*, à Valenciennes; Jacquart, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Coquelet, *lieutenant*, à Anzin; Ridon, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Ruant, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Lemaître, *lieutenant*, à St.-Vaast; Canneaux, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La

Longueville ; Louvel, *lieutenant*, à Bavai ; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station); Desbordes, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Germain, *lieutenant*, à Berlaimont ; Gaillard, *lieutenant*, à Beaudignies

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Huart, *capitaine*, à Maubeuge; Robert, *lieutenant*, à Villers-sire-Nicole ; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine ; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Vallette, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Beaudet, *lieutenant*, à Beaurieux ; Paris, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon ; Bertholet, *lieutenant*, à Trélon ; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles ; Mondelli, *lieutenant*, à Dompierre ; Petit, *lieutenant*, à Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes ; Rayolles, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai. — *Contrôleurs*, MM. Louis, à Valenciennes ; Fallague, à Onnaing ; Couplet, à Bouchain ; Tabourin, à Cambrai ; Gaffet, à Denain ; Jossé, à St-Amand; Mahieu, à Famars ; Reinflet, à Jenlain ; Taviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Péroche; *sous-inspecteur*, M. Boursy, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Tanton; *deuxième id.*, M. Guillaume; *troisième idem*, M. Carlier; *contrôleurs*, MM. Boulanger et Lucas, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demorgue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Boulanger, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Peignot.

RÉSIDENCE D'ANZIN. *Contrôleur*, M. Lacombe; *receveur particulier sédentaire*, M. Lucas. — RÉSIDENCE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Guillemin, *receveur particulier sédentaire*, M. Borry — RÉSIDENCE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Legrand; *receveur particulier sédentaire*, M. Canolle; *receveur de navigation*, M. Grosdemange. — RÉSIDENCE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Toucheboeuf. — RÉSIDENCE DE DENAIN. *Contrôleur*. M. Cattin; *receveur particulier sédentaire*, M. Danthon; *receveur de navigation*, M. Thiriet. — RÉSIDENCE D'ONNAING. *Receveur particulier sédentaire*, M. Duquesne.— RÉSIDENCE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Jacquot. — RÉSIDENCE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENCE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M. Degrave. — RÉSIDENCE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENCE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Guillemin. — RÉSIDENCE DE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouëre. — RÉSIDENCE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Boutry.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Letocart, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Mons, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Lemire. *Contrôleur*, M. Tressange, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Hazard, à Maubeuge; Bazenerie, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Delahaye, à Avesnes; Jan et Delcourt, au Quesnoy; Laby, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Delanchy, à Maroilles; Hecquet, à Jeumont; Boucher, à Hautmont.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Inspecteur, M. Meunier, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Maës, à Cambrai. *Premier commis*, M. Parisel; *deuxième idem*, à Vandermarcq. *Contrôleur de ville*, M. Guillon, à Cambrai. *Receveur de navigation*, M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers*, MM. Decourteix, à Cambrai, Thervay, au Câteau; *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Galy, à Clary; Hublé, à Gouzeaucourt; Desert, à Iwuy; Dhaussy, à Masnières, Largillière, à Solesmes; Girardin, à Walincourt.

SERVICE DES TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux. Par suite de cette décision, Lille est devenue chef-lieu d'une direction qui comprend la manufacture de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins et la culture du département du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1864, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 1,000 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816.

Ces 1,000 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, ✻, à Lille.
Ingénieur de la manufacture, M. Lesage.
Sous-ingénieur stagiaire, M. Touvet, *faisant les fonctions d'ingénieur.*
Contrôleur, M. Décocq.
Garde-magasin, M. Lesueur.
Bureaux.—MM. Ricouard, *premier commis;* Labitte, *deuxième commis;* Guermonprez, *commis de première classe;* Durigneux, *commis de deuxième classe*; Gruer, Canet et Dardenne, *commis de troisième classe*; Collart, *surnuméraire.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louet, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Pouget, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Rolland; *contrôleur de magasin*, M. Mérel; *commis aux écritures*, M. Caille; *contrôleur de culture*, M. Boursy.
Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron; *contrôleur de magasin*, M. Mallard; *commis aux écritures*, M. Bon; *contrôleur de culture*, M. Petit.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Tulle, à Merville; *contrôleur de magasin*, M. Guillou, à Merville; *contrôleur de culture*, M. Cointe, à Merville.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières, y compris celles de Chambéry et de Nice.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Béraud, à Amiens.

MM. Petit, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation*; Lambert, *sous-inspecteur des travaux d'art, attaché à la conservation*; Roisin, *brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité*; Gottiniaux, *brigadier-sédentaire*; de Villelongue, *garde-sédentaire*, Cotte, *commis*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Sorreau, *garde sédentaire, attaché à l'inspection*; Cayet, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Clauzet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECEION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Maillier, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiaux, *commis temporaire, attaché à l'inspection*; Lambert, *sous-*

inspecteur, au Quesnoy ; Dambrun, *garde général*, à Landrecies ; Manceaux, *garde général adjoint, chargé de l'intérim du cantonnement de Trélon* ; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

POSTE AUX LETTRES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Chapuis, ✲, *inspecteur des postes et relais du département*, à Lille.

Sous-inspecteur, M. Doniol.

MM. Louvart de Pontlevoy, *premier commis adjoint à l'inspection* ; Champon, *deuxième commis*, *idem*.

Brigadier-facteur. M. Dutoit.

Il y a dans le département du Nord soixante-treize bureaux de postes aux lettres, sept directions composées, cinquante six bureaux simples et onze distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

DIRECTIONS COMPOSÉES. Lille. MM. Labitte, *directeur* ; Vaffier, *contrôleur* ; Méo, *idem*. — *Préposés de bureaux supplémentaires :* Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille ; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes. — Avesnes, M. Remlinger, *directeur*. — Cambrai, M. Ducamp, *idem*. — Douai, M. Bausse, *idem*. — Dunkerque, M. Robinet, *idem*. — Roubaix, M. Veilhan, *idem*. — Valenciennes, M. Loux, *idem* ; M. Boys, *commis principal*.

DIRECTIONS SIMPLES. Aniche, Mlle Buscail ; Anzin, Mlle Aubertin ; Arleux, M. Delcambre ; Armentières, M. Houde ; Bailleul, M. Cat ; La Bassée, M. Houde ; Bavai, Mme Salles ; Bergues, Mme François ; Berlaimont, Mme Ménet ; Bouchain, M. Chanudet ; Bourbourg, Mlle Desjardins ; Busigny, Mlle Felhoen ; Cassel, Mme Desmidt ; Le Cateau, M. Campion ; Caudry, M. Dubois de Livry ; Clary, Mme Lucas-d'Agenville ; Comines, Mme Hanguillart ; Condé, Mlle Bossel ; Cysoing, Mlle Bauvin ; Denain, M. Dufour ; Estaires, M. Duretz ; Etrœungt, Mlle Godbille ; Fourmies, Mlle Sévené, Gravelines, Mme Veillot ; Haubourdin, Mme veuve Lamour ; Hautmont, Mlle Delaporte ; Hazebrouck, M. Piettre ; Hondschoote, Mlle Lion ; Jeumont, M. Disneur, ✲ ; Landrecies, Mlle Richez ; Lannoy, Mme Simon ; Marchiennes, Mme Baillet ; Marcq-en-Barœul, Mlle Duchet ; Masnières, Mme veuve Mollien ; Maubeuge, M. Morel ; Merville, Mme Barthès ; Onnaing, Mme Mahistre ; Orchies, Mlle Royer ; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier ; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Dubuisson ; Le Quesnoy, M. Dekeyser ; Raches, Mme Dumay ; Raismes, M. Dehaisnes ; Saint-Amand, M. Daussy ; Seclin, Mme Bocquet ; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé ; Solesmes, Mlle Marlierre ; Somain, M. Mio ; Steenvoorde, Mme veuve Duvet ; Tourcoing, M. Renouard ; Trélon. Mme Ba-

lasse; Walincourt, Mlle Cornillot; Watten, Mme veuve Letu, Wormhoudt, Mme Cabotse.

Bureaux de distribution. Carnières, Mme Boubay; Cousolre, Mlle Lemoisne; Crespin, Mlle Cartier; Esquelbecq, Mlle Tancrez; Fournes. Mlle Rousselet; Gouzaucourt, Mme Devaux; Halluin, Mme Wallard; Iwuy, Mlle Dehaisnes; Lourches, Mlle Nicolet; Maroilles, Mlle Barthélemy; Templeuve, Mme Pottier.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM Laporte, à Lille; Seigneur, à Busigny; Courtin, à Cambrai; Cendro, à Douai; Courtois, à Hazebrouck; Vial, à Somain; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon;

La dame d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides-de-camp de l'Empereur, de service : les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la Gouvernante des enfants de France;

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des

contributions directes, le directeur de l'administration des tabacs, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a cinq ans, dans notre recueil, les notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a de changements que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusq. 100 gr inclus	0 80	1 20
Au-dessus de 100 gr jusq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
Au-dessus de 200 gr. jusq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

2e TARIF.

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affranchies.	Lettres non affranchies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 15
De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30
De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60
De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

3e TARIF.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. % de la valeur estimée à partir du 1er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. %, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 50 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. % depuis le 1er janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. %, un droit de timbre de 50 centimes.

Dans le département du Nord, toutes les distributions de postes, moins celle de Gouzeaucourt, sont autorisées à émettre et à payer des mandats pour des sommes de 50 fr. et au-dessous.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs décla-

rées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur;* Henry, *premier vérificateur adjoint;* Sire-Delahaye, *deuxième vérificateur adjoint :* Delavenne, *troisième idem;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Boone, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membre honoraire.

M. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission.

Bureau : MM. De Coussemaker, ✻, ✠, ✠, correspondant de l'Institut, *président;* le comte de Melun, ✠, *vice-président*; Chon, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Balson, conseiller de préfecture; Benvignat, architecte; Bernard, H., négociant, conseiller général; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire, photographe; Colas, professeur à l'école de peinture; De Caulaincourt, propriétaire; Deligne, Jules, professeur; De la Phalecque, propriétaire; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste; Van Hende, chef d'institution.

Mcmbres correspondants.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Brun-Lavainne, secrétaire de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant; Derbigny, conseiller de Préfecture, à Haubourdin, ancien membre résidant; l'abbé Dervaux, à Comines.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Cabaret, ✲, ancien receveur particulier des finances, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. De Baralle, architecte à Cambrai; de Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai; Bruyelle, propriétaire à Cambrai; Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Brassart, secrétaire des hospices à Douai; Cahier, ✲, conseiller à la Cour impériale de Douai; Preux, avocat-général; Tailliar, ✲, conseiller à la Cour impériale de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Chamonin, vice-consul d'Espagne, à Dunkerque; Cousyn, avocat, à Dunkerque, Debaecker, ancien juge-de-paix, propr. à Bollezeele; Develle, architecte à Dunkerque; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement; Raymond de Bertrand, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Ignace Plichon, ✲, membre du conseil général, député au Corps législatif, à Bailleul; Deschodt, membre du conseil général, à Hazebrouck; Desmyttère, maire à Cassel; Quenson, juge au tribunal d'Hazebrouck; l'abbé Carnel, aumônier de l'asile d'aliénées, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Grar, Edouard, ✲, à Valenciennes; Grimault, architecte, à Valenciennes; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; De La Fons, baron de Melicocq, archéologue, à Raismes; Hédouin, commissaire de surveillance au chemin de fer du Nord, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✲, ingénieur à Lens (Pas-de-Calais); Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, ancien agent de change, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; baron de Bry (O. ✲), ancien président de la Commission, préfet de la Côte-d'Or; de Courmaceul, ancien juge-de-paix, à Saint-Amand, imprimeur à Nantes; de Fontenay, président de la Société-Eduenne, à Autun; de Girardot, ✲, sous-préfet à Montargis; de Godefroy de Menilglaise, ✲, propr. à Paris; de Linas, ✲, propr., à Arras; Desmyttère, ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées, à Auxerre; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris; de Rosny, Lucien, membre de

la Société des Antiquaires de France, à Paris; De Saulcy (O. ✲), sénateur, membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie, à Paris; J. Lefebvre, ✲, ✠, préfet du Morbihan; Edward Le Glay, ✲, ✠, ancien sous-préf. à Libourne, ancien memb. résidant; Mille, ✲, ✠, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Robert (O. ✲), sous-intendant militaire à Paris, ancien membre résidant.

Correspondants à l'étranger.

MM. de La Frémoire, ✲, ingénieur du chemin de fer, à Namur; De Reume, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin (le baron) propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant le place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✲, président du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✲), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O. ✲), membre du conseil général et président à la Cour impériale; Honoré père, avocat à la Cour impériale; Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite; De Lagrange, ✲, colonel d'artillerie en retraite, ancien député au Corps législatif; Lagarde, ✲, conseiller à la Cour impériale; Tailliar, ✲, président honoraire à la Cour impériale; Lequien, ✲, docteur en médecine; Dubois, ✲, ancien sous-inten-

dant militaire; Corne, ancien représentant; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Cahier, ✲, conseiller à la Cour impériale; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Martin, ✲, *président;* Maurice, ✲, *premier vice-président;* A. Dupont, *deuxième vice-président;* Offret, *secrétaire-général;* Preux fils, *premier secrétaire-adjoint;* le comte De Guerne, ✲, *économe;* Paix, *trésorier;* Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la Cour impériale; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Bagneris fils, docteur en médecine; Paix, négociant; De Maingoval, propriétaire; comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✲, président à la Cour impériale; Mercklein, ✲, professeur des sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte de la ville de Douai; Thurin, propriétaire; Robaut, dessinateur; baron de Guerne, propriétaire; Copineau, ✲, officier supérieur en retraite; Martin, ✲, directeur de la fonderie; Asselin, maire; Leroy, Emile, avocat, ancien maire; Fleury, ✲, proviseur du lycée; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✲, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Tarlier, propriétaire; Preux, avocat général; Lecq, maître de postes; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat; Ricour, professeur de mathématique au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ancien maire; Agniel, ingénieur des mines; R. de Baillencourt, propriétaire.

Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Violette, Henri, (O. ✲), *président;* de Melun, ✝, *vice-président;* Guiraudet, *secrétaire-général;* Houzé de l'Aulnoit, avocat, *secrétaire de correspondance;* Bachy, *trésorier;* Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, littérateur.

Membres résidants.

MM. Delzenne, ✲, correspondant de l'Institut; Verly, architecte; Kulhmann (O. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut; Bailly, ✲, docteur en médecine; Danel, ✲, propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve, ✲, docteur en médecine; Delerue (O. A.), juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, chimiste-agronome: Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'école de médecine; Lamy, ✲, professeur à la Faculté des sciences; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✲, imprimeur photographe; Colas, peintre; Violette (O. ✲), commissaire des poudres; Garreau, ✲, professeur à l'école de médecine; Girardin, (O. ✲), doyen de la Faculté des sciences; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✲, manufacturier; Paeile, ✲, bibliothécaire de la ville; Violette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté; Mathias (✲, ✢), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✢, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende, chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, professeur à la Faculté des sciences; De Coussemacker (✲, ✲, ✢), juge; Hinstin, professeur au lycée; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; le baron Meunier, ✲, conseiller municipal; Houzé de l'Aulnoit, avocat; Deplanck, homme de lettres; Eschenauer, pasteur de l'Eglise réformée; David, ✲, professeur à la Faculté des sciences; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Richaud, proviseur au lycée; Lemaître, ✲, ingénieur en chef chargé de la voirie municipale; Vandenberghe, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, chimiste; Desplanques, archiviste.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire au lycée; N....

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette (O. ✲), Corenwinder; Bachy, à Fives; Kuhlmann (O. ✲); Meurein; Girardin (O. ✲).

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but: 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun.

— Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU POUR 1864. MM. Joire, docteur en médecine, *président;* Godefroy, *vice-président;* Rey, *secrétaire-général;* Féron, *secrétaire-adjoint;* Ladureau, *secrétaire des consultations gratuites;* Simon, *bibliothécaire;* Petit, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O.✲), conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly, ✲, Brequin, Binaut, Cappelle, Castelain, Cazeneuve, ✲, Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Delezenne, Dewaele, Dujardin, Féron, Godefroy, Joire, Houzé de l'Aulnoit, Ladureau, ✲, Mazurel, Meurein, Morisson, Olivier fils, Parise, Petit, Pilat, Pommeret, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem et Wannebroucq.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président;* Lefebvre, *secrétaire;* Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste;* Lestoquoy, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai, MM. Vallon (G.-O.✲), préfet du Nord; Guillemin, ✲, recteur de l'Académie; Boyer de Sainte-Suzanne, ✲, sous-préfet de Cambrai; Petit-Courtin, ✲, maire de Cambrai.

Membres résidants.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef de *l'Émancipateur;* Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; de Beaumont, docteur-médecin; Durieu, professeur de dessin;

Dutemple, avocat; Hardy, avocat; Hardy, docteur-médecin; Houzé, secrétaire de la mairie; Lefebvre, régent au collége; Leleu, agriculteur; Roth, négociant; Renard, avocat; comte Charles de Vendegis; Wilbert. avocat, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance; Lestoquoy, juge-de-paix; Erard, ✲, ingénieur civil.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, maire, *président*; A. de la Grange et Thomassin, *vice-présidents*; Bilbaut, Théop,, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; Robaut, *trésorier*. — MM. Delannoy, Demont, Houdouart, Lepollart, Petit, Robaux père, Watelle, *administrateurs*. — MM. le comte de Guerne, ✲, E. Desmarest, Lequien, ✲, J. Maurice, *membres honoraires*.

Société des Amis de l'Industrie, à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Asselin, maire, *président*; Lequien, ✲, *vice-président*; Thorez-Corbitt, *secrétaire*; le comte de Guerne, ✲, conseiller à la Cour impériale; Petit, ✲, président à la Cour impériale; Robaut (Félix), lithographe.

Société médicale de Douai.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Tesse, *président;* Léonardi, *secrétaire*; Bagnéris père, docteur en médecine, *trésorier*; Faucheux, docteur en médecine, *archiviste;* Duhem, Maugin, Fontaine, Watelle, docteurs en médecine; Bagnéris fils, Delplanque, vétérinaire; Gelez fils, Frey, pharmacien. — *Membre honoraire*, M. Lequien, ✲.

Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau. MM. Grar, Ed., ✲, *président*; Defontaine, *premier vice-président*; V. Bultot, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Cellier, *archiviste*; Marquis, *trésorier*; Lecat, *rapporteur général.*

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✲, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Boudousquié (O. ✲), ingénieur en chef des mines; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✲, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve: Lewille, ✲, adjoint au maire, ancien capitaine d'artillerie; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem; Boudousquié (O. ✲), ingénieur en chef des mines, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✲, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur à Valenciennes: Monchicourt, Achille, industriel à Marly; Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand; Bultot, substitut du procureur impérial: Dormoy, ingénieur des mines; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; de Warenghien, ✲, président du tribunal civil; Tardieu, ingénieur civil; Médart, commissaire de surveillance administrative; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde au collége, idem; Boulan, suppléant de juge-de-paix, idem; Normand, directeur de l'Ecole primaire, idem.

Association lilloise

pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté du Préfet, du 17 septembre 1836, compte un grand nombre de membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et

sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. le comte de Melun, ✠, propriétaire, *président*; Kolb-Bernard, ✲, *vice-président*; de Vogelsang; *idem*; Fockedey, *secrétaire-général*; N..., *trésorier*; Lejosne, propriétaire; de la Chaussée, idem; Dorémieux, ✲; Bouton; Arnold; Deplanck; J. Philippe fils; Pajot fils; L. Delcourt; Fiévet-Laurent; G. Constant; L. Lefebvre; J. Millot; Frappé fils.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

BUREAU. MM. Gojard (O. ✲), *président*; Terquem, *vice-président*; Allart, négociant, *trésorier*.
M. Mollet, ✲, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, banquier; Armand, substitut du procureur impérial; Bernaert, banquier; Bonvarlet fils, négociant; Boutoille, principal du collége; Carlier, Am., ✲, négociant; Chamonin, ✲, (Esp.), idem; Chappuy, ancien médecin; Conseil, ✲, ancien capitaine de port; Cousin (Louis), avocat; de Bertrand (Raymond), propriétaire; de Clebsattel, ✲, avocat, Delye, juge au tribunal de Dunkerque, Derode (Victor), conseiller municipal; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Duriau, docteur en médecine; Dussausoy, propriétaire; Everhaert, idem; Flament, architecte-adjoint de la

ville; Gervoson, commis principal des douanes; Gojard (O. ✲), ingénieur en chef des ports; Güthlin, professeur d'allemand au collége; Hovelt, notaire; Hubert, ✲, propriétaire; Mathorez, ancien professeur; Millet, professeur au collége; Muotz, employé des ponts-et-chaussées; Nys-Boudin, propriétaire; Plocq, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Quiquet, directeur du cours professionnel; Terquem, professeur d'hydrographie; Zandyck, docteur en médecine.

Membres titulaires non résidants. MM. Bergerot, à Esquelbecq; Herwyn, propriétaire à Bergues; Morael, docteur en médecine à Wormhoudt; Lernout, docteur en médecine, à Wormhoudt.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✲, ✲, ✲), *président*; Victor Derode, *vice-président*; A. Bonvarlet, Pierre, architecte, *secrétaire*; l'abbé Carnel, *idem*; R. de Bertrand, *trésorier*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Cabaret, ✲, *président*; Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; Cabaret, ✲; Caverne, pharmacien; Michaux, receveur muuicipal; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (Cyr); Colinet (Elisée), sous-inspecteur des enfants trouvés; Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Viroux, imprimeur; Pauquet, propriétaire; Gossart aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Ledoux, capitaine du génie; Dagalier, agent-voyer principal; Guillemin, architecte; Richebé, sous-préfet.

Société d'horticulture du département du Nord.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*; Tripiez-Jonglez, *président*: Lemoinier, *vice-président*, Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général*; N.... *archiviste*; Paillart, *trésorier*.

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur; Bernard (Paul), propriétaire; Cousin, idem; Danel, ✲, idem; Descamps, Ed., idem; de Vogelsang, idem; Dibos, ✲, idem; Dubus, négociant; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Schlacter, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 33,954 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*.

Commission de surveillance. MM. Richebé (O. ✲), maire, *président*; Paillart, propriétaire; Girardin (O. ✲), doyen de la Faculté; de Coussemaker, ✲, ✲, ✠, juge; P. Legrand, avocat; Paeile, ✠, *secrétaire*.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1836, est ouverte au public tous les jours, savoir : les dimanches et fêtes, de dix heures à une heure, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les trois autres jours de la semaine, de quatre à neuf heures du soir. Elle contient environ 3,000 volumes imprimés et 15 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 18.

Bibliothécaire, M.-Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. --Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, Houzé.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix à une heure. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 6 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 21,000 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, *président;* Cassine, Maréchal.

Conservateur, N...

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,100 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,296 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, N...; M. Fosset, *adjoint.*

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,224 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de trois à cinq heures.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 3,704 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, ✻.

Commission de surveillance. MM. Reynard, ✻; Grodée; H. de Jouffroy; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Benvignat, architecte

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire; Colas, professeur à l'Académie; Ch. Bachy, propriétaire.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillanee. MM. A. Flamen, représentant le maire; le doyen de la Faculté; le président de la Société des sciences; Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté des sciences; le docteur Bailly, ✲, membre de la Société des sciences.

Conservateur des collections. M. Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. N..., Verly, Chon, de Coussemaker, ✲, ✲, ✠, Van Hende.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. A. Flamen, conseiller municipal, *délégué pour la présidence;* Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Violette (O. ✲), membres de la Société des Sciences.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur

Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Violette (O. ✲), *président;* Verly, Bachy.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* A. Philippe, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; Schoutheer fils; Develle; Dagneau; Cuel (O. ✲); Duthoit fils; Ponchez fils; Fr. Darras; Lambert; L. Caux; G. Hubert; E. de Forcade, *conservateur*.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur préparateur, M. Potier, Louis.

Commission générale.

MM. le maire de Douai, *président;* Honoré, avocat, *vice-président*; Watelle, *secrétaire-général*; Gelez fils, *secrétaire-adjoint*.

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Copineau (O. ✲), propriétaire, *président;* Moutée, docteur en médecine, *secrétaire;* Duhem, docteur-médecin, Minart, conseiller; Taillar, idem; le comte de Guerne, ✲, idem; Rossignol, idem; Honoré, ancien maire de Douai; Moutée, docteur ès-lettres, Estabel-Luce, Clavon, avocat, *bibliothécaire;* l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint*.

Section d'archéologie et des beaux-arts. MM. de la Phalecque, *président;* Preux, *secrétaire;* de Warenghien, ✲, conseiller; Delannoy, pharmacien; Dubrulle fils, architecte; R. de Baillencourt, Thomassin, Cahier, ✲, conseiller à la Cour impériale.

Section d'histoire naturelle. MM. de Guerne, ✲, propriétaire, *président;* L. Maurice, *secrétaire;* Gelez fils, *secrétaire-adjoint;* Delplanque, vétérinaire; Desmarets, Emile, avocat; Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur; Foulon.

M. Potiez fils, *conservateur préparateur* pour l'histoire naturelle et *conservateur* pour l'archéologie.

Membres honoraires. MM. Pons, Serval (O. ✲), lieutenant de vaisseau; Demont, propriétaire.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846, qui renferme des tableaux, des statues en marbre, quelques bas-reliefs, des médailles anciennes, des collections d'oiseaux et de coquillages.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président;* Evrard, ✲, ingénieur civil; Berger père, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies.

VALENCIENNES.

Les musées de Valenciennes sont composés de belles galeries de peinture et de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission permanente. Les membres de cette Commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président;* E. Pesier, chimiste, *secrétaire;* Charles Courtin, naturaliste; Dutemple, chirurgien; Delgrange, naturaliste; De Bracquemont, ingénieur civil.

ROUBAIX (musée industriel).

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° douze carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° onze carnets d'échantillons de nouveautés des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur. M. Th. Leuridan.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. S. Lévy.

Douai et Roubaix ont des troupes sédentaires dirigées par MM. Clément-Martin et Levasseur.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de :

MM. Jogand, Dupontavisse et Rancy.

ÉCOLES SPÉCIALES ET COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent

s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronnage et de surveillance, MM. le maire, *président*; Danel, ✻, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Tilloy-Casteleyn, Théry.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*; M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs*. Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle. Florin. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. Français, 2e classe, M. L. Delannoy. Pour les garçons, les deux cours sont dirigés par les mêmes professeurs. Classe élémentaire, M. Bar, Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne; 2e classe, Mlles. Platel, Sellier et Meyronnet. Violon, M. Paul Martin Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Reynart, ✻, *vice-président*; Barrois, manufacturier; Kolb (O. ✻), ingénieur en chef; Herlin, négociant; de Jouffroy, receveur municipal; comte de Melun, ✻, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *professeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur-directeur* ; Rondeau, *professeur en second*.

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur*.

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur*.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur*.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur*.

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granofski, *professeur*.

Dessin géométrique et levée de machines, M. Granofski, *professeur*.

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, *professeur*.

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance* ; MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet.

Directeur du manége, M. Ruelens, Ferdinand.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Piat, Sadou, H. Scrépel, Ed. Ferrier.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture* ; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte* ; Godey, *dessin linéaire, architecture* ; Faidherbe, *professeur de mathématiques*.

ÉCOLES DE MUSIQUE. *Commission de surveillance*. MM. Brun-Lavainc, *président* ; Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége, M. Victor Delannoy ; chant d'ensemble, M. Julien Catteau ; clarinette, flûte, hautbois et basson, M. Lebacqz ; violon, M. Julien Catteau ; instruments de cuivre, M. D. Catteau ; petits instruments de cuivre, M. Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président* ; F. Defontaine, *président honoraire* ; J. Leblan, *vice-président* ; Saint-Amour, *secrétaire* ; Caulliez-Catteau, conseiller municipal ; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine ; Sioen, docteur en médecine ; Jules Lavis.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture, M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Rosoor, *professeur-directeur*. *Professeurs-adjoints*, MM. Leroy, Coutiez et Boissière.

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président* ; Bourdon, négociant ; Dagneau fils, négociant ; Philippe, idem ; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flamant ; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire et la peinture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président ;* Béhaghel, conseiller général; Stoppelgast, conseiller d'arrondissement; Van Merris, Alloo, Crocs, Durie, Baelde, *secrétaire*.

Professeur, M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs;* MM. D'Houdain, procureur-impérial; de Liénard, Pagniez-Delloye, Parsy fils, Evrard, ✻, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs, MM. Detry, professeur de violoncelle ; Tingy, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle ; Crême professeur de clarinette; Bonnays, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président* ; Maréchal, *vice-président* ; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir; Flayelle, négociant ; *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, de Baralle fils, architecte ; professeur, M. Grohain.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président* ; M. Bailland, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire*; Robaut père, propriétaire; Dubois, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Landry, Lavoix père, Campion, Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquée aux arts, M. Malet fils, *professeur*.

École d'architecture, M. Malet fils, *professeur*; M. Pèpe, *professeur-adjoint*.

École de dessin, M. Petit; *professeur-adjoint*, M. Cellier.

École de modelure, M. Potiez, Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. Heisser, professeur de vocalisation; Noury aîné, professeur de cor; François, professeur de violoncelle; Noury aîné, professeur de solfége; Helbecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint; Decarpentrie, professeur de clarinette; Heisser, professeur de piano; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano; Mlle. Martinache, professeur de solfége.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; N..., *vice-président*; Ewbanck, *secrétaire*; Rousseau, Baisier, artiste peintre; De Warenghien, Hamoir, Courtin, de Saint-Ouen, Hédonin, Dutouquet, Prignet.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Detrez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Teinturier, *vice-président*; Girard, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; Mohr, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Danel, Louis; Lefort, Castiaux fils, Léonard Danel, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Horemans, Levy, Leleux, Destigny, Béhague, Mme Ducatteau, Wilmot, Ve. Blocquel. — A Armentières, M. Cado. — A Roubaix, M. Reboux, Ve. Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve. Dhubert, Ve. Kien. — A Bergues, MM. Focqueur, Christiaens. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Régnier. — Au Câteau, M Dumesnil. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Poulet. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Lévêcque, Burgnies. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Wartelle, Dechristé, Ve. Adam, Crépin. — A Orchies, M. Détré. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Salomé, Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Mme. Bayart, Lévy, Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Roussel. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve. Béghin, Courmont, Hazebrouck, Florin, Lesguillon. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Courmont. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Ve. Dhubert. — A Hazebrouck, M. Guermonprez. — A Cambrai, MM. Simon, Jean; Simon, Henri; Lepage. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin. — A Avesnes, MM. Dubois, Poulet. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douat, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Ve. Adam, Wartelle. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout.

Libraires. A Lille, MM. Lefort, Foucart, Dlle. Fremaux, Laurent fils, Castiaux, Reboux, Danel-Bigo, Druart, Horemans, Bé-

ghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Labitte, Rousselle, Wilmot, Billaux, Danel, Lévy, Dubois, Salomé, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Langlet, Cufay, Béhague, Cambray, Dubois, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Destigny, Courtois, Bauchet, Réné; Couttenier, Cliquennois, Ghémar, Vallet, Blocquel (Ve). — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, — A Armentières, M. Cado, Legrand (Dlle), Ve. Nollent. — A La Bassée, Mme Bailly, M Cambiez. — A Cysoing, M. Mouque. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Courmant, Martel (Dlle). — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Lefrançois. — A Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Pauwels (Ve.), Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Vve Lachèvre, Dhubert (Ve).—A Bergues, MM. Barbez, Debever, Coudeville (Ve). — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Hondschoote, MM. Hennegraeve, Haemers. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, M. Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Lemesre, Deredonville. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermonprez, Gobrecht (Dame), Barbez. — A Merville, MM. Lemire, Wantier. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Caron, Baladier, Dewitter (Dame), Dubus, Lécluselle. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin (Dlle), Pilloy (Ve). — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Dubois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Dlle Hallez. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Lévêque, Delgorge, Beugnies. — Au Quesnoy, Navez (Dlle), Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), M. Dauverchain. — A Solre le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Foucart, Adam (Ve), Dame Cuelenaere, Wartelle, Bonnart, Marlière, Bressole, Dubourg. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Somain, M. Mio. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Santo (Dlle). — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giart, Lemaître, Descamps, Ségard, Désert, Binois, Dame Blary, Dame Rombaut.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

A Lille, M. Druez, *inspecteur de* 1re *classe;* à Valenciennes, M. Dubouys, *id. de* 2e *classe;* à Dunkerque, M. Dessurne, *id. de* 4e *classe.*

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire. ou du gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille.....	L'Écho du Nord.....	Leleux, gér...	Leleux.....	Leleux.
Idem.....	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France.....	Boutteau.....	Destigny....	Destiguy.
Idem.....	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais.....	H. Lefebvre ..	H. Lefebvre .	Lefebvre-Ducrocq.
Tourcoing ...	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	Mathon.... .	Mathon.....	Mathon.
Roubaix. ...	Le Journal de Roubaix	Reboux.....	Reboux.....	Reboux.....
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	Henry.	Cellier.....	Henry.
Idem.....	L'Écho de la Frontière.....	Boulan frèr. et Lemaire	Lemaire....	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet....	Idem.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque.	L'Autorité.....	Ve. Kien....	Labar	Ve. Kien.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai.....	L'Indépendant.....	P. Adam.....	P. Adam ...	Vve Adam.
Idem... ..	Le Courrier Douaisien	Vve. Céret et Lacquement.	D. Barrez...	Veuve Céret.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai.. .	L'Émancipateur.....	Carion (Louis)	Carion (L).	Carion (L).
Idem..	La Gazette de Cambrai.....	Renoud.	Lévêque. ...	Renier, Boutteau
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck..	Guermonprez	Guermonprez.	Guermonprez.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes.. ..	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.....	Viroux.....	Dubois.....	Dubois.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérants	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Écho de Lille.....	Lévy.....	Lévy.
Idem.....	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Lefebvre.
Idem.....	Idem.....	Affiches et Annonces, Journal de Lille.....	Danel et de Franciosi. ..	Danel.
Idem.....	Idem.....	Guide du Voyageur sur le Chemin de fer du Nord.....	Danel	Danel.
Idem.....	Idem.....	Le Journal populaire de Lille et de l'arrondissement.....	G. Legrand ...	Danel.
Idem.....	Idem.....	La Revue indépendante, Vérité universelle.....	Véran	Béhague.
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire.....	Henry.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues	Journal de Bergues.....	Focqueur, aîné	Focqueur.
Idem	Dunkerque..	Le Pilote Dunkerquois	Vve D'Hubert.	Vve D'Hubert.
Douai.....	Douai.....	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque...	Obez.
Idem.....	Idem.....	L'Industrie du Nord et du Pas-de-Calais	Crépin.....	Crépin.
Idem.....	Idem.....	Souvenirs de la Flandre wallonne.....	Dechristé....	Dechristé.
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.....	Dumesnil.....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morcrette. ...	Simon.
Avesnes. ...	Avesnes	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.

Par arrêté en date du 20 octobre 1863, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1864, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille* ; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes ;* pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai* ; pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant* ; pour l'arrondissement de Dunkerque, l'*Autorité* ; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'*Indicateur d'Hazebrouck* ; pour l'arrondissement de Valenciennes, le *Courrier du Nord* et l'*Impartial du Nord*

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 34 lettres. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 centimes.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille*, un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✲), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, *secrétaire*; Delaetre, propriétaire, à Dunkerque; Dufour, cultivateur, à Bronckerque; Vandercolme, ✲, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe; Dewaele, maire d'Hoymille.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, propriétaire à Merville, *vice-président*; Deberdt, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck; Duquenne, ✲, conseiller général, maire de La Gorgue; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, député, maire à Avelin, *vice-président*; Beaucarne-Leroux, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire*; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies; Demesmay, ✲, cultivateur à Templeuve; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; O'Delant, maire d'Hellemmes; Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur à Lille; Deleplanque, cultiva-

teur à Loos; Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque; Lecat-Butin, ✲, cultivateur et maire à Bondues; Ed. Defontaine, ✲, ✠, conseiller général à Marquette; Heddebault, cultivateur à Houplin; Fauvarque, adjoint au maire et cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, cultivateur à Aubencheul-au-Bac, *vice-président*; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies; Raoult, cultivateur et maire à Iwuy; Leleu, idem, à Tilloy; Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre à Boistrancourt (Carnières); De Beaumont, président du comice agricole; Bauchart, cultivateur et maire à Ligny; N...

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Godart-Desmarest, ✲, propriétaire et député à Trélon, *vice-président*; De Colnet, conseiller général à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire à Bavai; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur à Ghissignies; Bever, adjoint et cultivateur à Solre-le-Château; Mary, agriculteur à Aymeries; Darche, maire de Gognies-Chaussée; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Baudry, maire et agriculteur à Boulogne; Manesse, conseiller d'arrondissement à Fresnoy; Poulet, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre à Cantin, *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain; Guilbert-Estevez, ✲, conseiller général et maire, à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, Ed., ✲, raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président*; Hamoir, ✲; cultivateur à Saultain, *secrétaire*; Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✲, agriculteur à Denain; Bonnier, juge-de-paix à Condé; Blanquet, cultivateur et maire à Famars; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote.

BUREAU. MM. Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, *président*; Harcourt, *trésorier*; Bessat, *secrétaire*.

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✲, *vice-président*; Carlier, ✲, président du tribunal de

(1) Les sociétés suivantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts*.

commerce; Nys, propriétaire à Dunkerque; Delelis, adjoint au maire de Dunkerque; de Causans, propriétaire, idem; Debavelaere, cultivateur à Coudekerque-Branche; Foubel, cultivateur à Teteghem; Caudilier, propriétaire à Dunkerque; Bigorne, idem; Steen, maire à Uxem; Walkens, médecin, idem; Lebecque-Gomel; Romain-Daullé, maire à Teteghem; Debavelaere, cultivateur à Teteghem; Wemaere, cultivateur à Leffrinckhoucke.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils, *vice-président*; Plock, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Hubert aîné, propriétaire à Dunkerque; Gaspard père, idem, idem; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe; Clément, idem à Grande-Synthe; Maegherman, maire à Petite-Synthe; Coquillier, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. N..., *vice-président*; Wæmaere, cultivateur à Armboutscappel; Courtroy, fabricant à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam; Herrewyn, percepteur à Bergues; Demazure, à Bergues; Gerrsen, vétérinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne; Meezemaker, idem, idem; Duewel, cultivateur à West-Cappel; Lelieur, cultivateur à Quaëdypre; de Breyne, idem, idem; Janssens-Benynck, idem, idem; Dousselaert, idem, idem; Dewaele, idem à Pitgam; Decrocq, idem, idem; Debaecque, homme de lettres à Bergues; Boutten, cultivateur à Armsbouts-Cappel; Verhille, propriétaire, idem; Dewaele, cultivateur à Hoymille; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues; Miksels, médecin à Quaedypre.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerkhove, *vice-prés.*, à Volverinckove, Vanhoutte, cultivateur à Herzeele; Houtters, id., idem; Bergerot, maire à Esquelbecq; Sapelier, cultvateur à Zeggers-Cappel; Blanquaert, idem, idem; Marcotte, idem, idem; Deseize, idem, à Wormhoudt; Denielle, idem, idem; Dehaële, idem, idem; Liévin, Ate, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, *vice-président*, aux Moëres; Danotte, cultivateur à Killem; Wemaere, idem à Rexpoëde; Dewaële, idem, idem; Vandaele, idem à Warhem; Bollingier, idem, idem; Vandenbavière, idem, à Bambecque; Vandermeersch, id., à Hondschoote; Lelieur, idem, idem; Coppens, idem, idem.

Membres résidants hors de la circonscription. MM. Hamereel, cultivateur à Spycker; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg; Bortier, proprétaire à Ghistelle, près Furnes; Landron, cultivateur à Brouckerque.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✲, maire de Bourbourg, *président*;

Vandenbavière, ultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire*.

Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrondissement, à Gravelines; Bachelier père, ancien maire, à Cappellebrouck.

Membres titulaires. — *Canton de Bourbourg.* NM. Decoussemaker, ✲, ✲, ✙, conseiller général, à Bourbourg; Descarpentry, juge-de-paix, idem; Vercoustre, propriétaire, idem; Deschodt, cultivateur, idem; Delecourt, pépiniériste, idem; Porquet-Dourin, cultivateur, idem; Duval, vétérinaire; Tettart, Aug., idem; Belle père, propriétaire, idem; Belle, Ed., cultivateur, idem; Vercoustre, Vict., idem, idem, idem; Ryckevaert, idem, idem; Dereude-Vandenbrouck, idem, idem; Duytsche, idem, idem; Desmidt, idem, idem; Waguet, idem, idem; Meesemacker, idem, idem; Dereudre-Dehorter, idem, idem; Dufour, idem, à Brouckerque; Debavelaere, idem, idem; Francke, idem; Landron, idem, idem; Mahieu, idem, à Cappellebrouck; Meesemacker, idem, idem; Déricke, idem, idem; Deram, idem, idem; Landron, Désiré, idem, idem; Bellangé, idem, idem; Hauw, idem, à Looberghe; Bogaert, idem, idem; Wemaere, maire à Spicker; Senaene, J., culttvateur, idem; Senaene, B., idem, idem; François, idem, à Saint-Pierrebrouck.

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines; Geersen, idem, à Craywick; Longueval, maire à Laon; Fétel, cultivateur, idem; Caron, idem, idem; Fétel-Longueval, idem, idem; Thelliez, idem, idem; Hubert, idem, idem; Fournier, idem, idem; Backeroot, idem, idem; Fétel-Devos, idem, à Loon; Stevenodt, adjoint à Loon; Devos, cultivateur, idem; Louf, à Saint-Georges.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Deschodt, *vice-président*; Deberdt, *secrétaire*; Margerin, *trésorier*.

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville; Cleenewerck, ✲, conseiller général; Villette, à Pradelle; Joie, à La Gorgue; Dequidt, à Ste.-Marie-Cappel; Bouillez-Verhaeghe, à Merville; Beck, à Steenvoorde; Dumont, à Ebblinghem; Schrevere, à Zuydpeene; Lutun, à Merville; Mooreel, à Ecke; Deschodt, à Hazebrouck; Lobbedez, idem; Duquenne, ✲, à La Gorgue; Demeersseman, à Borre; Loridan-Hullebert, à Estaires; Vandaele, à Zermeezeele; Claudorez, à Morbecque; Reumaux, à Wemaers-Cappel; Rohart, à Estaires; Warein, à Hazebrouck; Lespagnol, idem; Bieswal, idem; Smagghe, idem; Margerin, idem; Debaecker, idem; Guermonprez, idem; Houvenaghel, idem; Omaere, Louis, idem; H. Omaere, idem; Joetz, idem; de la Serre,

à Renescure ; de Palmaert, à Ebblinghem ; Carlier, à Steenbecque ; Hadout, à Merville ; Cattoir-Flahaut, à La Gorgue ; Vandenbussche, à Arnêke ; Decanter, à Steenvoorde ; Deroo, cultivateur à Morbecque ; Coustenoble, à Merville ; Lerouge, à Estaires ; Gombert-Dupont, à Merville ; Stockeel, à Winnezeele ; Houvenaghel, à Hazebrouck ; Pocqueur, à Staple ; Deboudt, idem ; Courin, idem ; Oudoize, à Borre ; Léturgie, à Ste.-Marie-Cappel.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Behaghel, conseiller général, *président ;* Gourmez-Caboche, *secrétaire* ; Baelde, P., *trésorier.*

Membres résidants. MM. Stoppelgast ; Decoussemaker, Henri ; Declercq ; Decoussemaker, Maximilien ; Duverlie ; Salomé ; Lauwerière ; Delerue ; Delangre ; David ; Hopsomer ; Dumetz, docteur en médecine ; Deswarte ; Devos ; E. Flabaut ; H. Flahaut ; Vandewalle, Henri.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 180 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président* ; le secrétaire-général de la Préfecture ; le maire de Lille.

Bureau. MM. Lefebvre (O. ✲), propriétaire, *président honoraire* ; Beaucarne-Leroux, cultivateur, *président* ; comte de Melun, ✲, *vice-président* ; Heddebauld, *idem* ; R. Telliez, juge-suppléant, *secrétaire-général ;* Lethierry, *secrétaire-adjoint* ; Defontaine, F., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste* ; Jules Lefebvre, *bibliothécaire-adjoint* ; Tripier-Durieux, idem, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président* ; Tordeux, E., *vice-président* ; Caverne fils, *secrétaire* ; Fosset, *secrétaire-adjoint* ; Delflache, *trésorier* ; Bourgeois, *bibliothécaire ;* Mailliart, *bibliothécaire-adjoint.*

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnelles ; Legrand, Th., filateur à Fourmies ; Azambre, propriétaire à Avesnes ; Hennet, à Bavai ; Mary, propriétaire à Aymeries ; Lelong, maître de postes à Avesnes ; Douai-Macaretz, fabricant de sucre à Ghissignies ; Darcy, idem, à Sains ; Dequesnes, maire à Landrecies ; Godard-Desmaret, ✲, député, à Trélon ; Wagnier fils, idem, à Semousies ; Poncet, vétérinaire au Quesnoy ; Waquier, idem, à Dourlers ; Hédon, idem, à Cartignies ; Sury, idem, à Berlaimont ; Blanchard, propriétaire à Baslieu ; Evrard, juge-de-paix à Avesnes ; de Colnet, pro-

priétaire à Dompierre ; Martin, capitaine en retraite à Fayt ; Brillet, négociant à Dourlers ; Juniet, propriétaire à St.-Hilaire ; Lambert, notaire à Cartignies ; Gosse, propriétaire à Petit-Fayt ; Lengrand, idem, à Haut-Lieu ; Letorel, idem, à Trélon ; Marchand, notaire à Avesnes ; Collart fils, à Baslieu ; Madoulé, vétérinaire à Landrecies ; Noquet, idem, à Maroilles ; Hulin, propriétaire à Cartignies ; Bevière-St.-Fleury, idem, à Avesnes ; Bourgeois, juge-de-paix, à Trélon ; de Préseau, propriétaire à Avesnes ; Maillard, id., idem ; Guillain-Liébaut, idem à Dompierre ; Dineux-Havée, id. à Avesnes ; Dubreucq, cultivateur à Wargnies-le-Grand ; Emond, notaire à Berlaimont ; Compagnie, propriétaire à Landrecies ; Hubert, banquier, idem ; Lelong, à Landrecies ; Bricart, propriétaire à Boulogne ; Bricart, Emile, idem, idem ; Couppé-Brillet, négociant à Dourlers ; Brochet, ingénieur civil, à Landrecies ; Viroux, propriétaire à Avesnes ; Renaux, meunier à Floursies ; Bachy, pharmacien à Maroilles ; Brulin, instituteur, idem ; Demoulin, notaire à Dourlers ; Ansieau, brasseur à Trélon ; Dubois-Viroux, imprimeur à Avesnes ; Cuvillier, adjoint à Trélon ; Coquelet, filateur à Fourmies ; Defontaine, instituteur, idem ; Malengreaux, propriétaire à Trélon ; Collignon, maître de verries, idem ; Hostelet, propriétaire, idem ; Marcoux, idem, idem ; le comte H. de Nédonchel, idem, à Jolimetz ; Blanchard, propriétaire à Baslieu ; Renoirt fils, à Flaumont ; Lefebvre, propriétaire à Saint-Hilaire ; Lamendire, à Baslieu ; Devaux, propriétaire à St.-Hilaire ; Bonnaire, brasseur à Landrecies ; Samain, propriétaire à Cartignies ; Fremin du Sartel ; idem à Potelle ; Laurent, idem à Villereau ; Boulanger, brasseur à Forest ; Lenain, maire à Prisches ; Burlion, propriétaire à Prisches.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire* ; Walrand, notaire, *président* ; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président* ; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire* ; Levecque, receveur municipal, à Maubeuge, *trésorier* ; de la Torre, conseiller-général, maire à Saint-Vaast, président du comice de Bavai ; Coulmon, conseiller d'arrondissement, à Bavai, vice-président du Comice de Bavai ; Bever, notaire à Solre-le-Château, président du comice de ce canton ; Rouez, conseiller-général et maire à Solre-le-Château, vice-président de ce comice.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES.—*Agriculture*, M. Hamoir, Gustave, ✻, *président* ; —*horticulture*, M. Bultot, *président* ; M. Normand, directeur de l'école primaire, *secrétaire*.

CONDÉ. — M. Bonnier, juge-de-paix, *président*; M. Waternau, *secrétaire*.

SAINT-AMAND. — M. Nicole, *président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*.

DENAIN. — M. Deslinsel, ✻, *président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*.

CAMBRAI.

Bureau. MM. De Beaumont, propriétaire, *président*; Leleu, cultivateur, membre du conseil général, *vice-président*; Evrard, ✻, ingénieur civil, *secrétaire*; Ledoux, notaire, *trésorier*.

Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1853.

Il existe dans le département cinq stations d'étalons impériaux; elles sont placées à Lille, Valenciennes, Avesnes, Le Cateau et Bourbourg, et comprennent ensemble 15 étalons.

Les étalons départementaux, au nombre de vingt-deux, sont répartis dans les divers arrondissements.

Outre les étalons désignés ci-dessus, il existe dans le département du Nord 13 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte.

Des fonds sont affectés, depuis plusieurs années, au budget départemental, à l'amélioration de la race chevaline, et le Conseil général a inscrit au budget de 1864 une somme de 3,000 fr. destinée à encourager l'achat d'étalons par l'industrie privée.

Des encouragements de trois natures sont accordés pour favoriser l'amélioration des races de chevaux.

1° Des étalons sont mis gratuitement à la disposition des éleveurs pour les consacrer au service de la monte. Les détenteurs souscrivent l'engagement de se conformer aux dispositions d'un arrêté préfectoral du 17 janvier 1854 qui a réglé les conditions du placement;

2° Des étalons achetés par le département sont revendus à prix réduit à des cultivateurs ou éleveurs. Ces derniers souscrivent un engagement spécial. Ils sont tenus de les consacrer à la reproduction pendant cinq ans, à péril par eux de rembourser au département la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, plus une somme de cinq cents francs pour tenir compte au département tant des menues dépenses auxquelles les acquisitions donnent lieu, que du préjudice résultant de la revente de l'étalon;

3° Des primes sont accordées aux meilleurs étalons appartenant à l'industrie privée. Les lauréats du concours prennent l'engagement de se conformer aux conditions du programme.

L'acquisition directe, par les particuliers, d'étalons départementaux de valeur est souvent impossible, parce que ces animaux, même quand on les désire, sont très-difficiles à trouver et à choisir. Le mode d'achat avec primes et de revente par le département, stimulera les marchands de chevaux à se procurer de jeunes sujets dans les pays producteurs. Les amateurs, par suite, auront la certitude de pouvoir faire, au chef-lieu du département, à jour fixe, les meilleurs choix désirables, et la question de l'amélioration de la race chevaline entrera dans une voie sérieuse et féconde en heureux résultats.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853 par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlmann (O. ✻), *président*; Verley, ✻, *vice-président*; Rouzé, ✻, *trésorier*; Wat-

tine-Bossut, Tilloy-Casteleyn, ✲, Loyer, ✲, Scrive-Bigo, ✲, Descat-Leleux, ✲, Bonte, Vanderhagen, Bernard, Delesalle, Descamps, Decroix, V. Saint-Léger.

Membres correspondants. MM. Wallerand, ✲, G. Tilloy, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Patoux, ✲, Giroud, *dans l'arrondissement de Douai.*

Secrétaire de la Chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. Morel-Agie, ✲, *président*; Zoz. Choquet, *trésorier*; A. Carlier, Becq, ✲, Choquet, Hector Féron, ✲, Lefebvre, Vaucauwenberghe, Petyt, Broquant, Bourdon.

Secrétaire de la Chambre, M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. Lefebvre, Emile, ✲, *président*; Canonne, ✲, *vice-président*; Delame, *trésorier*; Bracq, ✲, Lewille, ✲, Durieux, Blanquet, ✲, Hamoir, Aug.; Renard.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Dumont, ✲, maître de forges à Ferrière-la-Grande; Hamoir, id., à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge; Clavon, filateur de Fourmies.

Secrétaire de la Chambre, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Cinq chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* Jourdain-Defontaine, Leplat-Desnoulet, Lucien Nollet, Lorthiois-Desplanques, Motte, Jonglez-Wattel, Deroubaix, Leurent, Laloy, Duvillier-Duriez, Lamourette, F. Masurel; *secrétaire*, M. Elie Brun.

ROUBAIX. MM. Paul Defrenne, *président;* Bossut, Eeckmann, Mimerel fils, ✲, Lefebvre, Delfosse, Descat, Réquillard-Screpel, Wattine-Bossut, Grimonprez-Bossut, J. Delattre, Screpel; A. Boissière; *secrétaire*, M. Brun-Lavainne.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✲, *président*; Pierson, Cornaille-Leroy, Lallier, Seydoux, (O. ✲), Milcent, Tilloy, G. Mallet, Bertrand, Brabant, Quinchon, Petit, H. Huart; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. N..., *vice-président*; Mailliet, filateur à Avesnes; Dumont, ✲, maître des forges à Ferrière-la-Grande; Rouez, Zénon, filateur de laine; Tordeux, idem; Godard-Desmaretz, ✲, maître de verreries; Coquelet-Boniface, filateur à Fourmies; Hamoir, directeur des hauts-fourneaux à Maubeuge; Hazard, marchand de bois à Beugnies; Sculfort, fabricant; Clavon, filateur de soie; Herbecq, manufacturier; George; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. Un décret du 3 août 1863 ayant autorisé l'établissement d'une chambre consultative des arts et manufactures à Douai, il a été procédé à l'élection des douze membres qui doivent la composer. Cette opération a amené la nomination de MM. Fiévet, ✲, fabricant de sucre à Masny; Giroud, raffineur de sucre à Douai; Patoux, ✲, maître de verreries à Aniche; Dejaeghere, brasseur à Douai; Guilbert-Estevez, ✲, fabricant de sucre à Orchies; Villemain, directeur des mines d'Auberchicourt; Butruille, fabricant de toiles à Douai; Hanotte, entrepreneur, idem; Bacley, fabricant de tulle, idem; Boulanger, marchand de vin, idem; Dupont, banquier, id.; Paix, Edm., négociant en grains, idem.

BUREAU DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES A ROUBAIX.

Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✲, F. Frasez, J. Lagache, ✲, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel fils, ✲, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. A. Musin.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES.

Institué par arrêt préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. le Préfet (G. O. ✲), *président*; De Melun, conseiller-général, *vice-président*; Durieux-Forret, propriétaire, *secrétaire*; Dupont, inspecteur; Malfait, propr.; Caux, vérificateur des poids et mesures; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil; Fr. Defontaine, propriétaire; De Caulaincourt, propriétaire; de Germiny, idem, Jonglez-Deligne, idem; Vandercuyssen fils, idem; Durieux Forret, à Lille; Boussemaert, ancien notaire, à Armentières; Dubuisset, docteur en médecine, à Quesnoy-sur-Deûle; Bulteau, brasseur. à Pont-à-Marcq; Six, tanneur, idem; Decottignies, commerçant, idem; Briffault, cultivat., à Flers; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille; Brasme, rentier à Haubourdin; Auffray, capitaine en retraite, idem; Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille; Denniel, idem; Jeanson, anc. pharmacien, à Armen-

lières ; Prevost, conseiller municipal, à Templeuve ; Menche, prop. et maire, à Haubourdin ; Lefebvre-Crombez, négociant, à Tourcoing ; Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos ; Billon, docteur en médecine, idem ; Billet, marchand, à Halluin ; Demeestère, ✲, propriétaire, idem ; Dujardin, propriétaire, à Roubaix ; Prouvost, propriétaire, idem ; Pennel, propriétaire, à Ronchin ; Flippo, idem, idem ; Dubar-Delespaul, négociant, idem ; Delahaye, pharmacien, à Seclin ; Messéan, percepteur, à Comines ; Catteau-Lauwick, propriétaire, idem ; Nollet, négociant, à Tourcoing ; Masnou, avocat, à Lille ; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire, à Haubourdin ; Duverdyn, propriétaire, idem ; Bonte, idem, idem ; Flamen-Charvet, propriétaire, à Lille ; Debuchy, idem, à Roubaix ; Brulois, idem, idem ; Delemer-Peuvion, idem, à Lille ; Lepercq, brasseur, à Quesnoy-sur-Deûle ; Ollivier-Charvet, propriétaire, à Lille ; Henry, docteur en médecine, à Seclin ; Dujardin, rentier, idem ; Quecq, avocat, à Lille ; Taillar fils, propriétaire, idem ; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul ; Poullet-Brunel, idem, idem ; Gruez, capitaine de Douanes en retraite, à Wambrechies ; Butin, pépiniériste, idem ; Destombes-Leroy, propriétaire, à Tourcoing ; Delputte, fabricant, idem ; Apprederis, propriétaire, idem ; Beaudoux, ancien notaire, à Phalempin ; Pipelart, marchand, idem ; Brulois, cultivateur, à Wasquehal ; Selosse, idem, idem ; Mille, propriétaire, à Lille ; Mourcou, idem, à Lille ; Guichard-Evrard, idem ; Rouzé, propriétaire à Willems ; Moutardier, receveur, à Tourcoing ; Rameau, propriétaire, à Templeuve ; Lefebvre, propriétaire, à Hellemmes ; Rouzière, idem, à Lille ; Houzé de l'Aulnoit, avocat, idem ; Dupire-Duponchel, propriét., à Roubaix ; Ducourouble, idem, à Lille ; Brice, ancien notaire, idem ; Jules Lefebvre, propriétaire, idem ; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, à Lille ; Ployette, propriétaire, idem ; Dorémieux, ✲, conseiller municipal, idem ; Dechin, rentier, à Lille ; Gennevoise, avoué, idem ; Romont, propriétaire, idem, Collet, professeur, idem ; Chombart, avocat, idem ; Delerue, propriétaire, à Ascq.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque ; Morel, conseiller municipal, idem ; Meneboo, ✲, docteur en médecine, id.; Bonvoisin, inspecteur primaire, id.; Deleflie, maire de Watten ; Hilst, id., à Armbouts-Cappel ; Favier, receveur d'enregistrement à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Béhaghel, membre du conseil-général, à Bailleul ; Arnould, négociant à Merville ; Delassus, idem, idem.

ARRONDISSEMEMT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai ; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau ; Sartiaux, propriét., id.; Bouchez, vérificateur des poids et mesures,

idem; Crépin, conseiller-général, à Noyelles; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé, à Rumilly; Sorlin, prop., à Banteux; Delafons, id., au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, propriétaire à St-Hilaire; Darcy, père, id., à Stains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop., à Etrœungt; Marsy, pharmacien, à Landrecies; Philippe, brasseur, à Maubeuge; de Lagorce, prop., id.; Mathieu, médecin, à Hautmont; Marchand, prop., à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop., au Quesnoy; Lustremant, médecin, à Wargnies-le-Petit; Carlier fils, prop., à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, prop., au Quesnoy; Couvez, marchand de bois, à Solre-le-Château; Divry, notaire, à Fourmies; Delloue, prop., à Anor; Delhaye, ancien notaire, à Bavai; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Bernaille, maire, à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué, à Douai; Tréca-Leleu, propriétaire, id.; Imbert de la Phalecque, avocat, idem; Potiez, propriétaire, idem; Lavoix, receveur municipal, idem; Desnède, propriétaire, idem; Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire, idem; Branque, maire, à Lécluse; baron de Bouteville, conseiller général, à Hornaing; Piédanna, médecin, à Marchiennes; Leleu, conseiller d'arrondissement, à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire, à Bruille-St.-Amand; Deslinsel, maire, à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures, à Valenciennes; Renard, ✲, membre du conseil général, à Fresnes; Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain; Deslinsel, propriétaire, à Onnaing; de Monchaux, contrôleur, à Valenciennes; Barbieux, notaire, à St.-Amand; Bouchelet, maire, à Lourches; Morelle, idem, à Haspres; Waterneau, médecin; Castiaux, maire, à Vieux-Condé; Bracq, ✲, idem, à Valenciennes; Trancrède fils, idem, à Marly; Lecuyer, ✲, idem, à Saint-Saulve; Manouvrier, médecin, à Valenciennes; Courtin, propriétaire à Valenciennes; Dutouquet, architecte, idem; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

Directeur, M. Verley, ✲; *administrateurs*, MM. Bernard, Descamps (Alfred); Gihoul; Heurté; Huet; Rouzé, Th., ✲; Scalbert, A.; Verstraete, Em.; Wallaert, Aug., ✲; *censeurs*, MM. Charvet-Barrois; Marracci; Pollet.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt-Dubois; *administrateurs*, MM. Delame-Lelièvre; Dupont; Lefebvre; Dècle; Hollande; Ewbanck; Bracq-d'Abancourt, ✲, Hamoir; Harpignies père; *censeurs*, MM. Canonne, ✲; Lebret, ✲; Blanquet, ✲; *caissier*, M. Véron; *comptables*, MM. Bonnin et Bourriot.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Beck père; Thierry; Vancauwemberghe; Collet-Taverne; Z. Chocquet; Bonvarlet; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✲; Féron, ✲; de Cleebsattel, ✲; *caissier*, M. Hernu; *comptable*, M. Fournier.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

Directeur, M. Kiener; *caissier*, M. Grimbel; *conseil d'administration*, MM. Catel-Béghin, Derode, P.; Descat-Leleux, ✲; Droulers; ✲, Gentil, Arthur; Grandel-Parvillez; Groulois; Honnorat; Kuhlmann (O. ✲), Loncke-Maccartan; Noyelle; Scrive; *censeurs*, MM. Richebé (O. ✲), Maracci, Vanderhagen, Alex.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change.* MM. Sergent, *syndic*; Sauvage, *premier adjoint;* Alibert, *deuxième adjoint*; Deman, A.; Sapelier, H.; Spiers, Leroy, Vandercolme fils, Lefebvre, Plaideau, Birck, Debacker.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change.* MM. Ch. Duquesnoy, *syndic*; Verbiest, Liagre, Prat, Labielle.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Salembier, *syndic*; Mercier, *premier adjoint*; Roland, *deuxième adjoint*; Degueuser, Blancho, Desmyttère, Werquin, Desoubry.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change courtiers de commerce.* MM. Lefebvre, *syndic*; Pouille, *premier adjoint*; Maure, *deuxième adjoint*; Lasorne, Campion, Cambier, Dumoutier, Jeannin.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Courtiers de commerce. MM. Denoyelle, *syndic*; Maqueron, *syndic-adjoint*; Derombies, *secrétaire*; Canu, Delgrange, Bultot.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des États-Unis d'Amérique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; Jodocius, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Plaideau, agent consulaire d'Autriche; Chamonin, ✠, (Esp.), vice-consul d'Italie et vice-consul d'Espagne; E. Darras, consul de Mecklembourg; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; L. Debaecque, vice-consul de Russie; Collet, consul de la république de Vénézuela; Beck, consul d'Oldenbourg.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

TOURCOING. M. Sioen, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de départements ou d'arrondissements comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de départements et d'arrondissements. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistiques du département du Nord sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. le Préfet du Nord, *président*; le maire de Lille, *vice-président*; Bernard, cons. gén.; Kuhlmann, id.; Rouzé, cons. d'arr.; Lefebvre, ✠, doyen-curé; Honoré, id.; Aernouts, id.; Leconte, ✠, id.; Bafaleur, id.; Vieillard-d'Estrées, dir. des dom.; Renard, dir. des cont.; Leroy, dir. des douan.;

Bourdon, juge; Lejosne, j.-de-p.; Dancoisne, id.; Bougenier, id.; Delerue, id.; Brame, v.-prés. des hosp.; Cazeneuve, docteur-méd.; Bernot, dir. de l'éc. prof.; Verley, dir. de la b.; d'Hastrel, insp. des for.; Marteau, architecte; Marquette, agent-voyer chef hon.; Brigandat, docteur; Cleenewerck de Crayencour, cons. de préf.; Binaut, doct.; Desrousseaux, notaire; Deledicque, id.; Delannoy, avocat; Théry, avocat; Degrimonpont-Vernier, filateur; Delesalle, idem; Longhaye, nég.; Scrive, fabricant; Dorémieux, propriét.; Machu père, fabricant; Mas, nég.; Verstraete, id.; Charvet, id., Toussin, fil.; Steverling-Mallet, nég.; Bernard. id.; Danel, imp.; Ricouart, entrep.; Steverling-Desmons, fil.; Daumas, nég.; Courbon, fil.; Calaisse, nég.; Fays, prop.; Dehau-Deleruyelle, prop.; Derode, prop.; Séon, vét.; Delefosse, av.; Werquin, prop.; Bacq, idem; Defontaine, id.; Obert, id.; Sénéchal-Ovigneur, id.; Venot-Cazier, id.; Hautbois, méd.; Frappé-Leloir, cult.; Richebé, prop.; Bachy, prop.; Castel, fab.; O'Delant, maire; Montaigne, id.; Bajeux, cultivat.; Bigo-Tilloy, fabricant; Houvenaghel, propriét.; Vanlaton, curé; Mourmant, adjoint; Loyer, propriétaire; Herlemont, curé; Lefebvre, fab.; Olivier, docteur; Lesaffre, maire; Gadenne, cult.; Picavet, id.; Cornille, id.; Masquelier, id; Hochart, percept.; Desmazières-Maquet, prop.; Defives, ferm.; Bailly, pép.; Salembier, maire; Leroy, adj.; Claies, cult.; Danset, man.; Vte. Obert, maire; St.-Léger, curé; Delos, cult.; Pollet, id.; Catry, prop.; Desbonnets, cult.; Morelle, maire; Panckoucke, percept.; Dubuisset, cult.; Lefebvre, maire, Baudoux, cult.

Cantons d'Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président;* Pouchain-Boutry, adj.; Rogeau, cult.; Boussemar, not. hon.; Jeanson, anc. ph.; Cerf, perc.; Bouvart, princ.; Dernoncourt, sec. de la m.; Lemor, insp. de Douan.; Musin-Lespagnol, écon.; Briait, maire; Brame, adjoint; Decoster, sec. de la m.; Villers, maire; Decherf, adj.; Duhem, maire; Deron, cult.; Samyn, sec. de m.; Roussel, cult.; Delobel, id.; Pollet, maire; Denoyelle, cult.; Legourmand, maire; Delannoy, brass.; Wicart, march.; Messéan, maire; Prin, adj.

Cantons de La Bassée. MM. le maire de La Bassée, *président*; Ybert, méd; Leleux, rent.; Denabrif père, id.; Costement, géom.; Cousin, not.; Duchâteau, inst.; Lesage, vét.; Lestarquit, cult.; Béghin, id.; Dilly, id.; Marsy, id.; Denis, id.; Lefebvre, id.; Degruson, curé; Lemaire, cult.; Nepveu, cult.; Barbry, fab.; Danel, id.; Dubrulle, cult.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmont, prop.; Haage, cult.; Boulogne, id.; Chombard, maire; Chombard, cult.; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemand, cult.; Conia, cult.; Méplaux, id.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, rentier;

Waymel, id.; Dutilleul, not.; Denis, pharmac.; Lys, méd.; Boidin, prop.; Catteaux, id.; Tilloy, fab.; Sauvage, march.; Ridez, cult.; Chombart, maire; Delgrange, perc.; Adam, cult.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lefebvre, id.; Pannequin, curé; Cordonnier, maire; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Féron, méd.; Derom, not.; Adam, cult.; Leclercq, id.; Piquet, brass.; Appourchaux, cabar.; Leclercq, cult.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, cult.; Delemazure, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Becquet, cult.; Bonnel, id.; Vincent, id.; Lemaire, id.; Gruson, id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pionnier, curé; Pollet, cult.; Duchatelet, inst.; Mortelecque, marchand; Houde, dir. de poste; Beghin, greff. de just.-de-paix; Duthild, juge-de-paix; Leroy, rec. m.; Morel, rec. enreg.; Dufossé, inst.; Boulinguez, id.; Fardel, prof.; Triquez, id.; Legrand, c. de p.; Bacle, adj.; Danisset, cult.; Chombart, cons. gén.

Canton de Cysoing. MM. le maire à Cysoing, *président;* Brame, cons. gén.; Montenuis, j.-de-p.; Delerue, adj.; Rousselle, curé; Legentil, adj.; Desmons, brass.; Lefebvre, cult.; Druon, maire; Dauchy, cult.; Maigret, id.; Huin, maire; Carpentier, secrét.; Foutry, maire; Lecocq, cult.; Deffontaine, adj.; Thierrie, cult.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Carpentier, id.; Dufresnoy, id.; Caby, id.; Mouque, id.; Castel, id.; Lefebvre, maire; Dutilleul, cult.; Pollet, maire; Pollet, cult.; Pollet, B., id.; Baratte, maire; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, ex-percept.; Cocheteux, fab.; Demesmay, agron.; Wartel, adj.; Hovine, maire.

Canton d'Haubourdin. MM le maire d'Haubourdin, *président;* Ravaux, doyen-curé; Tierce, juge-de-paix; Derbigny, conseiller de préfecture; Thomas, rec. de l'enr.; Labbe, arpenteur; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Desplanques, curé; Cazier, Ed., propriétaire; Lutun, cult.; Lelong, maire; Picavet, J.-B.; Descamps Le Nory; Sauvage, L.; Lefebvre, Jules; Hochart, id.; Bécuwe, curé; Platel; De Garsignies, maire; Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutun, adj., Coisne, ancien maire, Vandenem, pr.; Josson, not.; Billon, maire; Hochsteter, chim.; Platel, ferm.; Galloo; Defives, adj.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire; Becquart, adj.; le comte O. D'Hespel, maire; Deleporte, meun.; Menu, not.; Flament, prop.

Canton de Lannoy. MM. le maire de Lannoy, *président;* Brame, adjoint; Delecroix; de la Girennerie, maire; Reuflet, id.; Havez, id.; Salembier, id.; Duquennoy, id.; Crespel, id.; Libert, id.; Loridant, id.; Salembier, id.; Delannoy, id.; Hespel, adj.; Rouzé, id.; Agache, cult.; Deleplanque, maire; Delahaye, id.; Boutemy, id.; Delattre, secrét. de mairie; Romain, maire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. le maire de Pont-à-Marcq, *président;* Dujardin, curé; Delecluse, j.-de-p.; Mantoulet, percept.; Six, adj.; Carton, inst.; Delemer, propr.; Roger, maire; Lefebvre-Durot, cult.; Legrand fils, march.; Cormon, cult.; Des Rotours, député; Jacquart, cult.; Theys, prop.; Wartelle, cult.; Lefebvre, fab. de sucre; Bernard, cult.; Levaillant, maire, Durot, fab.; Chardot, percept.; Lepeuple, cult.; Lambelin, maire; Favier, adj.; de Maulde, prop.; Trézé, cult.; Lecoufre, idem; Lemesre, maire; Delannoy, curé; Chuffart, cult.; Mathias, off. de s.; Lemire, cult.; Lecouffe, id.; Wauquier, fab.; Tiers-Mallet, cult.; Dancoisne, id.; Mazingue, maire; Denneulin, cult.; Vallois, fab.; Bruneau, maire; Lebouco, prop.; d'Hancarderie, id.; Wigniolle, instit.; Durieux, maire; Heddebault, prop.; Devienne, cult.; Choquet, meunier; Vallois, maire; Desmoutiers, c. gén.; Deregnaucourt, doyen-curé; Lefebvre, cult.; Boutry, id.; Agache, id.; Dubois, maire; Duprez, cult.; Liétard, id.; Pollart, id.; Dillies, maire; Coget, fab.; Pipelart, march.; Delval, fab.; Brunet, cult.; Denneulin, maire; Cogent, fab.; Heddebault, prop.; Duquesnes, prop.; Duflot, cult.; Moreau, maire; Favier, cult.; Broutin, prop.; Havet, cult.; Grauwin, maire; Plouvier, prop.; Macquart, cultiv.; Legrand, cultivateur.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. le maire de Quesnoy, *président*; Desplanque, juge-de-paix; Fauvarque, dist.; Desrumeaux-Cailleret, ind.; Lepercq, fab.; Dubuissez, docteur-médecin; Decottignies, doyen-curé; Delattre, rec. de l'enr.; Lambelin, J.-B., cult.; Lepercq, J., brass.; Gervoson, gr. du j.-de-paix; Ghestem, rent.; Cuvelier, percepteur; Régnier, d.-curé; Meurillon, adj.; Cuvelier, doct.-médecin; Desbonnets, adj.; Messéan, perc.; Catteau-Béghin, man.; Cuvelier, Ed., cult.; Goeman, id.; Chouff, rec. des douanes; Vandermersch-Paret, adj.; Dumortier, secrét. de m.; Liénard, cult.; Ghestem, idem; Duthoit, maire; Delattre, cult.; Pollet, adj.; Fauquembergue, maire; Deleforterie, adj.; Castelain de Lispré, prop.; Lambelin, maire; Flipo, march. de ch.; Ghestem, adj.; Delebecque, maire; Billard; id.; Vanelslande, adj.; Duflos, march. de lin; Philippo, fabr.; Vanelslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président*; Herrengt, d.-curé; Lanvin, notaire; Dethoor, rec. des cont. indir.; Roussel-Dazin, fab.; Grimonprez-Bossut, adm. des hospices; Destombes, id. du bur. de bienf.; Liagre, doct.-médecin; Lepers, arch.; Brulois, prop.; Chieus, méd.-vét.; Boyaval, prop.; Débuchy, id; Leconte, percept.; Delebecq-Desfontaines, cult.; Lepers-Villers, id.; Ducateau, id.; Richard-Juvenelle, boulang.; Fournier, meun.; Mazure-Prouvost, boucher; Sy, rec. de l'enregistr.; Pannerot, cont. des contrib.; Musin, ch. du bur. de cond.; Brun-Lavainne, sec. de la mairie; Dubar-Delespaul, prop.; Lefebvre,

cult.; Lepers, id.; Tiers, id.; Beaucarne. maire: Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducroquet, march. de charbon; Selosse, adj.; Béghin, maire; Singier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desreumeaux, idem; Lezy, fab.; Duthoit, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Houssez, cult.; Spriet, id.; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. le maire de Seclin, *président*; Collette, cons. gén.; Duport, adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la mairie; Mollet, cult.; Fournier, id.; Dujardin, id.; Duquesnes, prop.; Collette, maire; Delespaul, j.-de-p.; Flinois, sec. de m.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Mauroy père, maire, Debarge, adj.; Denoullet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de m.; Lemaire, maire; Godin, méd.; Marsillies, inst.; Gravelaines, maire; Le Conte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Vandaele, curé; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur fils, inst.; Couvreur père, sec. de m.; Marquant fils, adj.; Descamps, maire; Dubois, inst.; Descamps, cult.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Liénard, cult.; Bonnet, inst.; Durot, cult.; Marchand, maire; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de m.; Carpentier, inst.; Malfait, maire; Debuchy, cult.; Legrain, maire; Thobois, cult.; Grard, fab.; Isbled, sec. de m.; Rose, maire; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst; Dilly, id.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Gravelaines, maire; Leconte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Couvreur père, sec. de m.; Marquant fils, cult.; Descamps, maire; Descamps, cult.; Bonnet, inst.; Durot, prop.; Marchand, maire; Carpentier, inst.; Legrain, maire; Isbled, sec. de m.; Carré, cult.; Hocedez, maire; Waymel, adj.; Pouille, arp.; Desprez, inst.; Carpentier, s. de m.

Canton de Tourcoing. MM. le maire de Tourcoing, *président*; J. Leblan, adj.; Bernard, adj.; Duchochois, adj.; Hassebroucq, notaire; Vandebeulque, cult.; Toulemonde, march. de grains; Plouvier, cult.; Dassonville-Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Lerouge, id.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rent.; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaître, fab.; Lemaire, idem; Mignon, cult.; Lefebvre, maire; Clarisse, cult.; Vanandreswelt, idem; Mullié-Catteau, cultivat.; Dewitte-Lemaître, cultivat.; Rousselle-Samain, idem; Ghestem-Catteau, rent.; Labbe, maire; J.-B. Destombes, cultiv.; J.-B. Lelong, idem; Lecat-Butin, maire; de Wazières, prop.; Botelle, cultiv., Lefebvre, id.; Delos, maire., Ducrocq, not.; Despatures, adj.; Honorez, id.; Ducroquet, cult.; Liénart-Binault, brass.; Bourgeois, maire; Picavet, cult.; Desbouvrie, id; Mullier, id.; Deswitte-Tiers, prop.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Cantons de Dunkerque. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque, *vice-président*; de Clebsattel, député; Cuel, cons-gén.; Carlier, id.; Verlingue, directeur des douanes; Delaetre; doyen-curé; Deconinck, id.; Lambert, vérificateur des domaines; Féron, négociant; Choussy, juge-de-paix; Plocq, ingén. des ponts-et chauss.; Beck, cons. mun. Bessat, id.; Lemaire, médecin des épidém.; Delaetre, prop.; Derode, nég.; Hovelt, not.; De Boe, id.; Bonvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, contr. des contr. dir. Lebleu, ag. v. princ.; Lemaire, présid des Waet.; Bigorne, cult.; Schodduyn, maire; Matieu, maire; Candeliez fils, fab.; Caudron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, prop.; Leuregaus, maire; Wemaere, cult.; Geersen, maire; Clément, cult.; Maegherman, maire.; Cardock-Lebecque, cult.; Pacquet, prop.; Daulle, maire.; Deschilt, curé; Waelkens. prop.; Steen, maire Paraviccini, recev. des douanes; Adam, maire; Vanoudendyck, id.; Sauvage, indust.; Delaeter, desservant.

Canton de Bergues. MM. le maire de Bergues, *président*; Delautre, grand-doyen; Deberdt, j.-d.-p.; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct. méd.; Alavoine, percept.; Vanhoucke, id.; Duhamel, prop.; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Deblock, cons. mun.; Delporte, not.; Demol, rec. de l'enr.; Deschamps, rec. mun.; Bloem. c. de p.; Gersen, vét.; Demeunynck, nég.; Carpentier, secrét. de la mairie; Hilst, maire; Meezemaker, maire; Bastaert, cons. mun.; Caenens, maire; Cooren, id.; Cokenpot, cult.; Beyart, cult.; Decrocq, maire; Dewaele, ancien maire; Debavelaere, maire; Debreyne, cult.; Denide, c.-m.; Deroubaix, perc; Vanhove-Vanoudendicke, cult.; Stevenoot, id; Lelieur, id.; Duyck-Quenton, maire; Ruyssen, cult.; Delylle, maire; Deuwel, cult.; Verriele, maire; Meneboo, maire; Decourtroy, indust.; Dumont, maire.

Canton de Bourbourg. MM. le maire de Bourbourg, *président*; Decarpentry, j.-de-p.; Cadet. doyen-curé, Vercoustre, cond. des Waet.; Blaevoet, prop.; Deschodt, adj.; Joos, sec. de m.; Bondu, prop.; Belle, maire; Meullemeestre, cult.; Vercoustre, id.; Stevenoodt, id.; Franck, cons. mun.; Landron, id., Banraet, maire; Isoré, sec. de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, adj.; Dauchel, anc. maire; Vanderhaeghe, cult.; Landron, maire; Bellenge, cult.; A. Meesmacker, adj.; D. Landron, id., Moreau, cult.; Porteman, maire; Castier, maire; Boin, brass.; Wemaere, prop.; Delrue, inst.; Landeau, fab.; Casella, huissier; Drieux, maire; Deleflie id., Coolen, sec. de la m; Vergriete, adj.; Vercoustre, cult.; François, id.; Vanderhaeghe, id.; Lysensoone, cult.; Ghys, id.; Foncel, Desmidt, maire.

Canton de Gravelines. MM. le maire de Gravelines, *président*;

Deborde, recev. des douanes ; Malot, id. de l'enreg.; Landsheere, doyen-curé; Hautefeuille, doct. en méd. ; Noël-Catrice, id.; Lootdregt-Gerard, not.; Salomé, id.; Vanwormhoudt, entrep.; Anquez Caron, cult. ; Debavelaere, id. ; Vandenbavière, maire; Delattre, curé; Petit-Anicet, cult.; Fournier, id.; Tettart, maire; Bacquet, id.; Geerssen, id.; Tassaert, cult.

Canton d'Hondschoote. MM. le maire d'Hondschoote, *président* ; Bollengier, adj. ; Duvet, j.-de-p.; Salomé, doyen-curé ; Goudaert not. ; Cornaille, comm. de p. ; Outters, brasseur ; Favié, recev. de l'enreg.; Dabbadie, percept.; Demeerseman, nég ; Vanderheyde, cl. de not.; Rolo, brig. de gend.; Vanbokstael, maire; Atteleyn, cult. ; Blankaert, id. ; Loby, maire ; Millevieille, rec. des douanes; Deswaert, cult ; Debrauw, maire, Dannoot, cult., Mallengier, maire; Bollengier, cult.; Gérard, maire; Cahaniez, rec. des douan.; Deprez, maire ; Dewaele, cult.; Vanbokstael, id.; Galle, maire ; Wemaer, id.; Dezeure, officier de santé ; Vandael, cult.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, *président*; Deram, cult.; Bergerot, maire; Bilvas, garde for.; Bogaert, cult., Bous, arpent.; Caillié, doyen-curé; Dewulder, maire ; Creton, cultivat.; Cloet, id.; Coloos, prop.; Quenson, secrét. de mair.; Debavay, percept.; Debreyne, not.; Decorte, maire ; Denièle, cult.; Devey, not.; Heem, prop.; Hoets, rent.; Lebeau, rec. des cont. ind.; Liévin, brass.; Dujardin, percept.; Morael, doct. en méd.; Marcotte, cult. ; Outters-Hilst, maire; Seize, cult.; Stevenoot, id.; Vandenbilke, maire ; Vandenkerckhove, idem ; Vandenkerckove, prop. ; Vandercolme, id. ; Vanhaecke, cult.; Vankerseeke, id.; Vanhoocke, id.; Woestelandt, cult.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. le sous préfet, *président* ; le maire d'Hazebrouck, *vice-président*; Deschodt, cons. gén.; Doë de Maindreville, proc. imp.; Warein, pr.; Vandewalle, idem ; Decapol, man.; Daubigny, cont. des cont. dir.; Cleenewerck, cons. gén. , Bieswal, juge-de-paix ; Massiet, id.; Caboche, gref. du trib.; Prevost, médecin; Schmit, insp. des cont. ind. ; Pouvillon, propriét.; Omaere, cult. ; Waringhem, maire ; Deberdt, id. ; Van Pradelles de Palmaert, maire; Declerck, id.; Degroote, id.; Dupuis, id. ; Hanotte, id.; Cousyn, id.; Vermesch, id. ; Delattre, id. ; Joots, id.; Legillon, id.; Villette, adj.; Claudorez, maire; Coubronne, id. ; Ruckebusch, id.; Lobbedez, id.

Cantons de Bailleul. MM. le maire de Bailleul, *président*; Bacquaert, doyen; Delesalle, rec. de l'enreg.; P. Baelde, rec. mun.; Plichon, cons. mun.; Behaghel, cons. gén. L; . Lotthé, not.; Hie-Vandermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwerière, agr.; Delerue, id.; Meurant, ag.-v.; Vermersch, curé ; Petitprez, cultiv.; Réant, curé; Vannuxem, maire ; B. Vannuxem, brass.; Savage,

meunier ; Billiau, maire ; Plaetevoet, curé ; Nayc, brass.; Henebel, maire ; Debout, curé ; Goethals, rent. ; Savaete, cult.; Leurs, prop.; Plouvier, adj.; H. Plouvier, doct.-méd.; Jourdin, cult.; Delangre, maire ; Cornette, curé; Schodduyn, emp. des contribut.; Chieus-Brasme, brass.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire ; Lefranchois, curé; Seingier-Legris, cons. mun.; Peuvion, fab.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cult.; Wicart, maire; Degraeve, adj.; Acquaert, curé ; Lagersie, brass.; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Cassel. MM. le maire de Cassel, *président*; Windrif, méd.; Behaghel, c.-nég.; Colpaert, cult.; Merchier, perc.; Baelde, vét.; Régent, marchand ; Pastoors, secretaire de mairie ; Barbier, maire ; Dequidt, id.; Barbier, id.; Baelen, id.; Duvet, id.; Pierrens, id.; Faes, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. le maire de Merville, *président*; Gombart-Dupont, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe-Duquenne, not.; Du hamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert, agr.; Depecker, idem; Duquenne, maire; Marsy, cult.; Petitprez, maire; Dequirez, idem.

Canton de Steenvoorde. MM. le maire, *président* ; Vangraeschepe, adj. ; Haeu, j.-de-p.; Bailleul, sec. de m. ; A. Legrand, greff. du j.-de-p. ; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huissier ; Klein, nég.; Venlère, offic. de santé; Decanter, maire; Damman, curé ; Merchier, cult.; Giloots, maire ; Maes, curé ; Moreel, prop. ; Devick, maire ; Legrain, curé ; Staes, march. brass.; Vanthielke, maire; Ruyssen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Blavoet, maire; Duvertie, curé; Deschoit, prop.; Serien, maire; Briche, cult.; Boulangier, cult.; Deschoit, maire; Falcke, cult.; Carolus, cultivateur; Wickaert, maire ; Verhiele, cultiv. ; Stoffaes, notaire ; Sockeel, prop.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Cambrai, *vice-président*; Delloye, indust.; de Beaumont, doct.-méd.; Monier, cult.; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, id.; de Baralle, arch ; Lermoyer, ingén. des ponts-et-chauss.; Bruyelle, ag.-voy.-princ.; Wilbert, avocat; Bruyelle, rec. des hosp. ; Houzé, sec. de la m.; Banse, vét.; Bouchez, vérific. des poids et mes.; Millot, agr. ; les maires d'Awoingt, Cagnoncles, Cauroir, Escaudœuvres, Etrun, Eswart, Forenville, Iwuy, Naves, Niergnies, Ramillies, Thun-d'Evêque, Thun-Saint-Martin, Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Bantigny, Blécourt, Cuvillers, Fontaine-Notre-Dame, Fressin, Haynecourt, Hem-Lenglet, Morenchies, Neuville-Saint-Remi, Paillencourt, Raillencourt, Sailly, Sancourt, Tilloy.

Canton de Carnières. MM. le maire de Carnières, *président*; Bouly, j.-de-p.; Lansiaux, greff. du j.-de-p.; Lecouvez, secr. de

m.; les maires de Saint-Aubert, Avesnes-lez-Aubert, Beauvois, Béthencourt, Bévillers. Boussières, Cattenières, Estourmel, Fontaine-au-Pire, Saint-Hilaire, Quiévy, Rieux, Séranvillers, Villers-en-Cauchies, Wambaix.

Canton du Câteau. MM. le maire du Câteau, *président*; Carlier, cons. d'arr.; Sartiaux, adj.; Taine, id.; Wauters, juge-de-p.; Delvart, greffier de la justice-de-paix; Collart, secrét. de la mairie; Durieux, agréé, les maires de Basuel, Beaumont, Saint-Benin, Catillon, Honnechy, Inchy, La Groise, Mazinghien, Montay, Neuvilly, Ors, Pommereuil, Reumont, Saint-Souplet, Troisvilles.

Canton de Clary. MM. le maire de Clary, *président*; N..., j.-de-p.; Gaillièque, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Audencourt, Bertry, Busigny, Caullery, Deheries, Elincourt, Esnes, Haucourt, Ligny, Malincourt, Maretz, Montigny, Selvigny, Villers-Outréau, Walincourt.

Canton de Marcoing. MM. Malet, maire, *président;* Crépin, cons. gén.; Boulanger, cons. d'arr.; Savary, j.-de p.; Dron, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Anneux, Banteux, Bantouzelles, Boursies, Cantaing, Crèvecœur, Flesquière, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Rumilly, Villers-Guislain, Villers-Plouich.

Canton de Solesmes. MM. le maire de Solesmes, *président*; Decaux, j.-de-p.; Taisne, greff. de la j.-de-p.; Robache, secrét.; Richez, agr.; Dhouailly, inst.; les maires de Beaurain Bermerain, Briastre, Capelle, Escarmain, Haussy, Saint-Martin, Montrécourt, Saint-Python, Romeries, Saulzoir, Sommaing, Saint-Vaast, Vengies, Vertain, Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Canton d'Avesnes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire d'Avesnes, *vice-président*; Georges, j.-de-p.; Evrard, id.; Lambert, percept.; Lecousturier, insp. des cont. ind.; Adam, dir. des postes; le présid. du trib.; Fosset, direct. de l'école prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf. tr.; Denis, doyen-c.; Caverne, pharm.; Lelong, m. des postes; Carniaux, gr. du trib.; Trifet, doct.; Cabaret, anc. rec. des fin.; Maillart; Dubois-Viroux, lib.; Hazard, maire; de Colnet, cons. gén.; Brillet, maire; Maillard, id; Pecquerieaux, fil.; Herbecq, meun.; Renaux, cult.; Piérard, maire; Contesse, id.; Edmond, prop.; Caullery, cult.; Maufroid, maire; Darcy, régiss.; Devise, c. d'arr; Wery, prop.; Gérard, cult.; Michaud, id.

Canton de Bavai. MM. le maire de Bavai, *président*; Gravis, méd.; Crapez, anc. perc.; Delay, anc. not.; Gravis, not.; Collez, rent.; Lebrun, cult.; Peyron, id.; Levent-Motte, id.; Decroué, br.: de La Torre, cons. gén.; Marchand, cult.; Prévot, maire; Prévot, cult.; Moreau, maire; Maudron, id; de Fourmestraulx, id.; Hottelart, id.; Lerat, ex-maire; Brasseur père, cult.; Glineur, maire;

Carlier, adj.; Defrance, cult.; Brasseur, maire; Prévot, id.; Crasquin, id.; Deharveng, id.

Canton de Berlaimont. MM le maire de Maubeuge, *président*; Delcroix, j.-de-paix; Hennet, perc.; Legrand, doyen-curé, Emond, not.; Eliez, id; Piérard, rec. de l'enr.; Soyez offic. de santé; Guilbert, maire; Dollet, anc. maire; Belot, maire; Minaire, id.; Lucq, marbrier; Ohresser, indust.; Collard, maire; Haplancourt, idem; Courtin, id., Grard, idem.

Canton de Landrecies. MM. le maire de Landrecies, *président*; Béthune, j.-de-p.; Desse, doyen-curé; Dequesnes, cons. d'arr.; Descamps, rec. mun.; Marsy, pharm.; Stievez, not.; Bonnaire, rentier; Madoulé, secrétaire de mairie; Daussy, maire; Boucher-Pottier. arpent.; Hallez, maire; Deruez, id.; Bachy, id.; Lenain, id.

Canton de Maubeuge. MM. le maire de Maubeuge, *président*; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy. perc.; De Carnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, banq.; Levecque, rec. mun.; Lucq, rec. des hosp.; Ouverlaux, not.; Deharveng, Philippe, brass.; Bayart, Pierre: Hamoir, dir. des hauts-fourn.; Renau, adj; Trempont, prop.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Debavay, brass.: Darche, maire; Fournier, rec. des douanes; Gillet, maire; Loiseau, prop.; Michaux, maire, Blavier, maire; Renon, maire; Labbé, prop.; Poulet, maire; Hannoye, arpent.; Parée, maire; Gilloteau, id.; Jouf, cult., Colson, prop.; Leroy, maire; Drapiez, id.

Cantons du Quesnoy. MM. le maire du Quesnoy, *président*; Lotte, doyen-c.; De l'Epine, cons. gén.; Dupont, rec. de l'enreg.; Baillon, rec. de l'hosp.; Blaringhem, principal du collége; Piette, cons. gén.; Jan, rec. des cont. ind.; Beauvois, adj.; Dupont, perc.; Delesalle, ag.-voyer; Carion, greff.; Lefrancq, not.; Vandamme, sec. de m.; Lesne, cult.; Cren, id.; Douay. prop.; Lambert. doyen-curé; Carlier, prop.; Flament, maire; Cantineau, prop.; Carlier-Gravelle, prop.; Gravelle. maire; Noël, gér. de suc.; Manesse, prop.; De l'Epine, fab.; Michaux, maire; Wattremez-Guyot, id.; Willot; id.; Banteignies, cult.; Boulanger-Lecuyer, idem; Boez, maire.

Canton de Solre-le-Château, MM. le maire de Solre-le-Château, *président*; Béver, not.; Michaux, nég.; Baligant, secrét. de mairie; Plaucq, maire; Suin, id.; Lhomme, id.; Planart, id.; Payen, id.; Lefebvre, id; Levecq, id.; Henry, id.; Solasse, id.; Harlet, id.; Imbert, id.; Geoffroy, id.; Bever, id.

Canton de Trélon. MM. le maire de Trélon, *président*; Godard-Desmarest, cons. gén.; Larsonneur, doyen-curé; Macaigne, suppl. du j.-de-p.; Loones, sec. de m.; Perin, rec. des douanes; Sant, cap. id.; Malengraux, propr.; Letoret, meun.; Denent, cult.; Pobled; Boutard, filat.; Bousis, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon,

id. ; Moutier ; Hufety, maître de forges ; Renon, perc.; Basselart, maire ; Blaise, id.; Cavrois, id.; Bertaux, id., Hancart, id.; Plotteaux, id.; Gillion, cult.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton de Douai. MM. le sous-prefet, *président*; le maire de Douai, *vice-président*; Lequien, cons. d'arr.; Fiévet, conseiller ; Nutly, j.-de p.; Desprès, id.; Bertin, ing. des p.-et-ch.; Héroguer, gr.-doyen; Dumont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cahier, cons. à la cour; Bagnéris fils, médecin ; Locoge, prop.; Parsy, secr. de la sous-préf.; Brassart, sec. des hosp ; Dubrulle, arch.; Thurin, prop.; Lavoix, rec. mun.; Wantier, vér. des poids et mesures; Raison, agent compt.; Coulmont, secr, de m.; Dupuis, maire ; Buisset, id.; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id.; Humez, id.; Marquette, id.; Larosse, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; De Castro, id.

Canton d'Arleux. MM. le maire d'Arleux, *président*; Luiset, j.-de-p.; Carpentier, maire; Ladrière, id.; Dupuis, prop.; Lanvin, maire ; Cambrai, id.; Wyart, id.; Grivilliers, id.; Parsy, id.; Billet, man ; Quiquempois, doyen ; Pannequin, not.; Branque, pharm.; Tétin, sec. de m.; Lepeuple.

Canton de Marchiennes. MM. le maire de Marchiennes, *président*; Horrie, j.-de-p.; Théry, not.; Rousselle, doyen; Poitau, sec. de m.; Demory, brig. de gend.; Dauchy, maire ; Marécaux, id.; Defontaine, Delin, id.; Copin, id.; Vilain, id.; Caudrelier, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet ; Remy de Campeau, id.; Lenoir, idem, Mottez, id.; Leclercq, adj.

Canton dOrchies. MM. le maire d'Orchies, *président*; Cordonnier-Jacquart, adjoint; Girard de Saint-Gérand, juge-de-paix ; Gamonet, notaire ; Caille, doct.-méd.; Defontaine, maire ; Quique, id.; Leleu, id.; Larose, id.; Poupart, secrétaire de mairie ; Piquet, maire ; Leprêtre, id.; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, percepteur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Valenciennes. *vice-président honoraire* ; Charamond, j.-de-p.; Paillard, id.; Masquelez, ing. des ponts-et-chaussées ; Ed. Grar, Dayez père, cult ; Stiévenard, maire; Durieux, cultivat.; Cheval, maire ; Cheval, Ad., cult.; Peutin dit Tancrède, maire ; Monchicourt, fab.; Deslinsel, maire ; Fréville, fab.; Dassonville, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire ; Sauteau, receveur des douanes; Delcroix-Mallez, maire ; Tacquez-Delhaye, fab.; Casin, maire ; Dassonville, adjoint; Boulangé, maire ; Sauteau, receveur des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Debièvre, cultiv.; Hamoir, maire; Moty, cultiv.; Legrand, maire; Delcroix, cult.; Quillacq, maire; Pluchart-Dupas, bras-

seur ; Maillard, maire ; Gosselin, cultivateur ; Lengrand, maire ; Delfosse, cult. ; Guigand, maire ; Landrieu, propriét. ; Hautcœur, maire ; Dorchies, brasseur ; Chevalier, adjoint ; Lécuyez, maire, Durieux, adj. ; Berteaux, id. ; Dumez, adj. ; Berteaux, brasseur ; Guérit, maire ; Dhaussy, cultiv. ; Leduc, maire ; Miroux, cultivat. ; Blanquet, maire ; Dolobel-Lesens, adjoint ; Mocq, maire ; Tison, brasseur ; Breucq, maire ; De Baillencourt, fab. ; Ledieu, maire ; Dupas, cultivat. ; Delsart, curé ; Hallette, maire ; Mambre, maire ; Bassuaux, maire ; Clément, secrét. de m. ; Mariage, maire ; Chermiret, fab. ; Fontaine, maire ; Leclecq, maître de forges ; Bailleux, maire ; Dhainaut, desservant.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire, *président* ; Nutly, juge-de-paix ; Couchez, cons d'arrond. ; Coyez, maire ; Guillemot, brasseur ; Despinoy, maire ; Lanthiez, cult. ; Deslinselle, maire ; Lebret, conseiller-général ; Jenart, brass. ; Waternau, maître de forges ; Rigault, maire ; Bridoux, cult. ; Hayez, maire ; Remy, adj. ; Flamant, cult. ; Cartigny, maire ; Jonas, cultivat. ; Morelle, maire ; Moreau, curé ; Sorreau, maire ; Carron, cultivat. ; Varlez, maire ; Brassart, cult. ; Caudmont, maire ; Ghienne, secrétaire de mairie ; Bruneau, maire ; Fauville, brasseur ; de la Perrottière, maire ; Mathieu, directeur de mines ; Leroy, maire ; Cachera, cultivateur ; Coquelle, cultiv. ; Leriche, maire ; Fauville, cult. ; Flamen, maire ;

Canton de Condé. MM. Mention, maire, *président* ; Caudron, docteur ; Cornet, rec. de l'enr. ; Petit, sec. de mairie ; Carlier, adj. ; Srintenois, maire ; Defrennes, cultivat. ; Delannoy, maire ; Tassin, cult. ; Crépin, cult. ; Clément, maire ; Alglave, adjoint ; Renard, maire ; Wargny, adj. ; Guiot, secrét. de mairie ; Defermez, maire ; Dupas, cult. ; Pouille, id. ; Hecquet, maire ; A. Bocquet, cultivat ; Gilmant, maire ; Mayeur, cult. ; Pisson-Verchain, maire ; Dahiez, cult. ; Richard, id. ; Castiaux, maire ; Haubourdin, brass. ; Decout, secrétaire de mairie.

Canton de Saint-Amand. MM. de Moncheaux, maire, *président* ; De Bettignies, fabricant ; Sterlin-Dubois, négociant ; Davaine, cult. ; Lorthioir, secrétaire de la mairie ; Lemer, maire ; André, adjoint ; Camberlin-Lemer, cult. ; Despret, maire ; Camberlin, adj. ; Barbieux, maire ; Cateau, négociant ; Lenclud, maire ; Tison, institut. ; Baligand-Cochin, maire ; Morival, adjoint ; Leleu, maire ; Blaise, ex-inst. ; Leroy, maire ; manouvrier, fab. ; de Braquemont, direct. de mines ; Dupont, juge-de-paix ; Hennocq, maire ; Dubois, cult., Remy, maire ; Debéthune, cult. ; Monnier, maire ; Legrand, prop. ; Hornel, maire ; Gorez, cult. ; Lecocq, maire ; François, institut. ; Legrand, maire ; F. Legrand, cult. ; Liermain, maire ; Desauw, cult. ; Dubois, maire ; Doby, cult. ; Raviart, maire ; Hourdeau, cult. ; Chatelain, cult. ; Gaignot, nég. ; Risbour, maire ; Cousille, cult., Bouchez, maire ; Fournet, cult. ; Deslinsel, maire ; J. B. Deslinsel, cult. ; Lahure, maire ; Bracq, cult.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 1 kilomètre seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre

importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pène, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchéments, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai ;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Observations météorologiques faites à Lille en 1862 (1).

MOIS.	Température moyenne à midi.	Hauteurs baromètre à midi.	EAU DE			Épaisseur de la couche de neige.	Eau météorique totale du mois.	NOMBRE DE JOURS DE										
			Pluie.	Grêle.	Neige.			Brouillard.	Pluie.	Grêle ou Grésil.	Neige.	Orage, tonnerre.	Éclairs sans tonnerre.	Gelée.	Rosée.	Gelée blanche.	Givre.
	degrés.	mill	millim.	millim.	millim.	centim.	millim.										
Janvier.....	2°.88	770	53.4	0.3	0.7	1.5	54.3	25	20	1	3	»	»	12	20	11	1
Février.....	4°.75	775	19.6	»	2.3	»	22.0	21	10	»	6	»	»	12	14	8	»
Mars.....	8°.32	763	63.5	0.1	2.1	»	65.9	28	22	1	2	2	2	6	17	6	»
Avril.....	10°.86	768	28.0	0.5	0.7	»	29.3	17	17	1	2	»	»	3	11	1	»
Mai.....	14°.58	765	45.3	5.5	»	»	50.8	15	19	3	»	4	1	»	19	»	»
Juin.....	14°.24	766	73.2	0.5	»	»	78.7	12	25	1	»	3	»	»	13	»	»
Juillet.....	16°.35	766	71.7	»	»	»	71.7	17	19	»	»	4	1	»	14	»	»
Août.....	17°.11	768	29.8	»	»	»	29.8	25	15	»	»	5	2	»	14	»	»
Septembre.....	15°.54	769	86.4	»	»	»	86.4	24	14	»	»	3	3	»	21	»	»
Octobre.....	11°.96	771	79.0	1.3	»	»	80.3	27	24	3	»	2	»	»	23	1	»
Novembre.....	5°.98	768	22.0	»	0.2	»	22.1	26	21	»	4	»	»	8	16	4	1
Décembre.....	6°.06	773	45.0	0.1	»	»	45.2	25	25	2	»	1	»	2	14	1	»
1862	10°.66	769	622.0	8.3	6.0	1.5	636.5	264	231	12	17	26	9	43	196	32	2
1861	10°.62	760	817.8	20.5	31.3	40.5	759.4	234	204	15	13	28	13	54	229	48	10

DIRECTIONS DU VENT.

	N. NNE. NE.	E. ESE. SE.	S. SSO. SO.	OSO. O. NO.
Hiver.....	15 jours.	15 jours.	41 jours.	19 jours.
Printemps.....	19 »	15 »	43 »	15 »
Été.....	16 »	2 »	44 »	30 »
Automne.....	33 »	12 »	33 »	13 »
Année.....	83 jours.	44 jours.	161 jours.	77 jours

(1) Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lille, membre de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville.

Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 660 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 131,827 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population, 43,274 âmes.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville d'industrie. — Population : 33,498 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce, — Population : 32,113 habitants. — Distance de Lille : 78 kil.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,966 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; faculté des lettres ; place fortifiée. — Population : 24,486 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,557 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 16 kil. de Lille. — Population : 11,901 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,557 habitants.

Denain. Ville forte, à 11 kil. de Valenciennes. — Population : 10,254 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,210 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 10,102 habitants. — Distance de Lille ; 29 kil.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,312 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 8,273 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,113 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,521 habitants. — Distance de Lille . 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,428 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. Population : 6,022 habitants.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 5,838 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 5,804 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,260 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,193 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 3,978 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée.— Population : 3,758 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,757 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,516 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,708 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 3,654 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,293 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,180 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 2,958 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,615 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,646 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,638 habitants.

Bouchain. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,501 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,104 habitants.

Superficie.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	SUPERFICIE par canton. ares	SUPERFICIE par arrondissemt. hect.	SUPERFICIE par arrondissemt. ares
Dunkerque.	Bergues	13	11959	75	72160	32
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest)	4	4715	28		
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75	69320	07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25		
	Hazebrouck (Sud)	7	8383	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
Lille.	Armentières	8	6277	76	87438	78
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35		
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix	4	3780	79		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
Cambrai.	Cambrai-Est	14	8896	01	89260	33
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96		
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES. . .	Avesnes (Nord)	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)	12	15119 07	
	Bavai	18	12725 15	
	Berlaimont	14	8747 66	
	Landrecies	10	11467 93	
	Maubeuge	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon	13	18370 35	
DOUAI. . . .	Arleux	15	8573 20	47205 85
	Douai (Nord)	6	5956 85	
	Douai (Sud)	10	5787 66	
	Douai (Ouest)	11	6345 55	
	Marchiennes	15	10279 81	
	Orchies	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.)	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.)	8	5860 92	
	Bouchain	21	14227 19	
	Condé	10	8346 21	
	Valenciennes (Nord)	8	6735 36	
	Valenciennes (Est)	10	8002 29	
	Valenciennes (Sud)	14	8560 28	
		660	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect.
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 60 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	48	71	922	8043	27	2205	14072
Bergues	»	9	66	6022	50738	8	4054	82279
Bierne.	2	10	68	492	8321	20	1640	14428
Bissezeele.	7	16	62	421	2765	70	1945	6292
Crochte.	6	15	70	769	6046	32	1941	11045
Éringhem.	12	19	66	726	6544	50	3285	12942
Hoymille.	2	11	68	508	5266	57	2978	11312
Pitgam	9	15	68	1628	16266	15	2377	26621
Quaëdypre.	5	14	65	1702	16039	51	8284	32277
Socx.	4	13	64	728	6758	41	2780	12907
Steene.	6	13	100	946	9642	34	3228	18638
West-Cappel.	8	16	62	774	5809	75	4323	12946
Wylder.	9	19	60	320	2131	85	1826	5354
Totaux....				15958	144368	28	40866	261113
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2615	18373	28	5124	32050
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2372	23351	7	1551	36282
Brouckerque.	7	13	71	953	6892	30	2124	12760
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1200	10931	18	1930	18546
Dringham.	10	19	64	304	2661	69	1799	5695
Holque.	11	28	67	513	3027	43	1311	5853
Looberghe.	7	18	67	1534	12148	21	2572	21017
Millam.	12	26	66	904	8671	38	3327	15989
Momelin (St.-)	20	33	68	340	3321	59	1707	5939
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	551	5936	18	1039	10023
Spycker.	10	10	75	660	5245	50	2595	10419
Watten.	14	29	67	1307	9966	39	3865	18765
Wulverdinghe.	18	29	70	387	2043	60	1318	4316
Totaux....				13636	112565	27	30262	197654
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	500	7516	47	3501	16003
Coudekerque-Br.	2	2	72	976	12439	15	1840	19009
Dunkerque Est.	»	»	76	15577	277866	3	8304	433070
Leffrinckoucke.	7	7	81	294	2560	70	1711	5475
Rosendael (Le).	3	3	79	2140	6971	14	1027	11341
Téteghem.	7	7	81	1240	12013	50	6074	22961
Uxem.	10	10	73	447	4406	18	804	6907
Zuydcoote.	10	10	81	303	940	81	761	2216
Totaux				21471	324711	6	24022	516982

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	344	4262	37	1577	7823
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	16536		»	»	
Mardyck.	11	11	87	448	3159	37	1183	5927
Synthe-Grande.	7	7	84	1572	8282	26	2989	16268
Synthe-Petite.	4	4	82	2290	12328	67	6185	24497
Totaux....				21190	28031	43	11934	54515
Canton de Gravelines.								
Craywick	10	13	83	380	4673	40	1891	8796
Georges (St.-).	4	22	95	320	3742	22	931	6697
Gravelines.	»	20	97	6428	32715	8	2599	50308
Loon.	7	12	89	2060	15748	36	5693	29456
Totaux....				9188	57078	19	11114	95257
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1050	8932	68	6129	19730
Ghyvelde.	10	12	84	1944	9573	40	3793	18180
Hondschoote.	»	20	82	3757	27501	8	2221	42828
Killem.	4	20	81	1154	8752	91	7763	20584
Moëres (Les).	6	17	75	873	7439	68	5026	16108
Oost-Cappel.	7	23	82	479	3157	70	2193	6343
Rexpoëde.	6	19	78	1883	12756	33	4167	23303
Warhem.	9	14	74	2454	19709	11	2169	35581
Totaux....				13894	97819	34	33461	182657
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1718	14091	56	7911	27077
Broxeele.	15	27	65	335	2929	88	2564	6301
Esquelbecq.	3	20	63	1949	12364	57	7102	24368
Herzeele.	5	24	64	1712	12786	33	4290	26658
Lederzeele.	17	29	60	1524	10787	51	6210	23114
Ledringhem.	4	24	57	650	5258	70	3632	11723
Merckeghem.	14	27	68	806	5449	40	2153	10694
Volckerinckhove.	15	27	66	896	7695	48	3670	15316
Wormhoudt.	»	20	58	3811	27816	35	9650	48439
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1739	12970	40	5146	24633
Totaux....				15140	112145	47	52347	218323

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	5280	68723	33	22621	128494
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1070	5710	50	2834	11712
Nieppe.	9	26	20	4060	20832	86	17665	50166
Steenwerck.	6	19	26	4786	25284	107	27055	65272
Totaux....				15196	120549	58	70168	255644
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	4822	Voir Bailleul Nord-Est.			
Berthen.	6	16	35	583	3598	90	3216	7714
Flêtre.	7	10	35	1078	7383	54	3999	15415
Merris.	6	10	35	1149	6985	52	3602	14187
Meteren.	3	14	32	2623	15984	68	10941	35461
Vieux-Berquin.	8	12	37	3267	16996	50	8575	36464
Totaux....				13522	50946	60	30333	109241
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1425	10923	67	7339	22881
Bavinckhove.	3	10	55	885	6280	56	3500	13043
Buysscheure.	12	19	63	821	5436	47	2534	10549
Cassel.	»	10	51	4260	27862	20	5620	46468
Hardifort.	3	13	54	529	4256	52	2198	8606
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	777	6166	38	2386	12134
Noordpeene.	7	26	58	1435	9750	54	5299	20425
Ochtezeele.	7	20	57	467	4482	74	3303	10205
Oxelaëre.	2	10	52	507	3671	40	1359	6941
Rubrouck.	12	21	63	1396	12388	38	4668	23755
Wemaers-Cappel.	4	13	54	476	3152	66	1984	6945
Zermezeele.	4	14	55	385	3307	50	1773	15498
Zuydpeene.	7	13	56	803	7888	56	4351	6919
Totaux....				14166	105561	44	46314	204369
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1773	12014	52	6213	26176
Caëstre.	7	7	38	1556	10577	66	7029	22800
Ebblinghem.	9	9	54	751	5593	56	3118	11291
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4286	59479	31	18165	105855
Hondeghem.	4	4	50	1325	10434	34	3540	19585
Lynde.	9	9	55	765	6474	49	3199	14611
Renescure	12	12	57	1839	12049	37	4849	23762
Sercus.	7	7	51	480	3800	80	2934	8904
Staple.	8	8	53	972	7893	58	4682	17084
Wallon-Cappel.	5	5	50	662	4818	59	2736	9895
Totaux....				14409	133131	43	56463	259993

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut directes. pour 1863
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton d'Hazebrouck-Sud.								
Boeseghem.	11	11	56	1018	6079	49	2988	12497
Borre.	4	4	41	733	4852	70	3351	10461
Hazebrouck-Sud	»	»	55	3987	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3733	19113	23	4343	32443
Pradelles.	5	5	4	362	2509	61	1531	5342
Steenbecque.	7	7	52	1894	10969	55	6055	24848
Strazeele.	8	8	38	584	4001	50	1878	8280
Thiennes.	10	10	51	1094	6354	54	3281	14019
Totaux....				13405	53907	44	23427	107890
Canton de Merville.								
Estaires.	7	20	30	7113	40769	30	13146	73311
Haverskerque.	7	10	45	1594	7717	90	6956	18218
La Gorgue.	5	17	32	3293	17999	34	6147	29042
Merville.	»	12	37	6521	38789	43	16572	74205
Neuf-Berquin.	4	15	34	1393	5847	80	4641	13235
Totaux....				19914	111121	43	47462	208001
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	9	16	36	2011	9016	58	5146	17647
Eecke.	4	10	40	1116	8571	55	4705	17858
Godewaersvelde.	5	15	40	1670	8859	85	7461	20596
Houtkerque.	9	20	58	1274	8997	48	4336	17825
Oudezeele	6	16	54	983	5981	66	3963	13599
Steenwoorde.	»	11	48	3993	26966	60	16200	55514
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1010	6997	42	2888	13752
Terdeghem.	4	10	53	592	6132	40	2380	11950
Winnezeele.	4	15	52	1426	9181	67	6139	20491
Totaux....				14077	90700	59	53218	189232
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.	»	16	16	11901	85126	28	22957	145370
Bois-Grenier.	5	16	16	1194	6977	86	5899	16216
Capinghem.	8	8	8	287	2136	148	3167	6780
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2531	13153	76	9666	29722
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1823	10713	80	8508	24659
Frelinghien.	5	13	13	2149	14331	96	13538	35217
Houplines.	3	16	16	2596	15542	82	12601	34284
Prémesques.	7	9	9	1073	5576	121	6761	15419
Totaux....				23554	153554	54	83087	307667

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4		6	7	8	9
Canton de La Bassée								
Aubers.	10	23	23	1840	8568	64	5405	17740
La Bassée.	»	24	24	2958	21884	11	2312	33834
Fournes.	9	16	16	1548	11644	23	2591	19672
Fromelles	10	23	23	1328	6405	85	5358	14058
Hantay.	5	24	24	465	2389	110	2354	5785
Herlies.	7	20	20	1018	6464	75	4820	13415
Illies.	4	24	24	1540	8475	76	6455	19268
Marquillies.	8	21	21	1129	6389	14	808	10210
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2203	8563	67	5671	18175
Salomé.	3	24	24	1035	7663	34	2553	13631
Wicres.	6	19	19	243	2249	81	2150	5610
Totaux....				15307	90693	45	40477	171398
Canton de Cysoing.								
Bachy.	4	18	18	910	5259	56	2846	12743
Bourghelles.	2	16	16	1260	6542	66	4151	14367
Bouvines.	3	13	13	579	3202	45	1331	6077
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1408	7052	34	2366	13677
Cappelle.	8	18	18	1421	8324	51	4203	16748
Cobrieux.	4	17	17	461	2076	115	2411	5485
Cysoing.	»	14	14	2993	16991	74	12587	37981
Genech.	5	16	16	1154	5238	67	3405	11402
Louvil.	3	14	14	707	2792	60	1626	5984
Mouchin.	9	23	23	1433	7379	60	4439	15499
Péronne.	5	12	12	680	2142	67	1418	4751
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1828	11067	21	2283	18963
Templeuve.	7	18	18	3114	20399	60	12278	42339
Wannehain.	4	18	18	564	2602	75	2973	6294
Totaux....				18512	101065	51	57317	212310
Canton d'Haubourdin.								
Beaucamps.	6	13	13	964	4823	72	3412	10907
Emmerin.	3	10	10	1688	5434	30	1635	10309
Englos.	3	10	10	389	1636	103	1647	3918
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1635	10326	60	6171	22131
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	233	1586	102	1626	4041
Escobecques.	5	12	12	272	1736	107	1842	4487
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	683	4786	110	5228	12504
Haubourdin.	»	7	7	3654	31108	50	15132	60620
Le Maisnil.	10	17	17	518	2712	158	4072	8286
Ligny.	6	13	13	132	868	8	69	1350
Lomme.	7	6	6	2952	17855	67	11878	37922
A reporter....				13117	82870		52712	176475

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1863.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
1	2	3	4	5	6	5	6	7
Report....				13117	82870		52712	176475
Loos.	3	5	5	5172	22953	63	12944	46686
Radinghem.	8	15	15	1170	6627	67	4449	14576
Santes.	3	10	10	1696	9749	84	7793	23030
Sequedin.	3	10	10	640	4100	110	4525	11729
Wavrin.	7	14	14	3106	14617	40	5911	27591
Totaux.. .				24901	140916	63	88334	300087
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2118	13832	63	8640	27394
Anstaing.	9	10	10	550	3374	45	1531	6296
Ascq.	8	8	8	2030	10312	40	4022	19205
Baisieux.	9	15	15	1997	11102	64	7197	23774
Chereng.	8	12	12	1429	6252	51	3192	13312
Flers.	8	6	6	2893	16432	51	8226	32504
Forest.	5	12	12	804	2324	42	856	4598
Gruson.	10	12	12	394	2741	44	1208	4595
Hem.	3	11	11	1516	15061	51	7537	30370
Lannoy.	»	13	13	1638	9226	33	3012	16346
Leers.	4	16	16	3210	10248	72	7218	22868
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1700	7060	64	4085	14895
Sailly.	3	14	14	1026	5315	63	3321	11245
Toufflers.	2	14	14	1100	3825	81	3083	9653
Tressin.	7	10	10	464	2411	81	1968	5464
Willems.	5	15	15	2093	8536	72	6078	17608
Totaux....				25962	128051	56	71174	260127
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	1265	7659	70	5001	17161
Lille Nord-Est.	»	»	»	27883	1561187	18	272093	2516046
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1557	7271	88	5816	16420
Totaux....				30796	1576117	18	282910	2549627
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	18781	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	4015	24407	85	20619	56224
Totaux...				30705	24407	85	20619	56224
Canton de Lille Sud-Est								
Faches.	6	6	6	2505	9104	70	6376	20117
Lezennes.	6	6	5	1381	3887	100	3838	9662
Lille Sud-Est.	»	»	»	18538	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1780	8021	51	4488	18814
Totaux...				24204	21912	67	14702	48593

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	51465	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	1467	12534	47	5714	25831
Lambersart.	3	3	3	1615	12807	54	6931	26249
Lille Ouest.	»	»	»	15160	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2489	15602	32	4942	28368
Wambrechies.	7	7	7	3849	26713	80	21213	64011
Totaux ...				24580	67656	57	38800	144459
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	853	6225	57	3546	13053
Avelin.	3	12	12	1728	14454	53	7555	28738
Bersée.	5	19	19	1755	11017	45	4911	22253
Ennevelin.	3	17	17	1601	10251	74	7565	23197
Fretin.	5	11	11	2011	13089	48	6274	25755
La Neuville.	7	17	17	388	2253	36	760	4234
Mérignies.	2	16	16	948	7482	43	3099	13903
Moncheaux.	9	23	23	1030	4626	79	3581	10510
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1944	13658	70	9572	28315
Ostricourt.	11	23	23	855	4910	65	3196	10898
Phalempin.	8	15	15	1442	10729	61	6456	25036
Pont-à-Marcq.	»	14	14	830	6003	72	4740	13524
Thumeries.	8	19	19	928	6004	36	2180	11180
Tourmignies.	3	16	16	550	2350	93	1465	5594
Wahagnies.	8	19	19	806	5005	47	2384	9967
Totaux . .				17669	118066	57	67284	246157
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	18	18	5838	37004	36	12974	67736
Deûlémont.	5	16	16	1943	12913	36	4559	26297
Lompret.	7	8	8	635	3829	93	3365	9273
Pérenchies.	6	8	8	1179	7863	85	6686	17570
Quesnoy-sur-Deûle.	»	11	11	4446	32410	65	20977	69398
Verlinghem.	4	7	7	1697	10801	101	10967	30012
Warnêton-Bas.	6	16	16	267	2746	62	1695	5793
Warnêton-Sud.	5	15	15	109	1447	52	731	2895
Wervick-Sud.	10	18	18	2608	13011	41	5211	24772
Totaux....				18722	122024	55	67165	253746

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut directes pour 1863.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Roubaix.								
Croix.	3	8	8	2593	13340	74	9517	30192
Roubaix.	»	11	11	49274	477333	8	35198	708092
Wasquehal.	4	7	7	2501	12829	59	7387	27510
Wattrelos.	4	15	15	12315	37455	43	15706	71598
Totaux....				66683	540957	12	67808	837392
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	7	17	17	1003	6120	82	5059	14841
Annœullin.	3	19	19	3883	19232	8	1496	29340
Bauvin.	13	24	24	1731	7959	41	3207	14800
Camphin-en-Carem.	6	17	17	918	7811	29	2329	13971
Carnin.	6	17	17	403	2730	72	1875	5920
Chemy.	4	15	15	385	3579	43	1556	7525
Gondecourt.	4	15	15	1806	10128	58	5882	20286
Herrin.	6	16	16	486	2905	63	1811	5800
Houplin.	3	14	14	1436	8096	44	3169	16498
Lesquin.	7	7	7	1296	9943	73	7214	21986
Noyelles.	7	9	9	353	2494	28	698	4411
Provin.	11	20	20	1397	6098	40	2366	11273
Seclin.	»	11	11	3978	36507	48	17351	70284
Templemars.	4	8	8	866	4999	63	3110	10143
Vendeville.	6	8	8	482	2453	100	2469	6724
Wattignies.	5	7	7	2233	10040	42	4211	18996
Totaux....				22654	141094	45	63802	272798
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	8	16	16	1892	10806	60	6234	23653
Halluin.	9	17	17	10410	45157	60	25248	87945
Linselles.	7	13	13	4086	20472	80	16298	46726
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3421	11397	41	4600	21801
Roncq.	5	14	14	4948	22227	46	10155	43469
Tourcoing-Nord.	»	14	14	11894	255768	29	71415	440480
Totaux.. .				37044	365827	37	133950	664074
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	7	8	8	3375	19997	70	13090	45373
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	5922	35915	45	15046	70308
Mouveaux.	3	10	10	2583	11134	70	7568	22338
Tourcoing-Sud.	»	14	14	21604	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....				33484	67046	55	36604	138019

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	524	4584	38	1667	8840
Cagnoncles.	7	7	66	861	5785	60	3516	11476
Cambrai-Est.	»	»	59	9498	219625	21	45713	363478
Cauroir.	6	6	65	670	5129	66	3308	11171
Escaudœuvres.	3	3	62	1770	8344	27	2277	14623
Estrun.	11	11	58	582	2321	102	2391	6058
Eswars.	7	7	63	489	2599	81	2102	6662
Forenville.	7	7	63	67	2222	25	553	3942
Iwuy.	9	9	62	3770	17453	21	3687	29414
Naves.	7	7	66	876	5154	95	4918	11570
Niergnies.	5	5	64	575	3371	98	3314	8519
Ramillies.	5	5	65	526	5348	54	2927	10995
Thun-Lévêque.	8	8	63	824	4982	61	2096	10481
Thun St.-Martin	8	8	66	867	6710	46	2917	13245
Totaux....				21899	293627	28	82286	510474
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	606	5245	79	4079	11239
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	492	3446	6	207	5210
Bantigny.	7	7	62	511	2985	84	2478	7026
Blécourt.	6	6	56	417	3316	78	2433	7457
Cambrai-Ouest	»	»	59	13059	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	387	2212	102	2328	5611
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1915	9331	55	5200	18962
Fressies	10	10	51	727	3677	34	1114	5753
Haynecourt.	7	7	54	476	5260	68	3473	11536
Hem-Lenglet.	10	11	54	734	3893	8	310	6094
Morenchies.	3	3	59	127	1344	8	108	2121
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1007	5286	75	3851	11874
Paillencourt.	10	11	60	1274	5955	70	4120	13745
Proville.	3	3	62	497	5579	39	2193	10222
Raillencourt.	5	5	65	1022	7731	64	4974	16245
Sailly.	5	4	56	540	3098	79	2292	7042
Sancourt.	6	6	53	452	3663	55	1896	7406
Tilloy.	3	3	57	390	2836	88	2478	6313
Totaux ..				24633	74857	58	43534	153856
Canton de Carnières.								
Aubert (St-)	8	15	74	2516	8516	66	5689	18748
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3228	8425	61	4976	19495
Beauvois.	5	12	71	1307	6215	101	6044	14512
A reporter.. .				7051	23156		16709	52755

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				7051	23156		16709	52755
Béthencourt.	9	16	74	1397	6115	103	6236	16141
Bévillers.	4	14	73	1161	4418	68	2859	10006
Boussières.	2	12	71	912	4050	116	4630	11320
Carnières.	»	11	70	1760	9703	87	8457	20992
Cattenières.	5	10	69	1129	4364	83	3610	10235
Estourmel.	4	8	67	701	3618	111	4015	9110
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1380	5644	87	4859	13203
Hilaire (St.-).	7	14	72	2104	7338	62	4619	17343
Quiévy.	6	18	76	3374	10739	121	12147	28569
Rieux.	5	11	69	2056	8279	20	1617	13945
Séranvillers.	8	9	66	552	3147	70	2132	6822
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1481	7067	93	6562	16810
Wambaix.	6	9	68	781	4329	95	4092	11477
Totaux....				25899	101967	81	82544	238728
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1256	8035	64	5224	20070
Beaumont.	7	17	76	941	3189	50	1597	7878
Benin (St.-).	4	28	87	722	3450	81	2836	8151
Câteau (Le).	»	24	83	9212	70961	28	19456	122439
Catillon.	8	31	90	2662	18975	47	9034	36412
Honnechy.	8	26	84	1360	4580	73	3264	10703
Inchy.	6	18	77	1744	6307	53	3298	15275
La Groise.	11	35	93	1035	7935	58	4587	16756
Maurois.	8	25	83	881	2930	68	2274	7255
Mazinghien.	9	33	80	1262	5055	50	2540	9863
Montay.	2	26	85	461	4223	22	926	7603
Neuvilly.	5	25	84	2357	10812	14	1608	20282
Ors.	7	31	90	1149	8425	81	6883	19304
Pommereuil	4	28	87	1551	6640	110	7191	14516
Reumont.	6	25	82	1036	2780	117	3091	7241
Souplet (St.-).	6	30	89	2806	9766	72	7194	21057
Trois-Villes.	6	22	81	2096	8178	138	11451	21544
Totaux.....				32531	182241	51	92454	366349
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	307	1429	106	1515	3909
Bertry.	3	23	82	2849	8640	89	7159	21511
Busigny.	8	28	85	3412	16336	70	12493	38669
Caudry.	5	15	74	4421	16941	62	11029	35559
Caullery.	2	17	77	890	2235	101	2213	5603
Clary.	»	20	77	2597	9006	156	13194	27400
Deheries.	6	17	77	65	651	92	602	1594
Elincourt.	5	20	78	1824	5243	115	5899	15355
A reporter....				16365	60481		54094	149600

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report. . .				16365	60481		54094	149600
Esnes.	8	11	69	1602	9854	49	4724	19479
Haucourt.	6	13	71	656	2408	96	2230	5879
Ligny.	4	16	74	1991	7641	90	6608	19210
Malincourt.	8	18	75	975	4744	86	2959	11130
Maretz.	4	24	82	3138	13512	75	9867	28604
Montigny.	2	20	79	1146	3829	98	3714	9644
Selvigny.	4	17	75	790	3001	109	3258	7819
Villers-Outreau.	10	21	78	2866	7001	86	6036	16347
Walincourt.	5	15	74	2411	9581	120	10667	22516
Totaux ...				31930	122052	86	105157	290228
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	539	4200	46	1865	8481
Banteux.	9	14	82	880	3605	93	3251	8913
Bantouzelle.	10	14	83	1072	4830	67	3195	10943
Boursies.	12	15	74	794	6492	44	2871	13204
Cantaing	4	8	67	650	6219	80	5187	14900
Crévecœur.	6	10	79	2328	20278	46	9415	42955
Doignies.	13	17	76	860	6729	51	3317	14713
Flesquières.	5	13	72	737	4832	134	6162	14393
Gonnelieu.	8	16	75	1008	3976	96	3740	9765
Gouzaucourt.	9	18	77	2550	11745	38	4606	22622
Honnecourt.	10	17	76	1671	9202	47	4390	18797
Lesdain.	8	12	71	1071	4830	55	2638	9461
Marcoing.	»	8	60	1811	10776	18	1859	19332
Masnières.	3	7	66	1766	13174	43	5320	25591
Mœuvres.	12	14	73	880	5194	76	3949	12006
Noyelles.	2	6	64	651	5703	55	3159	11736
Ribecourt.	3	12	68	682	5514	51	2841	12174
Rumilly.	4	6	64	1890	7507	72	2450	13689
Villers-Ghislain.	10	18	77	2036	10681	42	5312	21161
Villers-Plouich	6	16	75	942	6218	85	5160	14875
Totaux....				24818	151715	53	80687	319711
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	454	1361	133	1766	4744
Bermerain.	10	24	82	1281	6142	39	2276	11631
Briastre.	4	21	79	958	7101	59	4146	14580
Cappelle.	8	28	83	374	3548	17	624	6663
Escarmain.	7	27	81	1200	5722	78	4147	12786
Haussy.	5	19	85	3174	14568	92	13425	32122
Martin (St.-).	9	29	82	700	4198	24	917	7699
Montrécourt.	8	19	89	324	2192	85	1886	5327
Python (St.-)	2	18	77	1871	8778	57	5141	18254
A reporter.				10336	53610		34328	113406

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1863
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report..				10336	53610		34328	113806
Romeries.	3	23	82	957	5932	70	4198	13537
Saulzoir	9	20	80	2422	10714	51	5418	21285
Solesmes.	»	20	89	6000	39454	36	26595	77865
Sommaing.	10	30	79	597	2959	79	2337	6901
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1325	6996	31	2096	13114
Vertain.	4	24	85	1268	5691	72	4073	12067
Viesly.	6	19	78	2977	11348	72	8247	25141
Vaast (St.-).	6	14	73	1803	6007	46	2661	11394
Totaux....				27685	142711	63	89959	295110
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	6	6	92	538	5618	25	1348	9948
Avesnes-Nord.	»	»	105	2338	28502	8	2220	44136
Bas-Lieu.	3	3	102	412	5104	30	1529	8856
Beugnies.	8	8	109	559	5051	26	1333	8838
Dompierre.	8	8	92	1005	8906	24	2109	15214
Dourlers.	7	7	99	950	7501	42	2946	13950
Felleries.	8	8	114	1723	11706	36	4102	21472
Flaumont et Waud.	4	4	109	388	3213	59	1821	6748
Floursies.	8	8	100	248	2176	35	758	4098
Hilaire (St -).	3	3	93	900	7816	18	1415	13067
Ramousies.	9	9	115	511	3497	69	2383	8415
Semeries.	6	6	111	782	6486	46	3038	12522
Semousies.	6	6	93	316	2083	56	1171	4488
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	853	6961	38	2658	13314
Totaux....				11523	104220	28	28831	185066
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	2	2	107	1333	10491	21	2208	17425
Avesnes-Sud.	»	»	105	1178			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	558	3661	67	2425	8024
Boulogne.	7	7	101	446	5477	46	2537	10866
Cartignies.	8	8	96	1913	14691	46	6646	28733
Etrœungt.	7	7	113	2306	20988	50	10643	39936
Fayt-le-Grand.	11	11	93	596	6171	18	1105	11971
Fayt-le-Petit.	10	10	95	435	4431	28	1221	9038
Floyon	11	11	108	1227	10595	44	4634	21658
Haut-Lieu.	4	4	111	398	4208	46	1921	8314
La Roullies.	9	9	116	523	4097	50	2090	7831
Marbaix.	7	7	97	898	5509	48	2601	10706
Sains.	8	8	105	1653	11227	41	4554	19782
Totaux....				13464	101546	42	43585	194284

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut directes. pour 1863.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipret.	6	26	74	319	1520	67	981	3496
Audignies.	2	23	75	176	1857	31	566	3399
Bavai.	»	24	73	1646	14143	8	1099	21221
Bellignies.	4	28	77	873	5628	48	2669	10575
Bermeries.	5	26	62	448	3442	48	1638	7006
Bettrechies.	5	29	73	335	2587	43	1106	5598
Feignies.	9	21	85	2247	14501	29	4106	26187
Flamengrie (La	6	30	70	344	1627	62	1013	3098
Gussignies.	7	29	80	470	2837	35	990	5409
Honhergies.	4	28	77	1081	10322	47	4741	20117
Houdain.	2	26	73	904	9191	19	1731	15318
Longueville (La)	5	21	77	1246	12191	13	1589	19346
Louvignies Bavai.	1	23	74	804	6310	33	2076	11280
Mecquignies.	3	22	73	984	4271	29	1222	7928
Neuf-Mesnil.	9	18	83	465	1396	29	398	2608
Obies.	4	22	77	1152	5038	52	2583	10027
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1249	13369	40	5211	25013
Waast (St.-)	3	27	70	676	6727	15	1042	10873
Totaux....				15419	116957	30	34761	208419
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.	1	14	83	409	5458	17	1015	8811
Aymeries.	2	14	84	262	2913	8	233	5019
Bachant.	5	14	89	895	5916	43	2529	10671
Berlaimont.	»	14	82	2619	19173	8	1504	29476
Boussières.	11	16	85	300	2191	24	523	3687
Ecuelin.	8	9	90	154	1533	77	1143	3341
Hargnies.	7	18	80	590	3449	17	575	5908
Leval.	4	11	87	649	4999	34	1574	8675
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	665	4175	48	2017	8715
Noyelles.	8	13	95	473	6516	19	1215	11356
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1435	10406	22	2343	17645
Rémy-Chaussée (St.-)	6	8	88	740	3773	37	1382	6646
Sassegnies.	3	17	85	438	3596	57	2002	7598
Vieux-Mesnil.	8	18	85	423	2840	27	766	5125
Totaux...				10052	76938	25	18881	132673
Canton de Landrecies.								
Bousies.	6	25	79	1809	8058	36	2889	15403
Croix.	9	28	80	604	3001	58	1695	6410
Favril	4	19	85	695	6142	47	2993	12026
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1150	6890	36	2474	12760
Forest.	9	28	81	1765	7567	34	2541	13907
A reporter....				6023	31658		12592	60506

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contribut directes. pour 1863.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report...				6023	31658		12592	60506
Landrecies.	»	19	82	4193	35334	11	3836	55395
Maroilles	6	13	88	2142	26552	29	7591	48613
Preux-au-Bois.	6	24	76	1660	4762	60	2882	10058
Prisches.	8	13	90	1481	11668	34	3954	21744
Robersart.	5	24	77	291	1900	49	918	4029
Totaux.....				15790	111874	28	31773	200345
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	157	1398	72	994	2709
Beaufort.	8	11	96	1318	7407	19	1386	12320
Bersillies.	6	24	93	186	1678	41	695	3509
Bettignies.	6	25	92	186	2449	45	1094	4892
Boussois.	5	23	92	529	4003	60	2307	7056
Cerfontaine.	5	19	91	425	2128	54	1079	4322
Colleret.	9	21	95	1156	8646	8	683	13448
Damousies.	8	14	96	304	1610	58	905	3369
Eclaibes.	10	10	97	332	2187	30	622	3914
Ellesmes.	4	23	91	513	4176	33	1349	7452
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	2046	13738	8	1025	20782
Ferrière la-Petite.	6	17	94	836	4639	30	1343	7829
Gognies-Chaussée.	8	27	95	883	4889	46	2180	9923
Hautmont.	5	15	86	3335	28818	31	8547	44420
Jeumont.	10	29	96	1731	16578	8	1236	25044
Limont-Fontaine.	9	10	97	589	3255	28	902	5760
Louvroil.	2	17	89	1468	10263	45	4275	18939
Mairieux.	5	23	92	503	3861	19	706	6453
Marpent.	8	25	94	700	3755	16	588	6079
Maubeuge.	»	19	87	10557	68175	8	5319	102977
Obrechies.	9	14	97	297	1942	26	509	3536
Quiévelon.	9	23	94	268	1170	77	892	2891
Recquignies.	6	23	94	914	6701	12	781	10396
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	8	14	93	535	3045	43	1287	5743
Rousies.	4	20	91	537	4415	17	747	8071
Vieux-Reng.	8	27	94	928	7181	27	1937	12322
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1290	9133	26	4084	16213
Wattignies.	10	12	99	244	1504	50	757	3122
Totaux....				32767	228744	21	48229	373491
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1235	6667	17	1147	11159
Engle-Fontaine.	7	26	74	1882	9336	33	3036	16642
Ghissignies.	4	29	70	566	4614	38	1728	8457
Lecq.	9	25	76	549	1923	70	1328	4014
Jolimetz.	4	26	71	962	5818	42	2428	11225
A reporter....				5194	28358		9667	51497

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report ...				5194	28358		9667	51497
Locquignol.	8	22	75	635	6072	33	2011	17581
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1130	7289	55	4081	14663
Neuville.	8	31	75	656	2796	84	2346	6479
Poix.	8	28	74	1943	8314	55	4564	16980
Potelle.	3	27	70	254	2801	46	1312	5461
Quesnoy-Est.	8	8	67	1899	27617	22	5890	46183
Raucourt.	6	24	72	286	1295	62	803	2750
Ruesnes.	4	33	70	530	4558	23	1063	8069
Salesches.	8	30	74	601	3839	79	2881	8602
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1137	6804	73	4965	15561
Totaux....				14255	99743	40	39503	193766
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	9	31	63	360	2195	75	1671	5094
Eth.	10	32	62	318	3229	53	1705	6380
Frasnoy.	5	28	71	504	5936	25	1425	10100
Gommegnies.	6	25	68	3308	18011	12	2143	28488
Jenlain.	7	35	60	979	6746	28	1868	11851
Maresches.	7	35	58	947	5576	37	2010	11242
Orsinval.	3	31	64	486	3836	35	1319	6796
Preux-au Sart.	7	27	66	433	3813	36	1350	7127
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1859	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	884	4798	34	1677	10733
Villereau.	3	27	68	992	6346	65	4135	13654
Villerspol.	5	32	61	1458	11164	9	1036	17905
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	860	6065	31	1845	10759
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	809	5094	27	1345	9945
Totaux....				14197	82799	28	23499	150074
Canton de Solre-le-Château.								
Albes.	8	19	100	344	2630	50	1312	5145
Beaurieux.	3	17	106	305	2046	58	1011	4249
Berelles.	5	19	101	194	1495	44	671	3174
Bousignies.	15	29	105	666	4765	8	371	7328
Choisies.	8	15	98	96	681	50	332	1298
Clairfayt.	3	16	107	405	2778	71	1988	6287
Cousolre.	12	26	102	1912	12591	8	951	19[illegible]
Dimechaux.	5	13	99	272	1699	47	785	
Dimont.	11	11	101	449	2838	28	735	
Eccles.	4	18	104	188	856	70	5[illegible]	
Fontaines (lez).	3	13	101	368	1774	8		
A reporter....				5199	34153			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu : du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1863.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
1	2	3	4	5	6	5	6	7
Report....			109	5199	34153		10011	60132
Hestrud.	6	20	119	503	2535	42	987	4768
Liessies.	7	13	106	1061	4565	21	982	8047
Sars-Poteries.	5	10	103	1392	7009	52	3645	14160
Solre-le-Château.	»	14	103	3001	20162	8	1598	30677
Solrinnes.	4	16	102	211	1526	37	576	2957
Totaux....				11367	69960	24	16722	120741
Canton de Trélon.								
Anor.	9	22	121	2929	13722	8	1103	21320
Baives.	7	23	121	283	2202	8	177	3459
Eppe-Sauvage.	10	25	124	772	7340	8	569	11482
Féron.	8	12	117	655	6017	50	3025	11405
Fourmies.	9	17	115	5357	35934	22	7569	60150
Glageon.	2	14	112	1499	8148	3	244	12182
Moustier.	10	25	124	195	2213	29	853	4333
Ohain.	3	18	117	1126	4889	8	395	7382
Rainsars.	12	8	114	264	2281	28	643	4063
Trélon.	»	16	114	2435	20279	8	1618	31265
Wallers.	6	21	120	462	2763	24	671	4853
Wignehies.	10	15	108	2256	13287	8	1035	20738
Willies.	9	15	111	456	1979	33	658	3634
Totaux....				18687	121054	15	18562	196266
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	»	14	47	1660	14882	11	1725	23531
Aubigny-au-Bac.	7	14	47	1037	5133	18	904	8477
Brunemont.	6	13	46	535	2301	35	582	4016
Bugnicourt.	4	11	44	778	6331	24	1531	11473
Cantin.	5	8	41	968	12608	46	5691	28167
Erchin.	8	10	44	482	4698	65	2076	9797
Estrées.	3	9	42	1062	6085	33	1990	10758
Fechain.	12	17	43	1219	5173	38	1958	9967
Fressain.	8	13	36	843	6685	30	1969	11906
Gœulzin.	6	6	39	938	6405	37	2331	11988
Hamel.	3	13	44	480	3578	21	786	6061
Lecluse.	7	13	46	1730	7298	8	582	11250
Marcq.	12	22	53	548	5615	71	3974	12683
Monchecourt.	10	15	50	840	8298	30	2499	15122
Villers-au-Tertre.	7	13	45	422	4073	37	1499	7952
Totaux				13542	99163	31	31097	183088

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Douai-Nord.								
Auhiers.	8	8	28	410	2120	28	595	2759
Douai-Nord.	»	»	33	8871	25:985	9	22976	391342
Flines-lez-Raches.	12	12	28	3849	23064	8	8581	35523
Lallaing.	8	8	38	1991	7599	8	606	11938
Sin.	3	3	35	3931	21012	13	2680	33389
Waziers.	3	3	39	1454	7594	11	1008	12594
Totaux....				20506	317374	9	28816	488545
Canton de Douai-Sud.								
Aniche.	14	14	45	4156	20653	13	2719	36744
Auberchicourt.	13	13	48	1744	10899	31	3329	19560
Dechy.	4	4	36	1020	10289	8	819	16020
Douai-Sud.	»	»	33	5821	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	663	4806	50	2382	8557
Ferin.	6	6	39	724	8349	13	1065	13210
Guesnain.	6	6	43	440	4754	32	1545	8787
Lewarde.	7	7	40	1161	7056	27	1882	12949
Loffre.	7	7	40	208	2515	38	950	5295
Masny.	10	10	44	925	8670	48	4122	16013
Montigny.	10	10	46	772	6087	21	487	9764
Roucourt.	7	7	42	286	3463	40	1387	6433
Totaux....				18520	87541	24	20687	153332
Canton de Douai-Ouest.								
Auby.	7	7	40	1177	9727	13	1248	15590
Courchelettes.	4	4	40	261	3414	31	1042	6097
Cuincy.	4	4	37	1022	10274	21	2125	17628
Douai-Ouest.	»	»	33	9794	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	624	5667	15	854	9275
Flers.	5	5	35	1024	8222	43	3501	16172
Lambres.	3	3	37	899	13259	20	2658	23106
Lauwin-Planque.	4	4	37	681	5344	22	1177	9373
Raches.	7	7	26	1554	9876	32	2881	16642
Raimbeaucourt.	9	9	28	2185	14158	22	3422	24160
Roost-Warendin.	7	7	28	1868	9140	12	732	14169
Totaux...				12085	88581	22	19350	152212
Canton de Marchiennes.								
Alnes.	4	23	37	672	3018	59	1793	6606
Bouvignies.	5	15	48	1864	9582	39	3706	17893
Bruille-lez-March.	6	14	47	851	4597	65	2960	10828
Erre.	9	18	43	1109	5489	23	1244	9452
A reporter ...				4496	22636		9703	44779

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Report.....				4496	22636	»	9703	44779
Fenain.	8	17	42	1960	9297	16	1546	14477
Hornaing.	10	20	40	1180	8333	31	2621	15458
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3180	22283	8	1782	33170
Marchiennes-Camp.	5	16	39	427	3296	48	1564	6532
Pecquencourt.	8	12	42	1426	9765	8	776	15182
Rieulay.	5	16	39	459	1696	80	1336	4003
Somain.	6	15	40	3650	21995	18	3743	35887
Tilloy.	4	24	38	538	3338	65	1185	6804
Villers-Campeau.	7	16	40	169	2251	30	629	3948
Vred.	6	15	39	1429	3639	8	291	5699
Wandignies et Ham.	4	24	38	1006	6168	28	1724	10811
Totaux...				19920	114697	24	27900	196810
Canton d'Orchies.								
Aix.	5	23	32	1021	6825	95	6458	16759
Auchy.	3	19	23	1690	9713	18	1725	15749
Beuvry.	4	21	30	1936	12209	83	10033	27542
Coutiches.	5	13	28	2119	14018	23	3227	24141
Faumont.	10	12	21	1543	9984	29	2778	17610
Landas.	5	22	31	2271	14453	77	11068	33430
Nomain.	4	21	30	2388	19812	71	14348	44874
Orchies.	»	17	26	3708	33545	1	2663	50880
Saméon.	8	26	34	1802	10033	73	7232	22042
Totaux....				18478	130592	46	59532	253027
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint-Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	»	13	37	5212	77970	8	5919	119619
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	2029	11177	25	2814	20600
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	807	5038	32	1601	10196
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1907	11118	15	1713	18234
Hasnon.	5	18	39	3584	13493	8	1060	20384
Mortagne.	8	21	38	1104	7558	8	608	11618
Petite-Forest-de-R.	14	4	51	885	4517	86	3842	10585
Raismes.	8	5	44	4305	30396	8	2404	47233
Totaux....				19833	161267	12	19961	258469
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4998	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	341	2636	8	211	4567
Brillon.	8	20	34	704	5909	16	804	8091
Lecelles.	4	16	33	2149	17502	23	4014	30090
A reporter....				8192	25147		5029	42748

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863
	du canton	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4		6	7	8	9
Report. . .				8192	25147		5757	42748
Maulde.	7	20	37	1191	5608	6	349	8835
Millonfosse.	3	16	38	599	4175	3	124	6513
Nivelle.	3	16	40	1200	6416	42	2662	12243
Rosult.	6	19	34	1340	10823	59	6214	19541
Rumegies.	8	20	29	1600	8749	51	4444	15678
Sars et Rosières.	7	20	31	568	3205	37	1176	6085
Thun.	4	17	43	620	3597	8	286	5687
Totaux....				15310	67730	30	20284	117330
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1608	10445	8	820	16081
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1728	9699	161	15491	28682
Bouchain.	»	19	49	1501	20012	8	1594	30738
Denain.	10	11	49	10254	58146	19	10517	98622
Douchy.	6	12	53	1897	12586	44	5431	25604
Émerchicourt.	7	26	49	191	4389	8	348	6878
Escaudain.	8	15	44	2635	14306	8	9816	32065
Haspres.	11	17	57	3315	14039	8	1136	21743
Haveluy.	14	14	50	830	4219	8	336	6633
Hélesmes.	15	15	45	1188	5992	8	475	9319
Hordain.	3	20	52	1433	7143	62	4431	19464
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	728	4702	101	4710	12439
Lourches.	7	15	51	3352	9039	81	7335	17600
Marquette.	5	22	49	2152	9953	25	2487	17330
Mastaing.	4	19	47	819	6176	29	1787	11008
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	940	6659	38	2529	12637
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5334	109	5807	15687
Rœulx.	6	16	49	1301	6039	33	1977	10952
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	832	4471	39	1737	8376
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	326	3915	8	240	4617
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	713	4181	25	1032	7254
Totaux....				38424	220445	37	80026	413729
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	330	4878	16	789	8056
Condé.	»	14	51	5804	43379	5	2150	67134
Crespin.	7	14	58	1500	16302	8	1169	25167
Escaupont.	2	10	51	1034	7213	3	212	11269
Fresnes.	2	10	49	5017	35172	3	984	55394
Hergnies.	6	18	47	3255	13104	8	1026	20361
Odomez.	7	15	44	454	2316	47	1049	4561
Thivencelles.	4	16	55	555	4956	34	1680	9100
Vicq.	5	10	52	906	4636	8	368	7287
Vieux-Condé.	2	16	49	5134	21830	8	1595	33658
Totaux....				23989	153766	7	11132	241986

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1863.	Centimes communaux.		TOTAUX des contribut. directes pour 1863.
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	56	1171	9485	39	3687	19318
Etrœux.	7	7	57	566	6256	88	5419	15668
Marly.	2	2	51	1532	19991	39	7099	40590
Onnaing.	6	6	55	3544	23209	15	3332	38504
Préseau.	7	7	57	1891	9267	76	7028	22644
Quaroube.	8	8	55	2433	14989	21	3091	26207
Quiévrechain.	12	12	61	988	6815	61	4169	12327
Rombies.	12	12	59	560	4731	57	2350	8551
Saultain.	4	4	54	1053	8245	90	7408	19091
Sebourg.	10	10	60	1773	13513	49	6424	28938
Valenciennes-Est.	»	»	50	7192	285564	9	22560	433486
Totaux....				22703	402065	18	73467	665324
Canton de Valenciennes-Nord.								
Anzin.	2	2	48	6305	46593	8	3654	70383
Aubry.	5	5	53	921	5111	87	4419	13236
Bellaing.	9	9	51	394	3226	53	1651	6616
Beuvrages.	4	4	48	1303	6522	72	4669	14560
Bruai.	5	5	52	3060	15043	56	8235	31798
Saulve (St.-)	2	2	52	2031	22321	29	6409	39920
Valenciennes-Nord.	»	»	50	8410	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	12	12	48	3460	19343	8	1555	30138
Totaux....				25884	118159	26	30592	206651
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	969	7806	60	4504	15405
Aulnoy.	3	3	52	1740	9544	63	5858	18403
Famars.	5	5	55	849	7515	39	2921	14757
Haulchin.	9	9	53	771	7862	59	4599	15805
Hérin.	7	7	53	1383	7346	26	1937	14326
Maing.	8	8	57	1873	12529	18	2181	20421
Monchaux.	14	14	56	494	4153	70	2824	9083
Oisy.	8	8	52	246	2076	66	1366	3835
Prouvy.	8	8	53	801	4858	8	375	8577
Quérenaing.	8	8	58	540	3832	42	1604	7352
Rouvignies.	8	8	53	256	2546	43	1103	4919
Thiant.	12	12	54	1208	10053	32	3202	18023
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3271	21923	14	2932	35002
Valenciennes-Sud.	»	»	50	9364	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	14	14	59	1397	9424	74	7022	20901
Totaux....				25162	111467	37	42428	206809

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1863. 4	Centimes communaux. Nombre 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1863 7
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.					
DUNKERQUE.	Bergues.	15958	144368	28	40866	261113
	Bourbourg.	13636	112565	27	30262	197654
	Dunkerque-Est.	21471	324711	6	24022	516982
	Dunkerque-Ouest.	21190	28031	43	11934	54515
	Gravelines.	9188	57078	19	11114	95257
	Hondschoote.	13594	97819	34	33461	182657
	Wormhoudt.	15140	112145	47	52347	218320
	Totaux.....	110177	876717	23	204006	1526498
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.					
HAZEBROUCK.	Bailleul Nord-Est.	15190	120549	58	70168	255644
	Bailleul Sud-Ouest	13522	50946	60	30333	109241
	Cassel.	14166	105561	44	46314	204369
	Hazebrouck Nord.	14409	133131	43	56465	259993
	Hazebrouck Sud.	13405	53907	44	23427	107890
	Merville.	19914	111121	43	47462	208001
	Steenvoorde.	14077	96700	59	53218	189232
	Totaux.....	104689	665915	49	327387	1334370
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.					
LILLE.	Armentières.	23554	153554	54	83087	307667
	Bassée (La).	15307	90693	45	40477	171398
	Cysoing.	18512	101065	51	57317	212310
	Haubourdin.	24901	140916	63	88334	300087
	Lannoy.	25962	128051	56	71174	260127
	Lille Nord-Est.	30705	1576117	18	282910	2549627
	Lille Centre.	22796	24407	85	20619	56224
	Lille Sud-Est.	24580	21912	67	14703	48593
	Lille Sud-Ouest.	51465	»	»	»	»
	Lille Ouest.	24580	67656	57	38800	144459
	Pont-à-Marcq.	17669	118066	57	67884	246157
	Quesnoy-sur-Deûle	18722	122024	55	67165	253746
	Roubaix.	66683	540957	12	67808	837392
	Seclin.	22654	141094	45	63802	272798
	Tourcoing Nord.	37044	365827	37	133950	664074
	Tourcoing Sud.	33484	67046	55	36604	138019
	Totaux.....	458242	3659385	40	1134033	6462678
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.					
CAMBRAI.	Cambrai Est.	21899	293627	28	82286	510474
	Cambrai Ouest.	24633	74857	58	43534	153856
	Carnières.	25899	101967	81	82544	238728
	Câteau (Le).	32531	182241	51	92454	366349
	Clary.	31930	122052	86	105157	290228
	Marcoing.	24818	151715	53	80687	319711
	Solesmes.	27687	142711	63	89959	295110
	Totaux.....	189395	1069170	54	576621	2174456

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1863 4	Centimes communaux. Nombre. 5	Centimes communaux. Montant 6	TOTAUX des contribut. directes pour 1863. 7
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.					
AVESNES.	Avesnes (Nord.)	11523	104220	28	28831	185066
	Avesnes (Sud.)	13464	101546	42	42585	194284
	Bavai.	15419	116957	30	34761	208419
	Berlaimont.	10052	176938	25	18881	132073
	Landrecies.	15790	211874	28	31773	200345
	Maubeuge.	32767	228744	24	48229	373491
	Quesnoy (Est.)	14255	99743	40	39503	193766
	Quesnoy (Ouest.)	14197	82799	28	23499	150074
	Solre-le-Château.	11367	69960	24	16722	120741
	Trélon.	18687	121054	15	18562	196266
	Totaux.....	157521	1113845	27	303346	1955125
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.					
DOUAI.	Arleux.	13542	99163	21	31097	183088
	Douai (Nord.)	20506	317374	9	28816	488545
	Douai (Sud.)	18520	87541	24	20687	153332
	Douai (Ouest.)	21085	88581	22	19350	152212
	Marchiennes.	19920	114697	24	27900	196810
	Orchies.	18478	130592	46	59732	253027
	Totaux	112051	837948	22	187382	1427014
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.					
VALENCIENNES.	Amand (St.) (rive-g.)	19833	161267	12	19961	258469
	Amand (St.) (rive-d.)	15310	67720	30	20284	117330
	Bouchain.	38424	229445	37	80026	413729
	Condé.	23989	153766	7	11132	241986
	Valenciennes (Est.)	22703	402065	18	73467	665324
	Valenciennes (Nord)	23884	118159	26	30592	206651
	Valenciennes (Sud.)	25162	111467	37	42428	206809
	Totaux.....	171305	1234889	23	277890	2110298

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	Principal des quatre contributions directes pour 1863. 3	Centimes communaux Nombre 4	Centimes communaux Montant 5	TOTAUX des contribu. directes pour 1863. 6
Dunkerque.	110177	876717	23	204006	1526498
Hazebrouck	104689	665915	49	327387	1334370
Lille.	458242	3659382	40	1134033	6462678
Cambrai.	189395	1069170	54	576621	2174456
Avesnes.	157521	1113845	27	303346	1955125
Douai	112051	837948	22	187382	1427014
Valenciennes.	171305	1234889	23	277890	2110298
Totaux	1303380	9457869	32	3010665	16990439

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1863.

Le 24 août 1863, à deux heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 16 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la Préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet lit un autre décret, en date du 12 août, qui nomme *Président du Conseil général, pour la session de* 1863, M. MIMEREL, sénateur; *Vice-Présidents*, MM. DANEL, président de chambre à la Cour impériale de Douai, et le comte DUBOIS, conseiller d'Etat; *Secrétaires*, MM. DE CLEBSATTEL, ancien député au Corps législatif, MAILLIET, adjoint au maire d'Avesnes.

Voici le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1863:

AGRICULTURE. — Allocation des subsides ordinaires aux sociétés d'agriculture. Les augmentations demandées par le Comice agricole de Cambrai, la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Valenciennes et la Société d'agriculture de Dunkerque ne peuvent être accordées. — Appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que de prompts développements soient donnés à l'enseignement agricole dans les écoles de campagne. — Prière à M. le Préfet d'appuyer auprès de M. le Ministre de l'agriculture, le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille pour que dans le prochain concours régional une somme importante permette de distribuer à la moyenne culture une ou deux primes d'honneur. — Renvoi des autres vœux relatifs aux livrets des ouvriers de campagne, à l'embrigadement des gardes-champêtres, à la promulgation du code rural, à l'échenillage, à M. le Ministre de l'Agriculture, avec prière d'en tenir compte, s'il y a lieu, dans le nouveau code rural.

ALIÉNÉS. — Acte à M. le Préfet de ses communications sur la situation des asiles d'aliénés. — Le Conseil vote le crédit nécessaire au paiement des pensions des aliénés indigents, en 1864; règle comme l'année dernière, la part contributive des communes dans les frais d'entretien de ces aliénés; fixe à 150 comme d'usage, le nombre des places réservées dans les asiles de Lille et d'Armentières, pour les aliénés non dangereux. — En présence des succès

obtenus dans la construction de l'asile de Bailleul et des appropriations considérables et coûteuses qu'il faudra faire dans un temps prochain à l'asile d'Armentières, M. le Préfet a conçu la pensée de réunir les deux établissements. L'assemblée, après discussion, déclare s'associer à cette importante étude.

ALLUMETTES CHIMIQUES. — Grâce aux progrès de la science et de l'industrie, des produits moins dangereux ne tarderont pas à être substitués aux allumettes ordinaires; il n'y a pas lieu, dès-lors, de donner suite au vœu exprimé à cet égard par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — L'assemblée s'associe aux témoignages rendus à la mémoire de M. Le Glay, dont la science et l'érudition aussi bien que l'affabilité et la modestie, étaient appréciées de tous. — Adopte les propositions de M. le Préfet. pour l'augmentation du traitement des employés des archives.

BATELIERS. — *Domicile légal.* Remerciements à M. le Préfet de s'être occupé de la question importante du domicile légal des bateliers. Le Conseil espère que l'administration supérieure donnera suite à cette question et prendra des mesures nécessaires pour remédier aux anciens abus.

BUDGET DÉPARTEMENTAL. — Une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 6 août 1863, a posé diverses questions aux Conseils généraux sur les moyens de remédier à l'insuffisauce du fonds affecté aux dépenses obligatoires, moyens qui seraient au nombre de trois et consisteraient, savoir: le premier à accroître les ressources de la 1re et de la 2e section du budget, en faisant supporter par les quatre contributions les centimes qui reportent aujourd'hui que sur la contribution foncière et la contribution mobilière; le second, dans la diminution des dépenses actuelles par la mise à la charge de l'État de certains services auxquels le département est aujourd'hui tenu de pourvoir, tels que les frais de parquet, etc., les enfants assistés, les aliénés; le troisième, à supprimer le fonds commun et à le remplacer par un fonds de secours ou d'assistance.— Sur le rapport de la Commission chargée de l'examen de ces questions, et après discussion, le Conseil général considère qu'il n'est pas possible d'accroître les charges déjà trop considérables que supportent les contributions des portes et fenêtres et des patentes, et qu'il importe de ne pas amoindrir l'action de l'administration départementale sur les services des enfants assistés et des aliénés, se prononce pour le troisième moyen et émet le vœu, en conséquence, que le fonds-commun soit supprimé avec maintien de l'imposition des 7 centimes qui y sont affectés et que ces 7 centimes soient divisés en deux parts, savoir: 5 1/2 c. pour accroître les ressources de la 1re section et 1 1/2 c. pour la dotation

du fonds de secours. — Les votes émis par le Conseil général dans le cours de la session faisant ressortir sur les ressources de 1864, un déficit de 1,194 fr., l'Assemblée décide que ce déficit sera supporté, en diminution, par le crédit des aliénés.

Cadastre. — L'assemblée renouvelle le vœu qu'elle n'a pas cessé d'émettre depuis plusieurs années, pour obtenir que la loi du 7 août soit modifié et que les départements soient autorisés à pourvoir aux frais de renouvellement du cadastre par des centimes additionnels à la contribution foncière.

Caisses d'épargne. — Acte est donné à M. le Préfet de ses communications concernant les Caisses d'épargne. Cette institution tend à répandre de plus en plus, les idées d'ordre et de prévoyance et l'on peut, grâce à son influence, espérer de voir disparaître peu à peu les habitudes de dissipation qui conduisent au désordre dans bien des familles.

Caisse départementale de retraite. — Acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation de cette caisse. La caisse possèdait au 31 décembre 1862, 13,640 fr. de rente 3 p. % et en numéraire 1,643 fr. 81 c. Les pensions servies, en 1862, se sont élevées à 9,522 fr. 08 c. — Admissions des employés des archives départementales à la Caisse des retraites, sous réserve de payer les retenues arriérées. — Aucune admission nouvelle n'aura lieu à l'avenir.

Centimes facultatifs. — Les votes successifs de dépenses, pour 1864, présentant sur les ressources de la 1re section, un excédant de plus de 200,000 fr. qui doit être reporté sur la seconde, le Conseil général, pour pourvoir aux services de la 2e section du budget dont la dotation se trouve aussi restreinte dans d'étroites limites, vote la perception de la totalité de 7 c. 1/2 mis à sa disposition par la loi.

Chambre de commerce a douai. — Le Gouvernement ayant institué à Douai une Chambre consultative des arts et manufactures, il n'y a plus lieu de demander la création d'une Chambre de commerce, dont le besoin, d'ailleurs, ne se fait pas sentir.

Chasse. — L'application de la mesure qui a partagé tous les départements de l'Empire en trois zônes de chasse, a inspiré des craintes. On craint, d'une part, que si la chasse est ouverte trop tard, les chasseurs ne trouvent les plaines dévastées par le braconnage, et d'un autre côté, si le département est placé dans la 2e zône, le retard que la moisson éprouve souvent dans le département du Nord ne permette pas l'ouverture de la chasse en même que dans les départements du Centre et du Midi, sans de graves inconvénients pour les récoltes. Il paraît préférable de laisser aux départe-

ments un droit que la loi 1844 consacre et de s'en remettre aux Préfets du soin exclusif de fixer l'époque de l'ouverture.— Le Conseil, en conséquence, émet les vœux suivants : que la chasse aux marais soit ouverte le 1er août ; que le système des zônes pour l'ouverture de la chasse dans chaque département soit abandonné ; que des mesures soient prises pour la répression du braconnage.

Chemins de fer. — Prière à M. le Préfet d'insister auprès des Compagnies pour la prompte et complète exécution des lignes concédées de Valenciennes à Hirson, de Lille à Tournai et de Lille à La Bassée ; vœu réitéré pour que le chemin de fer de Rousies aux usines de Ferrière-la-Grande soit relié à la ligne d'Hirson à Valenciennes, et que, dans ce but, le Gouvernement examine si le rachat ne pourrait pas en être opéré par la Compagnie du Nord ; appui au vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que le Gouvernement accueille le projet de la Compagnie Belge de Sambre et Meuse, d'établir un chemin de fer qui mettrait le chemin d'Hirson à Valenciennes en communication par Trélon avec trois des principaux bassins houillers de la Belgique ; vœux pour qu'il soit procédé sans retard à l'étude de la ligne de Valenciennes à Lille par Saint-Amand et Orchies, et spécialement que la ligne entre Saint-Amand et Valenciennes soit mise aux enquêtes ; pour l'exécution d'un embranchement de Dunkerque à Calais par Bourbourg et Gravelines ; pour la prompte concession du Chemin de fer de Lille à Comines, demandée par une Compagnie ; pour qu'un chemin de fer soit construit de Tourcoing vers Roulers jusqu'à la rencontre du chemin de fer de Courtrai à Ostende en passant par Roncq, Halluin et Menin ; pour que le Gouvernement accorde un bienveillant intérêt au projet d'un chemin de fer de Poperinghe à Hazebrouck, pour que l'on mette à l'étude un projet de ligne de Lille à Aire ; pour que le projet d'un chemin de fer de Valenciennes à Péruwelz et Tournai soit l'objet d'une déclaration d'utilité publique. — Vœu pour que l'Administration supérieure révoque l'homologation qu'elle a accordée au nouveau tarif de la Compagnie du Nord, d'après lequel les charbons anglais et belges sont transportés à Paris et en-deçà jusqu'à Creil, au même prix que les houilles des bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

Chemins de grande communication. — L'assemblée entend la lecture d'un rapport sur ce service. Elle porte son attention sur la question des grosses réparations à faire aux chemins et sur les résultats de l'instruction nouvelle faite de cette question par l'administration avec appel aux communes de contribuer dans les dépenses pour 1/5, conformément à la résolution prise par le Conseil en 1862. Il est constaté que sur une dépense totale à faire de 3,555,300 fr., dont le 1/5 à la charge des communes est de

715,349 fr., 243 communes ont voté 549,039 fr. ou les 77/100, et 89 ont refusé 166,310 fr. ou les 23/100. — Tout en engageant M. le Préfet à ne recourir à l'emploi des moyens de coercition dont il peut disposer à l'égard des communes dont la résistance ne paraît pas devoir être absolue qu'après avoir épuisé la voie des remontrances, le Conseil pense cependant qu'il n'y aurait pas lieu de se laisser arrêter par des oppositions isolées dont la persistance mettrait en péril les intérêts de la circulation ; il croit devoir recommander la révision des contingents là où elle est désirable et possible. — En ce qui concerne les chemins N°s 32 de Landrecies à Etrœungt et 71 de Prisches au Nouvion, il est reconnu que les refus de concours exprimés par les communes s'expliquent par la nécessité d'un remaniement de classement de ces deux lignes. Le Conseil général émet un vœu favorable à ce remaniement et exprime l'opinion que l'ajournement des travaux dont l'exécution est commandée par la plus impérieuse nécessité ne doit pas être prononcé. L'Assemblée vote pour la dépense des grosses réparations à faire aux chemins, 3 centimes additionnels aux 4 contributions, en 1865, et 3 centimes 2/10 en 1866 ; elle invite de nouveau M. le Préfet à faire étudier la question de la rectification du chemin de grande communication N° 8 par le chemin ordinaire N° 6 de la commune de Raimbeaucourt ; le Conseil maintient pour 1864 le tarif des prestations de 1863 ; donne acte à M. le Préfet de ses diverses communications ; vote l'inscription au budget de 1864 du produit de 3 centimes 1/10, dont l'imposition a été autorisée par la loi du 2 mai 1863 et l'application des ressources de la troisième section du même budget montant à 470,053 fr. 37 cent. ; vote les 5 cent. spéciaux autorisés par la loi du 21 mai 1836 ; approuve le budget de 1864 du service ordinaire des chemins de grande communication.

Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires. — Il est fait lecture d'un rapport du 5.e bureau constatant les ressources réalisées pour ce service pendant l'année 1862, les résultats obtenus, les progrès accomplis pour la construction des chemins d'intérêt commun, les dispositions prises par l'administration pour la restauration de ces chemins au moyen des allocations extraordinaires votées par le Conseil général. Ce rapport analyse les observations présentées par M. l'Agent-Voyer en chef, afin de relever les erreurs graves contenues dans la statistique générale du service dans tous les départements de l'Empire et qui seraient un obstacle à une juste appréciation de l'importance de la vicinalité dans le département. Il passe en revue les vœux des Conseils d'arrondissement pour le classement des nouvelles lignes et sur diverses affaires de service, et vote l'inscription au budget de 1864 des centimes extraordinaires autorisés par des lois spéciales en faveur de la vicinalité et montant à 368,289 fr. 75 c.

Circonscriptions territoriales. — Le Conseil rejette d'une manière absolue la demande déjà faite en 1851, par le hameau de la Crèche, à l'effet d'obtenir sa séparation de la ville de Bailleul et de former une commune distincte, demande qui ne lui a paru nullement justifiée; ajourne à la session prochaine la demande renouvelée par le Conseil municipal de Denain pour obtenir l'érection de cette ville en chef-lieu de canton, par la division en deux du canton de Bouchain.

Commissaires de police. — Le Conseil général appelle la bienveillante attention de l'Administration supérieure sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour obtenir l'assimilation complète des commissaires de police aux commissaires spéciaux de police pour les chemins de fer, en ce qui concerne le bénéfice de la retraite.

Compte départemental. — Le Conseil général après avoir vu et vérifié le compte départemental de l'exercice 1862 ainsi que les pièces produites à l'appui, arrête et fixe provisoirement les recettes et les dépenses de cet exercice ainsi qu'il suit :

Recettes	3,199,076 84
Dépenses.	2,833,094 85
Excédant des recettes. .	365,981 99

Cette somme de 365,981 fr. 99 c. moins celle de 300,711 fr. 73 c. montant des mandats restant à payer et des dépenses restant à exécuter constitue le reliquat disponible de 65,270 fr. 21 c. à subdiviser entre les diverses sections du budget de 1864.

Conseil de préfecture. — Le Conseil général déclare ne point allouer pour l'année 1864 l'indemnité de 4,000 fr., proposée comme supplément de traitement pour l'auditeur au Conseil d'État, chargé de remplir les fonctions du ministère public près le Conseil de Préfecture, ce traitement devant rester dans son intégralité à la charge de l'État.

Contributions directes. — Approbation du projet de répartement des quatre contributions pour 1864. — Maintient en 1864 des chiffres adoptés les années précédentes pour la taxe personnelle.— Approbation du compte de non-valeurs et de réimpositions pour 1862, présenté par M. le Directeur des Contributions directes.

Courses a Lille et a Roubaix. — Après discussion, le Conseil décide qu'en attendant qu'il y ait fusion entre les courses de Lille et celles de Roubaix, une allocation de 4,000 fr. sera accordée une année aux premières et une année aux secondes, les courses de Valenciennes conservant comme les années précédentes une semblable allocation de 4,000 fr.

Distribution d'eau de valenciennes. — Ajournement à 1864 du vote d'une redevance pour l'abonnement des établissements départementaux à cette distribution, et prière à M. le Préfet de suspendre les travaux d'installation pour cet abonnement jusqu'à ce que les négociations à ouvrir avec la ville pour l'adoption d'un tarif réduit, applicable aux administrations locales, aient abouti à un résultat sérieux.

Droits de visite des pharmacies. — Rapport sur le résultat des visites faites en 1862 chez les pharmaciens, droguistes et épiciers. 6838 établissements ont été visités, dont 921 ont été affranchis de la taxe. — Vœu pour que le budget de la dépense de l'inspection des pharmacies soit réglé d'avance et qu'il y soit pourvu au moyen de la répartition proportionnelle du montant des frais entre les pharmaciens et droguistes soumis à la visite, au prorata de leurs droits fixes de patente en principal.

École de chalons. — Vœu pour qu'en raison de l'importance industrielle du département et du nombre toujours croissant de la population une part plus large soit faite au département du Nord, dans le nombre des élèves à admettre à l'école des Arts et Métiers de Châlons.

École de médecine. — Remerciements à M. le Préfet et à M. le Ministre de l'Instruction publique pour les nouvelles chaires qui doivent être établies dans l'école. Toutefois, quand l'année dernière, le Conseil général a jugé à propos d'augmenter d'une somme de 1,000 fr. la dotation de l'établissement, il entrait surtout dans sa pensée de doubler les deux chaires de clinique et de donner plus d'importance aux études pratiques. La substitution qui résulte des mesures prises ne lui paraît pas sérieusement justifiée.

École des mines d'alais. — Le Conseil décide que le crédit proposé pour la création de deux bourses à l'école des maîtres mineurs d'Alais, ne sera pas inscrit au budget.

École professionnelle. — Vote du crédit nécessaire à l'entretien dans cet établissement de 14 demi-bourses à 500 fr., qui seront réparties également, autant que possible, entre les sept arrondissements.

Élèves artistes. — Acte à M. le Préfet de sa communication au sujet du jeune Poillon, qui a été entretenu aux frais du département à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, et qui, ayant terminé ses études, est sorti cette année de l'école avec le N.° 12 sur 130 élèves. — Maintien des allocations accordées à MM. Delettrez, sculpteur; Arnold, architecte; Huidiez, sculpteur; Bodin, peintre; Darcq, musicien; Dutert, architecte et Barrez, musicien; — pensions nouvelles accordées à Mlle. Oxtobi, chanteuse; Devos, peintre, et Devoghelaere, architecte.

Élèvs sages-femmes. — Vœu pour que les difficultés qui s'oppo-

sent à l'organisation d'une maternité à l'hôpital St.-Sauveur de Lille soient enfin levées.

Enfants assistés. — Rapport sur ce service et vote d'une somme de 35,000 fr. par prévision pour l'exercice 1864.

Foires et marchés. — Avis favorable aux demandes : 1° de la commune de Gommegnies pour la création de six foires annuelles à ajouter aux six autres foires déjà établies dans cette localité, de manière à ce qu'il y en ait une le 15 de chaque mois; 2° de la commune d'Anor pour l'établissement de deux nouvelles foires aux bestiaux qui se tiendraient le premier lundi de chacun des mois de mars et de septembre; 3° de la commune de Bourbourg, pour que le marché aux bestiaux qui se tient dans cette ville le troisième mardi des mois de mars, avril et mai, ait également lieu les autres mardis des mêmes mois; 4° de la ville de Roubaix, pour l'établissement d'un marché aux bestiaux le mardi de chaque semaine, dans l'après-midi, entre le marché qui aurait lieu le matin à Tourcoing et celui du lendemain à Lille; 5° de la commune d'Annœullin, pour l'extension de son marché actuel aux grains et céréales; 6° de la commune d'Abscon, pour l'établissement d'un marché hebdomadaire, le mercredi, pour la vente des légumes et menus comestibles; 7° de la commune de Sains, pour l'établissement d'un marché le jeudi, destiné à la vente des légumes et menues denrées. — Acte à M. le Préfet des arrêtés pris pour autoriser des marchés à Hondschoote, Somain et Escaudain.

Gendarmerie.— Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite au Conseil du chiffre des indemnités accordées au département par M. le Ministre de la guerre pour le logement des officiers de gendarmerie qui demeurent dans les casernes. — Appel à la bienveillante attention de M. le Préfet, en ce qui conserne les vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Cambrai, d'Hazebrouck et de Dunkerque, pour l'établissement de nouvelles brigades.

Hygiène. — Le Conseil s'associe aux vœux suivants des commissions cantonales de salubrité : Engager les commissions des logements insalubres à poursuivre leurs visites annuelles et à dresser pour leurs communes respectives, un tableau indiquant le dégré d'insalubrié des logements; hâter, autant que le permettent les ressources des communes, l'éloignement des cimetières du centre de l'agglomération des habitations; exiger que les constructions nouvelles, tant dans les villes que dans les campagnes, soient disposées suivant les préceptes d'une hygiène bien entendue; provoquer la construction d'un abattoir dans les grandes communes où il y a plusieurs boucheries et interdire dans les villages où il y a des tueries particulières, l'abattage des animaux sur la voie publique; enfin, dans les filatures de lin au mouillé, chercher à concilier par des mesures bien entendues l'intérêt des industriels et la santé des nombreux ouvriers qu'ils emploient.

INDUSTRIE HOUILLÈRE.— Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite au Conseil sur cet objet, et prière à ce magistrat d'appeler l'attention de M. le Ministre des travaux publics et la bienveillance du Gouvernement, sur la situation de cette industrie dans le département.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.—La mesure ordonnée par le décret du 7 septembre 1857, en ce qui concerne les matières étrangères importées en France, sur acquits-à-caution, n'a pas cessé depuis six ans d'être l'objet des objections et des plaintes de l'industrie métallurgique. Aujourd'hui encore, malgré la réglementation résultant d'un autre décret du 15 février 1862, les mêmes plaintes se renouvellent. Le Conseil général, en conséquence, s'associe aux vœux des Conseils d'arrondissement d'Avesnes et de Valenciennes contre la mesure des acquits-à-caution, et appuie à cet égard les observations contenues dans le rapport de M. l'Ingénieur en chef des mines.

INDUSTRIE SUCRIÈRE.— Rapport sur la situation de l'industrie sucrière et émission des vœux suivants : 1° qu'au début de la nouvelle législature, et d'urgence, le projet de loi annoncé, soit soumis au Corps législatif; 2° que l'abonnement pratique et possible seulement là où est implantée récemment la culture sucrière soit aboli, parce qu'il détruit l'égalité qui doit régir les industriels exerçant la même industrie; 3° que le droit d'exporter les raffinés indigènes aux mêmes conditions qui règlent l'exportation des raffinés provenant des sucres de canne soit consacré; que les sucres étrangers importés en France par navires étrangers au grand dommage de la marine française et de nos colonies sucrières soit frappé d'une surtaxe, qu'un drawbach uniforme à la sortie des raffinés ne remboursera plus désormais. Le soin d'apprécier la valeur des vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Lille et de Valenciennes, pour que l'impôt de consommation soit perçu à la sortie de la raffinerie, et que, par conséquent, toutes les raffineries soient exercées, est laissé à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

INSTRUCTION PRIMAIRE.— Rejet itératif du vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille, en faveur de l'enseignement obligatoire; regrets de ce que l'insistance du Conseil d'arrondissement oblige à revenir sur cette question.— Rapport sur la situation du service de l'instruction primaire et note du budget des dépenses de ce service pour 1864.

JURY D'EXPROPRIATION —Formation de la liste générale du jury, pour le service de l'année 1863-1864.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.— Vœu pour que la plus grande extension soit donnée, au profit du public, au service télégraphique aujourd'hui spécial au chemin de fer du Nord; pour que les préposés des stations non pourvues de bureaux télégraphiques soient autorisés à

faire parvenir, moyennant la rétribution postale, les dépêches privées au bureau le plus prochain de la ligne; pour que le nombre d'heures de la tenue des bureaux soit augmenté.

Loteries.—Vœu pour que la loi du 21 mai 1856, portant abolition de la loterie, reçoive une plus complète exécution.

Médecins des indigents.— Le Conseil général appelle l'attention de M. le Préfet, sur la convenance d'accorder dans les communes une rémunération suffisante aux médecins des pauvres et de faire inscrire aux budgets des bureaux de bienfaisance ou des communes, des crédits spéciaux pour l'achat des médicaments.

Navigation intérieure. — Le Conseil émet les vœux suivants: 1° que le Gouvernement continue à poursuivre avec la plus vive sollicitude l'amélioration matérielle des voies navigables du Nord, en allouant les crédits nécessaires à l'exécution du complément des travaux qui, tout en sauvegardant les intérêts de l'agricultnre et de la salubrité publique tendent à obtenir l'établissement du tirant d'eau à 2 mètres, sur l'ensemble de nos voies; 2° que le rachat soit étendu à toutes nos voies navigables concédées en commençant par la Scarpe inférieure, où cette mesure se recommande comme un acte d'équité et d'intérêt de premier ordre; qu'en attendant l'exécution de ces mesures, MM. les Ingénieurs tiennent à l'exécution des clauses des cahiers des charges de ces concessions; 3° que les grands travaux destinés à obtenir une navigation continue et l'augmentation du tirant d'eau de la Scarpe inférieure, sans préjudice aux intérêts du desséchement, soient activés autant que possible, tant en France qu'en Belgique; 4° qu'il y ait une conclusion, la plus prompte possible, pour l'amélioration des canaux de Dunkerque et de Bergues à Nieuport, combinée avec le desséchement du pays; 5° que l'administration assure la plus prompte solution possible de la grave question de l'amélioration de l'Aa et du canal de Bourbourg; 6° que la convenance des mesures à prendre pour amener l'uniformité nécessaire dans les services du Nord et du Pas-de-Calais, soit l'objet d'un examen particulier de la part de l'administration; 7° que les crédits annuels d'entretien de nos voies navigables, soient élevés et mis en rapport avec les besoins; que des crédits spéciaux suppléent aux crédits d'entretien là où l'état de nos voies navigables exige de grands travaux pour être amenées à un état où leur entretien rentre dans des conditions normales; 8° que des réductions nouvelles soient apportées à nos droits de navigation, autant que l'exige le maintien d'un certain équilibre entre les transports par voie d'eau et par chemins de fer, et pour permettre à notre industrie de mieux supporter les conséquences de notre nouvelle législation commerciale; 9° que l'on donne à nos tarifs de navigation une uniformité nécessaire, pour faciliter leur application et permettre au commerce de mieux combiner ses opérations en faisant disparaître les anomalies que le Conseil général a déjà signa-

lées à l'attention du Gouvernement; 10° que dans l'intérêt de la célérité et de l'économie de notre navigation, les règlements applicables à ce service soient l'objet de la constante méditation du Gouvernement, sans que l'adoption du principe de la liberté de halage fasse obstacle à des améliorations que l'expérience déjà acquise, et des études nouvelles peuvent conseiller; 11° que le Gouvernement encourage par tous les moyens en son pouvoir, le perfectionnement de la traction des bateaux; qu'un crédit spécial soit affecté aux essais qu'il peut lui paraître utile de tenter, pour arriver plus rapidement et plus sûrement au résultat désiré; que malgré quelques insuccès, l'application des moteurs à vapeur soit l'objet d'études incessantes de la part de nos Ingénieurs; qu'en attendant, sur ce point, de nouveaux progrès, l'administration mette en application sur une plus large échelle les heureux résultats obtenues à la traversée des souterrains du canal de St.-Quentin.—Il est pris note de l'observation faite par un membre pour la prise en considération d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à obtenir l'établissement d'une passerelle sur le canal d'Aire à La Bassée entre Hantay et Salomé. — Le Conseil, en outre, s'associe aux vœux des Conseils d'arrondissement concernant des intérêts locaux ou des détails d'exécution, et recommande de nouveau à l'attention de M. le Préfet, la demande de la commune de Fressies, tendant à être déchargée de l'entretien et du service du pont établi sur l'écluse de la Sensée, en cette commune.

Œuvre de saint-maurice. — Margré le touchant intérêt qui s'y attache, l'assemblée regrette, vu le mauvais état des finances du département, de ne pouvoir accorder la subvention demandée par MM. les président et secrétaire de l'œuvre de St.-Mauricc, établie à Sathonay, près Lyon, pour le patronage des filles de soldats.

Pêche.—L'assemblée ne voit pas d'inconvénient à ce que, comme M. le Ministre des travaux publics se propose de le faire, la pêche du saumon et de la truite soit interdite du 1er octobre au 15 janvier, mais elle donne un avis défavorable à la défense du colportage qui causerait, sans utilité, une gêne pour l'alimentation publique.

Pensions de retraite.— Vote d'une pension de retraite de 2,800 francs à M. Deblock, chef de division à la Préfecture, à qui l'état de sa vue ne permet plus de suivre le travail des bureaux. Le Conseil général y joint ses regrets les plus affectueux. — Vote d'une pension de retraite de 900 fr. à M. Lauridant, chef de la comptabilité à la Prèfecture, qui a cessé ses fonctions. — Vote d'une pension de 1,171 fr., en faveur de M. Michaux, ancien secrétaire de la Sous-Préfecture d'Avesnes, et d'une pension de 1,566 fr. au profit de M. Desmyttère, médecin honoraire de l'asile d'aliénées de Lille.

Pompes a incendie.— Vote du crédit du 4,000 fr. demandé par M. le Préfet, pour aider à la création de compagnies de pompiers,

dans les communes. Remerciements à M. le Préfet de ses persévérants efforts et prière de les continuer.

Ports maritimes. — En ce qui concerne le port de Dunkerque; vœux : 1° pour que le génie militaire soit mis le plus tôt possible en mesure de terminer la partie des travaux qui le concernent et dont l'exécution est urgente pour permettre d'utiliser de nouvelles chasses, par le canal de dérivation et l'écluse du fort Revers ; 2° que les travaux soient entrepris dans l'ordre suivant, s'ils ne peuvent l'être simultanément : achèvement du canal de dérivation par lequel doivent, au moyen de l'écluse du fort Revers, s'opérer les nouvelles chasses provenant des fossés des fortifications nouvelles et du canal de Mardyck ; exécution de l'écluse des chantiers pour assurer dans un court délai, les besoins si intéressants de l'industrie des constructions navales ; élargissement et approfondissement de l'avant port et du port d'échouage dans toutes les parties possibles et notamment devant l'écluse du nouveau bassin ; exécution de cette nouvelle écluse dont le port pourra servir de bassin de radoub, ainsi que celle du bassin des chasses ; 3° que pris dans leur ensemble, les travaux ordonnés par décret de 1861, soient exécutés plus promptement que les précédents ; qu'à cet effet, il soit accordé le plus de fonds possible sur 1864, et qu'en 1865, les crédits qui y seront consacrés, s'élèvent à 2 millions ou 1,500,000 fr. au moins ; 4° pour que la Chambre de commerce et le Conseil municipal combinent leurs efforts et continuent à s'occuper activement de créer l'outillage d'exploitation, qui complète l'organisation pratique et économique d'un port de commerce qui se résume dans le mot Dock : 5° pour que la compagnie du Nord ne perde pas un instant, dès que les terrains lui seront livrés, pour relier par une voie ferrée les quais de l'Est du bassin à flots du commerce avec la gare de Dunque.—En ce qui concerne le port de Gravelines, vœux : 1° pour que les travaux autorisés par le décret du 5 juin 1861, soient continués activement et reçoivent une allocation d'au moins 100,000 fr., pour assurer promptement les améliorations nécessaires pour les chasses du port et celles que réclame le commerce pour établir la communication de la batellerie avec le port ; 2° pour que les nouvelles études et les avant-projets qui sont aujourd'hui sanctionnés en principe, deviennent l'objet d'un décret qui en déclare l'utilité publique, et ordonne l'exécution d'ouvrages pour lesquels la ville de Gravelines, a généreusement offert de contribuer pour une somme 100,000 fr.; —En ce qui concerne les travaux de balisage et d'éclairage ; qu'afin de pouvoir allumer, en 1864, le troisième feu flottant et commencer l'exécution des bouées destinées à baliser les bancs du large, il soit affecté un crédit de 250,000 fr.; — En ce qui concerne les crédits d'entretien et de grosses réparations : que les fonds d'entretien soient portés à 100,000 fr., en 1864, et le crédit des grosses réparations fixé à 70,000 fr. au moins pour plusieurs exercices; que l'on ouvre enfin

de nouveaux crédits, tant pour augmenter le nombre des guideaux que pour en assurer les manœuvres. — Le Conseil remercie l'honorable M. Lestiboudois de sa communication et recommande à la sollicitude de M. le Préfet, le vœu suivant: que le Gouvernement fasse étudier les moyens d'améliorer la rade de Dunkerque, notamment en assurant en tout temps un abri aux navires, pour qu'ils puissent attendre avec sécurité le moment convenable pour entrer dans le port.

Postes.— Acte à M. le Préfet de ses communications sur la situation du service des postes dans le département.— Appel à la sollicitude de ce magistrat relativement à la demande des arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, pour l'établissement d'un second service journalier de poste, entre Solre-le-Château et Maubeuge. Prière instante pour que des mesures soient prises afin d'améliorer le service des postes à Bavai.

Préfecture. — Acte est donné à M. le Préfet de son compte-rendu de l'emploi de la partie du fonds d'abonnement affectée pendant l'année 1862, aux traitements des employés et gens de service de la Préfecture.— Rapport de la commission chargée de l'examen de la question de savoir, s'il y a lieu de construire un nouvel hôtel de la Préfecture, sur un terrain offert par la ville de Lille et formant l'un des côtés de la place Napoléon III, ce rapport concluant négativement et proposant l'allocation d'un crédit de 305,000 fr. pour l'agrandissement et l'appropriation des locaux de l'hôtel actuel.— Après discussion, ces conclusions sont rejetées par le Conseil général, à la majorité de 34 voix contre 15. — L'assemblée alloue ensuite à M. le Préfet, un crédit de 15,000 fr., destiné à couvrir les dépenses d'un concours pour une nouvelle Préfecture, en laissant à sa discrétion, le soin d'en régler les conditions, et invite ce magistrat à se mettre de nouveau en rapport avec la ville de Lille, pour en obtenir l'abandon de ses droits sur l'hôtel actuel qui lui appartent à charge d'affectation.

Race chevaline. — L'épreuve décisive subie par les reproducteurs du département au Concours international, au milieu de 87 magnifiques chevaux amenés de tous pays, témoigne des avantages du système qui a été adopté par le Conseil général et qui consiste dans la revente avec rabais des étalons achetés par le département sous la condition d'être employés pendant cinq ans à la reproduction. Le Conseil prie M. le Préfet de donner aux ventes la plus grande publicité, les acquisitions par les particuliers devant rendre de grands services à l'industrie chevaline et diminuer en même temps les sacrifices du département; renouvelle le vœu que le dépôt d'étalons appartenant au haras, dans le cas où il viendrait à être déplacé de Braine, soit restitué à Lille où il a été créé, et prie M. le Préfet de recommander cette proposition à M. le Directeur des haras.

Recrutement. — L'attention de l'assemblée est appelée sur les abus qui résultent de l'exemption du service militaire dont jouissent

les fils d'étrangers nés en France. Examinant quel serait le moyen le plus rapide d'obvier aux inconvénients existants, sans toucher à la question si grave et si souvent agitée, de savoir si le mineur peut opter pour une nationalité autre que celle de son père, il semble au Conseil qu'il suffirait de décider que les fils d'étrangers nés en France ne seront soumis à la loi du recrutement qu'à l'âge de 21 ans, et après le délai fixé pour répudier la nationalité française, par la loi du 7 février 1851.— Sous le bénénéfice de cette observation, l'assemblée s'associe au vœu émis pour que la législation soit modifiée à cet égard.

Routes départementales.— Le Conseil adopte les projets dressés par MM. les Ingénieurs des travaux de grosses réparations et d'améliorations à faire aux routes, en 1864, par imputation sur les ressources spéciales extraordinaires, autorisées en 1859 et 1861 et par la loi du 2 mai 1863; décide toutefois que les crédits proposés pour la passerelle de Merville, sur la route N° 9, et pour l'aqueduc de Lille (faubourg Saint-Maurice), sous la route N° 14, seront l'un et l'autre, réduits d'une somme de 1,000 fr. à mettre à la charge des deux villes; — alloue une indemnité de 1,270 fr. à la ville Denain, pour prix d'un terrain réuni à la route N° 24;— sans admettre l'obligation qui résulterait d'une circulaire ministérielle, pour l'augmentation des frais de découchers des conducteurs, affecte une somme disponible de 730 fr, à des indemnités extraordinaires en faveur de ces agents; — vote pour les grosses réparations à effectuer en 1865, une imposition extraordinaire de 1 c. 1/2 additionnels à recouvrer pendant ladite année.— L'assemblée, en outre, prie M. le Préfet de faire étudier la question du rachat à frais commun par les départements du Nord et du Pas-de-Calais, du péage qui grève la circulation au pont de Saint-Momelin, à l'extrémité de la route N° 21.— Vu l'importance des dépenses qu'exigerait le prolongement dans la direction de Valenciennes, par Lezennes et Sainghin, de la chaussée que la Compagnie du chemin de fer du Nord doit construire entre la gare de Fives et la nouvelle porte de Valenciennes, à Lille, et vu, d'ailleurs, l'insuffisance des intérêts engagés, reconnaît que l'intervention financière du département ne serait pas justifiée dans cette affaire; — regrette, à cette occasion, que le tracé du chemin de fer de Lille à Tournai, ne desserve pas mieux la ville de Cysoing; en se rapprochant de cette localité, il formerait tête de ligne entre Lille et Valenciennes; appelle sur cet intérêt la sollicitude de l'administration.— Prie M. le Préfet de faire étudier l'élargissement du pont de St.-Python, sur la route N° 23.

Route départementale N° 21. — En présence des réclamations persistantes du sieur Alexandre, ancien entrepreneur, en remise d'un débit qu'il a dû verser par suite de folle-enchère, le Conseil surseoit à l'exécution de sa délibération du 30 août 1862, au profit du sieur Dupuy, tant que la voie du recours judiciaire ne sera pas fer-

mée à son ancien associé.— En ce qui concerne le sieur Alexandre, le Conseil déclare ne pas donner suite à sa réclamation

Routes impériales.—L'état de ces routes s'est améliorée par suite de la clémenee du dernier hiver et par le bon emploi des crédits accordés par l'administration supérieure, tant pour l'entretien que pour les travaux de grosses réparations. Le Conseil général résumant les besoins réels des routes impériales du département, prie M. le Ministre des travaux publics d'augmenter autant que possible, pour 1864, le fonds d'entretien fixé pour 1863 à 500,000 fr., et de porter à 450,000 fr. le fonds à attribuer en 1864, aux travaux d'amélioration et de grosses réparations particulièrement en vue de l'élargissement des passages militaires ; — Invite MM. les Ingénieurs : 1° à persévérer dans les voies d'amélioration suivies pendant les dernières années: remaniment de chaussées et de profils de routes, rechargements, établissement des trottoirs sur les points les plus urgents, et surtout établissement de zônes empierrées qui constituent, sur nos routes, les améliorations les plus importantes et les mieux appréciées ; 2° à faire entrer pour un grand tiers dans le total des fonds à demander au Gouvernement, pour travaux d'amélioration et de grosses réparations, en 1864, l'élargissement des ponts et passage militaires dans les villes fortes, et en tête de ces travaux, les ouvrages qui se rapportent aux villes de Bergues, Avesnes, Maubeuge, Lille et Cambrai; prie M. le Préfet de réglementer la police du roulage et notamment la mesure relative aux barrières de dégel, aussitôt que le décret espéré sera rendu, afin qne le roulage et le commerce s'attendent à la gêne momentanée qui se fera sentir en temps de dégel.— Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite du décret, en date du 14 août 1863, qui autorise les restrictions demandées à la circulation pendant la fermeture des barrières de dégel, et remercie ce magistrat de ses soins pour faire prévaloir les justes et importantes réclamations du Conseil général.

Salubrité.— *Rouissage.* La mission de l'Inspecteur de la salubrité a été remplie avec tout le zèle et les soins désirables. — La Sambre et la Scarpe sont dans une bonne condition, grâce à un débit considérable et à la bonne exécution des mesures prescrites aux industriels. Il en est de même de l'Escaut jusqu'à son confluent avec le canal de Roubaix, par l'Espierre, de la Lys pour une partie de son cours. Les nombreuses blanchisseries de fils et de toiles établies depuis Merville jusqu'à Comines ne s'altèrent pas sensiblement; la Deûle même qu'elle reçoit à Deûlémont et dans laquelle se déversent les résidus industriels de la ville de Lille s'est assez purifiée par un long parcours, pour ne pas influer sur la qualité de ses eaux. Mais à partir de Comines, l'industrie du rouissage apporte dans les années chaudes et sèches, comme celle-ci, une profonde altération : les matières organiques qu'elle y dépose, les colorent en jaune et leur communiquent une odeur infecte. La

situation des villes de Roubaix et Tourcoing, qui s'approvisionnent dans la Lys de l'eau qui leur faisait défaut, est devenue tellement intolérable que M. le Préfet a dû interdire le rouissage. Mais cette mesure apporte une perturbation considérable dans une industrie importante, et il est à désirer que les deux intérêts aujourd'hui opposés puissent être conciliés. — Le canal de Roubaix (versant de la Deûle) motive chaque année les mêmes plaintes ; la stagnation presque complète des eaux pendant l'été, les résidus qu'il reçoit, l'inexécution des règlements de la part des industriels, tout concourt à en faire un véritable égoût ; il importerait de trouver enfin un remède à cette situation.— Les cours d'eau sont dans des conditions satisfaisantes, dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, mais il n'en est pas de même dans les autres parties du département, bien qu'il y ait cependant amélioration. Parmi les industries qui contribuent à altérer l'eau des rivières, il faut citer en première ligne les teintureries, par suite de l'inexécution par les industriels, des procédés pourtant si simples et si peu coûteux, qui permettraient de déverser les résidus dans les cours d'eau sans en altérer la pureté. Des mesures viennent, d'ailleurs, d'être mises à l'étude. Les ateliers de peignage de laine, les tanneries, les fabriques de noir animal contribuent aussi à l'altération des eaux, mais dans une moindre proportion. — Les industries temporaires, sauf le rouissage, s'exercent sur une petite échelle et donnent rarement lieu à des plaintes sérieuses.— En résumé, la situation s'améliore, et s'il y a beaucoup à faire, il faut reconnaître aussi les tendances générales des industriels à accepter les mesures prescrites par l'administration dans l'intérêt public. — Remerciements à M. le Préfet du soin qu'il a donné à la question de salubrité.

Secours.—Rejet d'une demande de secours présentée par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, en faveur du sieur Paul, ancien concierge de la Sous-Préfecture.

Secours pour reconstruction d'églises. — Le Conseil général déclare ne point accueillir la demande d'un nouveau subside formé par la commune de Neuville-en-Ferrain, qui a déjà pour son église un secours de 3,000 fr.; ajourne la demande de la commune d'Illies, attendu que ses propositions pour le paiement de la dépense, sont quant à présent inadmissibles; ajourne également celle de la commune de Mairieux pour le même motif. — Accorde à la ville de Gravelines un secours de 3,000 fr., pour la construction de l'église que les habitants du hameau du Grand-Fort-Philippe se proposent d'élever, à la condition que préalablement, il sera passé un acte authentique de donation de l'édifice à la commune; émet, en outre, le vœu de l'érection immédiate de l'église en succursale. — Allocation d'un secours de 3,000 fr. à la commune de Masny, en trois annuités; — pareille allocation à la commune d'Haverskerque; — subside de 2,000 fr. à la commune de Viesly, payable en deux an-

nuités ; — Rejet, quant à présent, de la demande de la commune d'Etrœux ; — ajournement à 1864, de la demande présentée tardivement par la ville de Maubeuge. — Allocation d'un secours de 3,000 fr. à la commune d'Hautmont.

Service hydraulique. — Vœux : pour que le projet de nouveau débouché à la mer des eaux de la première section de Waeteringues au moyen d'un émissaire direct dans le chenal du port de Gravelines et qui aura pour résultat le desséchement de plus de 6,000 hectares de terres reçoive son exécution ; qu'à cet effet la section soit autorisée à faire un emprunt de 116,000 fr. formant l'importance de la moitié de la dépense, et que l'autre moitié soit accordée à titre de subvention par le Gouvernement ; — pour que les travaux qui doivent porter le tirant d'eau de la Scarpe à deux mètres soient exécutés de manière à concilier deux grands intérêts : ceux de la navigation et du desséchement ; pour que la dérivation provisoire ouverte pour la construction de l'écluse de Thun, soit laissée par l'État à l'association du desséchement pour qu'elle puisse déverser directement à l'aval de cette écluse, les eaux de l'un des principaux émissaires du desséchement ; — appui au vœu du Conseil de l'arrondissement de Cambrai, pour que M. le Préfet prenne les mesures convenables pour le curage de la rivière de la Selle et pour la restitution des emprises des riverains, s'en rapportant à la sagesse de ce magistrat pour concilier les intérêts opposés dans cette question ; — Vœu pour qu'une nouvelle publicité dans le recueil des actes de la préfecture, des facilités mises à la disposition des cultivateurs éveille leur attention sur les avantages incontestables du drainage ; — Appui aux vœux : 1° du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que le niveau des tenues d'eau de toutes les usines soit invariablement fixé ; que les manœuvres soient réglementées d'une manière précise, tant sur les petits cours d'eau que sur la Sambre ; que les lâchures soient obligatoires dès l'apparition des crues ; que dans l'intérêt de l'agriculture on puisse user des eaux dans une équitable mesure pour l'irrigation des vallées et que les chasses d'eaux ne soient plus fixées à des époques déterminées mais laissées à la prudence de MM. les Sous-Préfets, qui ne les prescriraient qu'à des époques où elles seraient sérieusement utiles ; 2° au vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce qu'il soit donné suite, le plus tôt possible, au projet du desséchement des marais de Bourlain ; au projet de desséchement des terrains longeant la fontaine St.-Martin à Raismes ; au projet de curage de la rivière de l'Hogneau, et pour qu'il soit procédé simultanément aux travaux suivants comme complément des travaux d'amélioration de la Scarpe : élargissement du décours et du canal Broutin, coupure du rivage Noir à Hasnon pour jeter une partie des eaux de la Traitoire dans la Scarpe ; — aux vœux du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à ce que le cours d'eau de l'Yser soit

soumis à la surveillance d'un syndicat et pour qu'il soit procédé à des études d'ensemble, à l'effet d'affranchir les Waeteringues des exigences de la navigation.

Société de secours mutuels. — Remerciements à M. le Préfet de ses efforts constants pour multiplier ces utiles établissements et vote du crédit ordinaire de 1,500 fr. en leur faveur.

Sourds-muets et aveugles. — Rapport sur la situation des établissements de sourds-muets et jeunes aveugles de Lille et de Fives; — Vœu selon le désir de M. le Ministre, qu'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage de M. Valade-Gabel, directeur honoraire de l'institution de Bordeaux soient achetés sur les fonds destinés aux bibliothèques communales et mis entre les mains des instituteurs les plus capables; — vote au budget de 1864 du crédit de 31,000 fr. pour l'entretien des bourses fondées dans les deux établissements précités; — remerciements à M. le docteur Binaut, pour les soins éclairés et assidus qu'il donne gratuitement depuis 25 ans aux sourds-muets et aveugles de l'institution de Lille; — prière à M. le Préfet d'aviser aux moyens d'augmenter, en 1865, la dotation des utiles établissements de Lille et de Fives.

Sous-Préfectures. — Acte est donné à M. le Préfet des comptes d'emploi des fonds d'abonnement de ces établissements.

Tabacs. — Désignation de MM. Desrousseaux et Deschodt, membres du Conseil général, pour faire partie des Commissions de culture, en 1864, dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck. — Vœux : 1° pour que les inventaires soient faits d'une manière moins rigoureuse ; 2° pour que le rejet des feuilles n'ait lieu que dans le cas de fraude prouvée par la régie ; 3° pour qu'au lieu de 4 fr. par chaque kilog. de tabac manquant, les planteurs ne soient tenus de payer que 2 fr. 50 c., prix du tabac de cantine; 4° que les interdictions de culture ne soient prononcées qu'après que les planteurs auront été admis à présenter leurs moyens de défense ; 5° que par modification au règlement de culture, ce soit le Préfet qui nomme les experts des planteurs sur une liste de candidats présentés par la Chambre consultative d'agriculture; 6° que les types servant au classement des récoltes, au lieu d'être pris parmi les plus beaux champs de tabac, souvent en petit nombre, soient établis de façon à représenter la moyenne de la récolte; 7° Que la suppression des savonnettes ne soit édictée qu'après expérience démontrant l'utilité de la mesure; 8° qu'aucun engrais ne soit prohibé; 9° enfin, que les essais d'acclimatation et de culture d'espèces nouvelles ne puissent être imposés aux planteurs, à leurs risques et périls.

Timbres mobiles. — Vœu renouvelé pour l'application des timbres mobiles aux effets de commerce créés en France.

Toitures en chaume. — Il n'y a pas lieu de donner suite au vœu

du Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour la création d'un fonds départemental destiné à faire disparaître les toitures en chaume.

Tour de Saint-Amand. — Cette tour est classée depuis longtemps parmi les monuments historiques. Prière à M. le Préfet de vouloir bien continuer à suivre auprès du ministre de la maison de l'Empereur les demandes de subsides pour la restauration du monument.

Travail des Enfants dans les Manufactures. — Rapport sur les résultats du service d'inspection. En général et dans les grands cantons industriels surtout, il y a une notable amélioration dans la tenue des classes du midi ; ce résultat paraît dû à la fréquentation des salles d'asile dont il serait désirable que le nombre fût augmenté à Lille dans les quartiers de Wazemmes et des Moulins. Le Conseil général engage M. le Préfet à transmettre de nouveau à M. le Ministre du Commerce, tous les vœux qui ont été précédemment sanctionnés par l'assemblée, afin de les introduire dans la loi à intervenir, en insistant sur l'inégalité de conditions dans laquelle le département du Nord se trouve placé vis-à-vis des autres départements, et, à défaut de cette loi, de rendre enfin obligatoire pour tous les départements industriels celle du 12 mars 1841, en la complétant au besoin par un règlement d'administration publique. Remerciements à MM. les membres des commissions d'inspection pour le zèle et le dévouement avec lesquels ils secondent l'inspecteur spécial.

Tribunal de Douai. — Le Conseil général considère que l'appropriation d'un vieux bâtiment de ce tribunal pour en faire une salle de faillites serait sans utilité, eu égard au peu d'affaires de cette nature que la ville donne ; on peut donc se borner aux dépenses de conservation. Il est à regretter que le désir exprimé par l'assemblée en 1862, concernant la translation de la justice de paix dans ce local n'ait pu encore recevoir satisfaction, et le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien faire une nouvelle tentative.

Tribunaux de Cambrai. — Acte est donné à M. le Préfet de sa communication sur cet objet. Il a été convenu entre M. le Préfet et l'administration municipale que les choses resteront dans leur état actuel jusqu'à ce que le département ait pu trouver à acquérir un immeuble qui permette d'y installer les tribunaux civil et de commerce.

Vaccine. — Rapport sur la situation du service des vaccinations dans le département, en 1862. Les résultats de ce service ne sont pas moins satisfaisants que ceux de l'année 1861. Vote du crédit ordinaire de 2,000 fr. affecté aux dépenses de la vaccine.

Vices redhibitoires. — Vœu tendant à ce que le gouvernement français s'entende avec les gouvernements belge et hollandais, pour que la règlementation des vices redhibitoires soit la même dans les trois pays.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1864.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE Ier

Art. 1.	Hôtel de la Préfecture. — Réparations aux bâtiments.	4,150	»
2.	Sous-Préfecture de Douai, — Remplacement de menuiserie.	800	»
3.	— de Valenciennes. — Travaux divers	2,401	»
4.	— d'Avesnes. — Appropriation d'une salle	1,000	»
5.	Salle d'assises. — Appropriation des salles du jury, etc.	750	»
6.	Tribunal de Lille. — Appareils d'éclairage, etc.	1,900	»
7.	— d'Avesnes. — Réparations de gouttières	580	»
8.	— de Douai. — Réparations diverses.	879	»
9.	— de Valenciennes. — Reconstruction d'une voûte, etc.	2,377	22
10.	Maison d'arrêt de Lille. — Reconstruction de planchers, etc.	6,969	»
11.	— de Dunkerque. — Remaniement de pavés, etc.	360	»
12.	Dépôt de sûreté de Cassel. — Réparations aux murs	120	»
13.	Maison d'arrêt d'Hazebrouck. — Appropriations et réparations.	1,770	»
14.	— de Cambrai. — Rejointoiements.	750	»
15.	— d'Avesnes. — Appropriations, pompe.	5,030	»
16.	— de Douai. — Travaux divers.	4,394	»
17.	— de Valenciennes. — Toitures, etc.	464	»
18.	Caserne de gendarmerie de Lille. — Id.	850	»
19.	— de Gravelines. — Pavage.	290	»
20.	— d'Hazebrouck. — Réparations	470	»
21	— de Cassel. — Travaux divers.	870	»
22.	— de Cambrai, citerne, etc.	840	»
23.	— du Quesnoy. — Planchers, placards.	350	»
24.	— d'Orchies. — Planchers, châssis.	320	»
25.	— de Bouchain. — Réparations	140	»
26.	— de Roubaix. — Peintures, trottoirs	630	»
27.	— de Pont-à-Marcq. — Travaux divers.	870	»
28.	Dépôts de sûreté de Cassel et de Bailleul	150	»

Entretien.

29.	Hôtel et bureaux de la Préfecture	4,000	»
30.	Hôtel et bureaux des Archives	650	»
31.	Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.	1,800	»
32.	Tribunaux	2,500	»
33.	Prisons	3,200	»
34.	Casernes de gendarmerie	2,500	»
35.	Traitement de l'architecte du département.	5,000	»
	Total du sous-chapitre I.er	60,124	22

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions. — Néant.

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Prefecture,

ARTICLE UNIQUE.	Loyers des Sous-Préfectures	4,600 »

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture.

ART. 1.	Hôtel de la Préfecture		3,850 »
2.	Hôtels des Sous-Préfectures		4,445 »
	TOTAL du sous-chapitre IV.		8,295 »

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

ART. 1.	Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux		300 »
2.	Loyers et frais de baux des casernes		39,590 »
4.	Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne		1,600 »
	TOTAL du sous-chapitre V		41,490 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

ART. 2.	Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département			14,875 »
3.	Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux			1,000 »
4.	Achat ou renouvellement du mobilier :			
	Cour d'assises	488 »		
	Tribunal de Lille	1,886 »		
	— d'Hazebrouck	230 »		
	— d'Avesnes	360 »		3,982 »
	— de Douai	100 »		
	— de Valenciennes	618 »		
	— de commerce de Valenciennes	300 »		
6.	Menues dépenses et frais de parquet			18,300 »
7.	Menues dépenses des justices de paix			5,850 »
9.	Dépenses des Chambres d'Agriculture			1,700 »
	TOTAL du sous-chapitre VI			45,707 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

Art. 1.	Route N.° 1.	De Lille à Valenciennes	11,000	»
2.	— 2.	De Lille à Ypres	14,500	»
3.	— 3.	De Douai à Tournai	8,000	»
4.	— 4.	De Cambrai à Tournai	11,000	»
5.	— 5.	D'Avesnes à Philippeville	10,800	»
6.	— 6.	De Landrecies à Chimay	35,000	»
7.	— 7.	De Condé à Mons	6,200	»
8	— 8.	De Condé à Valenciennes	6,500	»
9	— 9.	De Lille à Saint-Omer	30,500	»
10.	— 10.	De Valenciennes à Bohain	34,000	»
11.	— 11.	De Cambrai à Guise	12,000	»
12.	— 12.	D'Avesnes au Quesnoy	7,123	21
13.	Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc		49,850	»
15.	Dépenses diverses		4,610	»
16.	Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs		3,061	33
	Total du sous-chapitre VII		244,144	54

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

Article unique. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 400 enfants :

1.°	Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc	29,800	»
2.°	Traitement de l'inspecteur et frais de tournée	4,200	»
3.°	Fournitures de classes	1,000	»
	Total du Sous-Chapitre VIII	35,000	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

Art. 1.	Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 625 aliénés	164,992	47

SOUS-CHAPITRE X.

Impressions.

Art. 1.	Frais d'impression de budget, comptes, etc	900	»
3.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc	2,000	»
	Total du sous-chapitre X	2,900	»

SOUS-CHAPITRE XI.

Archives du département.

Art. 1.	Appointements du conservateur, etc.	11,100	»
2.	Dépouillement extraordinaire des archives	900	»
	Total du sous-chapitre XI...	12,000	»

SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

Art. 1.	Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage...	500	»
2.	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.	1,000	»
3.	Tables décennales de l'état-civil	12,380	»
4.	Mesures contre les épidémies	600	»
5.	— contre les épizooties	1,000	»
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles	100	»
9.	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
10.	Redevance à la ville pour une prise d'eau	2	»
	Total du sous-chapitre XII...	16,782	»

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1861 et antérieurs.

§ Ier. — 1862.

Art. 1.	Déficit des dépenses des enfants assistés	6,392	05
2.	— des aliénés	11,629	36

§ II. — 1861 *et années antérieures.*

Art. 1.	Dépenses arriérées des enfants assistés	1,180	67
2.	— des aliénés	5,049	41
	Total du sous-chapitre XIII.....	24,251	49

Deuxième Section. — Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

Art. 1.	Caserne de gendarmerie de Lille.— Construction d'une cheminée	350	»
2.	— d'Avesnes.— Construction d'un escalier.	1,400	»
3.	Assurance des bâtiments départementaux	876	02
	Total du sous-chapitre XIV. . . .	2,626	02

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux des routes départementales.

§ 1er — Supplément aux fonds d'entretien.

Art.				
1.	Route N° 12.	d'Avesnes au Quesnoy	11,376	79
2.	— 13.	De Maubeuge à Maroilles	11,500	»
3.	— 14.	De Lille à Courtrai	21,000	»
4.	— 15.	De Dunkerque à Furnes	8,500	»
5.	— 16.	De La Bassée à Estaires	5,000	»
6.	— 17.	D'Hazebrouck à Aire	7,000	»
7.	— 18.	De Cassel à la frontière	5,000	»
8.	— 19.	De Roubaix à Saint-Amand	25,500	»
9.	— 20.	De Cassel à la frontière	8,000	»
10.	— 21.	De Bergues à St.-Momelin	15,500	»
11.	— 22.	De Lille à Tourcoing	8,500	»
12.	— 23.	De Cambrai à la frontière	40,000	»
13.	— 24.	D'Hélesmes à Denain	6,000	»
14.	— 25	Ceinture de Maubeuge	3,000	»
15.	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs		1,763	67
16.	Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs		1,800	»
	TOTAL du sous chapitre XV		179,440	46

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subventions aux communes.

Art.			
1.	Primes pour l'établissement de pompes à incendie	4,000	»
2.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices	3,000	»
3.	Subvention à l'école secondaire de Médecine et de Pharmacie	5,000	»
4.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices	14,000	»
5.	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales	18,000	»
	TOTAL du sous-chapitre XVI	44,000	»

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

Art.				
1.	Secours à d'anciens employés de la Préfecture		1,550	»
2.	Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général		2,600	»
3.	Gratification pour belles actions		1,400	»
4.	Sociétés d'agriculture	15,100 »	21,200	»
	Vérification des engrais	600 »		
	Exposition départementale	4,000 »		
	Concours d'animaux reproducteurs	1,500 »		
	A reporter		26,750	»

	Report		26,750 »
ART. 5.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires		1,500 »
6.	Encouragement pour les courses de chevaux. . . . 8,000 Achat d'étalons, primes, etc 15,600		23,600 »
7.	Bourses à l'école de la maternité de Paris		2,791 »
8.	Traitement du professeur du cours d'accouchement. . . .		1,500 »
9.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement de l'inspecteur, etc..		8,580 »
10.	Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers.		1,800 »
11.	Bourses à l'école professionnelle		7,000 »
12.	Conservation des monuments historiques		500 »
13.	Souscription au monument de Tourcoing		1,000 »
14.	Société des sciences de Lille. . . . . 1,500 » — d'émulation de Cambrai . . . . . 500 » — centrale de médecine . . . . . 800 » — Dunkerquoise. . . . . 500 » Encouragement à Mlle. Oxtoby, chanteuse. . . 1,000 » — aux sieurs Bodin, peintre . . 1,000 » — Arnold, architecte . 1,000 » — Dutert, idem. . . . 1,000 » — Huidiez, sculpteur. 1,000 » — Darcq, musicien . . 1,000 » — Barré, idem . . . 1,000 » — Delettré, sculpteur. 1,000 » — Devos, peintre . . 1,000 » — Devoghelaere, archit. 1,000 »		13,300 »
15.	Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint-Firmin.		750 »
16.	Subvention à la Société humaine de Dunkerque		500 »
17.	Souscription à la Société du Prince Impérial.		200 »
	TOTAL du sous-chapitre XVII		89,771 »

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Culte catholique.

ART. 1.	Indemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires-généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr. . . .		18,600 »

Cultes non catholiques

2.	Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé. 1,200 »		1,700 »
3.	Secours pour le culte israélite. . . . . 500 »		
	TOTAL du sous-chapitre XVIII		20,300 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Assistance publique.

ART. 1.	Dépenses des aliénés.		20,000 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.		2,400 »
3.	Subvention aux sociétés de secours mutuels.		1,500 »
4	Id. à la Caisse des retraites de la vieillesse		3,000 »
5.	Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales. . .		31,300 »
	A reporter . . .		58,200 »

		Report	58,200 »
ART.	6.	Maison de refuge du Bon-Pasteur	8,000 »
	7.	Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère. . .	1,000 »
		TOTAL du sous-chapitre XIX	67,200 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

ART.	1.	Concours pour la construction d'un nouvel hôtel de Préfecture.	15,000 »
	2.	Frais de publication des délibérations du Conseil général . .	6,450 »
	3.	Achat d'ouvrages administratifs.	400 »
	4.	Frais d'inspection des pharmacies, etc	16,000 »
	5.	Etablissement thermal de St-Amaud – Redevance au domaine.	50 »
	6.	Frais d'illumination des édifices départementaux	200 »
	7.	Avances pour travaux d'intérêt public.	80,000 »
	8	Frais de publication de l'inventaire des archives	1,000 »
	9.	Réserve pour dépenses diverses ou imprévues.	1,000 »
	10.	Frais d'inspection du travail des enfants.	3,200 »
	11.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing	250 »
	12.	Frais de division des cotes de contributions	6,440 »
	13.	Salaires des concierges au Palais-de-Justice de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque	1,600 »
	14.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons de Lille et de Douai	900 »
	15.	Traitement du concierge de la Préfecture.	1,000 »
	16.	Logement du capitaine de gendarmerie de Valenciennes. . .	500 »
		TOTAL du sous-chapitre XX	135,990 »

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

ART	1.	Subvention aux communes pour placement de malades.	283 43
	2.	Impression du rapport du Conseil général.	2,443 46
	3.	Mobilier de la Sous-Préfecture de Cambrai.	464 75
		TOTAL du sous-chapitre XXI	3,191 64

Troisième Section. – Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXII.

§ 1er — *Edifices.* (Loi du 6 juillet 1862.)

ART.	1.	Construction de la caserne de gendarmerie d'Avesnes. . . .	52,500 »
	2.	Appropriation de la Sous-Préfecture de Valenciennes	16,290 »
		TOTAL du § 1er	68,790 »

Achèvement des routes départementales.

§ 1er — Loi du 11 juin 1859.

ART.	1.	Route N° 23. — Reconstruction du pont de Romeries . . .	2,439 06

§ 2. — Loi du 28 juin 1861.

ART.	1.	Route N° 23 — Reconstruction du pont de Romeries. . . .	2,339 06

§ 3. — Loi du 6 juillet 1862.

Art. 1.	Route N° 23. — Restauration	1,135 69

§ 4. — Loi du 2 mai 1863. — *Fonds d'impositions extraordinaires.*

Art. 1.	Route N° 2. — Restauration	4,500 »
—	4. — Remaniement	4,500 »
—	5. — Rechargement	3,000 »
—	6. — Id.	9,000 »
—	7. — Remaniement, etc	4,000 »
—	8. — Id.	3,500 »
—	9. — Pont de La Gorgue, passerelle à Merville, etc.	11,401 67
—	10. — Remaniements	13,000 »
—	11. — Id.	4,500 »
—	14. — Reconstruction, aqueduc, etc.	16,583 36
—	17. — Rechargement	3,500 »
—	19. — Remaniements	17,000 »
—	20. — Zônes d'empierrement	5,000 »
—	21. — Remaniement	4,500 »
—	22. — Id	4,000 »
—	23. — Remaniement, etc., etc	14,516 83
	Route de ceinture de Cambrai (construction)	10,000 »
	Route N° 24. — Remaniement et indemnité à la ville de Denain	7,170 »
	Honoraires des Ingénieurs	1,464 14
	Indemnité de découcher des conducteurs	730 »
	Total du § 4	141,868 »

Construction et achèvement des chemins vicinaux.

§ 5. — Loi du 11 juin 1859. — *Chemins de grande communication.*

N° 3,	d'Hondschoote à Watten	10,000 »
11,	de Cassel à Gravelines	22,400 »
13,	de Valenciennes à Somain	20,000 »
19,	de Sainghin à Pont-à-Marcq	6,000 »
20,	de Solre à Rond-Buisson	25,544 34
21,	de Saint-Amand à Hélesmes	3,000 »
23,	de Bailleul à Estaires et Merville	43,505 »
24,	de Gussignies à Avesnes	14,000 »
27,	de Maubeuge à Solre	8,000 »
34,	d'Auberchicourt à Abscon	4,000 »
35,	de Douai à Saint-Amand	4,000 »
42,	de Solre à Jeumont	7,732 95
45,	de Denain à Saint-Waast	1,000 »
65,	d'Etrœungt à Anor	14,000 »
	Subvention à la petite vicinalité	80,000 »
	Total du § 5	253,182 29

§ 6. — Loi du 18 juillet 1861. — *Chemins d'intérêt commun.*

	Travaux	193,029 75

§ 7. — Loi du 6 juillet 1862. — *Chemin de grande communication.*

N° 76,	de Saint-Waast à La Guizette	1,563 02

§ 8. — Loi du 2 mai 1863. — *Chemins de grande communication.*

N°42, de Solre à Trélon	17,267	05
45, de Denain à Saint-Waast	11,148	89
65, d'Etrœungt à Anor	10,000	»
76, de Saint-Waast à La Guizette	5,390	10
7, de Lomme à Fournes	4,800	»
8, de Douai à Seclin	18,000	»
14, d'Armentières à Ypres	7,000	»
15, d'Esnes à Busigny	17,200	»
16, de Solesmes à Caudry	17,200	»
23, de Bailleul à Estaires et Merville	4,000	»
24, de Gussignies à Avesnes	7,200	»
32, de Landrecies à Etrœungt	21,600	»
38, de Bailleul à Estaires	21,100	»
39, de Seclin à La Bassée	22,000	»
40, de Neuf-Berquin à Haverskerque	8,000	»
41, d'Haubourdin à Carvin	26,400	»
43, de Landrecies à Etrœungt	5,600	»
47, d'Auberchicourt à Bugnicourt	6,400	»
52, du Cateau à l'Arbre de Guise	12,611	32
57, de Caestre à Vieux-Berquin	2,400	»
59, de Caudry à Aubencheul	15,000	»
62, d'Estaires à Don	15,000	»
63, de Cambrai à Metz-en-Couture	5,000	»
70, de Vendegies à La Pyramide	14,990	61
TOTAL du § 6	390,568	»

§ 9. — *Service des emprunts départementaux.* — Intérêts, etc.

Loi des 11 juin 1859 et 6 juillet 1862. — Routes	93,443	31
— 11 juin 1859. — Chemins	147,059	42
— 11 juin 1859. — Idem	4,050	»
— 8 juillet 1862. — Idem	93,696	98
TOTAL du § 9	328,249	71

Quatrième Section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

ART.	1. Subvention pour travaux	407,178	55
	2. Traitement des agents-voyers	86,600	»
	3. Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses	2,000	»
	TOTAL du sous-chapitre XXIV	495,778	55

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale	343,351	»

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1862.

NAISSANCES.

Les tableaux respectifs des naissances ont donné les résultats suivants :

		ARRONDISSEMENTS : Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL.
Enfants légitimes.	Garçons.	1819	1631	7347	2535	1881	1558	2608	19379
	Filles...	1774	1591	7047	2509	1757	1582	2439	18699
	Total.....	3593	3222	14394	5044	3638	3140	5047	38078
Enfants naturels reconnus.	Garçons.	29	23	222	125	80	56	96	631
	Filles...	26	15	229	115	82	51	86	604
Idem non reconnus.	Garçons.	74	86	670	137	132	89	140	1328
	Filles...	75	65	644	152	129	90	137	1292
Total général des enfants naturels.	Garçons.	103	109	892	262	212	145	236	1959
	Filles...	101	80	873	267	211	141	223	1896
	Total.....	204	189	1765	529	423	286	459	3855
Total général des naissances	Garçons.	1922	1740	8239	2797	2093	1703	2844	21338
	Filles...	1875	1671	7920	2776	1968	1723	2662	20595
	Total. ..	3797	3411	16159	5573	4061	3426	5506	41933

Les naissances de 1862 présentent des résultats presque identiques avec celles de 1861. Elles ont seulement diminué de 869, et cette différence s'applique à peu près entièrement aux arrondissements de Cambrai et d'Hazebrouck qui ont perdu, le premier 427 et le second 303 naissances.

On remarque, du reste, les mêmes proportions, soit entre les sexes, soit entre les naissances légitimes et naturelles.

Les naissances se divisent par mois comme suit :

MOIS.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Janvier	2007	1840	3847
Février	1879	1778	3657
Mars	1979	1998	3977
Avril	1955	1792	3747
Mai	1842	1776	3618
Juin	1583	1587	3170
Juillet	1719	1599	3318
Août	1629	1620	3249
Septembre	1684	1590	3274
Octobre	1632	1585	3217
Novembre	1612	1637	3249
Décembre	1817	1793	3610
Totaux	21338	20595	41933

La moyenne mensuelle des naissances a été de 3494. Les cinq premiers mois et le mois de décembre ont été au-dessus de cette moyenne ; les autres sont restés au-dessous.

Naissances multiples.

Le nombre des naissances doubles a été, en 1862, de 401 ayant produit 802 enfants, dont : Garçons, nés-vivants, 337 ; mort-nés, 61. — Filles, nées vivantes, 355 ; mort-nées, 49. — On a constaté que 129 de ces naissances ont produit deux garçons, 132 deux filles, et 240 un garçon et une fille.

MARIAGES.

Les mariages ont été, en 1862, au nombre de 10,082, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

	ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Entre garçons et filles.	760	627	2783	1198	1265	817	1176	8626
— garçons et veuves	50	38	158	35	29	40	46	396
— veufs et filles. . .	94	68	193	111	103	69	106	744
— veufs et veuves. .	44	34	105	33	24	24	52	316
Totaux . . .	948	767	3239	1377	1421	950	1380	10082

Le nombre des mariages a augmenté d'une manière sensible dans l'arrondissement d'Avesnes et aussi un peu dans celui de Valenciennes. Il a diminué dans les autres; au total, il y a augmentation de 67 sur l'année précédente. Il n'y a aucune induction à tirer de ces différences.

Parmi les mariés, 12,003 ont signé leur nom, dont 6,672 hommes et 5,331 femmes; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, au nombre de 8,161, dont 3,410 hommes et 4,751 femmes. Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 36. Un seul mariage avait été l'objet d'opposition.

3,271 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 4 mariages entre oncles et nièces; 27 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 90 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,060; 712 veuves seulement ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés, est de 1,140; c'est donc un mariage réparateur sur 6 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,495.

DÉCÈS.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

		BRRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesves.	Douai.	Valenciennes.	
Légitimes..	Garçons.	86	79	468	138	85	59	128	1043
	Filles...	61	69	269	103	58	44	94	698
Naturels .	Garçons.	13	7	86	11	6	3	16	146
	Filles...	3	5	53	21	10	4	17	113
TOTAUX.....		163	160	876	277	159	110	255	2000

Le nombre des mort-nés a diminué de 88, particulièrement dans la classe des enfants légitimes. La différence s'explique jusqu'à un certain point, en ce que les naissances générales de 1862 sont restées inférieures à celles de 1861.

Décès ordinaires.

Sexe masculin.

		ARRONDISSEMENTS : Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	259	178	593	200	110	117	158	1615
	Naturels..	24	25	232	50	34	20	28	413
De 3 à 6 mois.	Légitimes.	95	56	285	64	36	33	49	618
	Naturels..	11	2	75	10	4	6	13	121
De 6 mois à un an.	Légitimes.	103	86	406	105	31	59	91	881
	Naturels..	4	2	64	18	6	10	9	113
De 1 à 15 ans..... ...		303	261	1686	390	188	320	498	3646
De 15 à 50 ans.	Garçons..	128	90	586	151	170	97	150	1372
	Homm. mar.	131	79	504	207	96	89	182	1288
	Veufs....	6	22	61	20	21	2	14	146
De 50 à 90 ans.	Garçons..	37	55	230	41	53	58	44	527
	Homm. mar.	241	270	833	385	346	216	340	2631
	Veufs....	122	170	550	281	233	147	239	1742
De 90 à 100 ans.	Garçons..	1	»	7	1	»	»	»	9
	Homm. mar.	1	1	1	»	2	1	»	6
	Veufs....	»	2	5	5	8	5	1	26
De 100 ans et au-dessus	Veufs...	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux... ..		1466	1299	6127	1928	1338	1180	1816	15154

Sexe féminin.

D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	177	145	586	151	84	94	125	1362
	Naturels..	17	12	126	27	27	13	21	273
De 3 à 6 mois.	Légitimes	98	59	242	50	21	28	50	548
	Naturels..	11	4	69	15	4	5	7	115
De 6 mois à un an.	Légitimes.	90	73	373	90	30	53	105	824
	Naturels..	1	3	42	19	6	3	10	84
De 1 à 15 ans		311	251	1287	400	163	326	494	3232

		ARRONDISSEMENTS : Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL
De 15 à 50 ans.	Filles.	112	126	449	149	102	106	135	1179
	Femmes mar	142	166	614	231	162	128	205	1648
	Veuves.	15	24	48	25	9	14	16	151
De 50 à 90 ans.	Filles.	45	94	267	73	80	62	72	693
	Femmes mar	164	207	524	280	280	157	227	1839
	Veuves.	204	241	801	340	329	214	328	2457
De 90 à 100 ans.	Filles.	»	1	9	1	1	»	1	13
	Femmes mar	1	»	7	»	1	»	»	9
	Veuves.	5	5	7	7	17	5	6	52
De 100 ans et au-dessus		»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux		1403	1411	5481	1858	1316	1208	1802	14479

Récapitulation des décès.

Sexe masculin	1466	1299	6127	1928	1338	1180	1816	15154
Sexe féminin	1403	1411	5481	1858	1316	1208	1802	14479
Totaux généraux	2869	2710	11608	3786	2654	2388	3618	29633

Les décès se résument ainsi suivant l'état-civil des personnes :

Garçons	9,315
Hommes mariés	3,925
Veufs	1,918
Filles	8,333
Femmes mariées	3,496
Veuves	2,650

Si les naissances ont diminué de 869, les décès présentent, de leur côté, une différence en moins de 716 comparativement aux chiffres de 1861. Mais ce qui est à remarquer, c'est que la mortalité est restée à peu près la même chez les hommes et les enfants mâles et que la diminution que nous signalons s'appliqué presque entièrement aux femmes et aux filles.

Nous devons dire, toutefois, que, dans la partie masculine de la population, les décès ont augmenté par tout le département chez les enfants de 1 à 15 ans et qu'ils ont généralement diminué parmi les enfants des premiers âges et chez les adultes; tandis que dans la partie féminine, les différences en moins se sont produites dans toutes les classes et dans tous les arrondissements.

Les décès se divisent par mois et par sexes de la manière suivante :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1547	1423	2970
Février	1322	1304	2626
Mars	1575	1407	2982
Avril	1476	1420	2896
Mai	1338	1264	2602
Juin	1185	1063	2248
Juillet	1063	1049	2112
Août	1008	1020	2028
Septembre	1025	926	1951
Octobre	1110	1060	2170
Novembre	1196	1250	2446
Décembre	1309	1293	2602
TOTAL	15154	14479	29633

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de mars, janvier, avril et février. Ceux qui en ont fourni le moins sont les mois de septembre, août, octobre et juillet.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année, donne les résultats ci-après :

	Nais-sances.	Décès.	Excédent des nais-sances sur les décès.		Nais-sances.	Décès.	Excédent des nais-sances sur les décès.
Janvier	3847	2970	877	Juillet	3318	2112	1206
Février	3657	2626	1031	Août	3249	2028	1221
Mars	3977	2982	995	Septembre	3274	1951	1323
Avril	3747	2896	851	Octobre	3217	2170	1047
Mai	3618	2602	1016	Novembre	3249	2446	803
Juin	3170	2248	922	Décembre	3610	2602	1008

Les mois pendant lesquels l'excédant des naissances sur les décès a été le plus considérable sont ceux de septembre, août, juillet et octobre.

En résumé, les naissances ayant été de 41,933
Et les décès de 29,633

La population s'est augmentée pendant l'année d'un nombre d'individus de 12,300

Equivalant au 106e de la population totale du département.

STATISTIQUE ÉLECTORALE,

Le recensement général des votes émis par les colléges électoraux du département convoqués par décret impérial du 6 mai 1863, pour le renouvellement des membres du Corps législatif, a donné les résultats suivants :

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
1re *Circonscription électorale.*		
Dunkerque-Est	7462	5274
Dunkerque-Ouest	1188	897
Gravelines	2235	1631
Bourbourg	3598	3132
Bergues	4293	3758
Hondschoote	3175	2771
Wormhoudt	4461	3802
Cassel	3922	3571
Hazebrouck-Nord	4898	4316
Nazebrouck-Sud	2896	2593
	38128	31745

Les voix se sont ainsi réparties :

MM. Plichon 19,326
De Clebsattel 12,337
Bulletins nuls 82

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
2e *Circonscription.*		
Steenvoorde	3563	2999
Bailleul Sud-Ouest	4850	3821
Bailleul Nord-Est	2351	1967
Armentières	4589	3457
Quesnoy-sur-Deûle	4342	3561
Lille-Centre	9005	6501
Lille Nord-Est	487	393
Lannoy	5302	4140
	34489	26839

Les votes se sont répartis comme suit :

MM. Kolb-Bernard	14381
G. Heddebault	11727
C. Derode	437
Bertron	6
Voix perdues	288

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
3e *Circonscription.*		
Lille-Ouest	2145	1609
Lille Sud-Ouest	13530	9673
Lille Sud-Est	1297	1114
Pont-à-Marcq	5237	4799
Haubourdin	5771	5096
La Bassée	4298	3765
Merville	5800	4903
	38078	30959

Les suffrages se sont divisés ainsi :

MM. Des Rotours	17907
E. Flamant	12459
Audiganne	512
Voix perdues	81

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
4e Circonscription.		
Tourcoing-Nord	9624	6817
Tourcoing-Sud	2455	1995
Roubaix	11694	6073
Cysoing	4954	4222
Seclin	6249	5097
	34976	24204

La répartition des suffrages a été celle ci-après :

M. Jules Brame 23955
Bulletins nuls 249

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
5e Circonscription.		
Douai-Nord	8422	6206
Douai-Ouest	2927	2440
Douai-Sud	3094	2577
Marchiennes	5641	4648
Orchies	5259	4063
Arleux	3926	3306
	29269	23240

Le résumé des votes a été, pour :

MM. Lambrecht 12132
Choque 11059
Bulletins nuls 49

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
6e *Circonscription.*		
Valenciennes-Sud	8569	6896
Valenciennes-Nord	4036	3368
Valenciennes-Est	3980	3382
St.-Amand (rive droite)	6516	4887
St.-Amand (rive gauche)	3559	2341
Condé	5236	4477
	31916	25351

Les votes se sont répartis de la manière suivante :

MM. le Marquis d'Havrincourt.	13245
Thiers	12066
Bulletins nuls	40

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
7e *Circonscription* (1er tour de scrutin.)		
Cambrai-Est	8831	6718
Cambrai-Ouest	3147	2761
Carnières	6774	6239
Marcoing	6894	5621
Bouchain	9400	7728
	35046	29067

Les suffrages se sont divisés sur :

MM. Boittelle	13929
Stiévenart-Béthune	12234
Chappelier	2852
Bulletins nuls	52

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité légale, l'élection a été continuée pour un second scrutin.

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
Même circonscription (2e tour de scrutin).		
Cambrai-Est	8832	7038
Cambrai-Ouest	3147	2865
Carnières	6774	6308
Marcoing	6931	6036
Bouchain	9400	8198
	35084	30445

Le scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Boittelle 15429
Stiévenart-Béthune . . . 14953
Bulletins nuls 63

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
8e *Circonscription.*		
Le Câteau	8841	6773
Clary	8374	6251
Solesmes	7156	4595
Le Quesnoy-Est	4353	2957
Le Quesnoy-Ouest	3560	2150
	32284	22726

M. Seydoux, seul candidat, a obtenu 21368 suffrages.
Il y a eu 1458 bulletins nuls.

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS	
	Inscrits.	Votants.
9e Circonscription.		
Avesnes-Nord	3519	2102
Avrsnes-Sud	3587	1812
Trélon	4809	3086
Landrecies	4366	2166
Berlaimont	2775	1395
Bavai	4085	2723
Maubeuge	6400	4217
Solre-le-Château	2896	1558
	32437	19059

M. Godard-Desmarest a obtenu 17783 suffrages; les bulletins nuls ont été au nombre de 1276.

En conséquence, la commission départementale instituée par l'art. 34 du décret réglementaire du 2 février 1852, a proclamé membres du Corps législatif :

1re circonscription, M. Plichon, ✲, député sortant;
2e — M. Kolb-Bernard, ✲, idem;
3e — M. Des Rotours, ✲;
4e — M. Jules Brame, député sortant;
5e — M. Lambrecht;
6e — M. le marquis d'Havrincourt (O. ✲);
7e — M. Boittelle, ✲;
8e — M. Seydoux (O. ✲), député sortant;
9e — M. Godard-Desmarets, ✲, idem.

Le résumé numérique des opérations électorales de 1863 donne les résultats ci-après :

	Inscrits.	Votes émis
1re Circonscription	38128	31745
2e —	34489	26839
3e —	38078	30959
4e —	34976	24204
5e —	29269	23240
6e —	31916	25351
7e — 2e tour	35084	30445
8e —	32284	22726
9e —	32437	19059
	306661	234568

Le nombre des votants a été de plus des trois quarts de celui des électeurs inscrits.

Le nombre des inscrits est à la population du département dans la proportion d'un pour 4,28 habitants.

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitans, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 1er octobre 1863, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	6
Bourbourg	5
Dunkerque-Est	8
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	3
Hondschoote	5
Wormhoudt	6
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul Nord.-Est	6
Bailleul Sud.-Ouest	5
Cassel	5
Hazebrouck N	5
Hazebrouck Sud	5
Merville	8
Steenvoorde	5
Arrondissement de Lille.	
Armentières	9
Cysoing	7
Haubourdin	9
La Bassée	6
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	12
Lille-Ouest	10
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	20
Pont-à-Marcq	7
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix	26
Seclin	9
Tourcoing Nord	14
Tourcoing-Sud	13
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	8
Cambrai-Ouest	10
Carnières	10
Clary	12
Le Câteau	13
Marcoing	10
Solesmes	11
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	4
Avesnes-Sud	5
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	6
Le Quesnoy-Est	5
Le Quesnoy-Ouest	5
Maubeuge	13
Solre-le-Château	4
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	5
Douai-Nord	8
Douai-Ouest	8
Douai-Sud	7
Marchiennes	8
Orchies	7
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	15
Condé	9
St.-Amand, r. g	8
St.-Amand. r. d	6
Valenciennes-Est	9
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	10
	500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-cinq routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	28.49	8.25	36.74
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.40	0.11	54.51
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.22	»	96.22
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.93	»	55.93
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.22	»	34.22
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.15	»	40.15
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.10	2.48	55.58
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.25	13.87	60.12
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.27	»	18.27
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	26.45	16.39	42.84
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	534.79	53 78	588.57
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai	16.038	»	16.028
4		De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0.560	15.510	16.060
6		De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7		De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8		De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9		De Lille à St-Omer	46.320	»	46.320
10		De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11		De Cambrai à Guise	18 863	»	18.863
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13		De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14		De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15		De Dunkerque à Furnes	0.682	12.953	13.635
16		De La Bassée à Estaires	0.685	4.605	5 290
17		D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18		De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amaud	43.567	»	43.567
20		De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21		De Bergues à St-Momelin	3.830	18.114	21 944
22		De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23		De Cambrai à la frontière	24.473	28.315	52.788
24		D'Hélesmes à Denain	7.116	»	7.118
25		Ceinture de Maubeuge	0.275	1.540	1.815
		TOTAUX	345.145	165.547	510.692

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

	kilomèt.	
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département..	224	»
Embranchement de Saint-Quentin à Erquelines.....	63	»
Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai..	51	»

Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 18 février 1852.

Chemin de fer d'Hautmont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rostchild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord.	10	»
Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin 1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt...	11	40

Chemin de fer de la ligne de Saint Quentin à Erquelines à la ligne de Soissons à la frontière. Un décret impérial du 6 juillet 1862, déclare ce chemin d'utilité publique et convertit en concession définitive la concession qui en a été faite à titre éventuel à la Compagnie du Nord par la convention du 21 juin 1857.

Le chemin dont il s'agit se détachera de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, près d'Achette, au-dessus de Landrecies, passera à ou près Avesnes, Fourmies et aboutira à la ligne de Soissons à la frontière à ou près Anor.

Un autre décret du même jour, 6 juillet 1862, déclare d'utilité publique et concède à la Compagnie du Nord :

1° Un chemin de fer de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, à ou près Achette ;

2° Un chemin de fer de Lille à la frontière belge, dans la direction de Tournai.

La Compagnie a un délai de 8 ans pour la construction de ces diverses lignes.

Un décret impérial du 29 août 1863 a concédé à la Société houillère de Béthune un chemin de fer de Lille au canal d'Aire à La Bassée.

LIGNES SPÉCIALES.

D'Anzin à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Anzin par décrets des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846.....	18 »
D'Aniche à Somain, concédée à la compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.....	1 »
De Ferrière-la-Grande à Rousies, concédée à M. Dumont, ✲, maître de forges à Ferrière-la-Grande, par décret impérial du 23 avril 1859. Sa construction vient d'être terminée	3 50

Un décret impérial du 26 avril 1862 a déclaré l'utilité publique du chemin de fer projeté de Dunkerque à la frontière de Belgique vers Furnes. L'adjudication de cette ligne a eu lieu le 16 juin suivant, en faveur de M. Petyt, pour 98 ans, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du Gouvernement.

Total de la longueur des voies ferrées construites dans le département.....	381 90

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail. (1)

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1210	18610	19820
3	D'Hondschoote à Watten	16164	19258	35422
4	De Bergues à Furnes	314	11535	11849
6	De Lille à Lannoy	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines	9350	25676	35026
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	150	36254	36404
21	De Saint-Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes	61	21724	21785
25	D'Arleux à Orchies	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Landrecies	»	20270	20270
33	D'Hazebrouck à Merris	2500	8135	10635
34	D'Auberchicourt à Abscon	4704	»	4704
35	De Douai à Saint-Amand	27222	»	27222

(1) Les chemins N.os 2, 5, 26, 29 et 31 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele	»	10178	10178
47	D'Auberchicourt à Buguicourt	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	8270	10140	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	4640	»	4640
52	Du Château à l'Arbre-de-Guise	»	5555	5555
53	De Courchelettes	4118	»	4118
54	D'Etrœungt au Nouvion	»	4878	4878
55	De Bailleul à l'Abeele	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires	710	395	1105
57	De Gaestre à Vieux-Berquin	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois	6186	10370	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele	4500	6600	12118
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	450	3870	4320
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	10400	10400
72	De Prisches au Nouvion	»	3394	3394
73	De Trélon à la Capelle	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry	»	4192	4192
75	Ceinture de Cambrai (en construction)	»	2271	2271
76	De St.-Waast à la Guizette (idem)	7544	»	7544
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
	TOTAUX	420486	439062	859548

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 106, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos			Longueur Mètres
1.	Chemin dit Straenstraet, de la route départementale N° 15, au chemin de grande communication N° 4, à Téteghem		4390
2.	Chemin de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem		5230
3.	—	de Bergues au Sprewkot	10535
4.	—	de Radinghem à Beaucamps	2950
5.	—	d'Eswars à Cambrai	6590
6.	—	de Renescure au Schoubrouck	1085
7.	—	de Trélon à Eppe-Sauvage	9950
8.	—	de Villers-Sire-Nicole à Bersillies	4472
9.	—	de Bettrechies à Bellignies	1500
10.	—	de Féchain à Aubigny-au-Bac	4000
11.	—	de Douai à Roost-Warendin	3995
12.	—	d'Haubourdin à Wattignies	6900
13.	—	de Sequedin à Haubourdin	1868
14.	—	de Bermerain, Capelle et Escarmain	7700
15.	—	de Bruille à Maulde	9663
16.	—	(Déclassé)	
17.	—	de Godewaersvelde à Flêtre	7051
18.	—	d'Erchin à Lewarde	7030
19.	—	de Wannehain à Baisieux	7900
20.	—	de Rieulay et Marchiennes-Campagne à Somain	4540
21.	—	(Déclassé)	
22.	—	(Id.)	
23.	—	de Steenwoorde à Winnezeele	5913
24.	—	de Sailly à Willems	6806
25.	—	(Classé de grande communication)	
26.	—	de Rumilly à Escaudœuvres	1210
27.	—	d'Avesnes au Nouvion	17003
28.	—	de Flesquières à la route impériale N° 29	6320
29.	—	de Clary à la route impériale N° 39	8360
30.	—	de West-Cappel à Bergues	9265
31.	—	de Tourmignies à Avelin	4190
32.	—	de Roost-Warendin à Auby	5281
33.	—	de Bruille-lez-Marchiennes à Pecquencourt	6325

Nos			Longueur Mètres
34.	Chemin	de Douchy à Noyelles	2887
35.	—	d'Ors à Basuel	3230
36.	—	de Ledringhem à la route impériale N° 16	4015
37.	—	de la Croix-de-Pierre à la Lys	8705
38.	—	de Villereau à Orsinval	2786
39.	—	de Roucourt à Louvignies-Quesnoy	2568
40.	—	d'Esquerchin à Douai	4930
41.	—	de Templeuve à la route départementale N° 1	2400
42.	—	de Féron à Fourmies	6200
43.	—	de Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon	1000
44.	—	d'Haverskerque à Aire	7130
45.	—	de Cassel à Oudezeele	5069
46.	—	de Noyelles à Fontaine-Notre-Dame	4130
47.	—	de Baisieux à Bourghelles	2720
48.	—	d'Hazebrouck à Blaringhem	11940
49.	—	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	9435
50.	—	(Déclassé)	
51.	—	d'Hazebrouck à Hondeghem	8215
52.	—	de Villers-Guislain à Gonnelieu	2860
53.	—	de Lederzeele à Watten	7003
54.	—	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle	4405
55.	—	de Rexpoede à Hondschoote	5880
56.	—	d'Esnes à Marcoing	11750
57.	—	de Saint-André à la Lys (chemin de Messine)	11014
58.	—	de Lille à Lambersart	3538
59.	—	d'Etreux à Saultain	2275
60.	—	de Valenciennes à Orsinval	11140
61.	—	d'Haveluy à Wallers	2398
62.	—	de Bois-Grenier à Wavrin	7717
63.	—	d'Ennetières-en-Weppes à Englos	7080
64	—	de Bondues à Bousbecques	8415
65.	—	de Douai à Oisy	7875
66.	—	de Marcq à Marquette	2025
67.	—	de Saint-Souplet au Câteau	3900
68.	—	de Wavrechain à Denain	1365
69.	—	de Wulverdinghe à Volkerinkhove	8500
70.	—	de Cuvillers à Bantigny	750
71.	—	d'Estrun à Paillencourt	990
72.	—	de Dunkerque au pont de Leffrinckoucke	5295
73.	—	d'Arneke au Ménégat à Nordpeene	2818
74.	—	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-Saint-Amand	5266
75.	—	de Zermezeele à Cassel, dit Steenstraete	2782
76.	—	de Niergnies à Cambrai	2700

Nos			Longueur Mètres
77.	Chemin	d'Estaires à Steenwerck	7800
78.	—	du bac de Wavrin	8430
79.	—	de Steeenbecque à Ebblinghem	6136
80.	—	de Beugnies à Sains	11041
81.	—	d'Hornaing à Marchiennes	7761
82.	—	d'Avelin à Pont-à-Marcq	2250
83.	—	d'Ohain à Momignies	2395
84.	—	de Bavai à la frontière	7061
85.	—	de Solesmes à Haspres	10100
86.	—	de Quesnoy au Câteau	17225
87.	—	de Gommegnies à Roisin	7233
88.	—	de Dunkerque au Rosendael	2475
89.	—	de Bailleul au Mont-Noir et à la frontière	3573
90.	—	de Genech à Baisieux	9530
91.	—	de Leers à Tourcoing	7850
92.	—	d'Aubers au Fin-de-la-Guerre	5852
93.	—	de Seclin à Haubourdin	5150
94.	—	de Seclin à Vendeville	5200
95	—	de la Longueville au bois des Dames	8714
96.	—	de Berlaimont à Villereau	13110
97.	—	de Montigny à Lallaing	4370
98.	—	de Maing à Famars et Valenciennes	2651
99.	—	d'Hasnon à Raismes	5950
100.	—	d'Artres à la route départementale N° 10	2694
101.	—	de St.-Aubert à la route départementale N°8	7800
102.	—	de Condé à Bruille-Saint-Amand	6367
103.	—	de Millonfosse à Sars et Rosières	4565
104.	—	de Neuville à Noyelles-sur-Selle	2120
105.	—	de Wallers à Hasnon	2500
106.	—	de Solrinnes à Dimechaux	2500
107.	—	de Caestre à Steenvoorde	5290
108.	—	de la Madeleine à la route départementale N°14	2000
109.	—	de Ceinture à Douai	4740
110.	—	de Wattignies à Faches	3000
			594601

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les details contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communicaton du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							TOTAL
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes impériales	59780	66570	110740	102770	110420	52390	82210	584880
Longueur des routes départementales	40219	57786	100838	71028	138302	43805	58970	510948
Total	99999	124356	211578	173798	248722	96195	141180	1095828
Longueur des chemins vicinaux. de grande communic.	132175	106627	179963	114308	159514	81870	76577	851034
Longueur des chemins vicinaux. ordinaires. pavés ou empierrés	196923	245033	462972	304231	801367	213509	231199	2455234
Longueur des chemins vicinaux. ordinaires. en sol naturel	493831	725596	779371	661751	344719	316898	634937	3957203
Total	822929	1077256	1422306	1080390	1305600	612277	942713	7263471
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	429097	476016	854513	592337	1209603	391574	448956	4102096
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	922928	1201612	1633884	1254188	1554322	708472	1083893	8359299
	h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement	72160	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement	110177	104689	458242	189395	157521	112051	171305	1303380

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,03
	des routes départementales	»,56	»,83	1,24	»,80	»,99	»,93	»,94	»,90
	des chemins de grande communication.. .	1,81	1,52	2,03	1,17	1,14	1,73	1,22	1,47
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,73	3,53	5,28	3,41	5,74	4,54	3,67	4,83
	de toutes les voies construites.	5. 3	6,84	9,75	6,53	8,66	8,31	7,13	8.23
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	12,79	17,33	18,69	14,06	11,12	15,01	17,21	14,72
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,51
	des routes départementales.	»,38	»,55	»,25	»,40	»,92	»,42	»,36	»,42
	des chemins de grande communication . .	1,24	1,01	»,50	»,59	1,14	»,81	»,51	»,69
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	1,79	2,25	1,01	1,61	5,08	1,89	1,35	1,88
	de toutes les voies construites.	4, »	4,65	2,06	3,18	8, »	3,64	2,75	3,50
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,73	11,69	4,64	6,98	10,33	6,67	6,65	6,90
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.	31	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication.. .	«	«	»	«	»	»	»	»

On évalue, en moyenne, à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré, l'étendue des voies de communication désirables. On voit par le tableau qui précède que le département

du Nord, dont la superficie est de 5,680 kilomètres carrés, possède 4,304 kilomètres courants de voies construites, ce qui équivaut à 76/100 de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1862.

ROUTES IMPÉRIALES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	470,000 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	270,168 »	750,730 »
Travaux extraordinaires	10,562 »	
RIVIÈRES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	170,150 »	
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	113,412 »	283,562 »
Travaux extraordinaires	» » »	
CANAUX.		
1re catégorie.	173,807 »	
2e idem.	104,495 »	400,518 »
Travaux extraordinaires	122,216 »	
ÉTUDES ET DESSÉCHEMENTS.		
Dépenses.		39,000 »
PORTS.		
1re catégorie.	90,000 »	
2e idem.	72,312 »	1,075,726 »
Travaux extraordinaires	913,414 »	
		2,549,536 »

Travaux départementaux.

Exercice 1862.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures. . .	19,346
Idem tribunaux.	33,213
Idem maisons d'arrêt.	54,157
Idem casernes de gendarmerie	5,243
Idem dépôts de sûreté.	150
Idem archives départementale.	3,250
Construct. et réparation des routes départementales .	647,277
Idem des chemins vicinaux de grande communication. . .	1,067,878
Total. . .	1,830,514

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1862, ont donné lieu a une dépense de 4,900,626 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	169247	123592	292839
idem d'Hazebrouck	262933	243355	506288
idem de Lille	1698450	462526	2160976
idem de Cambrai	185854	327132	512986
idem d'Avesnes	90072	380857	450939
idem de Douai	247982	164036	412018
idem de Valenciennes	167078	377512	544590
	2821616	2079010	4900626

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Clochers, cimetières.	Presbytères	Ecoles.	Salles d'asile	Mairies.	Ponts.	Abattoirs.	Marchés.	Chapelle.	Square.
Dunkerque...	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Hazebrouck..	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lille.....	1	3	1	5	»	»	»	»	2	1	2
Cambrai.....	1	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.....	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»
Douai.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Valenciennes.	»	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Totaux....	3	6	2	13	»	»	2	»	2	1	2

Récapitulation.

Travaux des ponts-et-chaussées	2,549,536
— départementaux	1,830,514
— communaux et d'hospices	4,900,626
Total	9,280,676

Chemins vicinaux.

Chemins de grande communication.

Ces chemins sont au nombre de 72, et ont ensemble un développement de 850 kilomètres 934 mètres, dont :

En pavé	404,634
En empierrement . .	446,300

Les parties restant à construire ou a terminer ont une longueur de 5 kilomètres.

Les dépenses du service des chemins vicinaux de grande communication se sont élevées, en 1862, à la somme totale de 1,129,314 fr., ainsi divisée :

Construction.	37,473	»
Grosses réparations et améliorations .	451,460	»
Entretien.	614,389	»
Frais de personnel	24,600	»
Dépenses diverses.	1,392	»
Total. . . .	1,129,314	»

Il a été pourvu à ces dépenses par le département et les communes dans les proportions suivantes :

Le département, sur ses ressources spéciales.	854,290
Les communes, sur leurs centimes spéciaux, leurs revenus ordinaires, leurs ressources extraordinaires et sur le produit des subvention industrielles.	275,024
Total. . .	1,129,314

Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Leur consistance est indiquée ci-après :

	Nombre.	Etendue.
Chemins d'intérêt commun. . .	105	603
Chemins vicinaux ordiniaires. . .	4,141	5,877
	4,246	6,480

Les ressources affectées à cette partie du service vicinal se sont élevées, en 1862, à. . . . . .2,250,743 francs. Savoir :

Revenus ordinaires.	210,702
Prestations en nature évaluées en argent. .	977,784
Centimes spéciaux	252,411

Impositions extraordinaires et emprunts . .	198,573
Autres ressources extraordinaires, fonds libres.	327,079
Impositions sur les propriétés de l'Etat. . .	2,638
Souscriptions particulières.	79,508
Subventions imposées à des établissements industriels, par suite de dégradations extraordinaires.	22,718
Allocations de l'Etat.	43,205
Allocations du département.	136,125
Somme égale. . .	2,250,743

Dix-neuf communes ont été imposées d'office, savoir : 8 à des prestations en nature, 6 à des centimes spéciaux et 5 à des journées et des centimes. Ces communes se divisent ainsi par arrondissements : Dunkerque, 2; Hazebrouck, 3; Lille, 5; Cambrai, 1; Avesnes, 4; Douai, 2; Valencinnes. 2. Les produits de ces impositions d'office sont compris dans les ressources générales déjà énoncées.

Les ressources générales ci-dessus indiquées ont été employées jusqu'à concurrence de 2,079,010 fr., et ont été distribuées de la manière suivante entre les deux parties du service :

Chemins d'intérêt commun.	567,697
Chemins vicinaux ordinaires.	1,511,313

Et ces sommes ont été réparties comme suit entre les arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX		TOTAL.
	d'intérêt commun.	ordinaires.	
	fr.	fr.	
Dunkerque.....	34,735	88,857	123,592
Hazebrouck.....	99,787	143,568	243,355
Lille.....	121,150	341,376	462,526
Cambrai.....	82,820	244,312	327,132
Avesnes.....	86,854	294,003	380,857
Douai.....	50,322	113,714	164,036
Valenciennes.....	92,029	285,483	377,512
Totaux	567,697	1,511,313	2,079,010

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 63,826 mètres courants de chaussées, dont

31,187 en pavé et 32,639 en empierrement, de 5 ponts, 8 ponceaux et de 57 aqueducs; le relevé à bout de 13,796 mètres courants de chaussées pavées, le rechargement de 22,411 mètres courants d'empierrement; l'entretien de 2,385,235 mètres de chaussées, dont 788,842 en pavé et 1,596,393 en cailloutis, de 5 ponts, 31 ponceaux et 173 aqueducs.

Les chemins d'intérêt commun ont reçu à peu près 27 % de dépenses, et les chemins de vicinalité ordinaire 73 %.

Les prix moyens du mètre courant de chaque espèce de travail se sont établis comme suit :

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf, 18 fr. 6 c.; relevé à bout de pavage, 5 fr. 95 c. — Empierrement neuf, 7 fr. 31 c.; rechargement, 1 fr. 81 c.; entretien d'empierrement, 51 c.; entretien de pavage. 26 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 13 fr. 22 c.: relevé à bout, 3 fr, 45 c.; entretien de pavage, 21 c. — Empierrement neuf, 6 fr. 4 c.; rechargement, 1 fr. 51 c.; entretien d'empierrement, 37 c.

La situation des chemins vicinaux, au 31 décembre 1862, était celle-ci ?

	CHEMINS VICINAUX		
	de grande communication.	d'intérêt commun.	ordinaires.
A l'état d'entretien. . .	852	452	1,934
— de premier empierrement . .	»	77	109
— de terrassement.	3	74	3,834
	855	603	5,877

CHEMINS DE FER.

Service et situation en 1862.

Voies. — Les voies sont partout dans de bonnes conditions. Les rails et les traverses avariés sont remplacés au fur et mesure des besoins. L'on continue la substitution du gravier ou du laitier des hauts-fourneaux au ballast de sable fin.

La Compagnie a fini de poser les nouveaux appareils de sûreté aux diverses bifurcations. Tous les disques invisibles du point de manœuvre sont aujourd'hui munis de sonneries électriques. Cette installation donne d'excellents résultats. Une maison pour les aiguilleurs à été construite a chacune des bifurcations.

Il y aurait avantage à remplacer le passage à niveau situé à l'entrée de la station d'Hautmont, par un passage sous ou sur rails. Cette amélioration est depuis longtemps demandée.

Gares et stations. — Un bâtiment définitif a remplacé le bâti-provisoire du Câteau. Il a été livré aux voyageurs le 10 juin 1863.

Les projets pour la reconstruction de la gare de Maubeuge ont été approuvés ; les travaux sont aujourd'hui en cours d'exécution.

On a transporté à Arras la gare couverte de Fives. Ce déplacement était justifié par le changement de direction des trains de Calais qui passent tous aujourd'hui par la ligne des houillères (d'Arras à Hazebrouck, par Béthune).

L'instruction relative à la translation de la gare aux marchandises de Lille, près Saint-Sanveur, est poursuivie. Les terrains sont expropriés et la Compagnie est en mesure de commencer les travaux.

L'agrandissement de la gare de Tourcoing a été déclaré d'utilité publique, par décret du 6 octobre 1862. Le projet d'agrandissement de celle de Roubaix a été soumis aux enquêtes

Une nouvelle halle aux marchandises a été établie à Hazebrouck, sur le côté droit. La gare couverte, les quais à voyageurs ont été complètement terminés. Un nouveau quai découvert est en construction sur le côté droit, qui vient d'être élargi.

On a allongé la nouvelle halle aux marchandises de Dunkerque.

Enfin, on regrette que la Compagnie n'ait pas encore compris dans ses travaux d'amélioration, la reconstruction de la station d'Ebblinghem, nonobstant le vœu plusieurs fois répété de l'Administration municipale.

Matériel. — Le nombre total des locomotives a été augmentée, en 1862, de 36 machines, savoir : 5 machines à voyageurs à quatre cylindres ; 10 machines à marchandises de puissance moyenne ; 12 machines à marchandises dites à fortes rampes, du système Petiet ; 9 machines pour les manœuvres de gares.

Le nombre total des locomotives fonctionnant à la fin de 1862, était, pour tout le réseau du Nord, de 502.

L'emploi de la houille crue et des briquettes s'est continué dans dans les mêmes conditions que l'année précédente et n'a donné lieu à aucune plainte.

Le matériel roulant a été augmenté de 1,780 véhicules, savoir :

Voitures de 3e classe, 50 ; — fourgons à bagages, 100 ; — Bureaux ambulants de la poste, 8 ; — wagons à pierres, 70 ; — idem fermés à portes à coulisses, 500 ; idem à sable, 54 ; — idem à houille (à 100 tonnes), 941 ; — idem de secours, 2 ; — idem spéciaux, 5 ; — fourgons à freins, lestés à 12 tonnes, 50.

Le nombre total des voitures à voyageurs, se trouve, par ces conditions, porté à 903, et celui des wagons de toutes sortes, à 12,166. L'accroissement du matériel suffit aux exigences du trafic qui, pendant l'année 1862, n'a que très-faiblement progressé dans sa marche ascensionnelle.

ITINÉRAIRE DES TRAINS.— La ligne des houllières, dont on n'avait mis en service que des tronçons avant 1862, a été dans cette année livrée toute entière à l'exploitation. Un service provisoire y avait été organisé pendant les mois d'hiver. C'est en avril qu'on a inauguré les nouveaux trains express, directs et omnibus, entre Paris et Calais. Les trains express ont gagné 20 minutes; les trains omnibus 55, en moyenne.

Des correspondances ont été organisées avec ces trains, entre Lille et Arras d'une part, et Lille et Hazebrouck de l'autre, de manière à conserver les anciennes relations directes de Lille et de la Belgique avec Paris, Calais et l'Angleterre.

L'Exposition de Londres a donné naissance à un double service de trains spéciaux express, dits de marée, entre Paris et Calais, à l'instar du service semblable qui existe sur la ligne de Boulogne.

Le nombre des retards des trains de voyageurs a été beaucoup moins considérable que dans les années précédentes, malgré l'augmentation du nombre des trains.

Le service des mécaniciens, conducteurs et graisseurs s'est fait avec ponctualité.

L'institution d'agents spéciaux de surveillance (Inspecteurs et Sous-Inspecteurs ambulants) continue à donner de bons résultats.

ACCIDENTS. — Les accidents survenus dans le département du Nord se résument ainsi qu'il suit: Individus tués ou morts des suites de leurs blessures, 8 dont 5 appartenant au service de la Compagnie; grièvement blessés, 8 agents de la Compagnie; légèrement blessés ou contusionnés, 4 dont 3 appartenant au service de la Compagnie. La plupart de ces accidents sont dus à l'imprudence des victimes.

Il faut en outre signaler: 12 rencontres ou coups de tampons sans gravité, qui tous, sauf 1, ont eu lieu dans des manœuvres de gares. Ils sont dus: 2 à l'imprudence de mécaniciens; 9 à la négligence d'aiguilleurs; 1 enfin à l'imprudence d'un conducteur de chevaux.

Le rapport des accidents de personnes arrivés dans le département du Nord à celui des accidents survenus sur tout le réseau a continué d'être inférieur au rapport des nombres respectifs de kilomètres (Accidents 21 p. %; kilomètres 28 p. %).

EXPLOITATION COMMERCIALE. — Le tableau ci-après donne, pour 1862, les produits des 45 gares comprises dans le département du Nord. La dernière colonne indique le rang de chaque gare dans le tableau général du réseau, eu égard à l'importance de leurs recettes.

N° d'ordre. — Départ. du Nord.	STATIONS.	NOMBRE de Voyageurs.	PRODUIT des Voyageurs.	PRODUIT des marchandises à grande vitesse	PRODUIT des marchandises à petite vitesse.	PRODUIT TOTAUX.	N° d'ordre. Ensemble du réseau.
1	Erquelines	51518	579171 48	203143 85	3556477 25	4338792 58	2
2	Lille.....	727578	1428775 85	231118 02	2477765 51	4137659 38	3
3	Quiévy	49039	442634 55	19211 17	2882784 18	3344629 90	5
4	Dunkerque.....	78333	220607 63	149770 65	1634687 22	2005065 50	6
5	Somain	48197	76216 24	7701 33	1445386 38	1629303 95	9
6	Valenciennes	123918	364512 90	71141 50	973034 98	1408689 38	11
7	Douai	181410	428025 33	61436 92	708335 78	1197798 03	12
8	Quiévrain	50997	183661 56	215227 76	748175 84	1147065 16	13
9	Roubaix	293006	237033 28	165781 39	425896 38	828711 05	17
10	Mouscron	182080	359830 12	60154 50	302591 »	715575 62	18
11	Cambrai	90609	252602 33	47867 88	302861 14	603331 35	19
12	Hautmont	22502	21500 04	2065 61	539477 51	563043 16	23
13	Lourches	12032	20696 47	828 48	491707 24	513232 19	24
14	Maubeuge.....	67925	121639 41	15275 83	347292 62	484207 86	25
15	Raismes	14643	29296 56	1447 14	433086 93	463830 63	27
16	Landrecies.....	29309	82924 55	11836 07	209096 42	303857 04	34
17	Tourcoing	145191	104231 11	29517 30	134431 21	268179 62	38
18	Armentières.....	76397	85579 57	7838 39	164569 30	257987 26	39
19	Jeumont	15664	31659 29	5513 42	185233 29	222406 »	45
20	Aulnoye	19374	38520 98	5834 21	175609 30	219964 49	46
21	Le Câteau.....	35027	91096 63	9107 76	113505 »	213709 39	47
22	Hazebrouck	53568	90195 58	6710 31	72897 14	169803 03	53
23	Bergues.....	44146	62706 26	7858 70	64973 48	135538 44	58
24	Caudry	17597	32726 74	7140 14	58412 40	98279 28	70
25	Busigny..	27227	56432 32	9447 27	29880 95	95760 54	71
26	Seclin	40956	38571 25	1368 57	39558 05	79497 87	75
27	Bailleul.	29310	47107 09	3743 66	20419 55	71270 30	80
28	Leforest	11883	11470 37	588 83	45259 40	57318 60	84
29	Bouchain.....	15213	24024 71	1826 20	27273 90	53124 81	87
30	Iwuy	12890	19568 58	1735 53	27611 90	48916 01	89
31	Montigny	11242	11863 07	597 14	35577 65	48037 86	90
32	Watten.....	13333	15990 68	4049 37	26224 50	46264 55	93
33	Cassel.....	19134	28469 53	4388 79	9179 70	42038 02	95
34	Blanc-Misseron	6824	6011 42	745 49	34875 55	41632 46	96
35	Strazeele.....	12330	17171 64	1121 91	22772 45	41066 »	97
36	Feignies	5350	4954 77	1400 69	32998 58	39354 04	99
37	Esquelbecq.....	15883	21861 53	2185 »	5759 50	30186 03	106
38	Cattenières	5046	7704 46	335 53	10628 65	18668 64	113
39	Arnèke	10491	13021 17	619 54	4915 20	18548 91	114
40	Berenchies.....	7633	6973 89	3153 21	7041 95	17168 05	116
41	Steenwerck	7809	8351 34	448 34	7527 85	16330 53	117
42	Wallers	8130	10394 86	508 83	4496 05	15399 74	118
43	Ebblinghem	3362	6792 76	304 77	» »	7097 53	121
44	Thiennes	2021	2872 94	76 18	» »	2949 12	»
45	Steenbecque.....	3683	7639 65	471 01	3109 40	11210 46	»
	TOTAUX	3702730	5747564 89	1383037 19	18943398 28	26073000 36	

Le département du Nord entre, par conséquent, pour 39 $\frac{1}{2}$ % environ dans la recette totale du chemin, recette qui s'est élevée en 1862, à 65,679,221 fr 23 c. La proportion était de 41 % pour l'année 1861, dont la recette a été de 68,148,188, fr. 10 c.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long ; la jetée de l'est, 879, la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne ; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque a un tirant d'eau moyen de 6 mètres en vive eau et de 5 mètres en morte eau ; il peut donc recevoir en vive eau des navires de 800 tonneaux ou frégates de 3e rang, en morte eau des navires de 500 tonneaux ou corvettes, et en tout temps les vapeurs de 4 à 500 chevaux.

Mais ses installations sont insuffisantes et la nécessité de leur agrandissement a été reconnue. Un décret impérial du 14 juillet 1861, a déclaré d'utilité publique les travaux nécessaires évalués à 15 millions. — Les expropriations pour l'établissement des quais complémentaires du bassin du commerce compris dans les grands travaux dont nous venons de parler ont eu lieu en 1862, et un crédit de 200,000 fr. a été mis à la disposition du génie militaire sur l'exercice 1863, pour commencer les travaux relatifs au déplacement des fortifications ; cette somme, malheureusement trop peu importante, a été employée à l'organisation des fossés des fronts de l'ouest et de la porte d'eau correspondante. On espère obtenir une allocation plus considérable sur les fonds de 1864, pour la continuation de ces travaux.

Les espérances fondées sur l'emploi des guideaux se sont réalisées. A l'aide de ces guideaux, les chasses réussissent parfaitement ; leur action favorisée par ce prolongement mobile de la jetée s'est traduite par le redressement de la passe d'entrée du port, qui avait toujours été inclinée de 15 à 20 degrés vers l'est. Cette passe, dans les derniers mois de 1862, était exactement dans le prolongement de l'axe du chenal, donnant des profondeurs à peu près égales à celles que l'on trouvait jusqu'ici sur les points les plus hauts de la passe lorsqu'elle était inclinée à l'est. L'augmentation du nombre des guideaux a été récemment autorisée, et il y a tout

lieu de croire que leur puissance permettra d'obtenir encore un plus grand approfondissement de la passe d'entrée.

Le service du remorquage à vapeur que la Chambre de Commerce a établi en 1861, continue à produire les meilleurs résultats. L'usage du remorqueur a dépassé les prévisions ; la Chambre a même reconnu qu'un seul bateau ne pouvait plus suffire aux besoins du service et a pris les mesures nécessaires pour qu'il en soit construit un second.

L'éclairage de la rade est aussi une amélioration qui touche à sa complète réalisation. Un feu vert de trois à quatre milles de portée a été établi dès le mois de juin 1863, pour signaler l'extrémité de la jetée de l'est du port de Dunkerque et deux des trois feux flottants autorisés par l'Administration supérieure ont été allumés le 15 novembre. L'un des navires porte-feux stationne à l'extrémité nord du banc dit *Cliff d'Islande* ; il a une portée de onze milles et sert de point d'attérage aux bâtiments venant de l'est et du nord-est. L'autre est mouillé à trois milles au nord, 16 degrés nord-est du port de Gravelines ; sa portée est aussi de onze milles, et il a pour but de faire éviter aux navires venant de l'ouest tous les bancs voisins de leur route, et aux bâtiments quittant Gravelines un détour à l'ouest. Un troisième feu flottant sera placé à deux milles dans le nord, onze degrés ouest de Mardyck et aura une portée de six à sept milles ; son alignement avec le précédent déterminera l'emplacement de la rade de Dunkerque.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1862, 2,549 navires jaugeant ensemble 298,553 tonneaux ; il en est sorti 2,403 d'une capacité totale de 287,862 tonneaux. En somme, le mouvement a été de 4,952 bâtiments et de 586,415 tonneaux. Celui de 1861 avait été de 745.735 pour 6,405 navires, mais on devait s'attendre à une diminution sensible ; l'année 1861 ne peut être considérée que comme exceptionnelle en raison des importations de céréales qui ont eu lieu sur une grande échelle, par suite de l'insuffisance de la récolte en France.

Cependant, si on compare le mouvement de 1862 à celui de 1860, on trouve qu'il y a eu sur le nombre total des navires une diminution de 168, tandis que le tonnage total du port a augmenté de 39,528 tonneaux. Ce résultat montre que le tonnage moyen s'accroît d'une manière sensible et constate dans l'importance commerciale de Dunkerque une progression constante.

Dunkerque a envoyé, en 1863, à la pêche de la morue dans les mers d'Islande, 122 navires jaugeant ensemble 12,262 tonneaux et montés par 1,985 matelots.

La pêche au poisson frais et aux harengs occupe environ 90 ba-

teaux, jaugeant ensemble 2,200 tonneaux et montés par 580 marins.

L'effectif de la marine marchande du port de Dunkerque a été, en 1862, de 297 navires, jaugeant ensemble 33,984 tonneaux, dont 10 navires à vapeur, jaugeant 1,675 tonneaux.

Les bâtiments mis à l'eau pendant le cours de 1862, sont au nombre de 17, formant un ensemble de 2,845 tonneaux.

Le nombre des navires naufragés en 1862, a été de 5, d'une capacité de 1,277 tonneaux. La perte qui en résulte a été de 95,600 f. Les équipages ont été tous sauvés.

Les droits de douanes de navigation perçus en 1862 se sont élevés à 5,144,680 fr.; ils avaient été en 1861, de 6,219,086 fr.; la différence en moins est de 1,074,406 fr. Elle est entièrement due à une nouvelle réduction des tarifs qui affecte les droits à l'entrée et la taxe du sel.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 30, en vive eau, et de 5 mètres 15 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1862 est représenté par les chiffres suivants : navires entrés 319, jaugeant ensemble 19,649 tonneaux; navires sortis 330, d'une capacité de 21,125 tonneaux, total 651 bâtiments et 40.774 tonneaux. Le mouvement avait été en 1861, de 722 navires et de 47,738 tonneaux.

Le mouvement de ce port a donc été moindre en 1862 qu'en 1861; mais si l'on compare ce mouvement à celui de 1860, on trouve qu'il a été plus fort de 49 navires et 5,089 tonneaux. L'importance du port continue ainsi à s'accroître.

Quatorze navires, jaugeant 1,421 tonneaux, ont été armés en 1863, à Gravelines, pour la pêche de la morue. La pêche au poisson frais, aux harengs et aux maquereaux y occupe, année moyenne, 56 bateaux, jaugeant 1,081 tonneaux.

La marine marchande du port a un effectif de 99 navires à voile, ayant ensemble une capacité de 4,638 tonneaux.

Il y a été mis à l'eau, en 1862, huit navires de 448 tonneaux de jauge totale.

Quatre navires jaugeant ensemble 356 tonneaux, ont fait naufrage en 1862, dans les parages du port de Gravelines; tous ont

été renfloués et on n'a eu à déplorer aucune perte d'hommes. Celle en argent a été de 16,000 fr.

Deux bateaux de pêche ont, en outre, été jetés à la côte et ont été renfloués.

Des travaux importants, évalués à 788,000 fr. sont projetés pour l'amélioration du port de Gravelines ; on espère qu'ils seront prochainement autorisés. Un décret du 5 juin 1861 autorise d'autres travaux estimés 470,000 fr. pour assurer l'écoulement des eaux du pays et parer aux inondations de l'Aa. Ces derniers ouvrages sont en voie d'exécution. La partie qui en était confiée aux soins du génie militaire est terminée et les travaux civils ont obtenu, en 1863, une première allocation qui a permis de mettre la main à l'œuvre

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de six, savoir :

Noms des bâtiments.	Service auquel ils sont destinés. TRANSPORT de passagers. Maximum.	de marchandises.	Force des machines.	Station des Navires.	Transports effectués en 1862. Voyageurs	Marchandises.
			chevx.			tonn.x
Albert.....	60	400,000 k., plus 100,000 kilog. charbon	150	Indéterminées dans les limites du grand et du petit cabotage.	»	6000
Nord.....	60	380,000 k., plus 100,000 kilog. charbon.	180	Id.	345	5000
Baltique...	60	380 000 k,, plus 120,000 kilog. charbon.	180	Id.	361	6000
Néwa.....	50	320,000 kilog.	100	Id.	43	6500
Flandre....	20	200,000 k., plus 11,000 kilog. charbon.	59	Le Hâvre,	223	7000
Normandie.	20	180,000 k., plus 11,000 kilogr. charbon.	59	Id.	261	7000

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètrss. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3 *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.*— Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longuenr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.*— Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.*—Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.*— Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haûte-Deûle.*—Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* —Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*—Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* —Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.*—La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule

voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en 1862.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	Nombre de Bateaux		TONNAGE			Recette des droits.
		à charge.	à vide.	Absolu.	Kilométrique.	Rapporté au parcours total	
		Ligne de Paris en Belgique.			Tx	Tx	
Sambre canalisée . . .	Concédé.	4976	4810	942,653	51,323,685	775,021	1044,32
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise . . .	Concédé.	4188	2757	839,413	56,268,532	737,797	1491,22
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'Etat.	5377	5105	1,058,065	5,326,985	1,053.179	13,17
Escaut	id.	11850	6350	2,761,084	67,081.560	1,749,630	186,08
Canal de Saint-Quentin .	id.	7509	2729	2,460,262	133,816,974	1,201,424	795,88
		Autres lignes navigables du département.					
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	1592	570	97,896	1,199,764	90,208	15,56
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	2533	1314	78,577	619,019	76,801	1,82
Canal de Bourbourg. . .	id.	5393	2067	337,520	6,131,078	294,292	16,15
Canal de la Haute-Colme.	id.	3206	2741	141,014	2,655.264	147,348	5,68
Canal de la Basse-Colme.	id.	1231	1380	58,001	325,483	24,110	2,33
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	2094	1068	57,264	483.236	19,600	1,41
Rivière de la Lys. . . .	id.	6174	2354	316,362	6,932,331	130,799	23,47
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	1155	1155	127,415	848,658	106,574	63,54
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	17364	9161	1,409,955	37,416,792	569,926	89,86
Scarpe inférieure . . .	Concédé	3984	3456	506,078	14,216,884	395,747	205,87
Scarpe supérieure . . .	Expl. par l'Etat.	6301	1179	545,401	3,122,000	452,000	17,51
Canal de la Sensée . . .	id.	3422	1570	386,832	8,799,900	312,000	61,88

Les quantités de bois flottés quiont été transportées sur les canaux et rivière du Nord, pendant le cours de 1862, sont les suivantes :

Canal de Bergues.	306 stères.
— de Bourbourg.	4,713
— de la Colme.	973
— de la Deûle.	11,314
— de la Lys.	7,700
Canaux d'Hazebrouck. . . .	5,400
Canal de la Scarpe supérieure. .	2,217
	32,623

Situation du service de la navigation.

L'état matériel des voies navigables est généralement satisfaisant. Une alimentation abondante, un tirant d'eau régulier, des chemins de halage bien entretenus, assurent presque partout une navigation facile.

Des améliorations importantes sont en voie de réalisation.

Le tirant d'eau sur la Deûle est porté à 2 mètres entre Douai et Don; il y a lieu d'espérer qu'il ne tardera pas à l'être également sur le canal de la Sensée, qui vient de rentrer entre les mains de l'État. Les houilles du Pas-de-Calais pourront ainsi être dirigées sur la ligne de Paris, avec les mêmes avantages que les houilles de la Belgique.

La rectification de la Deûle dans la traversée de Lille a été terminée en 1863; la navigation est ainsi affranchie d'intolérables entraves.

Sur le même canal, les pertuis de Wavrin, des Ansereulles, de Loos et de Canteleu, qui présentaient un débouché insuffisant et que les bateaux éprouvaient de la difficulté à franchir, vont être élargis.

Les travaux d'achèvement du canal de Roubaix, déclarés d'utilité publique par décret impérial du 21 juillet 1861, sont entrepris. L'Administration poursuit les expropriations des terrains et un premier lot de travaux a été adjugé en juillet 1863.

Le perfectionnement de la Scarpe dans la traversée de Douai va être à peu près complété par la construction de murs de quais en maçonnerie, sur une étendue de 600 mèt., la démolition des dernières maisons qui interrompaient le chemin de halage et la reconstruction de quatre ponts sur des types élégants.

La question si laborieusement débattue depuis dix ans, des travaux à exécuter pour rendre la navigation continue entre les écluses de Rodignies et de St.-Amand a reçu une solution qui concilie tous les intérêts d'une manière heureuse. On construit à Thun, en France, et à Anthoing, en Belgique, des écluses à sas qui rendront la navigation continue dans les derniers biefs de l'Escaut et de la Scarpe, en améliorant les conditions du desséchement.

Malgré le bon état de nos voies navigables, le mouvement commercial a subi, en 1862, une diminution sensible sur les lignes intérieures du département. Cette diminution s'est produite surtout sur les canaux de Dunkerque, dont le trafic avait augmenté d'une manière exceptionnelle en 1861, pour le transport des grains

étrangers, sur la Deûle qui en a été affectée dans toute son étendue et sur la Scarpe inférieure, de plus en plus atteinte dans l'activité de ses transports, par le rachat de la Sensée et par la concurrence que les houilles du Pas-de-Calais font aux produits similaires de la Belgique.

Il n'en a pas été de même sur les lignes de Mons et de Charleroy à Paris, qui ont vu, au contraire, leur trafic augmenter d'une manière considérable en 1862. Cette augmentation a été pour la ligne de Mons de plus de 224,000 tonnes, et pour celle de Charleroy de 137,000 tonnes; ensemble, 361,000 tonnes. Elle est surtout attribuée à l'étendue de plus en plus grande des relations commerciales entre le Nord et l'Est de la France. Les bateaux du Nord transportent des houilles sur les bords de la Moselle et reviennent chargés de minerais.

Le mouvement comparatif des charbons belges expédiés par les voies navigables et par le chemin de fer, qui, depuis 1852, a progressivement et considérablement diminué sur les premières, en même temps qu'il augmentait proportionnellement sur les seconds, semble s'arrêter dans cette marche et prendre depuis 1861, une progression inverse. Ce phénomène s'explique naturellement par la réduction des droits de navigation.

Il n'est pas sans intérêt, toutefois, de placer ici le tableau de ce mouvement comparatif.

Années.	IMPORTATIONS			PROPORTION Pour 100 des transports.	
	par les voies navigables.	par les chemins de fer	TOTAL.	par les voies navigables.	par les chemins de fer.
1852	1663178	140638	1803816	92	8
1853	1794350	260988	2055338	88	12
1854	1840900	461434	2302334	80	20
1855	1997266	683103	2680269	75	25
1856	1939961	632163	2572144	75	25
1857	1789831	769969	2559800	70	30
1858	1531219	1239364	2770583	55	45
1859	1561816	1347295	2899111	54	46
1860	1618868	1478648	3097516	52	48
1861	1626307	1424736	3052043	53	47
1862	1647487	1259156	2906643	57	43

SERVICE HYDRAULIQUE.

Desséchements, Irrrigations, Drainage.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8412
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres.		2320
Prés Duhem, territoire d'Armentières.		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes.		10614
Marais de Lauwin-Planque.		250
Vallées de la Hayne et de l'Escaut.		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne.		120
Marais de Bruay et de l'Epaix.		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne.		140
Vallée de la Naville.		416
Vallée de la Vergne.		113
Vallée de la Sambre (environ).		3000
	Total.	59863

Le seul desséchement en cours d'exécution est celui des marais de la Haute-Deûle; il est en voie d'achèvement. Le périmètre définitif de cette entreprise comprendra environ 1,600 hectares.

Un autre desséchement, celui des marais de Bourlain et de Trith près Valenciennes est actuellement en instruction.

Irrigations. — Les entreprises de travaux d'irrigation sont très peu nombreuses dans le département; on n'en a compté que trois

depuis 1862 et elles n'avaient qu'une médiocre importance. Ce n'est guère que dans les Waeteringues et les Moëres que les terres sont soumises à un système régulier d'irrigations.

Drainage. — La pratique du drainage ne reçoit pas, dans le département, le développement que devraient lui assurer les avantages qu'il procure. Le concours des ingénieurs de l'État, quoique gratuit et empressé, est rarement demandé par les propriétaires. Les opérations se font, il est vrai, par des ateliers de draineurs expérimentés venant de Belgique, mais elles ne sont pas aussi multipliées qu'il serait désirable qu'elles le fussent, car sur une superficie totale de 200,000 hectares susceptibles d'être améliorés par le drainage, on ne compte encore dans le département que 23,300 hectares de terres drainées.

Cependant les encouragements et les efforts de l'administration, pour la propagation de cette utile méthode, n'ont pas fait défaut. Elle a multiplié les conseils et les avis; elle a mis les ingénieurs du service hydraulique et leurs agents à la disposition des propriétaires; elle s'est procuré des machines à étirer les tuyaux de drainage et les a confiées gratuitement à des particuliers sous la seule condition d'une exploitation convenable; enfin, les lois des 17 juillet 1856 et 28 mai 1858, relatives au prêt de 100 millions autorisé en vue de faciliter les opérations du drainage, ont été publiées dans le département. Mais elles n'y ont reçu aucune application : deux demandes seulement avaient été présentées et ont été retirées par leurs auteurs.

Cinquante-une fabriques de tuyaux existent dans le département. Elles ont confectionné, jusqu'au 31 décembre 1861, 44,220,500 tuyaux, et en 1862, 14,547,500; — ensemble, 58,750,000.

La dépense du drainage par hectare s'est maintenue, en 1852, entre 250 et 270 fr.; elle a été en moyenne de 260 fr. Quant à la plus-value acquise, on peut l'évaluer à 10 0/0 tant en capital qu'en revenu.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1862.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de puits d'ext.	Nombre de puits d'épuis. secondr.	Nombre de machines.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
Mine de Fresnes . . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	3	2	»	596	25	4	578261
— de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1122	87	4	1438636
— de Raismes. . .	4819	Id	5	1	1	1364	147	6	1519876
— d'Anzin. . . .	11851	Id	21	5	1	4369	201	29	4640383
— de St.-Saulve . .	2200	Id	»	»	1	222	8	2	269444
— de Denain . . .	1344	Id	2	»	1	849	45	2	986421
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	1	»	1	»
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	7	2	2	2380	71	17	3275935
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1175	63	7	1533885
— de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Compagnie de Marly .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	— d'Anzin et cons .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt . .	2	1	1	475	33	5	395033
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	365	5	4	416168
— de Thivencelles .	981	— id. . . .	»	»	»	61	»	2	»
— de Saint-Aybert .	455	— id	»	»	»	»	»	»	»
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	615	78	6	1017642
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	»	»	824	18	9	1150080
— D'Annœulin. . .	920		»	»	»	161	1	2	142199
Totaux. . . .	62389		62	15	9	14579	787	100	17363963

Ce produit brut de 17,363,963 quintaux métriques de houille est évalué à 20,860,461 fr.

Les 14,579 ouvriers employés dans les mines de houille en 1862 ont donné 4,082,120 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,284,741 fr., soit 2 fr. 27 c. par journée.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit d'après leur valeur :

	Poids.	Valeur.	Prix moyen au quintal métr.
	quint.	francs.	
Anthracite. Fresnes, Vieux-Condé, Escaupont, Vicoigne .	3450706	3903635	1 13
Houille dure à courte flamme. Raismes, Aniche, l'Escarpelle.	1561723	1883798	1 20
Houille grasse à longue flamme. Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt	7555722	10701961	1 42
Houille dure et houille grasse. Raismes, Aniche	4795812	5864754	1 22
TOTAUX.	17363963	22358148	

Une innovation introduite depuis peu dans le commerce des charbons par la Compagnie d'Anzin mérite d'être signalée. Jusqu'ici les exploitants du Nord ne livraient les charbons au commerce qu'à l'état de gros et de tout-venant; la gailleterie était exclusivement fournie par la Belgique. Depuis deux ans la Compagnie vend de la gailleterie provenant du triage des charbons dits tout-venants des concessions d'Anzin et de Raismes; quant aux menus, elle les convertit en coke et en agglomérés (briquettes) dans les usines qu'elle a établis à cet effet. La Compagnie s'est ainsi créé de nouveaux débouchés; pendant l'année 1862, 50,000 tonnes de coke et d'agglomérés ont été livrées au commerce et cette vente tend à s'accroître. Les agglomérés ont été en grande partie livrés à la marine impériale qui, depuis deux ans, est approvisionnée exclusivement de charbon français.

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1862 une quantité de.		17,363,963 q.
Il a été importé dans le cours de la même année:		
Du bassin du Pas-de Calais. . .	3,559,910	
Des bassins anglais	180,074	
Du bassin de Mons.	23,548,580	
Du bassin de Charleroi. . . .	9,584,200	
	36,872,764	36,872,764
Total de la production et de l'importation.		54,236,727
La consommation dans le département, en 1862, est évaluée à une quantité de. . .	25,454,782	
Il a été exporté pendant la même année:		
Sur les autres départements:		
Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise, etc. . . .	28,288,555	
Sur l'étranger (Belgique) . . .	493,390	
Total égal. . .	54,236,727	54,236,727

Développement de la consommation dans le département, en 1862.

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 9,823,624 quint, ce qui, pour une population de 1,303,380 habitants, donne une moyenne de 7 quint. 54 kil. par individu, ou environ 30 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 60 fr. 90 c.

On a compté 86 accidents dans les mines de houille en 1862. Le nombre des ouvriers qui en ont été victimes est de 93, dont 19 tués et 74 blessés.

MINES DE FER.

Production des mines et minières métallurgiques pendant l'année 1861.

NOMS des MINES.	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITANTS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS. q.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
	h.							
Trélon et Ohain....	1,600	Mérode-Westerloo.	»	»	Peroxyde hydraté jaune	27,945	39,257	1 40
Glageon.....	275	Beuret et Cie.	68	7	Oligiste rouge ..	31,471	46,448	2 05
					Peroxyde hydrat.	421	686	1 63
Féron.....	250	Id.	5	1	— hydrat.	637	2,656	4 17
Fourmies.....	275	Id.	5	»		»	»	»
Les Pizons.....	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»		»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes.. (groupe de Maub.)	»	»	624	»	Peroxyde hydrat.	618,925	683,500	1 10
	2,526		702	1		679,379	772,547	1 14

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy. Les salaires des 548 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1862, de 420,720 fr.

MINIÈRES, CARRIÈRES.

On compte dans le département :

250 minières de fer, réparties sur 23 communes, occupant 550 ouvriers, dont 263 à l'intérieur et 287 à l'extérieur.

52 carrières de pierres, marbre et sable dans l'arrondissement d'Avesnes ; 221 ouvriers y sont employés, dont 86 à l'intérieur.

60 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille, occupant 275 ouvriers, dont 110 à l'intérieur et 75 à l'extérieur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1862, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint. mét.		
Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merckeghem (13 exploitations).	29,530	18,000	» 60
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque.	»	»	» »
Arrondissement de Douai. — Commune d'Arleux et de Féchain.	19,500	8,700	» 45
	49,030	26,710	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, de deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1862, 102 ouvriers dont le salaire a été de 11,400 fr.

USINES A FER.

Elles sont au nombre de 15 dans le département, et sont toutes situées dans les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes. Les unes ne produisent que de la fonte, qu'elles vendent à l'état

brut ou en objets moulés ; d'autres convertissent en fer la fonte qu'elles fabriquent et quelques-unes se bornent à élaborer la fonte achetée au commerce.

Les usines de l'arrondissement de Valenciennes tirent la houille et le coke qu'elles consomment, pour la plus grande partie, des houillères de la Belgique. Celles de l'arrondissement d'Avesnes sont exclusivement alimentées par les charbons et les cokes belges provenant de Charleroi, du centre et du bassin de Mons. Ces combustibles étrangers sont sur les lieux de production d'un prix inférieur à celui des charbons de Valenciennes, mais, à cause du transport et des droits d'entrée, reviennent sur les usines à un taux égal à celui que paient les forges de la vallée de l'Escaut.

Jusques dans ces dernières années, on a vainement cherché à utiliser les laitiers que les hauts-fourneaux laissent couler en quantité considérable en produisant la fonte. Depuis quelque temps, l'usine d'Aulnoye-Berlaimont emploie un mode de refroidissement et de solidification au moyen duquel les laitiers sont convertis en une matière lithoïde propre à un grand nombre d'usages auxquels servent les diverses natures de pierres. Ces laitiers sont particulièrement façonnés en pavés dont l'expérience a constaté la résistance ; on les taille aussi comme matériaux de construction et on les moule suivant diverses formes qui les rendent propres aux usages les plus variés. Par cette découverte, pour laquelle la Société d'Aulnoye s'est fait breveter, les laitiers, au lieu d'être une charge pour les hauts-fourneaux, deviennent une source de bénéfice plus ou moins grand, suivant les localités.

Consistance des usines à fer.

Les principaux établissements de cette nature existant dans le département sont :

Les hauts-fourneaux de Maubeuge, au nombre de 4, comprenant en outre 4 cubilots, 32 fours à puddler, 12 fours à réchauffer et 4 marteaux et presses ;

Ceux de Ferrière-la-Grande, appartenant à M. Dumont, au nombre de 2, comprenant en outre 13 fours à puddler, 7 fours à réchauffer, 2 marteaux et presses, 1 marteau pilon et 8 trains de laminoirs ;

Ceux de la Providence, à Hautmont, au nombre de 3, comcomprenant en outre 3 cubilots, 19 fours à puddler, 13 fours à réchauffer, 2 marteaux et presses, 2 martinets, 1 marteau pilon et 8 trains de laminoirs ;

Les hauts-fourneaux d'Aulnoye, au nombre de 2 ;

Ceux de Fourmies, appartenant à MM. Godard-Desmarest et Cie., au nombre de 2, comprenant en outre 2 cubilots ;

Ceux de Trélon, appartenant à M. de Mérode, au nombre de 2; comprenant en outre 1 cubilot, 1 foyer d'affinerie et 1 marteau;

Les hauts-fourneaux de la Compagnie des forges de Denain et d'Anzin, au nombre de 5, comprenant en outre 1 four à réservoir, 3 cubilots, 66 fours à puddler, 35 fours à réchauffer, 2 marteaux, 2 martinets, 8 marteaux pilons et 12 trains de laminoirs;

Celui des forges de Crespin, appartenant à MM. Dupont et Cie., comprenant en outre 2 cubilots, 8 fours à puddler, 4 fours à réchauffer, 1 marteau pilon et 3 trains de laminoirs;

51 autres établissements possèdent 34 cubilots, 93 fours à puddler, 2 fours à réverbère, 21 foyers d'affinerie, 1 foyer de mazerie, 58 fours à réchauffer, 33 marteaux, 14 martinets, 14 marteaux pilons et 25 trains de laminoirs, outre divers appareils pour la fabrication de l'acier;

La consistance totale de ces divers établissements est de :

Hauts-fourneaux	21
Fours à réverbère	3
Cubilots	49
Fabrication du fer.	
Foyers d'affinerie	22
Foyers de mazerie	1
Fours à puddler	231
Fours à réchauffer	129
Fabrication de l'acier.	
Foyers d'affinerie	7
Fours à puddler	1
Fours de chaufferie	7
Fours de cémentation	5
Fourneaux de fusion	16
Appareils pour l'étirage.	
Marteaux	44
Martinets	18
Marteaux pilons	25
Trains de laminoirs	56

Ces hauts-fourneaux et établissements sont mis en mouvement par 169 machines à vapeur d'une force totale de 4,170 chevaux.

Ils ont employé, 1862, 6,536 ouvriers dont 53 hommes, 59 femmes et 424 enfants, lesquels ont fourni ensemble 1,514,579 journées de travail et ont reçu un salaire total de 5,023,130 francs.

Ils ont consommé 3,803,867 quintaux métriques de combustible de diverse nature et d'une valeur totale de 7,970,010 francs.

Ils ont élaboré 6,494,107 quintaux de matières premières évaluées à 24,241,919 fr.

Production en 1862.

	POIDS.	PRIX moyen de vente.	VALEUR.
	Quintaux.		
Fonte brute	1270794	10 55	13412393 »
— moulée, 1re fusion	1967	22 80	44856 »
— moulée, 2e fusion	104732	25 52	2673834 »
Fer affiné	996281	25 38	25283379 »
Tôle	61898	30 86	1909984 »
Fil de fer	2700	38 »	102600 »
Acier	13314	66 10	880050 »
TOTAUX	2451686	16 44	44306596 »

USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Par suite de changement de société, elle a chômé pendant l'année 1862.

APPAREILS A VAPEUR.

TABLEAU des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1862.

	NOMBRE des établissements.	MACHINES.		CHAUDIÈRES.		
		Nombre.	Force. chevaux.	Motrices.	Calorifères.	Récipients de vapeur.
Filatures	399	525	10948	666	242	796
Sucreries et raffineries de sucre	149	345	3418	199	423	2081
Distilleries	42	102	949	95	96	542
Fonderies et at. de m.	173	191	1330	211	»	9
Teintureries, apprêts.	61	79	908	98	57	384
Mines de houille	81	127	5140	225	»	14
Huileries	31	32	431	41	»	25
Brasseries	74	73	469	72	3	19
Tissage	48	55	710	71	6	112
Usines à fer	29	122	3913	259	»	»
Apprêts, blanchisser.	24	30	413	32	25	79
Minoteries	82	83	954	91	»	3
Battage du blé (locom.)	83	86	487	86	»	»
Divers	283	573	4630	487	3	482
Totaux	1729	2323	34603	2634	885	4550

Ont chômé, en 1862, 78 établissements contenant 88 machines d'une force totale de 1152 chevaux et 120 chaudières dont 102 motrices et 18 calorifères.

La distinction entre les chaudières motrices et calorifères n'est que nominale; la plupart d'entre elles servent alternativement aux deux usages.

Les chiffres indiqués pour la force des machines ne sont également que nominaux, la force réelle étant souvent plus que double de la force nominale et presque toujours plus de moitié en sus de cette dernière force (le cheval vapeur étant compté à 75 kilogrammètres). — Ainsi la force réelle des 2,411 machines actives ou inactives ne doit pas être évaluée à moins de 61,200 chevaux, soit 25,4 chevaux par machine, tandis que nominalement la force moyenne est de 14,1 chevaux.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 16 juillet 1859, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 894, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Officiers de santé, 2.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine : 213 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 283 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 123; sages-femmes reçues par le jury médical, 105; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 45 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 122 ; herboristes, 0.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1862, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.	Nombre de naissances en 1862.	NOMBRE DE					Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
		vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole		sujets.		
			après avoir été vaccinés.	n'ayant pas été vaccinés.	morts de la variole.	Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque	3763	3055	113	29	5	17	81
Hazebrouc	3411	2415	25	3	»	»	71
Lille. . . .	18079	12659	44	24	15	4	70
Cambrai. .	5419	4395	8	1	»	1	71
Avesnes. .	4083	2474	5	3	»	2	61
Douai. . .	3435	2537	13	»	1	»	70
Valencien.	5510	4229	40	17	7	»	77
TOTAUX..	43700	31764	248	77	28	24	70

On voit par les renseignements que la vaccine continue à être activement pratiquée dans le département; l'absence d'épidémie variolique constate qu'elle y produit d'excellents résultats.

Les chiffres consignés dans le tableau qui précède présentent, toutefois, d'importantes lacunes.

Un grand nombre de vaccinations restent inconnues par ce que dans les parties du département voisines de la frontière, beaucoup d'entre elles sont pratiquées par des médecins de la Belgique, qui ne rendent aucun compte de leurs opérations et parce qu'un certain nombre de praticiens français négligent d'envoyer leurs registres de vaccinations à l'administration. En résumé, la situation est satisfaisante; l'empressement des familles à faire vacciner leurs enfants est une preuve incontestable que partout dans le pays, le bienfait de la vaccine est justement apprécié.

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1862. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propogation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à dame Oubrard-Maury, sage femme à Trélon. 115 médailles en argent, dont 48 de première et 67 de deuxième classe ont, en outre, été distribuées en un même nombre de vaccinateurs.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1862.

La population de ces établissements était, au 1er janvier 1862, de 1,531 individus dont 1,075 hommes et 436 femmes. Il en est entré pendant l'année, 408. Il en est sorti par guérison 217, et par décès 165. Il y restait, au 31 décembre 1862, 1,557 malades, dont 1,114 hommes et 443 femmes.

Ce chiffre de 1,557 est réparti entre les asiles, comme suit: Armentières (hommes), 622; Lommelet (hommes), 493; Bailleul (femmes), 443.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations suivantes:

Les sorties par guérison, dont le chiffre a été de 217, se répartissent ainsi: Armentières, 43; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 5,24 p. %; Lommelet, 89 ou 15,13 %, Bailleul, 90 ou 15,24 p. %.

ÉPIDÉMIES.

Nous trouvons dons le recueil des travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique du département sur les épidé-

nues qui ont régné pendant l'année 1862, les renseignements suivants :

L'arrondissement de Dunkerque est celui qui a eu le plus à souffrir des influences épidémiques. La ville de Dunkerque qui, déjà à différentes époques, et surtout en 1858, avait été visitée par la grippe, a vu cette affection se manifester par quelques cas isolés dans le mois de janvier, se généraliser dans l'espace de deux mois et frapper les deux tiers de la population. Cette affection, dont le développement a été attribué aux influences atmosphériques, a, du reste, été très-bénigne, et aucun cas de décès n'a été constaté.

A la même époque de janvier, quelque cas de varicelle discrète avaient été observés les mois précédents, lorsqu'un jeune homme de vingt-quatre ans, vacciné, qui avait été en rapport dans une commune de la campagne (6 kilomètres) avec un varioleux, contracte une varioloïde confluente. Ce jeune homme communiqua la maladie aux personnes qui lui donnaient des soins.

Tel est, dit l'auteur du rapport, le point de départ d'une épidémie de variole et de varioloïde et de varicelle qui a atteint son *summum* d'intensité en mars et s'est éteint en juillet; ce qui doit, dit-il, faire considérer la contagion comme la cause générale de l'épidémie. Mais, ne doit-on pas aussi tenir compte de la constitution médicale, puisque avant la maladie de ce jeune homme on avait déjà observé plusieurs cas de varicelle, et qu'un cas de variole au moins existait dans le voisinage.

Ces trois formes de l'éruption ont existé concurremment dans les proportions suivantes :

Variole bien caractérisée, 36 cas; — 29 adultes, 7 enfants; 11 vaccinés, 25 non vaccinés.

Varioloïde, 44 cas; — adultes, 39; enfants, 5; 1 adulte non vacciné.

Varicelle, 13 cas; — tous vaccinés.

3 hommes ont succombé à la variole et une femme à la varioloïde.

Une femme âgée de 34 ans, non vaccinée, allaitant son enfant, est atteinte de variole; l'enfant est vacciné le jour où la mère est atteinte, la vaccine a suivi sa marche régulière et l'enfant a été préservé. Le rapport ne dit pas si l'enfant a continué à prendre le sein. Une autre femme, enceinte de six mois, est aussi atteinte de variole confluente, sa grossesse suit son cours et l'accouchement a lieu au terme ordinaire. L'enfant mort-né, présente les traces d'une variole contractée dans le sein de sa mère.

La coqueluche a, de février à mai, attaqué 3 femmes et 170 enfants. Cette affection n'a rien offert de particulier. 11 enfants en ont été victimes et ont succombé à des complications pulmonaires ou à des congestions cérébrales.

A la variole à la coqueluche a succédé la rougeole qui a sévi surtout sur les enfants en bas âge, et qui a été très-grave pour ceux qui, précédemment, avaient été atteints par la coqueluche, qui avait établi pour eux une prédisposition fâcheuse ; car, sur 73 décès, 66 ont été constatés sur des enfants plus ou moins avancés en convalescence. La maladie a été, au contraire, bénigne chez ceux qui étaient dans d'autres conditions.

La ville de Bergues (6,000 habitants) a présenté 4 cas de variole dont 2 suivis de mort, et 8 cas de varioloïde ont été observés. Cette affection a aussi été attribuée à la contagion.

La commune de Socx (728 habitants) a présenté 21 cas de variole, 13 hommes et 8 femmes ; 4 vaccinés, 17 non vaccinés. 1 homme et 2 femmes ont succombé.

La fièvre typhoïde a régné dans la commune de Bourbourg ; aucun avis n'en a été donné à l'administration, et le médecin des épidémies n'a pu fournir aucun renseignement précis. Voici, du reste, comment il s'exprime dans son rapport :

« Le nombre des malades a été de 200 environ, composé principalement de jeunes sujets et surtout de jeunes filles. La mortalité a été évaluée à 15 décès. Aucune cause spéciale n'a pu être assignée. Le traitement par les préparations arsenicales a été négatif. La médecine expectante seule a eu de bons résultats. »

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, la commune de Merville (4,500 habitants), sur la rive gauche de la Lys et à 8 kilomètres plus bas, celle d'Estaires (7,113 habit.), et entre ces deux villes, celle de La Gorgue (3,293 hab.), sur la rive droite, ont eu à souffrir de la fièvre typhoïde, de la coqueluche et de la fièvre muqueuse, maladies attribuées à l'influence de la température froide et humide et à la nature du sol de la campagne souvent inondé par les eaux de la Lys. Le médecin des épidémies n'a donné aucun renseignement positif sur le nombre des malades, sur la marche des maladies, et par conséquent, sur l'influence que chacune d'elles peut avoir eu sur la mortalité. Il accuse, a cette occasion, l'incurie profonde et déplorable des parents qui soustrait souvent les enfants à l'inspection des médecins.

Dans l'arrondissement de Lille, quelques cas de maladies graves s'étaient manifestés parmi les enfants qui fréquentent l'école de filles de Bauvin, et avaient donné lieu à quelques décès. Une visite de l'école a constaté que les très-mauvaises dispositions des vieux bâtiments qui lui sont affectés et l'encombrement qui résulte l'insuffisance des locaux très-insalubres, étaient les seules causes des accidents qui avaient éveillé l'attention de l'Administration académique, et l'Administration municipale a été mise, par M. le Préfet, en demeure de faire cesser un état de choses aussi préjudiciable.

A Lille, une épidémie de rougeole a sévi pendant cinq mois de l'année et a amené 174 décès. La mortalité, à partir de l'âge de deux mois, a sévi avec une force variable sur les différentes époques de l'enfance; ce sont les enfants âgés de 1 à 2 ans qui ont payé le plus lourd tribut à la maladie, puis viennent ceux de 3 ans. Parmi les adultes, un seul a succombé par suite d'une complication de pneumonie. Quant aux sexes, ils ont fourni des chiffres à peu près égaux aux différents âges; il n'y a pas eu de prédominance marquée pour l'un ni pour l'autre.

Dans les arrondissements de Douai et de Cambrai aucune maladie ne s'est présentée avec le caractère épidémique. Le médecin des épidémies de Cambrai a signalé, mais avec le caractère sporadique, l'existence, dans quelques communes, de fièvre muqueuse, de rhumatismes articulaires, de variole, de dyssenterie, etc., affections dues à la température douce et humide de l'année ou à des conditions locales, et qui n'ont, du reste, eu aucun caractère de gravité.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, la scarlatine a sévi dans la commune de Marquette (2,152 habitants), où elle a fait 22 victimes sur 60 enfants malades. Dans celle de Wasnes-au-Bac (832 habitants), qui en est voisine, sur 25 malades, il y a eu 9 décès. La maladie a, dans ces deux localités, affecté la forme maligne, et les malades ont succombé à des complications d'angine couenneuse, de phlegmon gangréneux, d'otite aiguë ou avec des symptômes d'asphyxie.

Le médecin signale comme cause d'insalubrité, pour Wasnes-au-Bac, l'encombrement du cimetière placé au centre du village, à proximité de l'école et qui, de temps en temps, répand des odeurs fétides.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, la fièvre typhoïde s'est déclarée sur quelques soldats de la garnison de Maubeuge et s'est ensuite répandue dans la ville. 80 personnes en ont été atteintes et 23 en ont été victimes; mais ce sont les militaires qui lui ont payé le plus fort tribut. On attribue le développement de cette maladie à la mauvaise qualité des eaux.

GARDE NATIONALE.

Deux corps d'artillerie sont organisés dans le département et se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé). .	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies de (id).	323
Total.	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps des sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.	11	613	32
Hazebrouck	17	776	31
Lille	70	3662	131
Cambrai.	40	1437	58
Avesnes	88	1257	54
Douai	29	1195	38
Valenciennes.	49	1846	67
Totaux.	254	10788	411

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1862, levée en 1863, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,200 hommes sur 10,349 inscrits aux listes du tirage, savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	904	279
—	d'Hazebrouck	880	273
—	de Lille.	3,020	933
—	de Cambrai..	1,739	538
—	d'Avesnes	1,279	395
—	de Douai..	959	296
—	de Valenciennes.. . .	1,568	486
	Totaux. . .	10,349	3,200

Le nombres des inscrits a diminué dans les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Avesnes; il a augmenté dans les autres arrondissements, notamment dans celui de Cambrai.

619 fils d'étrangers ont réclamé, avant le tirage, contre leur inscription sur les tableaux de recensement. Sur ce nombre, 540 ont eu leurs demandes admises par le Préfet; 20 ont été reconnus Français, et 59 ont été ajournés comme se trouvant dans les conditions déterminées par la loi du 7 février 1851.

11 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Les inscriptions se sont ainsi réduites à 10,338.

Parmi ces inscriptions figuraient 353 enfants naturels appartenant aux divers arrondissements dans les proportions suivantes:

Avesnes 3,9 p. 100; Lille et Valenciennes 3,8; Cambrai 3,3; Hazebrouck et Douai 2,8; Dunkerque 2,3 pour 100.

Le Conseil a statué, pour former le contingent, sur 5,793 jeunes gens, dont :

Se sont présentés.	5,494
Se sont fait représenter.	246
Ont été examinés au lieu de la résidence. . . .	31
Absents, ne se sont pas fait représenter.	22
Ensemble. . . .	5,793
Ont été exemptés:	
Pour infirmités ou défaut de taille	1,577
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	1,014
Total.	2,591
Jeunes gens désignés pour former le contingent :	
Que les cantons n'ont pu fournir.	»
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.	245
Déclarés bons pour le service.	2,937
Qui ne se sont présentés ni fait représenter. . .	16
Inscrits conditionnellement	2
Nombre égal au contingent. . .	3,200

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 4,545.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service, sont au nombre de 602, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 39; Hazebrouck, 44; Lille, 159; Cambrai, 104; Avesnes, 118; Douai, 45; Valenciennes, 93. — 63 demandes d'exonération irrégulières ou incomplètes n'ont point été admises.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes : arrondissement de Dunkerque, 14 pour %; d'Hazebrouck, 16; de Lille, 17; de Cambrai, 19; d'Avesnes, 30; de

Douai, 15; de Valenciennes, 19.—Moyenne pour le département, 19 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	133
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc..	67
Elèves de l'école polytechnique.	4
Instituteurs adjoints des écoles publiques. . . .	11
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire.	2
Membres ou novices des Associations religieuses vouées à l'enseignement.	8
Maîtres d'études, régents ou professeurs de colléges et lycées.	1
Elèves des grands séminaires.	19
Elèves pour les autres cultes.	1
Total.	246

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	631	14	244	14
Hazebrouck.	601	21	256	»
Lille.	1926	43	980	68
Cambrai.	1027	24	659	28
Avesnes.	992	»	262	21
Douai.	589	8	358	4
Valenciennes.	947	12	575	34
	6713	122	3334	169

Ces chiffres indiquent la mesure dans laquelle l'instruction est répartie dans les diverses parties du département. Ainsi, on voit que le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire est à celui des inscrits dans les proportions suivantes : Arrondissement de Dunkerque, 70 pour cent; d'Hazebrouck, 68; de Lille, 63; de Cambrai, 58; d'Avesnes, 78; de Douai, 61; de Valenciennes, 60. La moyenne pour le département est de 65.

Les arrondissements d'Avesnes, de Dunkerque et d'Hazebrouck sont au-dessus de la moyenne générale; les autres sont au-dessous.

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ses degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	3	»	10	9	2	4	7	35
De 1.570 à 1.597. . . .	15	21	94	58	21	28	46	283
De 1.598 à 1.624. . . .	35	29	136	72	38	54	70	434
De 1.625 à 1.651. . . .	45	63	164	108	62	54	95	591
De 1.652 à 1.678. . . .	16	37	131	53	62	29	67	395
De 1.679 à 1.705. . . .	33	52	139	92	79	54	80	529
De 1.706 à 1.732. . . .	23	29	90	62	52	28	38	322
De 1.733 à 1.760. . .	14	16	52	33	26	17	33	191
De 1.761 à 1.787. . . .	3	4	14	14	12	5	14	66
De 1.788 à 1.814. . . .	1	3	13	10	9	3	8	47
De 1.815 à 1.841. . . .	1	4	3	»	4	2	3	17
De 1.842 à 1.868. . . .	»	»	»	1	»	»	»	1
De 1 869 à 1.895. . . .	»	»	»	»	1	»	»	1
De 1 896 à 1.922. . . .	2	»	»	»	»	»	»	2
Au-delà de 1m. 923. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Dont on n'a pu connaître la taille.	88	15	87	26	27	18	25	286
	279	273	933	538	395	296	486	3200

L'arrondissement d'Avesnes est celui qui a fourni le plus grand nombre d'hommes de haute taille ; et l'arrondissement de Lille celui dans lequel les hommes de petite taille ont été le plus nombreux.

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

Ouvriers agricoles. . .	1,109	Tailleurs d'habits. . .	25
— en pierres. .	250	Chapeliers.	1
— en bois. . . .	183	Perruquiers, barbiers. .	8
— en métaux. .	184	Blanchisseurs.	4
— en cuir . . .	56	Bateliers, mariniers. .	38
— des manufactures. . .	604	Rouliers, cochers. . .	23
Meuniers	20	Chaufourniers, briquetiers.	4
Boulangers.	46	Potiers, verriers, etc. .	24
Bouchers, charcutiers.	19	Couvreurs.	12
Cuisiniers, cafetiers. .	6	Peintres, vitriers, etc.	13

Imprimeurs, libraires, papetiers.	9	Artistes, peintres, sculpteurs, musiciens, etc.	19
Horlogers, bijoutiers. .	4	Employés de bureau. .	180
Commerçants, commis, marchands, voyageurs, colporteurs. .	44	Professions diverses. .	301
		Propriétaires et rentiers	9
		Sans profession. . . .	5
		Total.	3,200

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.

Système cutané. . . .	47	Organes du bas-ventre.	49
Appareil de la vue. . .	133	— génit. urinair.	72
— de l'ouïe. . .	17	Membres.	119
— de la mastication. . . .	52	Système osseux. . . .	97
— de la voix. .	13	— nerveux et encéphale. .	37
— de l'odorat. .	»	Faiblesse de constitution	426
Région du cou	111	Infirmités diverses. . .	138
Organe de la poitrine.	32	Défaut de taille.	234
		Total.	1,577

Les cas d'exemption pour cause d'infirmités se sont répartis entre les arrondissements de la manière suivante :

	NOMBRE		Proportion
	d'inscrits.	de réformés.	p. 100.
Dunkerque	904	116	12,8
Hazebrouck.	880	129	14,7
Lille.	3,020	606	20
Cambrai.	1,739	254	14,6
Avesnes	1,279	144	11,3
Douai.	959	119	12,4
Valenciennes	1,568	209	13,3
	10,349	1,577	15,2

Les réformes pour les diverses causes indiquées ont augmenté d'un dixième comparativement à l'année précédente. Cette augmentation s'est produite dans les cinq premiers arrondissements et

surtout dans l'arrondissement de Lille où la proportion s'est élevée de 15,2 à 20 p. 0/0.

Les cas de faiblesse de constitution, qui sont toujours les plus nombreux, se sont particulièrement accrus et se sont rencontrés pour près des 2/3 dans les arrondissements de Lille et de Cambrai. C'est dans celui de Douai qu'ils ont été les plus rares. Les affections scrophuleuses, qui ont aussi éprouvé une augmentation sensible, ont été remarquées dans l'arrondissement de Lille, qui a fourni près des 2/3 de leur nombre.

Les défauts de taille, toujours nombreux, l'ont été le plus notamment dans les arrondissements de Lille, de Valenciennes et de Cambrai.

Nature et nombre des exemptions légales.

Aînés d'orphelins.			80
Fils de veuves.			330
Petits-fils de veuves			1
Fils et petits-fils	d'aveugles.		4
	de septuagénaires.		20
Puinés de frères	aveugles..		»
	impotents.		1
Aînés de deux frères du même tirage			6
Frères de militaires sous les drapeaux			515
Frères de militaires:	morts en activité.		51
	réformés,	pour blessures. . . .	6
		pour infirmités. . . .	»
	admis à la retraite.	pour blessures. . . .	»
		pour infirmités. . .	»
	Total.		1,014

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison centrale y a été aussi installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

Deux autres établissements d'éducation correctionnelle existent, l'un pour les garçons, au hameau de Guermanez, commune d'Emmerin, l'autre pour les filles, à Lille, au monastère du Bon-Pasteur.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1863.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 1er décembre 1863, de 1,243, savoir :

Criminels	1,000
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement .	243
Total.	1,243

Les détenus appartiennent aux départements ci-après : Nord, 447 ; Pas-de-Calais, 166 ; Somme, 294 ; Aisne, 174 ; Oise, 124 ; Seine, 26 ; Marne, 5 ; Ardennes, 3 ; Seine-et-Oise, Calvados, Algérie, 4.

Établissement d'éducation correctionnelle de Loos.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 311 au 1er décembre 1863, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	5
Idem, à plus de deux ans	25
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	281
Total. . .	311

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la maison centrale.

Colonie agricole de Guermanez.— Établissement d'éducation correctionnelle, autorisé en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur, M. le docteur Faucher.

L'établissement renfermait, au 1er décembre 1863, 206 enfants, dont 5 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal et 201 acquittés par l'application de l'article 66, mais retenus en correction.

Cette colonie est à l'état de progrès et renferme tous les éléments d'un bon établissement de ce genre. Les terres qu'elle exploite ont une superficie de 105 hectares en majeure partie employée à la culture des céréales et de plantes potagères de toute nature. On y rencontre, en outre, des pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et de vastes serres pour la multiplication des semis et des légumes de primeur.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait, chaque année, une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	53	»	53

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 15 décembre 1863.

DUNKERQUE.

Détenus pour dettes	2	»	49
Prévenus ou accusés	6	1	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	32	8	

HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes.	2	»	40
Prévenus ou accusés	4	1	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	24	7	
Condamné à plus d'un an. . . .	1	»	
Jeunes détenus.	4	»	
A reporter.			142

	Hommes.	Femmes.	Total.
Report. . .			142
LILLE.			
Détenus pour dettes	28	6	
Prévenus ou accusés	24	5	
Condamnés à moins d'un an. . .	200	68	362
Id. à plus d'un an. . . .	5	2	
Jeunes détenus.	22	2	
CAMBRAI.			
Détenus pour dettes	2	»	
Prévenus ou accusés.	4	»	
Condamnés à moins d'un an . . .	48	»	78
Idem à plus d'un an . . .	6	»	
Jeunes détenus.	1	1	
AVESNES.			
Détenus pour dettes.	1	»	
Prévenus ou accusés	11	1	
Condamnés à moins d'un an . . .	87	28	135
Id. à plus d'un an. . . .	22	1	
Jeunes détenus.	4	»	
DOUAI.			
Détenus pour dettes.	»	1	
Prévenus ou accusés	16	2	
Condamnés à un an et au-dessous. .	65	19	
Id. à la réclusion. . . .	1	»	144
Id. à plus d'un an . . .	21	8	
Id. aux travaux forcés. . .	4	2	
Jeunes détenus.	3	2	
VALENCIENNES.			
Détenus pour dettes.	23	»	
Prévenus ou accusés	13	»	86
Condamnés à moins d'un an. . .	39	11	
Total.			947

Récapitulation.

Maison centrale	1,243
Établissements d'éducation correctionnelle.	517
Maison correctionnelle départementale	53
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	894
Total de la population des prisons. . . .	2,707

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires, qui ont été autorisée et perçues pendant l'année 1862, se sont élevées, savoir :

1° Pour le traitement des gardes champêtres. . .	294,166fr.
2° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.	1,111,618
3° Pour le service ordinaire du culte paroissial. .	96,331
4° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.	276,923
5° Pour les chemins vicinaux.	440,230
6° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.	794,338
Total.	3,013,606

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir		TOTAL.
	les dépenses du service ordinaire.	les dépenses extraordinaires.	
Arrondiss. de Dunkerque. . . .	161,676 »	42,134 »	203,810 »
— d'Hazebrouck	219,299 »	108,089 »	327,388 »
— de Lille	762,024 »	374,510 »	1,136,534 »
— de Cambrai.	443,296 »	133,420 »	576,716 »
— d'Avesnes	246,848 »	57,838 »	303,686 »
— de Douai.	143,528 »	43,952 »	187,480 »
— de Valenciennes . . .	243,598 »	34,394 »	277,992 »
	2,219,268 »	794,338 »	3,013,606 »

Cette somme de 3,013,606 fr., comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui s'élèvait, en 1862, à 9,273,970 fr., présente un taux moyen de 32 centimes additionnels.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1862.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	46,850
Bourbourg-Ville	10,572
Bourbourg-Campagne	7,197
Coudekerque-Branche	1,718
Dunkerque	273,349
Gravelines	30,820
Hondschoote	9,894

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	59,769
Cassel	16,234
Estaires	25,695
Hazebrouck	66,419
La Gorgue	8,477
Merville	25,339
Morbecque	7,459
Steenvoorde	10,288
Vieux-Berquin	6,300

Arrondissement de Lille.

Annœullin	8,687
Armentières	124,603
La Bassée	6,986
Comines	9,077
Halluin	13,337
Haubourdin	14,244
Lannoy	7,427
Lille	1,621,256
Quesnoy-sur-Deûle	8,871
Roubaix	605,633
Seclin	17,043
Tourcoing	273,081

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	216,255
Le Câteau	44,683
Solesmes	14,434

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	28,588
Bavai	6,473
Landrecies	19,250
Maubeuge	75,143
Le Quesnoy	20,499
Solre-le-Château	11,452

Arrondissement de Douai.

Aniche	11,604
Douai	277,100
Orchies	9,766

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	30,704
Anzin	35,634
Condé	28,982
Denain	51,672
Valenciennes	276,526
Vieux-Condé	7,066

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	380,400
Hazebrouck	225,971
Lille	2,710,245
Cambrai	275,372
Avesnes	161,405
Douai	298,450
Valenciennes	430,584
	4,482,427

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 10 fr. 47 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres commmunes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse.	8 »
	chiens de garde.	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1863, a donné les résultats suivants :

Arrondissements.	Nombre de chiens imposés.			Produits des taxes.		
	1re catégorie.	2e catégorie	Total.	1re catégorie.	2e catégorie.	Total.
Dunkerque . . .	896	4705	5601	7256	9464	16720
Hazebrouck. . .	590	5022	5612	4744	10052	14796
Lille	3000	12782	15782	27374	25750	53124
Cambrai	1303	5307	6610	10544	10678	21222
Avesnes. . . .	1723	5442	7165	11064	10978	25042
Douai.	785	3803	4588	6328	7662	13990
Valenciennes . .	1473	4213	5686	12048	8502	20550
Total	9770	41274	51044	83358	83086	165444

50,786 articles ont été portés à la taxe simple ; 83 ont donné lieu à la double taxe et 176 à la triple taxe, pour déclarations inexactes ou incomplètes, ou pour défaut de déclarations.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1863 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales.	Total.	
Arrondissement de Dunkerque.								
Bergues	28	40	40	108	35163 »	»	35163 »	26116 »
Bourbourg	»	47	»	47	18388 50	»	18388 50	18380 »
Dunkerque	35	147	70	252	52505 »	36000	88505 »	87809 »
Gravelines	»	17	»	17	1222 »	3000	4222 »	4060 »
Arrondissement d'Hazebrouck.								
Bailleul	16	80	20	116	22967 »	4300	27267 »	26791 50
Cassel	»	32	30	62	9006 85	2000	11006 85	10873 49
Estaires	»	14	»	14	3488 »	1400	4888 »	4515 50
Hazebrouck	13	71	31	115	13798 44	6000	19798 44	18685 55
La Gorgue	»	12	»	12	405 »	1620	2025 »	2010 »
Merville	»	12	»	12	609 67	4000	4609 67	4609 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	32	»	32	8256 97	»	8256 97	8043 »
Steenwerck	»	31	3	34	5811 »	6000	11811 »	11292 90
Vieux-Berquin	»	15	»	15	2677 »	»	2677 »	2657 »
Arrondissement de Lille.								
Armentières (h.civ.)	27	80	48	155	40594 »	6400	46994 »	42109 60
La Bassée (h. civil)	»	29	14	43	11554 37	»	11554 37	11079 »
Bondues	1	43	»	44	12539 »	»	12539 »	12040 90
Comines	22	28	»	50	17967 67	»	17967 67	14615 »
Halluin	»	38	»	38	2929 »	3000	5929 »	5355 »
Haubourdin	2	16	9	27	7794 70	»	7794 70	7502 25
Lille	442	1419	6084	2545	747158 »	79400	826558 »	845500 »
Linselles	»	21	»	21	493 »	4400	4893 »	4593 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	20	»	20	2629 »	2800	5429 »	4862 »
Roncq	»	20	»	20	700 »	2000	2700 »	2639 05
Roubaix	105	268	»	373	57241 76	73000	130241 76	125717 »
Seclin	29	56	»	85	44414 »	»	44414 »	38498 »
Tourcoing	38	55	74	167	38022 92	40900	78922 92	78912 »
Wambrechies	»	40	»	40	8392 »	»	8392 »	8307 95
Wattrelos	»	36	»	36	10074 74	»	10074 74	8677 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arrondissement de Cambrai.								
Cambrai.....	60	203	100	363	225604 84	»	225604 84	217902 95
Arrondissement d'Avesnes.								
Avesnes.....	24	31	»	55	24270 56	»	24270 56	22383 10
Landrecies.....	»	34	»	34	9207 32	»	9207 32	8592 79
Maubeuge.....	»	87	15	102	41073 36	»	41073 36	35808 45
Le Quesnoy.....	25	44	»	69	26586 95	»	26586 95	22340 »
Solre-le-Château .	»	9	»	9	575 47	»	575 47	550 »
Arrondissement de Douai.								
Douai....	495	590	»	1085	260260 37	»	260260 37	260248 40
Orchies....	12	27	16	55	23730 96	»	23730 96	19811 50
Arrondissement de Valenciennes.								
Amand (Saint-)...	»	81	33	114	34126 75	»	34126 75	34996 76
Condé.....	»	16	»	16	3426 80	400	3826 80	3765 15
Valenciennes.....	70	536	77	683	283544 93	»	283544 93	294173 04
Totaux.....	1444	4377	1264	7085	2106210 90	276620	2382830 90	2356822 89

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 184 habitants.

La dépense de 2,350,770 fr., répartie sur les 7,315 individus entretenus dans les établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 332 fr. 65, soit par journée, 0 fr. 91 c.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secourus temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers. Le tableau ci-après indique le mouvement de la population de ces enfants et le montant des dépenses auxquelles ils ont donné lieu pendant l'année 1862.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1er janvier 1862.	Admis.	Sortis. — Décédés	Restant au 31 décembre.
Dunkerque . . .	39	14	14	39
Lille.	246	161	137	270
Cambrai	30	15	7	38
Douai	36	26	19	43
Valenciennes . .	21	19	16	29
TOTAUX . .	372	235	188	419

Parmi les sorties, 73 enfants ont été remis à leurs parents ou renvoyés dans leurs lieux de naissance, 36 sont sortis par l'effet de l'âge, 32 ont été conservés dans les hospices et 47 sont décédés.

Les dépenses du service se sont élevées à 40,795 fr., savoir :

Frais de nourriture et pensions.	33,415	»
Frais d'inspection.	3,600	»
Dépenses diverses.	3,780	»

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

La population indigente du departement est évaluée à 226,744 individus, soit à un sixième environ de la population totale du département.

Cette population indigente se divise à peu près comme suit :

Veuves et chefs de famille surchargés d'enfants.	75,000
Vieillards et infirmes.	50,000
Orphelins.	4,000
Individus secourus en cas de maladie ou de manque de travail.	97,744
Total égal. . .	226,744

Ces indigents sont secourus par les bureaux de bienfaisance qui leur distribuent, surtout en hiver, des aliments, des vêtements et du chauffage.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, en outre, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et re-

çoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1862.

	Dunkerque.	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valenciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	(1) 16721	56906	250347	25448	38876	48232	336630
Sommes prêtées sur ces gages.....	130970	341897	1478541	150700	260342	429702	2792152
Valeur moyenne de chaque article.....	7 fr. 83	5 fr. 01	5 fr. 90	5 fr. 92	6 fr. 68	8 fr. 91	8 fr. 29
Nombre de gages retirés.....	8723	63228	248927	25040	35558	49691	431167
Sommes recouvrées par les dégagements....	62039	395336	1469793	140774	216361	416394	2700697
Nombre de gages { vendus....	»	2947	9277	1031	671	3116	17042
Nombre de gages { renouvelés	»	2906	5607	2462	1632	5544	18151
Produit des ventes et renouvellements....	»	63965	176540	24323	13424	97808	376060

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 1 gage 39/100e par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 25 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3.07 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 6 fr. 26. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 128 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre de l'importance des nombres, sont ceux de juillet, septembre, janvier. avril et mai, Ceux qui ont produit le moins sont les mois de février, novembre, décembre et août.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois d'octobre et août, et particulièrement plus rares dans ceux de janvier et février.

Le nombre des prêts se divise, par quotité, de la manière suivante : au dessous de 5 fr., 252,024; de 5 à 10 fr., 142,183; de 11 à 25 fr., 29,261; de 26 à 50 fr., 6,051; de 51 à 100 fr., 2761; de 101 à 500 fr., 1,332; de 501 à 1,000 fr., 8; au-dessus de 1,000 fr., 4.

(1) Pour les cinq derniers mois de l'année, cet établissement nouvellement institué n'ayant commencé ses opérations que le 1er août 1862.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en **1862**, *les résultats suivants :*

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1862.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1862.
	Existant au 1er. janvier 1862.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1862.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	809	127	11	85	862	285182	83659	10755	»	2128	79551	297917
Avesnes.....	1399	378	10	151	1636	526200	285167	18313	»	927	249670	579083
Bailleul.....	1327	133	4	92	1372	519714	141641	18668	150	4282	140725	535166
Bergues.....	1161	276	1	178	1260	513614	199194	18841	»	3353	166712	561584
Bourbourg...	384	93	1	41	437	127337	75536	4523	136	4755	46878	155899
Cambrai	4077	625	38	642	4098	1206455	397830	43465	18	15758	410203	1221807
Cateau (le)...	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»
Cassel	310	74	2	36	350	117988	52221	4347	»	1889	31164	141503
Comines	299	90	»	40	349	127702	64743	5168	»	492	28168	168953
Douai.....	6801	1048	67	921	6995	2530958	720229	86459	125	11185	798508	2528138
Dunkerque..	5364	662	34	390	5670	1611891	638662	59454	349	57054	541533	1711769
Estaires.....	262	42	»	33	271	73719	15816	2470	»	»	17376	74629
Gravelines ...	45	70	13	6	122	6356	27972	746	»	984	5186	28904
Hazebrouck..	1202	152	3	92	1265	401996	129454	14268	»	6509	136024	403185
La Bassée ...	257	63	»	22	298	127152	35798	4988	»	20777	»	147161
Landrecies...	63	136	4	26	177	11177	40987	877	»	»	12515	40525
Lille	14209	2321	62	1680	14903	4608625	1472376	158526	1549	84721	1469831	4686524
Maubeuge...	1773	309	16	234	1864	696240	272638	24887	»	16641	278991	698123
Merville	379	23	»	31	371	98396	37750	3271	10	2793	43078	93556
Roubaix.....	4056	768	1	553	4272	1733893	487710	64496	225	29316	415930	1841078
Steenvoorde..	145	73	1	9	210	77633	43557	3144	»	1310	18926	104098
Tourcoing...	1983	352	3	227	2111	1014964	239250	37434	22	5337	201233	1085100
Valenciennes.	4927	1136	67	886	5244	1651556	586258	58049	»	25073	496353	1774433
	51223	8951	338	6375	54137	18068748	6048448	643149	2584	295224	5588555	18879135

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous. . .	36,863	5,146,687	139,63
501 à 800 fr.	7,894	4,782,429	605,83
801 à 1,000 francs. . . .	5,819	5,185,812	891,18
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	3,504	3,607,004	1,029,39
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	57	157,216	2,758,17
	54,137	18,879,148	348,73

La moyenne des dépôts par caisse s'établit de la manière suivante : Armentières, 345 fr.; Avesnes, 354 fr.; Bailleul, 380 fr.; Bergues, 446 fr.; Bourbourg, 357 fr.; Cambrai, 298 fr.; Cassel, 404 fr.; Comines, 483 fr.; Douai, 361 fr.; Dunkerque, 302 fr.; Estaires, 275 fr.; Gravelines, 237 fr.; Hazebrouck, 319 fr.; La Bassée, 494 fr.; Landrecies, 229 fr.; Lille, 315 fr.; Maubeuge, 375 fr.; Merville, 252 fr.; Roubaix, 434 fr.; Steenwoorde, 491 fr.; Tourcoing, 514 fr.; Valenciennes, 338 fr.

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1862 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	2,610	494,190
Domestiques	1,093	159,489
Employés	479	85,870
Militaires et marins . .	360	109,239
Professions diverses . .	2,301	543,434
Mineurs.	2,097	241,230
Société de secours mutuels.	11	11,090
	8,951	1,644,542

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

211 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1862, 232 inscriptions, montant ensemble à 5,006 fr.

365 autres titres de rente, d'une valeur totale de 18,108 fr., ont

été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 370 déposants.

411 titres montant ensemble à 14,012 fr., ont été retirés par 390 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 188 inscriptions appartenant à 181 titulaires, et d'une valeur de 3,152 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1862, de 23, y compris celle du Câteau, récemment instituée.

Quatorze succursales ont fonctionné ; plusieurs autres sont en projet.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre était, au premier janvier 1862, de 51,223 et au 31 décembre de 54,137 ; l'augmentation est de 2,914.

Les versements ont suivi la même progression. Ils s'étaient élevés, en 1861, à 5,838,092 fr., et ont été, en 1862, de 6,048,448 fr. Les intérêts et les arrérages de rentes des capitaux déposés ayant été de 645,733 fr., et les remboursements ne s'étant élevés qu'à 5,883,779 fr., le crédit total des déposants s'est fixé au 31 décembre, à 18,879,135 fr., ce qui constitue sur l'année précédente, une augmentation de 810,387 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 14 fr. 48 ç. par habitant.

Le nombre des comptes ouverts étant de 54,137 revient à un livret pour 2,407 habitants.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1862.

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres honoraires des sociétés au 1er janvier 1862	4,433	42	4,475
Entrés pendant l'année	655	2	657
Ensemble	5,088	44	5,132
Sortis	685	1	686
Reste au 31 décembre	4,403	43	4,446
Nombre des membres actifs au 1er janvier 1862	21,489	14,139	35,628
Entrés pendant l'année	2,602	1,294	3,896
Ensemble	24,091	15,433	39,524
Sortis	2,292	1,695	3,987
Reste au 31 décembre	21,799	13,738	35,537
TOTAL des membres au 31 décembre 1862	26,202	13,781	39,983
Capitaux des sociétés au 1er janvier 1862	230,930	81,075	312,005
Recettes pendant l'année	260,268	162,378	422,646
TOTAL	491,198	243,453	734,651
Dépenses	247,242	160,479	407,721
Reste en caisse au 31 décembre 1862	243,956	82,974	326,930

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1862, au nombre de 124 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.	NOMBRE de membres		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceutiques.	Total.
		honoraires.	participants				
Dunkerque.....	4	447	815	4035	1408	40 8	9501
Hazebrouck.	15	781	2185	9771	1733	2504	14008
Lille	82	2066	13787	91462	17514	16458	125434
Cambrai.....	2	63	178	573	808	1049	2430
Avesnes.....	2	25	458	560	548	307	1415
Douai	7	402	2421	11314	2700	5691	19705
Valenciennes..	11	619	1955	12167	2458	2613	17238
	124	4403	21799	129882	27169	32680	189731

Le département compte, en outre, 336 sociétés non approuvées, Elles ont dépensé pendant l'année une somme totale de 160,479 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves, qui étaient à la fin de 1861 de 230,930 francs, se sont encore accrues; elles s'élevaient au 31 décembre 1862 à 243,956 fr.

Le département du Nord occupe le troisième rang parmi ceux qui comptent le plus grand nombre de sociétés de secours mutuels approuvées. Les soins de l'administration ne tarderont sans doute pas à le faire arriver au premier.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des colléges communaux pendant l'année 1863 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	200	87	201	488
	Douai	211	63	71	345
COLLÉGES.	Dunkerque	31	3	155	189
	Bailleul	46	9	85	140
	Cassel	2	»	49	51
	Estaires	11	9	55	75
	Hazebrouck	130	14	75	219
	Armentières	27	11	151	189
	Tourcoing	131	15	187	333
	Cambrai	58	37	95	190
	Cateau (Le)	23	»	60	83
	Avesnes	58	»	62	120
	Maubeuge	19	3	88	110
	Le Quesnoy	95	5	49	149
	Saint-Amand	9	4	105	118
	Condé	3	1	70	74
	Valenciennes	137	39	209	385
	TOTAUX	1191	300	1767	3258

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Extrait du rapport sur la situation de ce service.

La statistique de l'instruction primaire accuse une augmentation sensible dans le nombre des écoles publiques, soit à raison des prescriptions ministérielles du 6 février 1862, qui déclarent écoles publiques celles qui sont annexées à des établissements entretenus aux frais de l'Etat, du département ou d'une commune, soit par suite de l'accroissement obtenu dans le nombre des écoles de filles. Nous comptons actuellement 1,135 écoles publiques, au lieu de 1,116, et ces écoles sont ainsi réparties :

Ecoles de garçons	479
Ecoles de filles	227
Ecoles de filles	427
Total	1,135

Le nombre des écoles mixtes se trouve ainsi diminué de 17, tant par la création d'écoles publiques de filles, que par l'établissement d'écoles libres tenant lieu d'écoles publiques.

Les écoles de filles se propagent : les populations en comprennent mieux l'importance et se décident plus aisément aux sacrifices qu'exige l'installation d'une seconde école.

On compte 639 écoles de garçons ou mixtes tenues par des laïques, 55 dirigées par des congréganistes, et 7 écoles mixtes tenues par des institutrices religieuses.

205 écoles publiques de filles sont confiées aux soins d'institutrices laïques, et 224 sont dirigées par des religieuses.

La population des écoles publiques se décompose ainsi :

Garçons.	73,923
Filles dans les écoles mixtes.	6,525
Filles dans les écoles spéciales.	66,232
Total	146,680

Ou 6,000 de plus que l'an dernier.

Sur ce nombre, 16,510 garçons suivent les écoles publiques congréganistes.

Les 203 écoles laïques de filles ont réuni. .	21,813	enfants,
Et les 224 écoles congréganistes en ont eu. .	44,419	

Le nombre des écoles libres est de 368, savoir :

Ecoles de garçons.	101
Ecoles de filles.	267

Il y a donc cinq écoles libres de plus que l'an dernier.

Sous le rapport de la direction, elles se décomposent en 78 écoles laïques, et 23 écoles congréganistes pour les garçons ; et pour les filles, en 141 laïques, et 126 congréganistes.

On y compte.	8,926 garçons.
Et.	23,005 filles.
Total. . . .	31,931

En ajoutant ce nombre à la population des écoles communales, on arrive au chiffre de 178,611 pour la population totale des écoles.

Pour avoir la totalité des élèves qui, à divers titres, ont reçu, pendant l'année, l'instruction primaire, il convient d'ajouter au nombre précédent, les 4,617 adultes qui ont reçu des leçons dans des cours spécialement destinés à leur usage, et les 10,946 ap-

prentis ou ouvriers de fariques qui ont une classe d'une heure chaque jour, et nous trouverons :

176,611
4,617
10,946

194,174

194,174 enfants ou adultes qui ont reçu l'instruction primaire pendant l'année qui vient de s'écouler, nombre très-voisin du sixième de la population.

Pour ce qui est de l'assiduité à suivre les écoles, on peut s'en faire une idée d'après cette observation que le nombre des enfants qui ont fréquenté l'école six mois et plus a été de plus de 70 pour cent.

Asiles. — Le nombre des salles d'asile publiques s'élève aujourd'hui à 107, ou 3 de plus que l'an dernier; 28 ont une direction laïque et 79 sont dirigées par des religieuses. Il y a en outre 35 asiles libres, dont 25 laïques.

Ces asiles sont fréquentés par 33,927 enfants, savoir : 14,674 garçons et 11,048 filles dans les asiles publics; 3,752 garçons et 4,453 filles dans les asiles libres.

Le nombre total des établissements primaires s'élève ainsi à 1,688.

Personnel des instituteurs. — A très-peu d'exception près, les instituteurs donnent l'exemple d'une conduite régulière; ils se montrent généralement pénétrés du sentiment de leurs devoirs, et à la hauteur de leurs fonctions. Cependant un certain nombre d'anciens instituteurs sont restés routiniers et ne se laissent pas entraîner par l'exemple de leurs collègues, de ceux surtout qui ont été formés à l'Ecole normale. Il est difficile de déplacer ou d'éloigner de l'enseignement des hommes qui exercent depuis trente ou quarante ans dans la commune où ils sont nés. Il faudrait pouvoir leur procurer une modeste retraite qui les mît à l'abri du besoin, mais la somme de 5,000 fr. que le département consacre chaque année à compléter la modeste retraite des instituteurs, ne suffit pas aux besoins du service, et elle ne pourrait être augmentée dans la situation actuelle des ressources départementales.

Méthodes. — Le mode simultané mixte, autrement dit simultané-mutuel, est celui qu'on emploie le plus généralement. Par ce moyen, les élèves reçoivent directement les leçons du maître, qui, au moyen du concours des élèves les plus avancés, peut occuper, sans perte de temps, tous les élèves de la classe.

La circulaire du 20 août 1857 est, pour la direction qu'ils ont à donner à l'enseignement, un guide certain dont il leur a été fréquemment recommandé de ne pas s'écarter.

Lecture. — La lecture, à part la difficulté de corriger l'accent local, qu'on ne surmonte pas autant qu'il le faudrait, est bien enseignée par un grand nombre de maîtres. On voudrait cependant que les tableaux de lecture fussent employés plus généralement et avec plus d'intelligence.

Instruction religieuse. — L'instruction religieuse est généralement l'objet de tous les soins du maître. Les élèves qui se préparent à la première communion sont exercés avec le soin désirable, et s'ils ne savent pas tous suffisamment, les exceptions tombent sur les enfants qui ne viennent passer que quelque mois en classe avant cet acte si essentiel. Comme ils ne savent pas lire, les efforts du maître et l'aide des moniteurs n'obtiennent, pour les élèves, que la connaissance de quelques prières et des principes les plus indispensables à connaître.

Généralement, l'enseignement de l'histoire sainte donné conformément aux prescriptions de la circulaire du 20 août 1857, vient compléter avec succès l'étude du catéchisme.

Ecriture.—L'écriture s'enseigne assez rapidement au moyen des cahiers calqués; elle n'est bonne cependant que dans les classes où le maître ne se contente pas de faire écrire les élèves, mais exerce une surveillance active de manière à ne laisser germer aucune mauvaise habitude, soit pour la position du corps, soit pour la tenue de la plume; où le maître enfin a soin de rappeler incessamment aux principes. Les cahiers sont tenus avec assez d'ordre et de propreté, mais les maitres qui donnent assez de soins à cette partie de l'enseignement sont encore trop rares. Cependant, la distinction obtenue par le département du Nord à l'exposition de Londres, prouve au moins qu'il n'est pas resté en arrière sous le rapport de l'attention donnée à cette partie de l'enseignement.

Calcul.—Le calcul et le système légal des poids et mesures sont convenablement enseignés dans un grand nombre d'écoles de garçons; moins bien dans les écoles de filles, sauf celles qui sont confiées aux soins des élèves du cours normal. Nous insistons pour que l'enseignement du système métrique commence en même temps que celui de la numération, et pour que les plus jeunes enfants soient exercés chaque jour au calcul oral. Bon nombre d'instituteurs savent tirer parti de cet enseignement pour exercer les enfants au raisonnement.

L'enseignement de la langue est, pour l'instituteur intelligent, un puissant moyen d'éducation et de développement intellectuel. Nous devons rendre témoignage du soin avec lequel les instituteurs s'efforcent en général de multiplier les explications, d'analyser, de faire raisonner les enfants, et de leur apprendre à énoncer leurs pensées.

C'est un travail long et difficile dans nos campagnes du Nord, où l'usage de patois si variés rend les enfants presque complètement ignorants du sens des mots qu'ils rencontrent dans la lecture.

L'enseignement compris dans le 2e § de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1850 n'est donné que dans un très-petit nombre d'écoles (41 à peu près). Dans les autres, on se borne à l'enseignement élémentaire, auquel on a ajouté, dans 432 écoles, quelques notions d'histoire et de géographie.

Le chant d'église est celui des cantiques a été enseigné dans 97 écoles de garçons et 171 écoles de filles.

La musique, dans 171 écoles.

Dans 56 écoles, on donne un enseignement de l'agriculture accompagné de travaux sur le terrain. Dans 139. on essaie un enseignement théorique. Enfin, 125 instituteurs bornent cet enseignement à des lectures graduées sur l'agriculture et l'horticulture.

Ce ne sera que quand les maîtres formés à l'Ecole normale auront reçu eux-mêmes un enseignement pratique bien dirigé, que nous pourrons espérer voir les notions d'agriculture et d'horticulture recevoir les développements qu'il est nécessaire de leur donner.

Les cours d'adultes n'ont pas été suivis cette année autant qu'ils l'avaient été l'année précédente, et, à part quelques exceptions, ils n'ont été recherchés que par des personnes chez lesquelles les premières notions de l'instruction primaire faisaient à peu près complètement défaut.

La situation matérielle des instituteurs, dans le département du Nord, tend à s'améliorer, et on n'estime pas à moins de 1,100 fr. la moyenne de leurs traitements. Cependant, il serait nécessaire que le minimum de leurs ressources ne descendît pas au-dessous de 800 fr., et j'espère qu'on pourra obtenir ce résultat quand on aura pu introduire l'abonnement à 12 francs, en présence d'une rétribution mensuelle de 2 fr.

Il serait aussi bien nécesaire, sinon de restreindre la liste de gratuité, ce qui semble bien difficile dans un pays où une grande partie de la poplation n'a d'autres ressources que le produit du travail journalier, au moins de demander aux communes de participer, dans une mesure moins restreinte, à la rémunération des soins donnés par l'instituteur. Déjà nous avons pu faire comprendre à quelques communes que c'est pour elles un devoir de justice d'augmenter le traitement fixe de l'instituteur et de l'institutrice, en même temps qu'elles augmentent la liste de gratuité, mais il s'en faut que toutes veulent entrer dans cette voie.

Il serait peut-être à désirer que l'instruction des enfants pauvres fût mise à la charge des communes qui, aidées, au besoin, par le département, payeraient un abonnement pour les pauvres.

Cette mesure, adoptée dans un Etat voisin, serait le plus sûr

moyen de maintenir les listes de gratuité dans de justes limites. On pourrait d'ailleurs demander l'intervention du bureau de bienfaisance pour assurer l'instruction aux enfants pauvres, et ce ne serait pas toujours le moins utile emploi de leurs ressources.

Le nombre des instituteurs adjoints augmente chaque année, mais les traitements votés par les communes ne sont pas suffisamment rémunérateurs et je pense qu'il y aurait lieu, comme on le fait en Belgique, de leur donner dans la rétribution scolaire une part qui serait fixée par le Conseil départemental.

Pour les institutrices, bien des communes ont répondu à l'invitation qui leur a été faite par l'administration départementale de leur assurer un traitement fixe et de percevoir pour leur compte la rétribution des élèves, mais il en est encore un grand nombre qui doivent supporter les frais de perception et renoncer à des poursuites dont le seul résultat serait de porter atteinte à leur considération sans leur assurer la rentrée des rétributions scolaires si péniblement gagnées.

Il est donc à désirer qu'il y ait parité complète entre l'instituteur et l'institutrice pour la rétribution, d'autant plus que l'institutrice est moins rétribuée que l'instituteur.

La direction des salles d'asile va en s'améliorant chaque année, et nous arriverions à de meilleurs résultats, si les Conseils de Madame la déléguée spéciale étaient plus exactement mis en pratique. Je crains seulement que le règlement ait réduit outre mesure le temps consacré à la lecture, et malheureusement au sortir de l'asile, tous les enfants ne prennent pas le chemin de l'école. Il importe donc qu'ils sachent lire au moins d'une manière courante à leur sortie de ces précieux établissements.

Ecole normale. — La situation de l'école normale de Douai est toujours très-bonne, et nous n'avons qu'à remercier la direction des efforts qu'elle fait pour former des instituteurs dignes de la mission d'élever la jeunesse. L'enseignement y est généralement très-bien donné. Pour les sciences en particulier, où les élèves semblent se porter par un goût tout spécial, les progrès sont remarquables, et les connaissances acquises dépassent les limites des programmes.

L'enseignement de l'écriture et de la grammaire y sont en bonne voie et donnent de bons résultats. Le style, malgré les efforts du directeur et des maîtres, reste faible, ce qu'on doit sans doute attribuer au peu d'habitude de la langue française qu'ont les élèves-maîtres à leur entrée à l'école.

L'agriculture et l'horticulture sont bien enseignées, et les travaux du jardin, outre l'instruction qui en résulte, ont encore l'avantage de procurer aux élèves un exercice très-salutaire et de contribuer beaucoup à les entretenir en santé.

L'enseignement du dessin laisse toujours à désirer, et j'ai lieu de

craindre que l'emploi de la méthode de Mme. Cavé ne produise pas tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre.

Le cours normal d'institutrices continue à former des maîtresses aussi modestes que zélées et capables, qui donnent dans les communes l'exemple d'un dévouement éclairé et d'une conduite généralement digne. Chaque année, au moment des vacances, presque toutes viennent librement se réunir à la maison qui les a formées et puiser dans une retraite de quelques jours de nouvelles forces pour remplir dignement la mission qui leur est confiée.

Commission d'examen pour le brevet de capacité. — Les examens pour le brevet de capacité, dans les sessions d'août 1862 et mars 1863, ont donné les résultats suivants : sur 150 candidats inscrits, 52 ont été jugés dignes du brevet et deux ont obtenu le brevet complet.

86 aspirants se sont aussi fait inscrire et 44 ont reçu le brevet, savoir : 6 le brevet de premier ordre et 38 le brevet de second ordre.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1861 se sont élevés à la somme de 80,702,193 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	16.110.859
Enregistrement	11,583,312
Produits des forêts et de la pêche	1,896,589
Douanes et sels	16,332,671
Contributions indirectes	29,404,213
Postes	1,880.011
Produits éventuels affectés aux dépense du departement	779,169
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	522.201
Produits divers	3,616,855
Total	82,625,910
Les mêmes produits pour l'année 1860 ont été de	80,702,193
La différence en plus pour 1861 est de	1,923,717

Cette augmentation porte presque tout entière sur l'enregistrement et les produits divers.

Les 89 départements de l'Empire produisent ensemble un revenu de 1,696,219,486 fr. Le département du Nord fournit dans ce produit un contingent de 82,625,910 fr., équivalant à un *vingtième*.

Le département du Nord est celui, sauf le département de la Seine, qui fournit la plus importante recette au Trésor.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans

la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 293,645,872 fr., on voit que le produit des 88 autres départements est de 1,402,573,614 fr. et que l'apport de celui du Nord est égal à un *dix-septième* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 31e; Enregistrement, 32e; Forêts, 24e; Douanes et Sels, 9e; Contributions indirectes, 18e; Postes, 35e; Produits éventuels, 44e; Retenues, etc., pour pensions, 22e; Produits divers, 13e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1861.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 16,110,859 fr., savoir:

Contribution foncière	8,271,791
Personnelle et mobilière	2,171,521
Portes et fenêtres	2,023,163
Patentes	3,632,749
Taxe du premier avertissement aux contribuables	22,635
Total (1)	16,110,859
Le montant des contributions directes a été, en 1860, de	16,070,425
Différence en plus en 1861	40,434

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments.

Le nombre des patentés a été en 1861 de 62,275. Ce nombre représente le 28e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,741,228.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière. — Centimes généraux, fonds de secours et de non valeurs, 2; centimes départementaux, 36, 4; centimes communaux, 46,1; Total, 84,5.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20,3; centimes départementaux, 36,4; centimes communaux, 33,9; Total, 90,6.

(1) Cette somme de 16,110,859 fr se répartit comme suit·

Fonds du trésor	9,721,663
Centimes départementaux et communaux	6,389,196
Somme égale	16,110,859

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 18.8 ; centimes départementaux, 11,3 ; centimes communaux, 30,1 ; Total, 60.2.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; centimes départementaux, 11,5 ; centimes communaux, 25,2 ; Total, 52,5.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc. .	8,976,728
	Greffes, idem . .	94,598
	Hypothèques, idem . .	81,774
	Amendes de toute nature idem . .	110,751
	Décime pour franc (loi du 14 juillet 1855) . . .	1,888
	Décime pour franc sur des attributions des greffiers les droits de greffe (loi du 6 prairial an VII) . . .	2,401
	Passeports et permis de chasse	73,339
	Recouvrements des frais de justice	121,420
	Idem de poursuites et d'instances.	2,570
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.		50
Timbre		1,733,180
Produits des Domaines.	Revenus des domaines.	7,871
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	134,306
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	491
	Rentes (arrérages et rachats)	715
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles. . .	3,155
	Epaves, déshérences et biens vacants	12,821
	Domaines et bois engagés ou échangés.	
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures	73,686
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire . . .	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	1515
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		150,043
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat		»
	Total.	11,583,312
Les produits de 1860 se sont élevés à		10,608,580
Différence en plus en 1861		974,732

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1861 *effectuées par les agents forestiers.*

Produits des coupes de bois.	Prix principal	1,586,662
	1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	24,516
	Prix des coupes de bois vendues en détail.	740
	A reporter	1,611,018

	Report.....	1,611,918
Produits divers et droit de pêche. — Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	116,298
	Fruits, semences et herbes.....	550
	Minerai, terres, pierres et sables	3,636
	Redevances et indemnités.....	3,621
	Recettes diverses et imprévues..... ..	2
	Location de la chasse.....	10,658
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).....	3,138
	Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855).....	»
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,381
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	3,205
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc.....	3,090
	Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat	»
	Produit de l'aliénation des bois de l'Etat.....	138,450
	Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois.....	612
	Total.....	1,896,589
	Les produits de 1860 avaient été de.....	2,041,612
	Différence en moins en 1861.....	145,023

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1861.

Droits de douane	à l'importation.	Marchandises diverses.....	15,133,511
		Tabacs de santé ou d'habitude.....	8,954
		Sucres des colonies françaises.....	198,825
		— étrangers.....	40,761
	à l'exportation.....		152,757
Droits de navigation.	Francisation des navires.....		219
	à l'entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	267,722
		Droit spécial sur les navires américains.	17,289
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....		23,740
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....		»
	A reporter.....		15,850,778

	Report.....	15,850,778
Recettes accessoires	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	410
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	2,006
	Droit de timbre.....	59,633
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts.....	5,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.....	349
	Recettes accidentelles.....	2,480
Produit des amendes et confiscations.....		108,601
Taxes de plombage et d'estampillage.....		43,001
Taxe de consommation des sels.....		759,907
	Total.....	16,832,665

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour 6,485,440 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....		6,413,543
——— d'Hazebrouck.....		71,897
	Total.....	6,485,440

2° A la direction de Lille, pour 3,504,514 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières.....	161,078	
——— de Lille.....	3,328,298	
——— d'Orchies.....	15,138	
	3,504,514	3,504,514

3° A la direction de Valenciennes, pour 6,842,665 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.....	1,993,445	
——— de Valenciennes.....	832,612	
——— de Feignies.....	1,163,759	
——— de Jeumont.....	2,790,559	
——— d'Avesnes.....	62,336	
	6,842,665	6,842,665
	Total.....	16,832,665
Les douanes ont produit en 1860.....		17,903,149
Différence en moins en 1861.....		1,070,484

Cette différence provient de la diminution des tarifs.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1861.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	4,706,589
	Droit de fabrication sur les bières	5,460,505
Sels		121,470
Sucre indigène		10,151,355
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	271,105
	Navigation sur les rivières et canaux	660,916
	Bacs, passages d'eau, pêche, francs bords	18,637
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises	111,634
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	10,812
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	167,612
	Cartes à jouer	7,232
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	109,260
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,391
	Droits de dénaturation sur l'alcool	18
	Recettes extraordinaires	1,665
	Produit des amendes et confiscations	20,870
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	52,400
	Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre	5,300
	Recouvrements sur avances pour divers services	82,209
Tabacs		7,223,188
Poudres		220,055
	Total	29,404,243
Les produits de 1860 se sont élevés à		29,762,354
Différence en moins en 1861		358,111

Elle a principalement pour cause la diminution des droits sur les sucres et la réduction des droits de navigation.

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1861.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	1,821,778
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	38,601
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	17,772
Recettes accidentelles	1,860
Total	1,880,011
Les produits de 1860 avaient été de	1,788,005
Différence en plus en 1861	92,006

PRODUITS ÉVENTUELS DÉPARTEMENTAUX.

Produits éventuels ordinaires.	Produits des propriétés tant immobilières que mobilières	5,408
	Droits de péages et autres droits autorisés au profit du département	1,247
	Remboursement d'avance, etc.	1,705
Produits éventuels extraordin.	Subventions pour dépenses départementales autres que les dépenses ordinaires	6,978
	Produits propres à des services particuliers admis pour ordre dans la comptabilité départ.	21,964
	Remboursements d'avances, etc	16,944
Emprunts autorisés par des lois spéciales		449,553
Ressources afférentes à la grande vicinalité		270,643
	Total.	774,442

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, SAVOIR :

Receveurs de l'enregistrement	18,776
Receveurs des douanes	188,758
Receveurs des contributions indirectes	110,689
Directeurs des postes	21,714
Receveurs généraux	105,248
Payeurs du Trésor	77,016
	852,201

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1861.

Taxe des biens de main-morte	111,645
Produits des mines	232,857
Droits de la vérification des poids et mesures	81,342
Produit de la taxe des brevets d'invention	36,240
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	9,812
Produits destinés au service de l'instruction primaire	1,322
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	48,406
Recettes de divers établissements spéciaux	29,659
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838	588,355
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	1,307
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	170,643
Produit des taxes de la télégraphie privée	167,946
Divers produits	2,137,321
Total	3,616,855

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1863.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque..	465673	112413	114028	184598	876712
Hazebrouck.....	415719	85465	85605	79127	665916
Lille.....	1322579	465621	632549	1238615	3659364
Cambrai..... ..	574521	137501	131314	225837	1069173
Avesnes.....	645521	123411	119059	225853	1113844
Douai.....	467916	103878	105968	160192	837954
Valenciennes.. ...	630576	154882	148368	301065	1234891
TOTAUX.....	4522505	1183171	1338891	2415287	9457854

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.	N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	1re *Classe.*		11	Tourcoing.	L.
1	Lille (3e Division) . .	L	12	Dunkerque	Dk.
2	Valenciennes . . .	V.	13	Douchy	V.
3	Lille (2e Division) . .	L.		**2e *Classe.***	
4	Lille (1re Division). .	L.	14	Cambrai	C.
5	Anzin	V.	15	Solesmes	C.
6	Roubaix	L.	16	Raismes.	V.
7	Haubourdin..	L.	17	Douai.	D.
8	Denain	V.	18	Lille extra-muros. . .	L.
9	Lille (4e Division) . .	L.	19	Saint-André	L.
10	Halluin	L.			

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
20	Armentières	L.
21	Avesnes-les-Aubert	C.
22	Fourmies	A.
23	Landas	D.
24	Condé	V.
25	Maubeuge	A.
26	Comines	L.
27	Masnières	C.
28	Clary	C.
29	Bouchain	V.
30	Pont à-Marcq	L.
31	Raches	D
32	Mons-en-Pévèle	L.
33	Lewarde	D.
34	Wormhoudt	Dk.
35	Marcq-en-Barœul	L.
36	Orchies	D.
37	Iwuy	C.
38	Arleux	D.
39	Fresnes	V.
40	Meteren	H.
41	Marly	V.
42	Quesnoy-sur-Deûle	L.
43	Rouvignies	V
44	Le Câteau	C.
45	La Bassée	L.
46	Famars	V.
47	Couzeaucourt	C.
48	Onnaing	V.
49	Teteghem	Dk.
50	Sin	D.
51	Annœullin	L.
52	Hazebrouck	H.
53	Templeuve	L.
54	Landrecies	A.
55	Avesnes	A.
56	Steenvoorde	H.
57	Lecelles	V.
	3e *Classe.*	
58	Steenwerck	H.
59	Berlaimont	A.
60	Seclin	L.
61	Cysoing	L.
62	Lannoy	L.
63	Haussy	C.
64	Catillon	C.
65	Saint-Amand	V.
66	Ebblinghem	H.
67	Fourn s	L.
68	Gravelines	Dk.
69	Bourbourg	Dk.
70	Croix	L
71	Ligny	C.
72	Cuincy	D.
73	Marchiennes	D.
74	Bugnicourt	D.
75	Le Quesnoy	A.
76	Santes	L.
77	Neuville	C.
78	Abancourt	C.
79	Engle-Fontaine	A.
80	Maroilles	A.
81	Walincourt	C.
82	Bavai	A.
83	Somain	D.
84	Inchy	C.
85	Eecke	H.
86	Rexpoede	Dk.
87	Vil ers-Pol	A.
88	Gommegnies	A.
89	Solre-le-Château	A.
90	Cassel	H.
91	Houplines	L.
92	Annappes	L.
93	Baisieux	L.
94	Morbecque	H.
95	Hondschoote	Dk.
	3e *Classe exceptionn.*	
96	Arnèke	H.
97	Cartignies	A.
98	Vendegies	C.
99	Bailleul	H.
	4e *Classe.*	
100	Mœuvres	C.
101	Estaires	H.
102	Colleret	A.
103	Sains	A.
104	Villers-sire-Nicole	A.
105	Merville	H.
106	Trélon	A.
107	Bollezeele	Dk.
108	Bergues	Dk.

BIBLIOTECA BODLEIANA

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.	N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
109	La Longueville . . .	A.	120	Saint-Waast.	A.
110	Estourmel	C.	121	Petite-Synthe . . .	Dk.
111	Beaufort.	A.	122	Cauroir	C.
112	Wattignies	L.	123	Looberghe.	Dk.
113	Beauvois	C.			
114	Pitgam	Dk.		**5e *Classe.***	
115	Etrœungt	A.			
116	Ennetières.	L	124	Cousolre	A.
117	Quaedypre	Dk.	125	Dourlers	A.
118	Pont-sur-Sambre. . .	A.	126	Watten.	Dk.
119	Pecquencourt	D.	127	Eppe-Sauvage	A.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes pendant l'année qui vient d'expirer :

Récoltes en grains faites en* 1863 *dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1863.	Produit par hectare en 1863.	Produit total de chaque espèce de grains en 1863.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1863.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	139494	1,86	12,52	14,66	27,27	3804321	78 »
Méteil.....	5002	1,81	12 »	15.92	28,82	144158	77 »
Seigle	9566	1,85	12,18	13,06	24,17	231272	72 »
Orge	12301	2,05	19 »	21,56	44,21	543895	62 »
Sarrazin..... .	88	1,48	23 »	15,92	23,57	3509	42 »
Epeautre.....	2667	2,90	13 »	14,45	41,95	111892	57 »
Avoine.....	45938	2,25	20 »	23,60	53,11	2489964	47 »
Légumes secs.. ..	19409	2,69	11,32	8,80	23,69	459882	79 »
Autres menus grains	4750	2,27	13 »	11,22	25,47	121012	70 »
Totaux.....	289215		9, »			7859905	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque. . .	18,541	26 61	493,133
id. Hazebrouck . .	19,291	28 42	548,250
id. Lille.	25,509	30 »	767,253
id. Cambrai	26,630	24 78	659,891
id. Avesnes	18,913	25 »	472,950
id. Douai	14,424	26 »	377,264
id. Valenciennes. .	16,186	30 »	485,580
Totaux. .	139,494	27 37	3,804,321
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	56	27 16	1,561
id. Hazebrouck . .	82	20 80	1,706
id. Lille.	1,934	34 39	66,526
id. Cambrai. . . .	1,100	23 52	25,872
id. Avesnes	1,426	25 »	37,336
id. Douai	133	25 »	3,327
id. Valenciennes. .	261	30 »	7,830
Totaux. . .	5,002	28 82	144,158
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	697	20 »	14,390
id. Hazebrouck . .	420	22 »	9,240
id. Lille.	1,103	27 12	29,921
id. Cambrai. . . .	2,130	22 »	47,073
id. Avesnes	1,588	24 »	38,112
id. Douai	1,190	22 »	26,710
id. Valenciennes. .	2,438	27 »	65,826
Totaux. . .	9,566	24 17	231,272
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,063	46 »	95,092
id Hazebrouck. . .	82	30 »	2,493
id. Lille.	452	43 84	19,816
id. Cambrai	5,430	42 »	230,286
id. Avesnes. . . .	2,166	47 »	101,802
id. Douai	659	44 »	29,201
id. Valenciennes. .	1,449	45 »	65,205
Totaux. . .	12,301	44 21	543,895

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	4,882	48 »	235,889
id. d'Hazebrouck .	3,308	56 »	185,248
id. Lille	7,764	61 65	478,628
id. Cambrai. . . .	8,280	50 »	418,802
id. d'Avesnes . . .	10,600	51 »	540,600
id. Douai.	5,824	62 »	263,997
id. Valenciennes. .	5,280	60 »	316,800
Totaux . .	45,938	53 11	2,439,964
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	8,464	24 »	219,556
id. d'Hazebrouck. .	7,157	16 »	149,019
id. Lille	1,303	25 78	33,559
id. Cambrai. . . .	912	22 »	20,876
id. d'Avesnes . . .	500	24 »	12,000
id. Douai	694	22 »	15,309
id. Valenciennes. .	379	25 »	9,475
Totaux . .	19,409	23 69	459,882

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire. pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	3099297	13091	259787	2961	3375136
Méteil.....	466586	1845	39454	2158	510043
Seigle.....	59798	114269	18691	145292	338050
Orge.....	»	28073	21312	703977	753362
Epeautre.....	12861	1332	10057	14339	39189
Sarrasin.....	»	9098	418	700	10216
Avoine.....	»	2097693	126626	72034	2296353
Légumes secs.....	116771	283243	51618	8	451640
Autres menus grains	251	37622	7566	2894	48333
Totaux.....	3755564	2586266	536129	944363	7822322

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1863 ont donné un nombre d'hectolitres de. 7,859,905
Les consommations étant de 7,822,322
Il résulte un excédant de. 37,583

Equivalant au 209e du montant des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1863, un nombre de 18,086 hectares qui ont produit chacun en moyenne 183 hectolitres 82 litres, ce qui fait pour la totalité. 3,324,717 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	1,946,287	
Pour celle des animaux domestiques	656,614	
Pour les semences	295,500	
Pour les distilleries, etc . . .	9,193	2,907,594
Les produits de 1863 présentent conséquemment un excédant de.		417,123

La récolte de 1862 avait été exceptionnellement bonne ; celle de 1863 l'a encore surpassée d'une manière notable Grâce à un temps constamment favorable, toutes les cultures ont réussi, celle des céréales surtout. Le rendement de ces dernières, qui, en 1862, présentait sur les produits de 1861 une différence en plus de 1,371,951 hectolitres, offre en 1863 un nouvel excédant de près de 350,000 hectolitres. La récolte du froment particulièrement dépasse celle de 1862 de 518,000 hectolitres environ.

La culture des pommes de terre n'a pas eu un moindre succès. De 2,943,716 hectolitres, auquel il s'était arrêté l année précédente, le produit s'est élevé en 1863 à 3,324,717 hect., ce qui fait 381,000 hectolitres en plus

Le poids des grains en 1863 a été également supérieur.

La quantité de vieux grains restant à la date du 1er septembre était évaluée à 138,000 hectolitres, dont 79,000 de froment, 10,500 de méteil et de seigle, 15,200 d'orge, 31,500 d'avoine, etc.

DRAINAGE.

La surface des terres drainées en 1862 est évaluée à 5,350 hectares. Cette quantité, réunie à celle de 18,441, résultant de la situation au 31 décembre 1861 (Voir l'*Annuaire* de 1863, p. 396), élève à 23,791 hectares la superficie totale des terres soumises à l'opération du drainage dans le département.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg* le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours, — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le deuxième dimanche de

juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; de dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour, — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième

jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour ; le 21 avril, un jour ; le 21 juillet, un jour ; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement ; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin* le troisième lundi de mai, un jour ; le troisième lundi de novembre, un jour ; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours ; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neuf jours ; le 28 octobre, neuf jours ; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours ; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour ; le 22 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois d'avril et d'octobre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour ; le premier dimanche d'août, neuf jours ; le 1er septembre, un jour ; franc marché le 8 de chaque mois. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours ; franc marché le 9 de chaque mois, un jour. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour ; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour ; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours ; franc marché le 28 de chaque mois, un jour — *Prisches*, le 3 février, un jour ; le 12 mai, un jour ; le 26 novembre, un jour.

— *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours ; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour ; le 1er octobre, un jour ; le premier mardi de chaque mois, un jour.—Trélon, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours ; le 1er octobre, quinze jours ; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour ; le dimanche après la Nativité, un jour ; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le premier octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours ; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi ; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi ; mardi pour les grains. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi ; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche.—*Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et

jeudi; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes et comestibles. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi; lundi pour le grains — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin* mardi et samedi — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi; mercredi pour les grains — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche. — *Seclin*, samedi. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, vendredi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et semedi; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi — *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi; lundi pour les légumes, le beurre, les fruits, et autres comestibles.

Saint-Amand, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vondredi pour les légumes, fruits et comestibles. — — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1863.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....l'hect.	18 67	»	18 98	11 38	8 14	19 26	13 67
Bourbourg.....	17 13	»	12 12	14 65	6 79	»	13 25
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	18 93	»	»	»	8 »	»	»
Cassel.....	18 44	»	»	»	7 75	»	»
Estaires.....	19 »	»	»	»	»	19 25	»
Hazebrouck.....	18 73	»	»	»	»	»	»
Merville.....	19 09	»	»	»	»	18 74	»
Steenvoorde.....	18 30	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	18 87	»	12 »	12 75	8 »	18 88	18 16
La Bassée.....	19 62	16 81	»	11 »	6 54	19 »	19 50
Cysoing.....	18 18	»	»	»	»	»	»
Lannoy.....	19 72	»	»	»	»	»	»
Lille.....	19 09	»	12 50	»	6 »	19 »	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	19 »	»
Tourcoing.....	20 »	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	17 30	»	10 98	10 40	6 48	»	»
Le Câteau.....	17 39	»	10 50	11 »	7 »	22 »	21 »
Solesmes.....	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.....	»	»	»	»	6 30	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	17 60	14 50	10 75	11 75	6 37	24 »	22 »
Douai.....	17 98	»	11 36	10 75	7 01	»	»
Orchies.....	18 12	»	11 50	»	6 50	»	»
Marchiennes.....	20 »	»	»	»	8 »	»	»
Somain.....	18 20	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand.....	19 16	»	»	»	6 50	»	»
Valenciennes.....	16 85	»	10 42	6 15	»	22 50	22 50

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 42	» 34	» 25	3 51	1 50	1 30	1 50	1 50	1 40
Bourbourg	» »	» 44	» 38	» 26	3 54	1 60	1 60	1 60	1 60	1 10
Dunkerque	30 66	» 36	» 33	» 27	»	1 55	1 55	1 55	1 55	1 20
Baillcul	»	» 43	» 33	» 23	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 20
Cassel	»	» 41	» 28	» 23	4 50	1 50	1 50	1 50	1 50	1 20
Estaires	»	» 38	» 28	» 11	3 »	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Hazebrouck	»	» 40	» 32	» 24	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 20
Merville	»	» 31	» 23	» 19	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Steenvoorde	»	» 39	» 27	» 22	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 40
Armentières	35 »	» 40	» 32	» 26	3 62	1 50	1 50	1 60	1 60	1 60
La Bassée	32 50	» 32	» »	» 26	5 »	1 40	1 40	1 40	1 50	1 50
Cysoing	31 »	» 40	» 33	» 26	»	1 40	1 30	1 50	1 50	1 20
Lannoy	» »	» 40	» 32	» 26	»	1 40	1 40	1 80	1 60	1 70
Lille	31 40	» 40	» 32	» 26	4 »	1 60	1 50	1 80	1 70	1 70
Roubaix	»	» 32	» 29	» 26	7 »	1 50	1 40	1 60	1 60	2 »
Tourcoing	»	» 32	» 29	» 26	5 50	1 60	1 60	1 80	1 80	1 40
Cambrai	»	» 31	»	» 28	»	1 40	1 35	1 30	1 45	1 55
Le Câteau	30 »	» 30	» 27	» »	5 »	1 40	1 30	1 60	1 50	1 40
Solesmes	32 »	» 30	» »	»	»	1 30	1 30	»	»	1 40
Avesnes	31 »	» 30	» 26	» 23	»	1 30	1 30	1 40	1 80	1 60
Le Quesnoy	»	» 30	» »	» 26	»	1 30	1 20	1 60	1 70	1 40
Maubeuge	» »	» 30	» 26	» »	»	1 30	1 30	1 50	1 80	1 60
Douai	31 50	» 33	» 29	» 25	»	1 40	1 20	1 40	1 40	1 90
Marchiennes	»	» 31	» 30	» »	»	1 30	1 10	1 40	1 40	1 60
Orchies	»	» 33	» 29	» 25	»	1 30	1 30	1 40	1 40	1 60
Somain	34 »	» 34	» 30	» 26	»	1 30	1 20	1 60	1 60	1 60
Bouchain	33 »	» 30	» 28	» »	»	1 10	1 40	1 60	1 60	1 60
Saint-Amand	»	» 30	»	» 26	5 16	1 50	1 30	1 50	1 50	1 70
Valenciennes	31 »	» 31	»	» 27	»	1 40	1 35	1 80	1 90	1 90

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme	de bois.	fossile.
Bergues	7 50	3 83	10 50	9 50	4 25	4 75
Bourbourg	7 »	3 »	10 »	10 »	3 »	2 25
Dunkerque	6 94	3 65	»	14 »	3 75	2 62
Bailleul	5 »	4 »	8 »	9 »	1 75	2 50
Cassel	8 »	4 50	8 50	9 50	4 50	2 75
Estaires	7 35	2 60	»	»	2 50	2 »
Hazebrouck	7 »	3 »	10 »	12 »	2 40	2 »
Merville	7 50	2 50	10 50	12 75	2 90	1 90
Armentières	6 45	3 30	17 »	18 »	3 05	2 25
La Bassée	12 »	9 »	»	»	2 10	1 40
Cysoing	6 »	4 20	»	13 »	5 »	2 20
Lille	8 33	4 33	»	»	»	1 75
Roubaix	»	»	» »	» »	4 »	2 »
Tourcoing	4 »	6 »	9 »	7 »	3 25	2 50
Cambrai	9 24	4 10	14 50	13 »	3 »	1 65
Le Câteau	6 »	3 66	5 »	8 50	2 »	2 »
Solesmes	9 30	5 10	»	»	»	2 25
Avesnes	7 25	4 60	5 »	7 50	2 »	3 »
Le Quesnoy	7 35	6 »	6 20	7 »	2 20	2 10
Maubeuge	6 75	4 90	8 »	10 »	2 40	1 65
Douai	10 60	4 60	18 »	16 »	2 45	1 90
Marchiennes	10 »	5 »	9 »	»	1 60	»
Orchies	9 32	4 40	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 80
Bouchain	8 40	4 20	»	»	»	»
Saint-Amand	7 47	4 33	8 »	7 60	3 50	1 50
Valenciennes	9 06	4 33	9 »	»	2 50	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1863.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.			MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
			Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier.	1re	quinz.	21 42	22 26	21 24	19 87	31,564
—	2e	»...	20 72	21 70	21 02	19 94	44,409
Février.	1re	»...	20 70	21 77	26 68	20 10	34,312
—	2e	»...	20 82	22 01	20 51	20 41	32,916
Mars.	1re	»...	20 90	21 64	20 62	19 52	31,880
—	2e	»...	20 78	21 31	20 53	20 24	37,472
Avril.	1re	»...	20 42	21 67	20 40	20 10	28,439
—	2e	»...	20 26	21 42	20 68	20 09	33,071
Mai.	1re	»...	20 47	21 47	20 43	20 16	28,495
—	2e	»...	20 94	22 04	20 76	20 47	29,758
Juin.	1re	»...	21 85	23 09	22 77	21 51	29,329
—	2e	»...	22 81	23 47	22 88	22 38	27,773
Juillet.	1re	»...	21 22	22 21	20 70	20 76	22,378
—	2e	»...	21 15	22 31	20 52	20 83	21,413
Août.	1re	»...	21 10	22 42	20 58	20 41	17,945
—	2e	»...	20 53	21 63	20 28	18 96	30,295
Septembr.	1re	»...	20 25	21 26	19 79	19 08	29,232
—	2e	»...	19 81	20 51	19 88	18 75	42,564
Octobre.	1re	»...	18 73	19 10	18 65	17 67	37,319
—	2e	»...	18 37	19 68	18 50	17 56	35,657
Novembre	1re	»...	18 62	19 27	18 60	17 31	27,630
—	2e	»...	19 09	19 96	18 92	17 59	39,135
Décembre	1re	»...	19 21	20 01	18 69	17 77	43,202
—	2e	»...	18 57	19 09	17 98	17 30	43,130
							779,318

CONCOURS RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

AGRICOLE ET HIPPIQUE.

Tenu à Lille en juin 1863.

Dès l'année 1860, une décision de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, faisait connaître qu'un Concours régional agricole aurait lieu à Lille, en 1863; que sa circonscription comprendrait sept départements : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Seine; que le Gouvernement se chargerait de faire les fonds des primes annexées à divers prix et qu'une prime d'honneur, consistant en une coupe d'argent d'une valeur de 3,000 fr. et une somme de 5,000 fr. serait décernée au cultivateur du département dont l'exploitation aurait été reconnue comme étant la plus remarquable.

Le Conseil d'arrondissement de Lille, dans le but de voir cette solennité prendre plus d'extension et d'éclat crut devoir émettre le vœu que le concours fut international; le Conseil municipal de Lille appuya ce vœu par la promesse de contribuer à la dépense pour une somme de 40,000 fr., et le Conseil général s'y associa également par l'inscription à son budget d'un crédit de 10,000 fr.

Cette dernière assemblée, désireuse de ne laisser échapper aucune occasion d'encourager l'amélioration de l'espèce chevaline, offrit, en outre, d'adjoindre à l'exposition agricole un Concours régional hippique dont elle consentit à assurer les frais.

Le Gouvernement ayant accédé à ces vœux, le double concours fut décidé dans les conditions que nous venons d'indiquer, et s'est ouvert à Lille, le 10 juin dernier.

On avait construit à cet effet sur le bel emplacement de l'Esplanade, de longues et élégantes files d'étables destinées aux diverses espèces et aux différentes races d'animaux, de nombreuses volières et cages pour les hôtes habituels des basses cours, une vaste tente pour les produits agricoles. Un large terrain avait été réservé aux machines, instruments et outils en usage dans les exploitations rurales. Le concours hippique occupait toute la partie de la rive droite de la Deûle qu'on appelle l'Allée-des-Maronniers.

Dès que le Concours fut accessible au public, une foule considérable, venue de toutes les parties de la région et de l'étranger, avide de s'instruire dans la contemplation des plus beaux types de la production, s'est empressée de se rendre à cette exhibition et

n'a pas tari d'éloges sur la magnificence extraordinaire de cette fête agricole. Elle était digne, en effet, du pays où elle était donnée et qui passe à juste titre pour être l'un des plus riches et des plus féconds de l'Empire.

Nous regrettons que le cadre étroit dans lequel il nous est donné de tracer le croquis de cette exposition, ne nous permette pas de parler de ces remarquables spécimens de l'espèce bovine où les races flamande, normande et hollandaise se distinguent si bien par leurs qualités diverses et précieuses. Nous aurions voulu pouvoir aussi décrire, dans l'espèce ovine, les beaux types de moutons-mérinos placés sous nos yeux, entrer dans quelques détails sur les utiles animaux que les soins assidus sont parvenus à acclimater dans les basses-cours; dépeindre un à un tous les fiers étalons, toutes les intéressantes poulinières et leurs joyeux produits.

Nous aurions désiré citer ces curieuses et utiles machines à vapeur fixes et locomobiles, appelées à donner un plus rapide essor au travail et au progrès agricole, ces ingénieuses charrues à vapeur ou à à main, ces batteuses économiques, ces engins pacifiques où l'homme a déjà dépensé tant de génie et auxquels cependant tant d'intelligences doivent encore apporter de nouveaux perfectionnements. Nous aurions eu une vive satisfaction à conserver ainsi le souvenir de ce concours de 1863, et nous aurions terminé par la peinture des produits si variés, si luxuriants du sol de nos fertiles contrées. Mais, nous le répétons, cette tâche n'est pas possible dans l'étroit espace qui nous est réservé; nous devons donc nous borner à dire que le concours de 1863 a laissé des impressions profondes et stimulantes, et que, dans sept ans, lorsque le tour de Lille reviendra dans l'ordre des concours de la région, tout le monde s'attend à voir encore plus d'empressement et à applaudir de plus nombreux et de non moins dignes concurrents.

Le Concours est resté ouvert pendant quatre jours, et le dimanche 14 juin, la distribution des prix a eu lieu sur le Champ-de-Mars, au milieu d'une foule considérable. M. le Préfet, comme président, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rappelé que l'émulation, dans ces réunions, pousse à un progrès qui ne se ralentit jamais, qui profite à tous, petits et grands cultivateurs; que l'art agricole bien entendu ne perd rien à être comparé à l'industrie si prospère, si développée dans le Nord; que la vie des champs a même, au point de vue de l'hygiène, des avantages inconnus dans les usines. Il a manifesté le regret d'être obligé de se borner et de ne pouvoir pas parler à son aise des impressions qu'il a ressenties en visitant souvent les différentes parties du concours. Il a exprimé de gracieuses félicitations aux exposants étrangers pour leur empressement à se rendre au concours, tirant de ce fait la démonstration qu'*il n'y a plus de frontière pour l'échange du bien*

entre les hommes, pour la manifestation de cordiales et sincères sympathies entre les gens de cœur. Il a remercié les exposants français d'avoir répondu à l'appel du Gouvernement, de la ville de Lille et du Conseil général; il a témoigné, au nom de tous, la gratitude commune à M. l'Inpecteur général ( ) commissaire du Gouvernement et aux Membres des jurys, pour les soins assidus et habiles qu'ils avaient donnés à l'organisation compliquée du concours. Il a terminé enfin en appelant sur l'Empereur, le promoteur des Concours régionaux, la reconnaissance du pays.

Après M. le Préfet, M. Lefour, Commissaire du Gouvernement a pris la parole et s'est plu à faire ressortir les progrès énormes faits par l'agriculture du nord depuis sept ans; à constater que le Concours de Lille a été l'un des plus complets qu'il eût vus; il a énuméré que l'on comptait à cette exposition plus de 50 machines à vapeur, 60 machines à battre de tous les systèmes, 3 charrues à vapeur, 96 charrues ordinaires, 30 semoirs divers, 20 moissonneuses ou faucheuses, des herses, rouleaux, extirpateurs, instruments de toutes natures s'élevant au chiffre de 1,100. Il a rendu compte de la présence de plus de 900 animaux de toutes sortes, de 500 têtes de l'espèce bovine, de nombreux sujets de l'espèce ovine, de l'espèce porcine, arrivés à un degré de perfectionnement remarquable, de 250 lots d'animaux de basse-cour, de produits agricoles offrant, presque tous, les types d'un rare progrès.

Pendant que le Commissaire général lisait son discours, M. le Préfet recevait une dépêche confirmant le succès de nos armes au Mexique et la prise de Puebla. Communication de cette heureuse nouvelle ayant été donnée à la nombreuse assistance, des vivats chaleureux et longuement répétés ont retenit en l'honneur de l'Empereur, et ont ajouté à la fête un nouvel enthousiasme.

M l'Inspecteur général des haras s'est ensuite fait entendre pour proclamer le résultat du Concours régional et international hippique. Il a fait connaître que, sur 276 chevaux inscrits, 250 ont été amenés de la Belgique et de six départements, sans compter la belle collection des étalons départementaux, et que, dans aucun concours analogue de la région, peut-être même sur aucun point de la France, on n'avait encore vu une exhibition aussi nombreuse et aussi riche en sujets d'élite.

On est arrivé alors à la lecture pleine d'intérêt du rapport de la commission chargé de décerner la prime d'honneur, sur la visite des fermes et les améliorations introduites par les candidats dans la gestion de leurs exploitations.

(1) C'était le regrettable M. Lefour, inspecteur général d'agriculture, qui a succombé aux suites funestes, dit-on, d'une blessure qu'il s'était faite à la jambe pendant l'organisation du Concours de Lille.

Sept concurrents appartenant à tous les arrondissements du département, à l'exception toutefois de celui d'Hazebrouck, étaient sur les rangs : c'étaient MM. Darche, de Gognies-Chaussées ; Marchand, de Montrécourt ; Cardon, de St.-Python ; Beaucarne-Leroux, de Croix, près Roubaix ; Vendebeulque, de Tourcoing ; Vandercolme, de Rexpoede ; Gustave Hamoir de Saultain ; Cheval, d'Estreux ; Fiévet, de Masny. Il aurait fallu pouvoir entendre la description de toutes les conditions dans lesquelles se trouvent les fermes-modèles de ces agriculteurs distingués pour se faire idée de tout ce que peut amener d'heureux résultats, une persévérante activité servie par une pratique intelligente et raisonnée. On vient à s'étonner, quand on voit des efforts couronnés par d'aussi beaux succès, que l'agriculture n'ait pas plus d'adeptes dans nos fertiles campagnes, et l'on ne saurait qu'applaudir aux récompenses que le Gouvernement de l'Empereur a pris l'heureuse initiative de décerner, dans le but d'attirer un plus grand nombre de propriétaires intelligents dans cette voie féconde. La dernière partie du rapport de la Commission est consacrée, dans la description de l'exploitation de M. Fiévet, de Masny, à l'éloge de cet agriculteur hors ligne et l'on comprend dès lors que c'est sur lui que devait s'arrêter le choix du jury.

A la suite des discours précédemment analysés, il a été procédé à l'appel des lauréats. Il ne nous est pas possible de donner ici la désignation de toutes les récompenses décernées, parce que cette nomenclature nous entraînerait à de trop longs développements. Nous nous bornons donc à indiquer ci-après les principaux médaillistes et les chiffres des récompenses obtenues dans chacune des catégories du concours.

PRIME D'HONNEUR : Une coupe en argent de la valeur de 3,000 fr. et une somme de 5,000 fr., à M. Fiévet (Constant), cultivateur et fabricant de sucre à Masny.

RÉCOMPENSES POUR DES AMÉLIORATIONS PARTIELLES DÉTERMINÉES.

Médailles d'or grand module. — M. Cheval, cultivateur à Estreux, pour constructions rurales. — M. Hamoir, Gustave, cultivateur à Saultain, pour inventions et améliorations d'instruments agricoles.

Médaille d'or.—M. Darche, cultivateur à Gognies-Chaussée, pour élevage d'animaux domestiques. — M. Vandercolme, cultivateur à Rexpoëde, pour desséchements et introduction de la distillerie agricole dans l'arrondissement de Dunkerque.

Grande médaille d'argent.— M. Cardon, cultivateur à St-Python, pour organisation des services de la ferme, au point de vue des rapports entre chefs et serviteurs.

Médailles d'argent. — M. Vendebeulque, à Tourcoing, pour application des eaux d'égoûts aux irrigations.—M. Beaucarne-Leroux, cultivateur à Croix, près Roubaix, pour bonne organisation de sa laiterie. — M. Marchand, cultivateur à Montrécourt, pour constructions rurales.

Des primes consistant en sommes d'argent ou médailles d'argent et de bronze ont été aussi accordées à sept agents des diverses exploitations primées, pour récompenser leurs bons et dévoués services.

Concours régional.

Espèce bovine.— 100 prix divers et 28 mentions honorables.
— *ovine.* — 43 — 3 — —
— *porcine.*— 19 — 2 — —

Animaux de basse-cour. — 30 prix consistant en médailles d'argent et de bronze, accompagnées de primes de 25 ou de 15 fr.

Les *instruments aratoires* ont obtenu 94 médailles d'or, d'argent ou de bronze, 57 rappels de médailles et 16 mentions honorables.

Les *produits agricoles* ont été récompensés par 8 médailles d'or ou d'argent et 15 rappels de médailles d'or, d'argent ou de bronze.

Concours internationa. agricole.

Espèce bovine. — 36 prix, 17 mentions honorables,
— *ovine.* — 12 —
— *porcine.*— 1 —

Animaux de basse-cour. — 2 médailles d'argent.

Machines et instruments.— 53 prix, composés de médailles d'or avec primes, de médailles d'argent, de médailles de bronze et 13 mentions honorables

Concours entre produits étrangers et français.

Les récompenses ont consisté en :

34 médailles d'argent ou de bronze.
1 rappel de médaille de bronze.
6 mentions honorables.

Concours régional et international hippique.

Les primes d'honneur ont été gagnées, savoir :

Chevaux entiers.—Par *Montebello*, à M. Félix Robbe, de Hames-Boucres (Pas-de-Calais).

Juments.— Par *Victoria*, à M. le baron Alfred de Monnecove, à Epagne, près Abbeville (Somme).

Les autres prix se composaient de :

58 médailles d'or ou d'argent avec primes, et de 25 mentions honorables accompagnées de médailles d'argent.

Concours d'horticulture.

Notre compte rendu ne serait pas complet, si nous ne disions pas un mot aussi d'un Concours d'horticulture qui a eu lieu à la même date que le Concours agricole.

Des amateurs, formant une société depuis longtemps connue à Lille, avaient organisé, dans les vastes et magnifiques ateliers de la nouvelle imprimerie de M. Léonard Danel, gracieusement mis à leur disposition, une exposition dont on gardera longtemps le souvenir. Les locaux avaient été transformés en une immense serre où les fleurs et les arbustes les plus curieux et les plus rares venaient récréer les yeux enchantés; le sol avait été converti en parterre où des fleurs brillaient au milieu de l'herbe, où des jets d'eau et des statues donnaient à cette exposition l'aspect le plus riant et le plus remarquable. Une foule énorme n'a cessé pendant tout le temps de cette exhibition d'aller admirer les plus riches produits horticoles; elle témoignait, par son empressement et son admiration, combien ces expositions sont en faveur dans nos contrées, et ne cachait pas son regret qu'elles n'eussent pas lieu plus souvent.

INDUSTRIE.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1863.

Établissements de 1re *classe.*

Amidonnerie, 1 ; — bâches (fab. de), 1 ; —citernes aux engrais, 2; — coke et briquettes (fab. de), 2 ; — distillation de résines et de graisses, 1 ; — engrais (fab. de), 1 : — équarrissage (ateliers d'), 2 ; — graisses (fab. de), 2 ; — ouate (fab. de), 1 ; —Porcherie, 2.

526 *Établissements de* 2e *classe.*

Battes mécaniques, 2 ; blanchisseries de fils, 3 ; — blanchisseries de toiles, 2 ; — briqueteries permanentes, 27 ; — carton (fab. de), 1 ; — chandelles (fab. de), 4 ; — chapeaux (fab. de), 1 ; — chaudières et appareils à vapeur, 319 ; — colle gélatine (fab. de), 1 ; — corroieries, 3 ; — crêmage de fils, 2 ; — distilleries de genièvre, 2 ; — distillerie de grains, 1 ; — épuration d'huile, 1 ; — fonderies de cuivre, 3 ; — fonderies de fer, 4 ; — fonderie de plomb, 1 ; — fonderies de suif au bain-marie, 5 ; — four à brûler le tan, 1 ; — four à coke, 1 ; — four à plâtre, 1 ; — fourneaux à la Wilkinson, 3 ; — fours à chaux, 8 ; — galvanisation du fer, 2 ; — gazomètres, 16 ; — machines à vapeur, 176 ; — machines locomobiles, 5 ; — miels (fab. de), 1 ; — noir animal (fab. de), 1 ; — noir animal (révivification du), 3 ; — os et chiffons (dépôts d'), 10 ; — pannerie, 1 ; — papiers (fab. de), 1 ; — poteries (fab. de), 4 ; — produits chimiques (fab. de), 4 ; — tissage mécanique, 1 ; — tuyaux de drainage (fab. de). 2 ; — sucre (fab. de), 1 ; — tanneries, 13 ; — teillage de lin, 1 ; teintureries, 4.

264 *Établissements de* 3e *classe.*

Brasseries, 12 ; briqueteries temporaires, 179 ; — buanderie, 1 ; — chicorée (fab. de), 26 ; — fours à chaux temporaires, 8 ; — moulin à huile, 1 ; — soufroirs, 11 ; — teintureries, 5 ; — torréfaction du café, 10 ; — tueries, 3 ; — vacheries, 3.

Production des distilleries, sucreries et brasseries du département :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distil-leries,	Sucre-ries.	Bras-series.	Alcool. (1)	Sucre. (1)	Bière. (2)
				h.	k.	h.
Dunkerque.....	7	3	89	14,735	1,196,632	162,433
Hazebrouck.....	»	»	87	»	»	110,866
Lille.....	27	27	96	128,000	11,829,804	686,476
Cambrai.....	9	17	144	1,295	11,124,011	474,962
Avesnes.....	12	8	159	3,725	3,234,634	443,939
Douai.....	10	37	80	31,043	17,337,931	228,319
Valenciennes....	25	59	147	8,801	23,158,768	422,589
	90	151	802	187,599	67,881,980	2,529,584

Travail des enfants dans les manufactures.

Dans sa tournée de 1862-63, M. l'Inspecteur spécial s'est rendu dans 148 commnnes, et y a visité 673 établissements industriels occupant 11,435 ouvriers âgés de moins de 16 ans. Ces chiffres se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre des communes.	Nombre des établissements.	Nombre des enfants employés dans ces établissem.			NOMBRE des procès-verbaux de contravention.
			Garçons.	Filles.	Total.	
Dunkerque.	10	15	242	290	532	»
Hazebrouck	8	12	54	760	814	»
Lille.	49	481	4327	3578	7905	3
Cambrai.	22	30	328	281	609	»
Avesnes.	22	49	709	237	946	»
Douai	12	32	162	87	249	5
Valenciennes.	25	52	352	28	380	1
Totaux.	148	671	6174	5261	11435	9

M. l'Inspecteur a constaté une amélioration sensible dans la tenue des classes de midi, notamment à Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières, et dans tous les grands centres industriels. Les écoles sont mieux suivies ; les progrès sont satisfaisants, mais ils seraient plus remarquables si les enfants avaient, dès leur jeune age, fréquenté les ateliers qui sont le point de départ de l'enseignement des jeunes ouvriers. La conséquence est la nécessité d'augmenter le nombre des salles d'asile dans les villes principales.

Dans les écoles de filles, les travaux de couture sont partout en activité et le bien obtenu est très-important. Quelques villes entretiennent l'émulation par des dons de toile ou d'étoffe en faveur des enfants pauvres ; elles contribuent ainsi à encourager le goût du travail et on ne peut qu'applaudir à un tel résultat.

(1) Campagne industrielle de 1862-63. — (2) Campagne de 1862.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — RÉSULTAT DES TRAVAUX EN 1862.

SIÉGE des CONSEILS.	BUREAU PARTICULIER. NOMBRE DES AFFAIRES					BUREAU GÉNÉRAL. NOMBRE des affaires		BUREAU GÉNÉRAL. NOMBRE des jugements		Affaires restant à juger au 31 décembre 1862		CATÉGORIES D'AFFAIRES.				
	restant à juger au 31 décembre 1861.	portées devant le bureau.	conciliées.	retirées avant la décision.	non conciliées.	portées au bureau général.	retirées avant le jugement.	en dernier ressort	susceptibles d'appel.	en conciliation.	au bureau général.	Apprentissage.	Congés.	Salaires et malfaçons.	Livres d'acquit de tissage.	Questions diverses
Lille.....	»	645	544	86	15	15	5	8	2	»	»	»	252	267	»	126
Armentières.	»	358	219	102	37	11	3	1	»	»	»	»	45	155	26	132
Roubaix.....	»	909	499	305	85	14	»	13	1	20	»	»	355	370	»	184
Tourcoing...	»	170	42	123	5	5	4	1	»	»	»	»	34	55	18	63
Cambrai.....	»	359	285	74	»	3	»	»	»	»	»	3	134	199	2	21
Douai.....	2	346	133	187	27	28	21	3	2	1	2	2	165	132	»	49
Le Câteau...	»	374	161	76	137	137	112	23	2	»	»	»	40	136	40	158
Valenciennes	»	24	15	6	3	4	2	2	»	»	»	»	5	17	»	2
	2	3185	1898	959	309	217	147	51	7	21	2	5	1030	1331	86	735

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Principales marchandises importées et exportées, en 1862, par les bureaux de douanes du département.

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	TOTAL.
IMPORTATIONS.					
Acier en barres	kil.	260,905	11,440	9,933	282,278
Aiguilles à coudre	id.	1,993	1,183	6	3,179
Alcools	litre.	37,077	12,619	9,303	58,999
Application sur tulle	valeur.	»	14,614	1,005	15,619
Arachides	kil.	505,820	»	»	505,820
Argent brut	id.	95	4	»	99
Bœufs et vaches	têtes.	987	15,036	8,585	24,608
Beurre salé	kil.	4,360	22,105	3,266	29,731
Bois exotique de teinture	id.	859,336	13,218	308	872,862
Bois exotique d'acaj. en billes	id.	49,911	»	»	49,911
Cacao	id.	90,509	15,108	4	105,621
Café	id.	2,054,072	1,498,090	245,162	3,797,324
Châles de cachemire	pièce.	»	4	»	4
Chanvre teillé	kil.	458,985	17,286	21,425	497,696
Chapeaux de paille	pièce.	3	980	942	1,925
Charbon de bois	m. cube	55	631	3,469	4,155
Chevaux	têtes.	330	933	3,573	4,836
Cigares	kil.	14	56	537	607
Cire brute	id.	7,863	2,663	9	10,535
Cochenille	id.	»	»	128	128
Coke	quint.	433	12,661	3,501,724	3,514,818
Coton en laine	kil.	1,408,637	112,621	»	1,521,258
Cuivre	id.	430,718	5,281,790	21,759	5,734,267
Dentelles	valeur.	323,354	2,636,176	16,887	2,976,417
Étain brut	kil.	110,273	33,535	508	144,316
Écossines ouvrées pour la bâtisse (pierres)	valeur.	1,030	400,000	183,349	404,379
Fer étiré en barres	kil.	220,435	116,015	2,904,069	3,240,519
Fils de lin	id.	92,719	917,205	791	1,010,715
Fils de coton	id.	42,450	923,169	10,648	976,267
Fleurs médicinales	id.	14,503	1,796	16,915	33,214
Fonte	id.	36,531,292	154,564	19,735,992	56,421,848
Gommes exotiques pures	id.	2,546	1,720	»	5,266
Graines oléagineuses	id.	11,774,565	855,002	596,894	13,226,461
Graisses de bœufs, moutons et porcs	id.	1,834,517	554,504	293,576	2,682,597
Guano	quint.	16,580	3,180,080	7,396	3,204,056
Houblon	id.	251,436	332,367	8,380	592,183
Houille	quint.	180,105	635,344	25,492,797	26,308,246
Huiles d'Olive	kil.	325,680	134,504	3,841	464,025

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles { de palme de coco, etc.	kil.	318,706	»	5,333	144,039
Huiles { de graines grasses ...	id.	3,112,050	78,408	11,565	31,212,023
Indigo	id.	12,901	1,604	126	14,931
Laines	id.	4,589,373	5,163,861	1,426,655	11,179,889
Lin teillé et étoupes	id.	4,401,862	13,711,516	73,987	58,187,365
Machines et mécaniques	id.	1,231,094	2,221,157	606,770	4,059,021
Manganèse	id.	1,132.160	551,001	1,018,086	2,701,247
Marbres en bloc et en tranches	id.	122,609	16,222	3,623,619	3,762,450
Mercerie	id.	263	10,714	1,904	12,881
Moutons et agneaux	têtes.	3,324	26,542	73,915	103,781
Nacre de perle	kil.	8,530	84	»	8,614
Nitrate { de potasse	id.	1,040	»	»	1,040
Nitrate { de soude	id.	1,028	»	»	1,028
Peaux brutes grandes fraiches.	id.	186,809	191,157	784,504	1,162,470
Porcs et cochons de lait	têtes.	1,678	24,296	35,036	61,010
Plomb brut	kil.	3,705,237	116,367	613,912	4,435,536
Poissons de mer { morues	id.	6,340,093	160	»	6,340,253
Poissons de mer { harengs	id.	197,836	»	»	197,836
Poissons de mer { autres	id.	51,619	150,224	7,482	209,325
Poivre	id.	93,354	»	1	93,355
Potasse	id.	652,488	»	46,183	698,671
Racines de chicorée	id.	116,114	3,420,880	708,248	4,245,242
Riz en grains	id.	231,389	457,112	111,733	920,234
Rubans de soie ou de laine	id.	»	436	1,615	2,051
Sel brut et raffiné	id.	3,134	20	»	3,154
Soie écrue et bourre	id.	101,451	5,921	98	107,370
Sucres coloniaux et étrangers	id.	533,567	341,942	290,600	1,166,109
Thé	id.	427	16	49	492
Toiles de lin { blanches	id.	5,274	70,228	4,406	79,908
Toiles de lin { teintes	id.	11	7,000	261	7,272
Veaux	têtes.	583	11,673	2,728	14,984
Viandes fraîches	kil.	9,952	250,350	20,590	280,892
Viandes salées	id.	13,905	79,618	116,329	209,852
Vins	hectol	1,152	670	8,871	10,693
Zinc de première fusion	kil.	707,161	»	13,303,044	14,010,205
EXPORTATIONS.					
Alcool pur	litre.	»	4,070	37,200	41,270
Ardoises pour toitures	pièce.	»	16,500	1,212,980	1,229,480
Batistes et linons	kil.	139	»	12,848	12,987
Beurre	id.	58,863	16,905	602,789	678,535
Bois de fusil	valeur.	215	38	43,203	43,456
Boissellerie	kil.	31,650	600	223,593	255,483
Chapeaux, feutre ou paille	valeur.	787	4,937	20,161	25,885
Chardons-cardières	id.	»	»	120,434	120,434
Chevaux et mulets	têtes.	1,229	368	261	1,858
Déchets de laine	kil.	337,779	515,197	493,113	1,346,089
Eaux-de vie	litre.	139,427	77,703	65,486	282,616
Graines à ensemencer	kil.	546,750	142,061	439,419	1,128,230
Graines oléagineuses	id.	391,802	1,709,374	392,550	2,493,726
Houilles	quint.	18,644	37,481	479,807	535,932

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles de graines	kil.	182,625	488,718	176,921	848,264
Légumes secs et leurs farines.	id.	2,498,410	145,103	19,136	2,662,649
Lin et chanvre	id.	3,300,125	5,635,222	332,099	9,267,446
Livres, gravures et lithographies	id.	34,654	31,956	25,737	92,347
Machines mécaniques	valeur.	48,222	169,627	169,815	387,664
Marne	kil.	23,752,500	21,200,400	9,900	46,962,800
Mercerie, bimbeloterie	id.	121,936	43,951	53,093	218,970
Meubles	valeur.	35,028	22,949	62,427	100,404
Modes	id.	53,286	54,249	3,201	110,736
Moutons	têtes.	182	441	1,831	2,454
Papiers peints	kil.	37,697	5,686	25,998	69,381
Pendules	id.	81	278	904	1,263
Perches	nombre	»	200	1,028,571	1,028,771
Poisson de mer, morue	kil.	28,729	»	»	28,729
Pommes de terre	id.	11,468,325	8,215,503	19,295,515	112979,343
Porcelaine	id.	26,657	102 123	31,439	160,219
Porcs et cochons de lait	têtes.	293	606	1,077	1,976
Peaux tannées, gants, etc.	kil.	4,875	18,267	140,976	164,118
Soie écrue et bourre	id.	104,860	5,698	19,294	129,852
Sel marin	id.	386,995	»	197,800	584,795
Tissus de coton blancs ou teints	id.	2,753	5,559	55,817	64,129
Tissus de lin dentelles	valeur.	70,677	3,095	5,868	79,640
Tissus de lin toiles	kil.	»	2,823	4,830	7,653
Tissus de soie autres que dentelles	id.	3,824	17,085	6,777	27,686
Tissus de soie dentelles	valeur.	»	5,303	2,045	7,348
Tissus de laine, draps, mérinos, etc.	id.	28,505	62,422	123,278	214,205
Tourteaux de graines oléagin	id.	6,186,980	11,007,080	1,674,290	18,868,350
Verres et cristaux	id.	1,453,503	95,555	2.884,549	4,433,607
Vins ordinaires	litre.	683,935	2,915,510	3,951,361	7,550,806

TROISIÈME PARTIE.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Sur les propositions de M. le Préfet, M. le Ministre de l'intérieur a décerné, au nom de S. M. l'Empereur, des médailles d'honneur aux personnes ci-après dénommées, qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement.

ANNÉE 1863.

Médaille d'or de 2e classe, à M. Charlet, capitaine au bataillon des sapeurs-pompiers, à Lille, pour s'être particulièrement distingué dans un incendie.

Médaille en argent de 1re classe.

1° A M. Mercier (Henri), marchand ferblantier, à Lille, pour avoir retiré d'un des canaux de la ville une femme en danger de se noyer;

2° A M. Moeremans (Joseph), de nationalité belge, contre-maître, attaché au service du directeur des travaux de la distribution d'eau de Roubaix et de Tourcoing, pour s'être, au péril de ses jours, précipité au milieu des flammes afin de sauver son chef, victime d'une explosion de gaz dans un des aqueducs de la ville de Roubaix.

Médaille en argent de 2e classe.

1° A M. Mozin (Joseph), garçon meunier, à Cartignies, pour avoir sauvé d'un péril imminent, un jeune enfant de douze ans qui avait été entraîné dans la prise d'eau du grand moulin, au lieu dit *le Gouffre:*

2° A M. Petillon (Henri), portefaix à Estaires, lequel s'est jeté dans la Lys pour en retirer un homme qui se noyait;

3° A M. Desombiaux (Alexandre), âgé de dix-huit ans, éclusier à Hautmont, pour avoir sauvé la vie à un voiturier tombé accidentellement dans la Sambre, sur le territoire de la commune;

4° A M. Mallet (Louis), capitaine de la 5e compagnie des sapeurs-pompiers de Lille, comme récompense du courage et du dévouement dont il a fait preuve pendant un violent incendie;

5° A M. Fenart (Waldemer), sergent au même corps, pour s'être signalé par une conduite digne des mêmes éloges;

6° A M. Choquet (Henri-Bernard), lieutenant honoraire des sapeurs-pompiers de Bourbourg, en récompense de ses longs et distingués services ;

7° A M. Vergriete (Gabriel), éclusier à Bergues, pour avoir retiré du canal existant en cette ville, un batelier en état d'ivresse qui se noyait ;

8° et 9° A MM. Carain (Norbert), et Carnois (Louis), ouvriers couvreurs, lesquels, au péril de leurs jours, ont sauvé la vie à un tailleur de pierres, se trouvant, par suite de l'écroulement d'un échafaudage, suspendu à la corniche d'une maison en construction, à Tourcoing, et sur le point d'être précipité d'une hauteur de 25 mètres sur le pavé où venaient de tomber trois de ses compagnons ;

10° A M. Guignard (Jean-Baptiste), foreur de bateaux à Condé, pour avoir sauvé la vie à un enfant de onze ans qui était tombé dans l'Escaut ;

11° A M. Caby (Ferdinand), menuisier, caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Lannoy, dont le dévouement intelligent a assuré, dans l'incendie d'une usine, la conservation d'un bâtiment renfermant des marchandises pour une somme importante ;

12° A M. Proye (Toussaint), garde-champêtre de Doignies, qui s'est signalé d'une manière toute particulière pendant l'incendie qui a éclaté dans la commune, le 15 septembre 1862 ;

13° A M. Lavallet (Valery), éclusier à Landrecies, pour plusieurs sauvetages opérés à diverses époques, et dans lesquels il a chaque fois exposé sa vie ;

14° A M. Duthoit (Augustin-Joseph), cordonnier et sapeur-pompier à Cysoing, pour s'être signalé pendant l'affreux incendie qui a désolé cette commune le 30 avril 1862, et notamment pour avoir retiré du milieu des flammes et au péril de sa vie une jeune fille se trouvant dans l'impossibilité de se sauver ;

15° A M. Duthoit (Victor), tonnelier, sergent fourrier à la compagnie des sapeurs-pompiers de Cysoing, pour sa belle conduite pendant le même sinistre ;

16° A M. Soilliez (Alexandre), préposé de douanes à Saint-Amand, comme récompense de plusieurs actes de courage, et notamment du dévouement dont il a fait preuve, lors de l'incendie du 25 août 1862, en sauvant des flammes un vieillard de 72 ans ;

17° A M. Franco (Pierre), marinier à Bouchain, pour plusieurs sauvetages, et principalement pour avoir sauvé la vie à un jeune enfant qui se noyait dans le canal de Saint-Quentin, à Marcoing ;

18° A M. Leclercq (Laurent), lieutenant des sapeurs-pompiers de Landrecies, en récompense de ses trente-et-une années de services dans la compagnie, et de ses nombreux actes de dévouement dans des incendies ;

19° A M. Lezy (Louis), ancien militaire, charron, sergent-major

de la compagnie des sapeurs-pompiers de Marcq-en-Barœul, qui s'est signalé dans plusieurs sinistres, et notamment lors de l'incendie qui a éclaté dans la commune, le 11 décembre 1862 ;

20° A M. Laurent (Léopold), éclusier à Bantouzelle, pour divers actes de courage, et surtout pour avoir sauvé la vie à plusieurs personnes, le 11 novembre 1859 ;

21° A M. Dulion (Jacques-Joseph), ouvrier charpentier à Valenciennes, pour de nombreux actes de dévouement ;

Récompenses pécuniaires.

Une somme de 970 fr. a, en outre, été distribuée par M. le Préfet en gratifications, pour actes de sauvetage et de dévouement aux personnes ci-dessous dénommées, savoir :

1° A M. Duquenne (Louis), pour avoir sauvé un homme en danger de se noyer ;

2° A M. Cousin (Gustave), de Lille, pour avoir coopéré au même sauvetage ;

3° A M Lenfant (Emile), de Merville, pour avoir retiré d'un fossé large et profond, un jeune enfant qui allait périr ;

4° A M. Lachambre (Pierre), de Wallers, pour avoir arrêté trois chevaux d'attelage emportés, au moment où ils allaient s'engager dans les rues de la localité ;

5° A M. Blanzy (Henri), de Tourcoing, pour avoir opéré le sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer ;

6° A M. Herpin, de Lille, qui s'est jeté à l'eau tout habillé pour en retirer un enfant dont les jours étaient en danger ;

7° A M. Thiebois (Alphonse), de Lille, pour un sauvetage effectué dans les mêmes conditions ;

8° A M. Lutun (Henri), d'Erquinghem-le Sec, en récompense d'un acte de dévouement du même genre ;

9° A la dame Dewilde (née Duriez, Appoline), d'Armentières, pour avoir fait preuve de dévouement pendant l'incendie qui a eu lieu dans cette ville le 5 juin 1863 ;

10° A la dame Defer (née Debailleul, Ernestine), d'Armentières, pour s'être signalée dans le même incendie ;

11° A la dame Ingelaere (née Ploquet, Marie), d'Armentières, pour avoir montré le même devouement dans la même circonstance ;

12° A M. Bonnet (François), d'Annœullin, lequel a retiré de l'eau un enfant qui se noyait ;

13° A M. Cauder (Antoine), de La Bassée, pour un sauvetage de même nature ;

14° A la dame Lheureux (née Augustine Romon), de La Bassée, pour avoir retiré d'un fossé profond un jeune enfant sur le point d'y périr ;

15° A M. Van Eslande (Augustin), de Wervicq-Sud, qui s'est jeté dans la Lys pour sauver un enfant en danger de se noyer;

16° A la dame veuve Huleux, de Lille, qui s'est plusieurs fois mise à l'eau pour en retirer des personnes sur le point de se noyer;

17° A M. Lacomble (Charles), d'Ostricourt, pour être descendu au fond d'un puits et en avoir retiré une femme qui s'y était laissé choir accidentellement;

18° A M. Prentgarbe (Louis), de Bourbourg-Campagne, qui a retiré de l'eau un enfant en danger de se noyer;

19° A M. Martinache (Jean), d'Erquinghem-Lys, pour avoir sauvé un enfant tombé dans la rivière;

20° A M. Crogiez (Séraphin), de Thiennes, pour avoir retiré du canal de Nieppe un enfant en danger d'y périr;

21° Au jeune Borquet (Jean-Baptiste), âgé de dix sept ans, de Trélon, pour avoir porté secours à une barque chargée de cinq enfants qui chavirait dans l'étang dit *de la Folie*;

22° A M. Maurice Constant, d'Annœullin, pour avoir sauvé un enfant de treize ans qui se noyait dans la Deûle;

23° Au jeune Manet (Gérard), âgé de dix-huit ans, de Saint-Python, pour avoir retiré de l'eau un jeune enfant sur le point de périr;

24°, 25°, 26°, 27°, 28°, 29° A MM. Dufour (Adolphe), de Lille; Allart (Théophile), de Morbecque; Bouval (Emile), de Recquignies; Hourdoir (César), de Lille; Descarpentries (Aimable), de Marchiennes, et à la dame Boulinguez (Anastasie), pour avoir, chacun, dans leurs localités respectives, opéré le sauvetage de personnes tombées dans l'eau;

30° A M. Marcq (Antoine), de Saulzoir, qui a porté secours à un enfant dont les vêtements étaient enflammés;

31° Au jeune Mennechet (François), âgé de sept ans, de Mazinghien, lequel a été retirer des flammes ses frères et sœurs, qui ne pouvaient se sauver eux-mêmes, et s'est brûlé en opérant cet acte de dévouement fraternel;

32° Au jeune Lelong (Louis-Séraphin), d'Emmerin, pour avoir aidé la force publique à s'emparer d'un assassin;

33° A M. Blondiaux (Charles), de Bazuel, en récompense du dévouement qu'il a montré dans un incendie;

34° Au jeune Carton (Julien), âgé de seize ans, de Marcq-en-Barœul, pour avoir retiré de l'eau un enfant qui se noyait;

35° A M. Leclercq, garde-champêtre à Quiévy, en récompense de son dévouement pour coopérer à l'arrestation d'un criminel;

36° A M. Lengrand, garde-champêtre à Quiévy, pour le même motif;

37° A M. Caudez (Aimé), de La Bassée, pour avoir sauvé deux personnes en danger de se noyer;

38° A M. Rousseau (Zéphirin), de Pont-sur-Sambre, pour avoir opéré le sauvetage d'un enfant sur le point de périr dans la Sambre ;

39° A la demoiselle Hubert (Ilma), âgée de vingt-deux ans, demeurant à Boussières, laquelle, au péril de ses jours, a retiré de la Sambre un jeune enfant qui se noyait ;

40° A M. Desreumaux (Alphonse), de Lille, pour avoir retiré un jeune enfant du canal des Poissonceaux.

NÉCROLOGIE.

LE DOCTEUR LE GLAY[1].

Plusieurs des collègues et anciens disciples de M. le docteur Le Glay se sont annoncés comme devant faire, de ses travaux et de sa vie, l'objet d'une étude spéciale. M. Alcibiade Wilbert, au nom de la *Société d'Emulation de Cambrai*, M. Jules Deligne, au nom de la *Société Impériale des Sciences de Lille*, enfin M. Alexandre Desplanque, en sa qualité de successeur médiat de l'honorable défunt, ont manifesté l'intention de traiter ce sujet chacun à leur point de vue.

En attendant l'apparition de ces notices, destinées à se compléter les unes par les autres, nous esquisserons à grands traits la biographie du docteur Le Glay, nous énumérerons les principales de ses productions, et nous rappellerons sommairement les éminents services qu'il a rendus, dans notre pays, à la science ainsi qu'aux lettres.

M. le docteur Le Glay, (André-Joseph-Ghislain), naquit à Arleux (Nord), le 29 octobre 1785. Il fit ses études classiques à Douai, sous la direction d'un maître intelligent et dévoué, M. Fouquay, à la mémoire duquel il a rendu hommage dans l'*annuaire de* 1839[2]. Dirigé sur Paris, après l'achèvement de ses humanités, M. Le Glay soutint sa thèse de doctorat, devant la Faculté de Médecine, le 28 août 1812, et revint presque aussitôt se fixer à Cambrai, où il exerça, avec succès, une profession dont il ne devait pas tarder à être détourné par son goût irrésistible pour les travaux d'histoire et d'archéologie.

La plus ancienne des publications de M. le docteur Le Glay, qui ne laissait point encore soupçonner la direction ultérieure de ses études, est un *Almanach de santé* (in-16, Cambrai, 1816), où se trouvent renfermés des conseils d'hygiène et des préceptes de médecine usuelle.

Le futur archiviste du département du Nord ne cessa point, durant la première moitié de sa carrière, de suivre avec intérêt le progrès des sciences naturelles. Lui même aida à leur diffusion en

[1] Nous devons cette Notice à l'obligeance de M. Desplanque, archiviste du département, successeur de M. Le Glay. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici un travail aussi remarquable et aussi complet.

[2] p. 420-22.

ouvrant à Cambrai, en 1818, un *cours de botanique*, dont la *première leçon* nous a été conservée [1].

Les *Rapports annuels* qu'il rédigea, à partir de 1817, comme secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation de Cambrai, les discours solennels qu'il prononça, dans la suite, comme président de cette même Compagnie, accusent chez M. Le Glay un esprit appliqué à divers ordres de connaissances. Les perfectionnements industriels et agricoles ne le laissent pas plus indifférent que les trouvailles des antiquaires et les dissertations des érudits [2].

Un *Indicateur cambraisien* (in-16, Cambrai, 1816), que l'on s'étonne avec raison de n'avoir point vu réimprimer, marqua les premiers pas de M. Le Glay dans la carrière des études historiques.

Sa *Notice sur Hermoniacum, station romaine entre Cambrai et Bavai*, (in-8°, Cambrai, 1824), commença à attirer sur lui l'attention des rares savants qui se rencontraient, à cette époque, dans notre province. L'un des plus autorisés d'entr'eux, M. Isidore Lebeau, alors procureur du roi à Avesnes, s'empressa d'adresser à M. Le Glay une lettre, rendue publique, par laquelle il adhérait à ses conclusions, conclusions que la science a ratifiées depuis, et qui placent la *station* précitée sur le tertre de *Clair-Ménage* près du point de jonction de l'Écaillon et de l'Harpie [3].

Ramené, par un touchant souvenir d'enfance, vers le théâtre de ses premiers rêves, M. le docteur Le Glay composa, en 1825, le *Captif du Forestel, nouvelle du XIVe siècle, suivie de notes historiques sur le bourg d'Arleux et quelques lieux environnants* [4].

[1] *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. IV, p. 56-84. — Ce discours a été reproduit ultérieurement dans les *Mélanges historiques et littéraires* de M. le docteur Le Glay, p 71-104.

[2] M. le docteur Le Glay a rédigé l'*Exposé analytique des travaux de la Société d'Émulation de Cambrai*, pendant les années 1817, 1818, 1820, 1821, 1822 et 1823. Il prononça le *discours présidentiel* aux séances publiques de 1827, 1829 et 1833. En 1817, il fut rapporteur de la Commission chargée d'examiner un *Précis historique* de M. A.-F. Hurez, sur *Jean de Montluc-Balagny, gouverneur de Cambrai, et ses deux femmes*. En 1820, il rendit compte d'une édition nouvelle des *Fables de Phèdre*, par M. Thiel. Il fit le rapport de la *Commission de Médecine* en 1821, le rapport sur le *Concours d'archéologie* en 1823, et publia, cette même année, dans les *Mémoires de la Société*, des *Remarques et Observations* sur les *Monnaies de Cambrai*, de M. A. Tribou. En 1825, il fut chargé du *Compte-Rendu des Travaux de la Société* dans le domaine des *sciences physiques*.

[3] La *Notice sur Hermoniacum* parut dans le tome VIII des *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*. Il y en eut un tirage à part de cinquante exemplaires. La *Lettre de M. Lebeau* figure dans le tome IX du même recueil. Elle a été réimprimée dans les *Opuscules* de ce dernier, par les soins de M. Michaux.

[4] Le *Captif du Forestel* a été publié pour la première fois, (avec tirage à part), dans le tome IX des *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambrai*. Il été réimprimé, (sans les notes), dans les *Mélanges historiques et littéraires* du docteur Le Glay, p. 105-128.

C'est une brillante improvisation, qui allie le charme des beaux vers aux séductions d'une prose savamment colorée. Dans ce genre mixte où la fantaisie coudoie l'histoire, et dont Marchangy venait de donner le modèle à la France, M. le docteur Le Glay en resta à son coup d'essai, qui fut un coup de maître.

Cette même année (1825), il publiait son premier livre : *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai* [1], œuvre de reconstruction gigantesque, qui révélait chez son auteur une remarquable puissance d'investigation. Ce fut le point de départ de ses études approfondies sur l'histoire religieuse de l'ancien Cambrésis, études qu'il poursuivit, avec une si louable persévérance, après comme avant sa nomination à Lille.

Le *monument érigé à Fénelon dans l'église cathédrale de Cambrai* devint, pour l'infatigable rapporteur de la Société d'Emulation, l'objet d'un mémoire spécial qui vit le jour en 1826 [2].

En 1827, M. Le Glay fit précéder le *Programme* officiel de *la fête communale de Cambrai* d'une *Notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques, qui ont eu lieu dans cette ville depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours* [3].

Deux lettres de lui à son ami, M. Fidèle Delcroix, dont il eut à déplorer ultérieurement la fin prématurée [4], parurent, en 1828, dans le XIe volume des *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai* [5]. Ces deux lettres avaient pour objet l'*Étude du grec dans le Pays-Bas avant le XVe siècle*.

Les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, fondées, en 1829, à Valenciennes, et la *Revue du Nord*, créée, en 1833, à Lille, s'enrichirent, dans leurs premières livraisons, d'*articles* et d'*opuscules* de M. Le Glay, ayant pour titres : *Poëtæ ecclesiastici* (compte-rendu d'une édition des *poëtes chrétiens* en quatre volumes in-12, donnée par M. Hurez, libraire à Cambrai, de 1821 à 1826 [6]) ; *Notice sur les duels judi-*

[1] Paris, F. Didot, A. Leclerc, Treuttel et Wurtz, in-4° orné de 12 planches lithographiées, y compris le frontispice.

[2] Cambrai, Berthoud, in-8° avec figures. — [3] Cambrai, Berthoud, in-4° de 52 pages.

[4] M. Le Glay a payé un juste tribut de regrets à la mémoire de ce poète d'un goût si pur et d'un talent si élevé, dans l'*Annuaire* de 1844, p. 462-468 ; dans le tome II du *Bulletin de la Commission historique*, p. 94-102, et dans le tome IV (2e série) des *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, p. 333-342.

[5] P 188-197 ; 268-280.

[6] *Arch. hist.* t. I (1re série), p. 18-26. — La publication des *Poëtæ ecclesiastici* a également donné lieu à une *Lettre de M. Le Glay à M. Pascal Lacroix*, (Cambrai, 1er oct. 1832), qui a vu le jour dans le tome II (1re série) des *Arch. hist.*, p. 404-406.

ciaires dans le Nord de la France [1]; *Glossaire des principaux sobriquets historiques* dans la même région [2]; *Lettres inédites du maréchal de Vauban* [3]; *Lettre à un Membre de la Société d'Émulation de Cambrai sur le mot* MULQUINIER [4]; *Lettre à M. B. Guérard, sur* GUALTERCURT *ou* WAHIERCOURT, ancien village du Cambrésis [5]; *Lettre relative aux coutumes du bailliage d'Amiens* [6]; *Notices historiques sur le château de Relenghes, près Cambrai* [7]; sur les villages d'*Honnecourt* [8] et d'*Esnes*, en Cambrésis [9]; *Notices biographiques* sur *Jean Carpentier* [10], *l'Abbé Servois* [11], *les Carondelet* [12], *Georges Colvener* [13], *Remy Dupuys* [14], etc.

Dès l'année 1820, M. le docteur Le Glay avait donné l'*Indication des principales recherches à faire sur les antiquités et l'histoire de l'arrondissement de Cambrai* [15]. En 1831, il étendit ce *programme* au département du Nord entier [16].

L'année d'avant (1830), il avait produit de *nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des*

[1] *Arch. hist.*, t. I (1re série), p. 74-88. — Cette Notice reparut sous forme de *Lettre à M. Fougeroux de Campigneulles*, (Valenciennes, Prignet, 1829, br. in-8°.) Elle a eu une troisième édition dans les *Mélanges historiques et littéraires* du docteur Le Glay, (Cambrai, Lesne-Daloin, 1834.)

[2] *Arch. hist.*, t. III (1re série), p. 34-49; 111-115. — [3] *Arch. hist.*, t. I (1re série), p. 145-150. — [4] *Ibid*, p. 151-153.

[5] *Arch. hist.*, t. III (1re série), p. 256-261; — *Revue du Nord*, t. II (1re série), p. 18-23. — Cette lettre a été, en outre, reproduite à la suite de l'édition de *Baldéric*.

[6] *Arch. hist.*, t. I (2e série), p. 72-75. — [7] *Arch. hist.*, t. IV (1re série), p. 494-496.

[8] *Revue du Nord*, t. I (1re série), p. 236-240.

[9] *Revue du Nord*, t. IV (1re série), p. 275-287. — La première édition de ce travail avait paru dans le t. XIV des *Mém. de la Soc. d'Emul. de Cambrai*, p. 311-342.

[10] *Arch. hist*, t. II (1re série), p 385-394. — *Revue du Nord*, t. I (1re série), p. 291-304.

[11] *Arch. hist.*, t. III, 1re série), p. 123 127. — *Annuaire* de 1832, p. 349-352.

[12] *Arch. hist.*, t. III (1re série), p. 339-344.

[13] *Arch. hist.*, t. IV (1re série), p. 61-64. — Cette notice a été rééditée en tête du *Baldéric*.

[14] *Arch. hist*, t. I (2e série), p. 147-150.

[15] *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambrai*, t V, p. 250-259. Il y a eu un tirage à part de cet article.

[16] *Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord*, dans les *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambrai*, t. XII, p. 411-472, et dans les *Arch. hist. du nord de la France*, t. II (1re série), p. 9-45. — Ce programme a été renouvelé et étendu par son auteur en 1836. Il a paru, ainsi remanié, en 1 volume in-12 de 140 pages. (Lille, Vanackere; Paris, Téchener.)

Nerviens [1]. Il assignait pour théâtre à ce combat décisif l'espace de terrain compris entre Bonavis et Vaucelles.

Une si prodigieuse fécondité, qui se traduisait par d'incessantes publications sur une infinité de sujets détachés, n'empêchait point M. le docteur Le Glay de donner suite à des travaux plus étendus. En 1831, parut son second livre : *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai* [2]. M. Le Glay était devenu conservateur de cet établissement en 1829.

La nouvelle édition qu'il donna, en 1834, du *Chronicon cameracense et atrebatense de Baldéric, avec un commentaire, trois index et un glossaire des noms barbares* [3], mit le sceau à la réputation de notre auteur.

M. Guizot, qui, dans une de ses circulaires ministérielles, avait déjà cité le *Catalogue des manuscrits de Cambrai* comme un modèle du genre, n'hésita plus, après l'émission du *Baldéric*, à confier à M. le docteur Le Glay la direction des importantes archives du Nord, qui, depuis la retraite des Godefroy, en 1792, étaient tombées dans un déplorable abandon.

Deux mois après son entrée en fonctions (1835), M. Le Glay publia une première *Notice sur les archives de la Chambre des comptes de Lille*, qui, souvent réimprimée et augmentée successivement d'études analogues sur les autres parties du dépôt, équivaut, dans son état actuel, à une description complète de ce riche établissement [4].

[1] *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambraï*, t. XII, p. 81-98.—Il y a eu un tirage à part de cet article.

[2] Cambrai, Hurez, vol. in-8°. — Il contient, dit Quérard, 1046 articles et 9 de *desiderata*, suivis d'additions et de corrections. L'article 9 des *desiderata* signale environ quatre-vingts lettres de Fénelon, encore *inédites*. Ce catalogue a été imprimé d'abord dans les *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambrai*, t. XII, mais sans la *table* et les *fac-simile*.

[3] Cambrai, Lesne-Daloin, vol. in-8°. — Cet ouvrage, dédié au baron de Reiffenberg, a été publié aux frais de la *Société d'Emulation de Cambrai*.

[4] Cette *Notice*, en date du 5 juin 1835, (M. Le Glay était entré en fonctions le 1er avril de la même année), a paru pour la première fois dans le t. XI des *Mémoires de la Société des Sciences de Lille*, p. 564-591. Elle a été réimprimée, avec des augmentations et des remaniements successifs : 1° dans l'*Annuaire de* 1839, p. 11-62, sous le titre de : *Notice sur les Archives du Nord;* 2° dans le t. II des *Documents historiques et inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des Archives ou des Bibliothèques des départements*, par M. Champollion-Figeac (p. 44-111), sous le titre d'*Histoire et description des Archives générales du département du Nord, à Lille;* 3° dans les t. V et VI du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, (p. 245-296; p. 30-57), sous le titre de : *Nouveau Mémoire sur les Archives départementales du Nord.* — Il y a eu des tirages à part de chacune de ces éditions. — La Notice précitée, complétée par des emprunts faits aux travaux de MM. Gachard et J. de Saint-Genois, a, en outre, fourni les éléments de l'*Introduction* qui figure en tête du 1er volume de l'*Inventaire sommaire des Archives du Nord antérieures à* 1790. — Lille, Danel, 1863, in-4°.

Les trois années suivantes furent marquées par l'apparition d'autant de brochures émanées de M. le docteur Le Glay : 1° *Mémoire sur les actes relatifs à l'Artois qui reposent aux archives du département du Nord* [1] ; 2° *Recherches sur les premiers actes publics rédigés en français* [2] ; 3° *Notice sur le royaume des Estimaux dans la châtellenie de Lille* [3].

M. le docteur Le Glay forma, vers le même temps, avec des pièces empruntées à son dépôt, un volume d'*Analectes historiques, documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature* [4].

La réputation du dépôt du Nord commençait à s'étendre, grâce à l'activité que déployait le nouveau conservateur. En 1839, la *Société de l'histoire de France* confia à M. Le Glay, devenu l'un de ses membres, la publication de la *Correspondance de l'Empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, sa fille* [5], correspondance que l'éminent archiviste avait extraite des *papiers d'État* dont il avait la garde.

Cette publication qui, à elle seule, eut suffi pour faire la gloire de son auteur, ne fut qu'un acheminement à une autre plus importante, dont l'État supporta les frais, et qui figure dans la *Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France*, sous le titre de *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle* [6].

L'*Introduction* qui la précède, écrite de la main du savant éditeur, n'est comparable, pour la fermeté du style et la netteté des vues, qu'à celle du même genre que M. Mignet a placée en tête des *Négociations relatives à la succession d'Espagne, sous Louis XIV*.

Une étude complétive de ces immenses travaux parut, en 1847, dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Lille* [7]. Elle est consacrée à *Mercurino Arborio di Gattinara, chef du Conseil privé des Pays-Bas, premier président du parlement de Bourgogne, chancelier de l'empereur Charles-Quint et cardinal*.

L'humble et patient annaliste du Cambrésis prenait rang ainsi parmi les historiens diplomatiques les plus accrédités.

Il n'en revenait qu'avec plus d'amour, dans ses moments de loisir, à des recherches d'un intérêt tout local. Son *Traité de l'arsin*

[1] *Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, t. IV, p. 19-31.

[2] *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille*, t. XII, p. 329-350.

[3] *Arch. hist. du nord de la France*, t. II (2e série), p. 76-84. — Cette Notice a été reproduite dans les *Analectes*.

[4] Cet ouvrage a été inséré, en 1838, dans le t. XIV des *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille*. — Il a eu une suite, en 1850, dans le t. XXX de la même collection, sous le titre de : *Nouveaux Analectes*.

[5] Paris, Renouard, 2 vol. in-8°.

[6] Paris, Imprimerie impériale, 2 vol. in-4°, 1845.

[7] T. XXVI, p. 183-260.

et de l'abattis de maisons dans le nord de la France; [1] — ses notes *sur la démolition juridique du château d'Écaillon;* [2] — son commentaire du *Discours de la rébellion de ceulx de la ville et du Chastel-en-Cambrésis;* [3] — son *Étude sur le baron de Vuorden;* [4] — ses *Lettres sur les plans et dessins du Flandria illustrata;* [5] — sur les *Mémoriaux de Saint-Aubert;* [6] sur la *Naissance de Philippe de Lalaing;* [7] sur la *Position géographique du Vicus Helena;* [8] — ses *Recherches sur le lieu appelé dans quelques anciens titres Villa Colonia in pago Cameracensi;* [9] sur l'*Origine du comté de Flandre;* [10] sur le *lieu du Cambrésis où a été détenu le roi de Navarre Charles-le-Mauvais;* [11] — ses *Notices sur Jacques Legroux;* [12] sur *Robert d'Esclaibes* [13] et sur l'*Église de Loos;* [14] — ses *Documents sur la mort de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne;* [15] — sa *Chronique de la maison d'Oisy;* [16] — ses trois *Mémoires sur les Archives communales;* [17] sur la *tenue des registres de l'État-civil antérieurement à 1792;* [18] et sur *quelques inscriptions historiques du département du Nord;* [19] — son volumineux ouvrage *sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières* de ce même département, [20], appartiennent, par la date de leur

1 *Bull. de la Comm. hist*, t. I, p. 248-279. — *Annuaire* de 1842, p. 35-58.

2 *Arch. hist.*, t. VI (2e série), p. 312-317. — *Bull. de la Comm. hist.*, t. III, p. 78-83.

3 *Arch. hist.*, t. II (3e série), p. 238-248.

4 *Bulletin de la Comm. hist.*, t. I, p. 87-89; t. IV, p. 96-103.

5 *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambrai*, t. XIV, p. 343-376.

6 *Bull. de la Comm. hist.*, t. I, p. 169-170. — La question des *Mémoriaux de Saint-Aubert* a été reprise, en 1851, par M. le docteur Le Glay, dans les *Mém. de la Soc d'Em. de Cambrai.* (T. XXII, 2e partie, p. 151-170).

7 *Bull. de la Comm. hist.*, t. III, p. 336-328. — *Mém. de la Soc. des Sciences de Douai*, t. XIII, p. 343-345.

8 *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille*, t. XVIII, p. 557-562.

9 *Bull. de la Comm. hist.*, t. II, p. 175-179. — 10 *Bull. de la Comm. hist.*, t. III, p 181-188.

11 *Bull. de la Comm. hist.*, t. III, p. 59-60. — 12 *Arch. hist.*, t. IV (2e série), p. 215-219. — 13 *Arch. hist.*, t. V (2e série), p. 9-41.

14 *Revue du Nord*, t. V (1re série), p. 81-89. — Cet article avait paru d'abord dans la *Gazette de Flandre et d'Artois.*

15 *Revue du Nord*, t. I (2e série, p. 106-112. — 16 *Revue du Nord* (3e série), p. 20-31; 84-92; 393-401. — 17 *Annuaire* de 1840, p. 11-47.

18 *Bull. de la Comm. hist.*, t. IV, p 112-124. — Cette Notice, de M. Le Glay, a été reproduite, comme *Introduction*, en tête du *Tableau récapitulatif des registres de l'Etat-Civil de toutes les communes du département du Nord*, dressé par A. Boussemart, chef de bureau aux archives départementales. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1854, broch. in-8°.

19 *Bull. de la Comm. hist.*, t. I, p. 37-64. — *Annuaire* de 1841, p. 39-61.

20 Ce travail remplit tout le t. XVII des *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille.* La *Notice sur les Bibliothèques publiques* figure, en outre, dans l'*Annuaire* de 1843, p. 11-76; — celle sur les *Principales Bibliothèques particulières*, dans l'*Annuaire* de 1844, p. 11-90.

publication, à la période où M. Le Glay aborda, avec tant de succès, l'histoire générale.

Le *Catalogue descriptif des manuscrits de la Bibliothèque de Lille*, (Lille, Vanackère, 1849, 1 vol. in-8°,) conçu sur le même plan que celui de Cambrai, ferme la série des travaux bibliographiques de l'illustre docteur [1].

Cette même année (1849), il mit au jour le *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, suivi d'un recueil de pièces pour servir à la topographie et à l'histoire de cette province* [2], et il réédita, dans des conditions qui assimilaient cette entreprise à une refonte intégrale, le *Cameracum christianum*, extrait de l'œuvre colossale des anciens bénédictins [3].

Dès lors, et entraîné (comme on l'a justement remarqué) par ses goûts pieux autant que par les nécessités du service intérieur, il ne s'occupa guère plus, dans ses communications avec le public, que de l'histoire des établissements monastiques dont il avait les titres entre les mains.

Son premier travail, dans ce nouveau genre, fut consacré aux *archives des maisons religieuses du Cambrésis* [4], province qui lui était demeurée chère entre toutes.

Il publia consécutivement des études semblables sur les fonds *des abbayes de Liessies et de Maroilles* [5], de *Cysoing* [6], de *Marchiennes* 7, de *Saint-Amand* [8], de *Vicogne* [9], des *chanoinesses de Bourbourg* [10], du *chapitre Saint-Pierre de Lille* [11], des *abbayes de Beaupré* [12] et de *Loos* [13], du *Monastère de Château-l'Abbaye* [14],

1 Ce catalogue, dit M. H. Pajot, (*Notice bibliographique sur les historiens de Lille*) contient 391 articles ; l'auteur y a joint un appendice, des pièces justificatives et une table.

2 Cet ouvrage forme la 2e partie du t. XIX des *Mém. de la Soc. d'Em. de Cambrai.*

3 *Cameracum christianum* ou Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai, d'après le *Gallia Christiana* et d'autres ouvrages, avec des additions considérables et une continuation jusqu'à nos jours, publiée sous les auspices de S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Cambrai, par M. Le Glay. Lille, L. Lefort, 1849, gr. in-8o. — En 1856, M. Le Glay a révisé, pour la même librairie, *les Vies des Saints*, d'Alban Butler et de Godescard.

4 *Bull. de la Comm. hist.*, t IV, p. 154-240. — 5 *Ibid*, p. 270-352.

6 *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille*, t. XXXIII, p. 492-528.

7 *Mém. de la Soc. des Sciences de Douai*, t. II (2e série), p. 127-194.

8 *Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes*, t. VI, p. 1-22.

9 Même recueil.

10 *Mém. de la Soc. dunkerquoise*, t. III, p. 343-358.

11 *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille*, t. III (2e série), p. 137-176.

12 *Mém. de la Soc. dunkerquoise*, t. V.

13 *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille.*

14 *Arch. hist.*, t. VI (3e série), p. 39-55.

du *chapitre de Saint-Amé de Douai* [1] et de l'*abbaye de Saint-Jean de Valenciennes* [2].

Entre temps, il produisit des opuscules intitulés : *L'abbaye de Saint-Amand sous la prélature du cardinal de Médicis* [3], *Fénelon et l'abbé de Liessies* [4]; *Louis de Blois et ses œuvres* [5]; *Lettres inédites de Fénelon* [6]; *Notice sur les conférences tenues à Lille, en 1716, à la suite du traité de Bade* [7]; *Mémoire sur le droit de Gave* [8]; *Documents pour servir à l'histoire du comté d'Ostrevant* [9]; *Notice sur la croisade projetée en 1453, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne* [10].

En 1856, cédant aux instances de la *Commission royale d'histoire de Belgique*, il se livra, sur les titres reposant aux archives départementales du Nord, à une révision des *Opera diplomatica* de Mirœus [11].

Enfin le vénérable vieillard versa les derniers trésors de son érudition, aussi profonde que variée, dans son *Spicilége d'histoire littéraire, documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France* [12].

Tant et de si prodigieux travaux semblent excéder les forces d'un homme. Que sera-ce si nous disons que M. Le Glay s'y est livré dans ses moments perdus, qu'esclave de ses fonctions obligatoires il ne leur a point dérobé un seul instant dans l'intérêt de ses études personnelles ? La continuation de l'*Inventaire chronologique et détaillé des chartes de la Chambre des comptes*, commencé par les Godefroy, et auquel il a ajouté six volumes [13]; l'analyse des *Cartulaires de*

1 *Mém. de la Soc. des Sciences de Douai.* t. IV (2e série), p. 113-129.

2 *Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes*, t. XIV, p. 343-363.

3 *Arch. hist.*, t. XIV (3e série), p. 53-60. — 4 *Arch. hist.*, t. V (3e série). p. 5-11. — 5 *Ibid.*, p. 196-208.

6 Cambrai, Simon, 1 br. in-8°.

7 *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille.*

8 *Arch. hist.*, t. III (3e série), p 333-344.

9 *Mém. de la Soc. des Sciences de Lille*, t. XXXI, p 531-549.

10 *Bull. de la Comm. royale d'Histoire de Belgique*, t. II (2e série), N° 3.

11 Bruxelles, Hayez, 1856, 1 vol. in-8°. M. Le Glay avait fourni antérieurement à la *Commission royale d'Histoire* l'indication des *pièces relatives à la province de Namur, qui se trouvent aux Archives du département du Nord.* Son travail a été complété, depuis, par M. Borgnet, archiviste de cette province.

12 *Mém. de la Soc des Sciences de Lille*, 2e série, t. II, p. 409-459; t. IV, p. 199-240; t. V, p. 83-171; t. VI, p. 81-131; t. VII, p. 140-185.

13 M. le docteur Le Glay avait nourri, dès l'époque de son entrée en fonctions, l'espoir d'imprimer cet inventaire. Il en publia un *Prospectus* que nous trouvons inséré dans le t. I (1re série) des *Archives historiques*, p. 435-437. La *Société des Sciences de Lille* a récemment assumé sur elle le fardeau de cette publication, à laquelle M. le docteur Le Glay a pu donner ses derniers soins. — Le premier demi-volume de l'*Inventaire sommaire des Archives du Nord*, édité par ordre du Gouvernement, n'est qu'un résumé de l'œuvre collective des Godefroy et des Le Glay.

Saint-Amand; des *Chartes de la Cathédrale de Cambrai antérieures à* 1300, et de celles de l'*Abbaye de Saint-Aubert*, *antérieures à* 1250, sont autant d'œuvres imposantes, qui resteront aux Archives du Nord comme un monument du passage de M. Le Glay [1].

Les fonds qu'il ne put explorer en détail et par lui-même, il les fit classer provisoirement et sous ses yeux, par ses auxiliaires. A lui revient l'honneur d'avoir organisé, sur ses bases actuelles, l'immense dépôt du Nord.

En 1844, il eut la joie de prendre possession du nouvel hôtel des Archives [2]. Pour perpétuer le souvenir de cet événement, il composa l'inscription lapidaire suivante qui décore le vestibule :

LUDOVICO-PHILIPPO PRIMO
FRANCORUM REGE
IMPERANTE FELICITER
PROVINCIAM FRANCIÆ BOREALEM
PRUDENTER ADMINISTRANTE
D. D. EDMUNDO VICE-COMITE DE St-AIGNAN
AD OMNIS ÆVI REPONENDA
DIPLOMATA CHARTAS ET CODICES
NON MODO QUORUM NOTISSIMÆ RATIONUM CAMERÆ INSULENSI
OLIM CUSTODIA DEMANDABATUR
VERUM ETIAM QUOTQUOT EX VETERUM CURIARUM
CAPITULORUM ABBATIARUM CONVENTUUM
SCRINIIS SERVATA FUERE
NEC NON OMNIA QUÆ AD RES PROVINCIÆ PUBLICAS
RECENTIORI TEMPORE PERTINENT DOCUMENTA
HAS ÆDES
NON INDIGNUM TANTIS THESAURIS ARCHIUM
LIBERALI STUDIO SUMPTUQUE MUNIFICO
CONSILIUM GENERALE
CONSTRUI COAPTARI ADORNARI
PROCURAVIT
OPERAM DANTE D. VICT. LEPLUS SOLERTI ARCHITECTO
APERUIT AUTEM ET INAUGURAVIT
PLAUDENTE CORAM POPULO
DICTUS D. VICE-COMES DE St-AIGNAN PRÆFECTUS
ANNO MDCCCXLIV
DIE VERO AUGUSTI VICESIMA SEXTA

M. Le Glay ne comptait pas seulement, auprès des connaisseurs, comme historien profond et comme naturaliste distingué. Il appartenait à une génération littéraire qui va en s'éteignant. Latiniste consommé, (ainsi que le prouvent l'inscription ci-dessus rapportée et la belle dédicace du *Cameracum*), poète dans sa langue, (comme en font foi les strophes du *Captif*), prosateur de la meilleure école, il laissait le public en suspens sur ce qu'il fallait le plus admirer de l'étendue de son savoir ou de l'atticisme de son langage.

[1] M. le docteur Le Glay fut, en outre, l'un des plus infatigables correspondants du Ministère de l'Instruction publique. Si la *Collection des documents pour servir à l'histoire du Tiers État* est un jour continuée, on verra quel concours M. Le Glay a prêté à M. Augustin Thierry, d'illustre mémoire, en ce qui concerne l'histoire municipale de l'extrême Nord.

[2] Les discours prononcés dans cette circonstance par M. de Contencin, secrétaire-général, et par M. Le Glay, archiviste, ont été réunis dans une brochure intiulée : *Inauguration du nouvel Hôtel des Archives.* (Lille, Vanackere, 1845, in-8°.)

L'un des délassements, auxquels il se complaisait dans sa vieillesse, était de venir animer du feu de sa parole les soirées de l'*Association lilloise*. Il avait accepté la présidence de cette œuvre en 1836. Nous avons sous les yeux son *discours d'installation* [1] et plusieurs autres de ceux qu'il prononça dans la suite, parmi lesquels nous en remarquons un consacré au développement de ses touchantes idées sur la *Famille* et la *Patrie*.

M. Le Glay ne refusait le concours de son éloquence à aucune des institutions auxquelles il appartenait. Il eut à deux reprises différentes, les honneurs de la *séance publique* de la *Société des Sciences de Lille* [2]. Il prit plusieurs fois la parole sur la tombe de ceux de ses collègues que la mort venait de frapper. [3] Enfin, de 1839 à 1854, il inséra, dans la partie nécrologique de l'*Annuaire*, des notices sur quelques notabilités départementales, telles que Martin du Nord [4], le baron Méchin [5], M. Bottin, secrétaire-général de la Préfecture [6], M. Lafuite, bibliothécaire de la ville de Lille [7], etc.

M. le docteur Le Glay avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 1er mai 1838, chevalier de l'Ordre de Léopold, le 30 juillet 1841, et chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, le 5 octobre 1854. *L'Académie des inscriptions et belles-lettres* lui avait conféré, le 12 avril 1839, le titre, si recherché, de *membre correspondant de l'Institut*.

Voici, avec la date de sa réception dans chacune d'elles, la liste des Sociétés savantes dont M. Le Glay faisait partie: Société médicale de Douai (25 juin 1813); société d'émulation de Cambrai (même année); société académique d'Arras (1er décembre 1820); société de littérature de Bruxelles (24 octobre 1821); société de médecine pratique de Paris (7 août 1823); société de médecine de Metz (4 mars 1823); société des Antiquaires de France (9 octobre 1824); société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai (10 avril 1824); académie royale de médecine (22 avril 1825); société des sciences et arts de Saint-Quentin (5 avril 1826); société des Antiquaires de Normandie (1er décembre 1826); société académique de Valenciennes (4 août 1831); société d'agriculture, sciences et arts de Troyes (15 juillet 1831); société des Antiquaires de la Morinie (1er août 1833); académie royale de Belgique (5 avril 1834); société

1 *Revue du Nord*, t. V (1re série), p. 322-330.

2 28 juillet 1837; 27 juillet 1845.

3 M. le docteur Delbarre, à Cambrai (1824); MM. J.-B. Lestiboudois et Pierre Legrand, à Lille (1853-1859). — M. Le Glay avait rendu compte dans la *Revue du Nord* (3e série, t. I, 1854), du *Dictionnaire du patois de Lille* de M. Legrand.

4 *Annuaire* de 1848, p. 450-476. — 5 *Annuaire* de 1850, p. 450-460.

6 *Annuaire* de 1854, p. 445-446. — 7 *Annuaire* de 1843, p. 421-425.

provinciale des sciences du Hainaut (4 décembre 1834) ; société de l'histoire de France (1834); académie royale de Rouen (15 janvier 1836) ; société des Antiquaires de Picardie (8 juin 1836) ; comité historique de la langue et de la littérature françaises (23 juin 1838); société d'émulation de la Flandre-Occidentale (22 mars 1839); société de la littérature Néerlandaise (10 août 1839); académie royale de Turin (25 juin 1840); Institut historique de France (30 novembre 1842); académie d'archéologie de Belgique (14 janvier 1843) ; académie de Besançon (24 août 1844); société académique d'antiquités de Berlin (7 septembre 1844); société d'agriculture, sciences et arts de Bayeux (30 juillet 1845) ; société historique et littéraire de Tournai (10 juin 1848) ; société Dunkerquoise (28 septembre 1851); société archéologique d'Avesnes (1er septembre 1851); académie Belge d'histoire et de philologie, à Anvers (28 octobre 1852); comité flamand de France (10 décembre 1853); académie Espagnole d'archéologie (20 février 1856) ; société royale, grand-ducale, historique de Luxembourg (25 février 1857).

Parvenu à une vieillesse avancée, environné de l'estime et du respect universel, M. le docteur Le Glay rendit l'âme, à la suite d'une cruelle maladie, le 14 mars 1863. M. Edmond De Coussemaker, comme vice-président de la Commission historique du Nord, prononça, sur la dépouille mortelle de l'honorable défunt, (au moment où on allait la diriger sur Arleux), le discours suivant :

Messieurs,

La Commission historique du département du Nord, dont je suis en ce moment l'organe, vient déplorer la perte qu'elle a faite, et rendre un dernier hommage au savant éminent qui naguères dirigeait ses travaux.

M. Le Glay, qui appartient à la Commission historique depuis sa fondation, en a été non-seulement l'un des membres les plus actifs, mais aussi celui qui, par son initiative et sa vaste érudition, a su lui donner l'impulsion la plus propre à atteindre le but de son institution.

Qui, en effet, mieux que lui, pouvait guider ses collègues dans leurs recherches et leurs études ? qui mieux que lui connaissait les antiquités et les diverses organisations de nos anciennes provinces du Nord ?

Lorsqu'il présidait nos séances, on ne sait ce qu'il fallait admirer le plus, ou son profond savoir ou son excessive modestie. Quand il s'agissait de ses propres œuvres, il doutait toujours de leur suffisance. En est-il pourtant beaucoup qui réunissent au même degré que les siennes la solidité du fonds à la beauté de la forme ? Sur les sujets les plus arides, il savait répandre un parfum littéraire qui attache le lecteur.

L'aménité de son caractère, ses vastes connaissances, le charme de sa conversation, répandaient dans nos discussions un intérêt dont le souvenir ne s'effacera pas parmi nous.

Le caractère distinctif de M. Le Glay était l'amour du vrai et du beau sous toutes ses formes. Les sciences et les arts, l'histoire et la littérature avaient ses sympathies. Mais la diplomatique était pour lui la science historique par excellence, parce qu'elle satisfait mieux la conscience, en fixant la chronologie des événements et en contrôlant le témoignage des annalistes. Aussi l'étude des archives était-elle son étude de prédilection.

Nous n'essayerons pas, en présence de cette tombe, de retracer, même sommairement, les titres scientifiques d'un homme qui a été notre maître à tous, et qui a exercé sur les études historiques dans nos contrées une influence dont rien ne saurait donner une juste et suffisante idée.

Ses travaux, tous marqués au coin de la plus saine érudition, sont mis depuis longtemps au rang de ceux qui jouissent de la plus haute estime dans le monde savant de la France et de l'étranger : l'Institut, en le nommant son correspondant, n'a fait que sanctionner cette appréciation.

Après avoir enrichi tour à tour les documents inédits de l'histoire de France et les publications de nos Académies, de mémoires, tous plus substantiels les uns que les autres, les mœurs pieuses de notre vénérable bénédictin semblent l'avoir porté de préférence, dans ces dernières années, vers l'histoire ecclésiastique de nos provinces. Les établissements monastiques, qui sont une des gloires de leur passé, avaient attiré son attention particulière. Chacune de ces institutions avait trouvé en lui son véritable et digne historien.

Comment ne pas admirer tant et de si beaux travaux ? comment ne pas admirer surtout cette infatigable activité qui embrassait à la fois les plus hautes généralités et les détails les plus circonstanciés ?

C'est au milieu de ces nobles labeurs, que la mort est venue le surprendre et l'enlever à l'estime, à la considération et à l'amour de tous.

Le deuil qui se manifeste ici d'une manière si profonde sera vivement partagé par toutes les Sociétés académiques du nord de la France, dont M. Le Glay était un des membres les plus zélés et les plus dévoués. Aussi, sommes-nous certain de répondre à leurs vœux, en nous faisant l'interprète de leurs douloureux et sympathiques regrets,

Qu'il nous soit permis aussi, à nous que sa bienveillance encourageait dans nos travaux, à nous qui nous trouvions heureux et fier de nous dire son confrère et ami, de déposer un témoignage particulier de regret sur sa tombe.

Si quelque chose peut ôter à la mort son amertume, quand approche l'heure de quitter ce que l'on a de cher ici-bas, c'est la conscience d'avoir bien rempli sa vie. M. Le Glay a dû avoir cette consolation.

Quand on quitte ainsi cette terre, Messieurs, on y laisse de longs et profonds regrets; puissent-ils être adoucis par la pensée qu'il est peu d'hommes dont la carrière ait été aussi belle, aussi complète.

En déposant ici sa dépouille mortelle, nous n'y déposerons pas le souvenir qui nous rattache à lui; ce souvenir, il ne s'éteindra pas parmi nous; il s'y perpétuera au contraire, comme se perpétuera dans l'autre vie l'esprit qui animait ces dépouilles et dont notre regretté confrère a fait un si noble usage.

M. Chon, en sa qualité de président de la Société des Sciences de Lille, prit également la parole dans cette douloureuse circonstance. Il a, depuis, résumé ses impressions, dans le discours qu'il a prononcé à la séance solennelle de la même Société, le 27 décembre 1863 :

Il est un nom, a-t-il dit, qui ne s'effacera jamais de l'histoire parce qu'il reste attaché à des œuvres qui ne mourront point, c'est le nom du docteur Le Glay. Permettez, Messieurs, à celui dont cet homme, aussi bienveillant qu'illustre, avait daigné se faire un ami, de répéter, en rappelant sa perte, que parmi les deuils qui rendront cette année l'une des plus néfastes de nos annales, il n'en est pas qui ait plus douloureusement affligé nos cœurs. Parler ou plutôt pleurer sur son cercueil fut presque mon début présidentiel.

Ah ! je n'avais pas besoin de solliciter inutilement l'éloquence des mots, il me suffisait d'être un écho fidèle des sentiments de la Société, je dirai mieux, du pays tout entier, car cette mort était un malheur public.

Croyez-vous nécessaire que j'énumère encore ici les titres scientifiques du docteur Le Glay? Qui les ignore? Ils ont une notoriété qui les garde. D'ailleurs, un de nos confrères, qui fut un de ses studieux disciples [1], a voulu, par un soin pieux, les reprendre un à un comme pour en construire un digne monument à sa mémoire. Mais ce qu'il ne lui sera pas possible de ranimer, c'est cette aménité de caractère, cette bonté vraie qui, tenant par les racines aux profondeurs du l'âme, s'épanouissaient sur sa figure dans la plus expressive affabilité. Chrétien solide et convaincu, le docteur Le Glay ne faisait à personne de sa foi une chose qui pût blesser la conviction d'autrui, il l'affirmait hautement sans l'imposer, et pourtant elle respirait dans tous ses travaux, elle échauffait cette science si sûre qu'embellissait une imagination toujours jeune. C'est en elle, sans doute, que se trouvaient le secret et la source de ces nobles qualités par où il nous était si cher.

Messieurs, en reportant nos pensées vers ce confrère vénéré, il nous apparaît tout particulièrement comme un symbole traditionnel d'union et de cordialité, il avait rencontré dans la Société des Sciences de Lille ce milieu de concorde qui convenait à ses sentiments délicats; il y était bien, il y vivait à l'aise dans une atmosphère de paix, et si quelqu'amerture a troublé le calme des dernières heures d'une existence qui n'avait rien à redouter de l'avenir pour avoir été pure dans le passé, j'oserais affirmer que l'idée de quitter à jamais nos amicales réunions, sont il avait depuis si longtemps l'habitude, ne fut pas un de ses moindres regrets.

Heureuse la société où de tels hommes ont retrouvé les joies inaltérables de l'étude et les charmes d'une fraternité de bon aloi ! L'harmonie des esprits et des cœurs, voilà le dépôt précieux qu'ils nous ont légué, que nous conservons intact, qui résiste à toutes les fluctuations des opinions humaines, à toutes les agitations du monde, et que nous lèguerons nous-mêmes à nos successeurs comme un héritage de famille !

BRA.

La ville de Douai a perdu, en 1863, l'un de ses plus remarquables enfants. M. Théophile Bra, statuaire, est décédé dans cette ville le 2 mai de ladite année. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire, à titre de notice nécrologique, le discours ci-après, prononcé sur la tombe de cet éminent artiste, par M. Asselin, adjoint au Maire :

« Messieurs,

« Auprès de cette tombe qui va bientôt se refermer à jamais sur les restes mortels d'un grand artiste, au milieu de ces chants sacrés qui pleurent sur la mémoire d'un homme dont la religion a consolé les derniers moments, en présence de cette foule nombreuse qui est venue, sympathique et recueillie, rendre un dernier hommage à l'un des plus glorieux enfants de la ville de Douai, l'administration municipale doit faire entendre sa voix. Elle le doit au souvenir

[1] M. Deligne, dans son *Examen des travaux bibliographiques de M. Le Glay*.

de l'auteur d'Ulysse et des statues de saint Pierre et de saint Paul, elle le doit à la cité qui, tout entière, s'est émue en apprenant la mort de son statuaire ; elle le doit au culte traditionnel que notre ville a toujours professé pour les grandes mémoires, les lettres et les arts ; aussi, lorsque le chef de la municipalité, qui a quitté pour quelques heures les derniers travaux du Corps législatif, afin de venir s'associer à notre deuil, nous eut prié de prononcer sur cette tombe une allocution qu'il avait le regret, n'ayant pas sous la main les documents nécessaires, de ne pouvoir préparer lui-même, nous avons accepté cette tâche sans hésitation ; et c'est avec une émotion sincère, avec une profonde douleur que nous venons donner un dernier souvenir et l'adieu suprême à Théophile-François-Marcel Bra, statuaire, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

» Né à Douai, le 23 juin 1797, Bra appartenait à l'une de ces familles d'artistes dans lesquelles le talent semble héréditaire ; son père était un sculpteur de mérite qui a travaillé à l'ornementation du Louvre et de Fontainebleau.

» Durant ses premières années, le jeune Théophile se fit remarquer par une nature exubérante qui a toujours formé le fond de son caractère ; vers 1810, il entra, à Paris, dans l'atelier de Bridan fils, qu'il quitta plus tard pour celui de Stout, et, en 1813, à l'âge de seize ans, il obtint une première médaille. Dès lors, l'on voit naître et grandir le statuaire ; patient, lorsqu'il s'agit de son art, il veut connaître à fond les grands poètes et les historiens de l'antiquité. Après une journée passée le crayon ou l'ébauchoir à la main, il consacre ses soirées et ses nuits à lire et à relire les classiques d'Athènes et de Rome ; c'est là, et dans l'étude de la Bible et de l'Évangile, à laquelle il s'adonna plus tard, qu'il puisa ces connaissances étendues et cette hauteur de conception qui caractérisent ses œuvres.

» En 1818, il remporte le second grand prix et obtient à l'Académie le prix d'expression ; à dater de cette époque, son génie, ses longues et profondes études et son énergie de volonté suffisent à tout ; seul et sans ressources, il ne prend conseil que de son désir et de son courage et se crée un atelier.

» Deux ans plus tard, il avait achevé son Aristomède et son Jean de Bologne, marbres admirables dont l'un synthétisait les luttes et les douleurs de la Messénie, souvenir des malheurs de la France, et l'autre était un monument élevé à la mémoire d'un grand artiste douaisien, souvenir de la cité natale. Aussi, en 1822, quand Louis XVIII eut enrichi notre musée de ces deux œuvres importantes, la ville de Douai accueillit avec enthousiasme et honora par le don d'une médaille d'or, le statuaire qui, dès l'âge de vingt-cinq ans, prenait rang parmi les premiers sculpteurs de notre siècle.

» Bientôt après, Bra proteste contre le romantisme naissant en exécutant, pour Saint-Louis-en l'Ile ce saint Pierre et ce saint Paul qui offrent le calme, la majesté et la pureté de l'art antique avec la profondeur du sentiment chrétien. Et, pendant plus de vingt ans, sa main infatigable ne cesse de produire des œuvres remarquables: c'est le *Christ en croix* pour Valenciennes, la *Vierge aux Anges* pour Saint-Pierre de Douai; *Sainte-Amélie* et l'*Ange gardien* pour la Madeleine; le Gouvernement lui demande pour les monuments de la capitale: *Soinville*, *Broussais*, le *maréchal Soult*, le *duc de Berry;* pour les villes du Nord, il représente, en bronze ou en pierre, le *maréchal Mortier*, la *Justice*, la *Statue allégorique* de la ville de Lille; la *Charité*, sur le fronton de l'hôpital-général de Douai; après le roi *Charles X*, qui avait voulu avoir son buste exécuté par Bra, il immortalise les traits de *Benjamin Constant*, de *Casimir Périer*, de *Foy*, de *M. Guizot*, et de tant d'autres illustrations.

» Aussi, le gouvernement de Juillet, comme celui de la Restauration, l'avait comblé d'honneurs; l'Institut était prêt à lui ouvrir ses portes; conservant toute sa vigueur malgré tant de travaux, il semblait destiné à monter plus haut encore, et sa ville natale, à qui il avait légué sa collection de modèles d'estampes et d'ouvrages sur l'art, lui offrit en mars 1852, une fête brillante qui pouvait rivaliser avec la réception enthousiaste qu'elle lui avait faite vingt-cinq ans auparavant. Mais hélas! cette fougue impétueuse qui faisait sa force devait faire aussi son malheur; les entraînements de la vie d'artiste à Paris, auxquels il ne sut pas assez résister, et aussi, ne l'oublions pas, la pensée qui l'obsédait d'écrire un livre dans lequel il exposerait les principes d'un art plus élevé et plus chrétien, firent délaisser peu à peu, par notre grand statuaire, les marbres à demi ébauchés qui gisaient dans son atelier; l'oubli et la solitude se firent autour de lui; il fallut que sa ville natale lui assurât dans sa retraite une existence indépendante, et l'on répéta qu'il avait survécu à sa gloire et à son talent.

» C'était là, Messieurs, une erreur, une double erreur! Non, sa gloire n'était pas morte; puisqu'aujourd'hui son souvenir a suffi pour nous réunir autour de sa tombe! Non, l'artiste n'était pas mort en lui; et j'en appelle à ceux qui l'ont vu, qui l'ont entendu dans les derniers jours de sa vie. Avec une volonté énergique et une noble simplicité, dignes à la fois d'un chrétien et d'un homme des temps antiques, il avait voulu recevoir dans une chambre du service privé de l'Hôtel-Dieu, les soins délicats et discrets des filles de la charité; Bra les a remerciées lui-même, en domptant pour elles, pour elles seules, cette impétuosité de caractère que l'âge et la maladie n'avaient pu éteindre en lui, en recevant leurs soins avec un sourire d'actions de grâce et une expression de bon-

heur qui illuminaient son œil intelligent, sa noble et fière physionomie.

» Ah! qu'il y avait de beauté dans la tête de ce malade, lorsqu'en écoutant ceux qui lui parlaient d'art, il retrouvait des forces et de la voix pour s'élever jusqu'aux pensées les plus larges et les plus délicates. Qu'il était grand, qu'il était Douaisien, quand il répétait deux heures avant sa mort : je suis heureux de pouvoir dire en mourant que mon dernier coup de ciseau a été pour la statue de *la Charité* sur le fronton de l'hospice de Douai !

» Il était plus grand encore lorsque, s'épurant par la souffrance et fortifié par les secours de l'Eglise, son esprit semblait aspirer à briser ses chaînes et qu'il s'écriait : Quand, délivré de ce corps, pourrai-je me réunir à mon Dieu !

» Théophile Bra, nous l'espérons, ce vœu est accompli. Adieu donc, adieu au nom de tes deux fils ici présents, de tes parents, de tes concitoyens qui, tous, magistrats, hommes d'étude ou d'épée, simples artisans, sont venus ici te rendre un dernier hommage : adieu au nom des artistes qui t'admiraient et de tous ceux à qui tes œuvres ont fait comprendre le beau; oui, adieu, la terre va recouvrir ta dépouille mortelle, mais d'un monde meilleur ton âme nous écoute, mais la cité natale ne t'oubliera pas et jusque dans les âges les plus lointains, nos descendants répèteront le nom de l'auteur de l'*Aristodème* ou du *Christ en croix*, celui qu'on a appelé avec tant de raison le Jean de Bologne du XIXe siècle.

Changements survenus pendant l'impression de l'Annuaire.

GRANDE-AUMÔNERIE. — Mgr. Darboy, archevêque de Paris, *grand aumônier*. (Voir page 5.)

SERVICE DE LA CHAMBRE. — M. le vicomte Aguado, *chambellan de l'Empereur*, à ajouter à la nomenclature des chambellans. (Voir page 6.)

MAISON MILITAIRE DE L'EMPEREUR. — *Aide-de-camp*, M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, à ajouter à la liste. (Voir page 7.)

SÉNAT. — Placer à la suite des *Sénateurs de droit*, Son Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Son Exc. l'amiral Rigault de Genouilly. (Voir page 10.)

Ajouter à la liste alphabétique, M. le général de division Camou. (Voir page 11.)

Retrancher des *Sénateurs de droit*, Son Exc. l'amiral Hamelin, décédé. (Voir page 10.)

CORPS LÉGISLATIF. — *Députés élus*. — Vosges, M. Hallez-Claparède. (Voir page 19.);

Bas-Rhin, M. Buffet. (Voir page 18.);

A retrancher, Gard, M. Bravay. (Voir page 17.)

GRAND-CHANCELIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR. — M. le général de division comte de Flahaut, sénateur, en remplacement de l'amiral Hamelin, décédé. (Voir page 33.)

MAIRIES. — M. Asselin, maire de Douai, démissionnaire pour cause de santé. (Voir pages 75 et 79.)

COMMISSAIRES DE POLICE. — M. Petit, nommé à Anzin, pour remplacer M. Bellaud. (Voir page 93.);

M. Descorps, nommé à Lille, en remplacement de M. Rémond. (Voir page 92.)

INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — M. Choquet, à Cambrai, en remplacement de M. Nozot. (Voir page 120.)

Cultes. — M. Lecardez, doyen à Lecelles, en remplacement de M. Lahaye. (Voir pages 83 et 129.)

M. Pouillaude, doyen à Bernin, en remplacement de M. Lecardez. (Voir pages 79 et 129.)

Juge-de-paix. — M. Boutet, à Lannoy, à effacer. Ce magistrat a été nommé à Béthune. (Voir page 145.)

Organisation militaire. — Son Exc. M. le maréchal Forey, sénateur, nommé commandant supérieur du 2e corps d'armée à Lille. (Intercalation à faire à la page 158.)

Artillerie. — M. le général Arnous, en remplacement de M. le général Lefrançois. (Voir page 159.)

Percepteurs. — M. Chardot, à Mons-en-Pévèle, en remplacement de M. Dumesnil. (Voir page 169.)

M. Bévenot, à Avesnes, en remplacement de M. Béhague. (Voir page 172.)

M. Mallet de Chauny, à Beauvois, en remplacement de M. Bévenot. (Voir page 170.)

M. Béhague, à Abancourt, en remplacement de M. Chardot. (Voir page 70.)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page 214
Académie de Douai 109
Administration académique. 109
Administrations communales .. 71 et 374
Administration départementale 36 et 282
Administration diocésaine 125
Administrations des bureaux de bienfaisance 93
Administration des forêts 192
Administrations des hospices (personnel) 93
Administrations générales des revenus publics 33
Administrations financières 166
Administration militaire. Intendance 161
Administration municipale.. .71 et 374
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département 236
Agents sanitaires. 66
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires 55
Agriculture ....223 et 401
Aliénés..... 98 et 361
Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1862..... 282
Anciens préfets du département.... 36
Appareils à vapeur.. 359
Architecte du département 56
Archives communales 45
Archives du département 44
Art vétérinaire..... 230
Artillerie 159
Asiles publics d'aliénés.....98 et 361
Assistance judiciaire..... 155
Association lilloise 204
Associations syndicales.— Desséchements..... 51
Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai ... 109
Aumoniers des prisons..... 69
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1re instance.)
Avocats à la cour impériale..... 138
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1re instance.)
Avoués près la cour impériale..... 138
Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque 234
Bibliothèques publiques.. . 207 à 210
Bourses de commerce 235
Bureau de conditionnement à Roubaix..... 232
Bureau de pesage à Roubaix..... 232
Budget départemental de 1864.... 301
Bureaux de bienfaisance (personnel. 93
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 379
Bureaux de la préfecture (personnel) 41
Cadastre..... 178
Caisses d'épargne..... 99 et 381
Caisse de retraites pour la vieillesse.....102 et 317
Canaux et rivières.250, 346, 348 et 349
Chambres consultatives d'agriculture 223
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... 231
Chambres de commerce..... .. 230
Chanoines..... 126
Chemins de fer..... 50, 224 et 337
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littora 50, 324 et 337
Chemins de fer (personnel)..... 50
Chemins d'intérêt commun..... 328
Chemins vicinaux..... 65, 326 et 335
Citadelle de Lille..... 159
Colléges communaux . 112 à 116 et 386
Colonie agricole de Guermanez.... 70
Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge et Valenciennes. 227 et 228
Comités consultatifs..... 99
Comité flamand de France..... 206
Comités de vaccine 66

Commerce. — Industrie 230, 420 et 422
Comestibles divers 411
Commissaires de police 92
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de première instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 51
Commissions cantonales d'hygiène publique 64
Commissions cantonales de statistique 236
Commission départementale des bâtiments civils 56
Commissions des prisons 68
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures 232
Commission historique du département du Nord 197
Commission sanitaire de Dunkerque 66
Communautés religieuses 130
Composition du conseil d'État 20
Comptabilité communale 91
Comptoirs d'escompte 235
Concours régional et international agricole et hippique 414
Conditions des soies et laines à Roubaix 232
Congrégations et communautés religieuses de femmes 130
Conseil académique 109
Conseils de guerre 161
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures 45
Conseil départemental d'instruction publique 116
Conseil de préfecture 38
Conseils des prud'hommes ... 157 et 422
Conseil d'État 19
Conseils d'hygiène publique et de salubrité 63
Conseil général. Analyse alphabétique des votes. Session de 1863 282
Conseil général du département 39
Conseil général. — Renouvellement des membres 41
Conseils munic. des villes du département 71
Consommations diverses (tableau des) ..... 410 à 414
Contributions directes .. 177, 393 et 399
Contributions indir 181, 184, 189 et 397
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel) 48
Corps législatif 15
Correspondance télégraphique privée (tarifs) ..... 57 à 62
Cour impériale de Douai 127
Cours des chauffeurs 119
Cours d'eau non navigables 55
Culte catholique 123
Culte hébraïque 137
Culte protestant 137
Décanats 127
Décès en 1862 312
Délégués cantonaux de l'instruction primaire 120
Denrées (prix des) ..... 410 à 414
Densité des voies de communication. 331
Département du Nord. — Aspect .. 248
——— Division du territoire. 255
——— État des divers sols ... 259
——— Météorologie 253
——— Superficie 257
——— Topographie 248
Desséchements ..... 51 et 351
Desséchements. Moëres .. ... 51 et 351
Diocèse de Cambrai 125
Directions d'artillerie 160
Direction de l'enregistrement et des domaines 176
Direction des contributions directes. 177
Directions des postes aux lettres ... 193
Directions du génie ..... 160 et 161
Division du diocèse 127
Division du territoire 255
Documents statistiques 248
Douanes. Direction de Lille. 178 et 395
— Dir. de Dunkerque. 182 et 395
— Dir. de Valenciennes. 186 et 395
Drainage. — Service départemental ..... 230, 352 et 405
Eaux et boues de Saint-Amand 67
Écoles académiques 215
Ecole d'artillerie de Douai 159
Écoles normale du département établie à Douai 120
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie 110
Ecoles spéciales communales 214
Ecole Impériale des arts industriels et des mines 118
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques 221
Ecuyers de l'Empereur 6
Empereur des Français 5
Empire français 5
Enfants assistés 378
Enregistrement et domaines. 176 et 394
Enseignement primaire ..... 119 et 386
Enseignement secondaire ... 111 et 386
Enseignement supérieur 110

Épidémies..... 63 et 361
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 420
Établissements et services de bienfaisance ..... 93, 377 à 384
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 117
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques..... 119
Etat-major des places du département..... 158
État des divers sols du département. 259
Évêchés de France et des Colonies. 35
Exportations et importations 424 et 423
Faculté des sciences de Lille..... 110
Faculté des lettres de Douai..... 110
Famille de l'Empereur..... 5
Foires et francs marchés..... 405
Fonderie de Douai..... 160
Forêts (administration des). 192 et 394
Fourrages et combustibles..... 412
Franchises postales..... 194
Francs marchés et foires..... 405
Garde nationale..... 92 et 364
Gendarmerie impériale..... 163
Génie..... 160
Gouvernement des Palais 6
Gouvernement général de l'Algérie.. 38
Grains et farineux..... 401 et 404
Grande Aumonerie de France..... 5
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... 38
Grandes routes..... 323
Haras..... 229
Hôpitaux et hospices..... 93 et 377
Hôpitaux militaires..... 162
Hospices et Hôpitaux ..... 93 et 377
Houilles (Mines de)..... 358
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour impériale .. 139
Hydrographie — École de Dunkerque 217
Impératrice des Français..... 5
Importations et Exportations 423 et 424
Impositions extraordres communales 374
Imprimeurs..... 219
Imprimeurs en taille-douce..... 219
Imprimeries et librairies..... 219
Imprimeurs-lithographes 219
Industrie.— Commerce. 280, 420 et 423
Industrie minérale..... 358
Inspections de la librairie étrangère. 221
Inspection départementale d'instruction publique..... 116
Inspection département. de salubrité 65
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 232
Institution de sourds-muets à Lille. 124
Institutions ecclésiastiques 117
Institutions laïques..... 119
Institut agricole de Guerrnanez. 70 et 372
Instruction primaire (Bureau de l'). 44
Instruction primaire, statistique... 386
Instruction publique ..... 109 et 386
Intendance militaire..... 161
Jardins botaniques..... 214
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... 221
Jury..... 222
Justices de paix Avesnes..... 149
——— Cambrai..... 147
——— Douai..... 152
——— Dunkerque..... 139
——— Hazebrouck..... 141
——— Lille..... 143
——— Valenciennes 154
Libraires..... 219
Lignes télégraphiques..... 57
Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 francs..... 91
Liste des imprimeurs et libraires. . 219
Lycée de Douai..... 111 et 379
Lycée de Lille..... 111 et 379
Maison centrale de détention de Loos..... 69, 371
Maison correctionnelle départementale..... 70, 371
Maisons d'arrêt du départem...68 et 372
Maison de justice de Douai... 68 et 373
Maison de S. M. l'Empereur... 5 à 8
Maison de S. M. l'Impératrice ... 8
Maison des Enfants de France. ... 9
Mairies ..... 71 à 91
Maîtres des cérémonies..... 7
Marais..... 252
Marais de la Haute-Deûle..... 52
Marais de l'Épaix et de Bruay .. 53
Marchés hebdomadaires..... 408
Mariages en 1862..... 311
Marine et colonies..... 165
Médecins des prisons 69
Membres de la famille de l'Empereur 5
Membres des conseils d'arrondissement..... 45
Membres du conseil général du Nord. 39
Membres du Corps législatif..... 15
Météorologie 253
Mines (personnel, statistique) 55 et 358
Mines de houille..... 353
Mines de fer 355

Minières..... 256
Ministères.....25 à 33
Moëres.....51 et 351
Monastère du Bon-Pasteur..... 70
Monts-de-piété.....99 et 380
Mouvement de la population en 1862 310
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 361
Musées..... 210 à 214
Naissances en 1862..... 310
Navigation à vapeur ..... 50 et 344
Navigation.....345, 348 et 349
Nécrologie..... 431
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 268
Observat. météorologiques de 1862. 254
Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 91
Octrois; produits..... 375
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.. 108
Organisation administrative du département du Nord..... 36
Organisation financière 166
Organisation judiciaire..... 137
Organisation militaire..... 158
Organisation municipale..... 71
Payeur du département 166
Perceptions (état des circonscriptions) et percepteurs..... 166
Perceptions (état de classem.t des). 399
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance..... 93
Personnel des chemins de fer..... 50
Personnel des employés des octrois. 91
Personnel des poids et mesures.... 197
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 48
Poids et mesures. — Personnel ... 197
Police de la pharmacie 65
Police sanitaire des ports..... 66
Ponts-et-chaussées..... 48 et 333
Population. Mouvement en 1862... 310
Ports maritimes..... 49, 337 et 341
Postes électriques..... 57
Postes. Personnel (*Voir* aussi le tableau des communes, p. 76) 193 et 397
Poudres et salpêtres..... 160
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 53
Prairies de Flines lez-Mortagne... 53
Préfecture..... 37
Préfectures (tableau des)..... 34
Prés Duhem..... 53
Princes français..... 5
Prisons..... 68 et 370
Prix des denrées..... 410 et 412
Prix du froment..... 410
Production des distilleries, brasseries et sucreries..... 421
Produits financiers du département.. 392
Raffinerie de salpètre 160
Recette générale des finances..... 166
Receveurs municipaux..... 91
Recrutement de l'armée.....365 à 370
Renouvellement des membres du Conseil général..... 41
Rivières.....250, 346, 348, 349
Routes départementales..... 323, 331
Routes impériales.....323, 331 et 333
Ruisseaux..... 252
Salles d'asile..... 388
Santé publique..... 360
Sapeurs-Pompiers..... 92 et 365
Sciences et arts..... 197
Secours publics..... 377
Secrétariat général de la Préfecture. 38
Séminaire diocésain..... 126
Sénat..... 9
Services de santé. — Epidémies. 63, 354
Service des contributions indirectes.....181, 184, 189, et 397
Service des douanes. 178, 182, 186, 395
Services des routes, des irrigations et des desséchements. 48, 323 et 351
Service des Ports..... 49
Service des sucres 189
Service des tabacs..... 191
Service spécial de la navigation... 49
Service spécial du canal de Roubaix et de la Deûle..... 49
Service de la voirie municipale, à Lille..... 50
Services publics et départem..... 48
Société archéologique d'Avesnes... 206
Société centrale de médecine du département, à Lille..... 201
Société charitable de Saint-François-Régis..... 109
Société d'Agriculture à Dunkerque. 224
Société d'Agriculture de Bourbourg 225
Société d'agriculture d'Avesnes.... 227
Société d'agriculture d'Hazebroucq.. 226
Société d'agriculture de Bailleul. . 227
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 203
Société de la Miséricorde... 109
Sociétés de charité maternelle.... 106
Société d'émulation de Cambrai .. 202
Société des Amis de l'industrie, à Douai..... 203
Société des Amis des arts, à Douai. 203
Sociétés de secours mutuels 103, 384, 385

Société d'horticulture du département du Nord 206
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts 205
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 200
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 199
Société médicale de Douai..... 203
Sociétés savantes..... 197
Solre et canal de Bourgogne... . 55
Sourds-muets (institution de). 124
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 45
Stations du chemin de fer—Produits 340
Statistique agricole. .....401 et 410
Statistique électorale..... 316
Statistique des travaux..... 333
Statistique des voies de communicat. 323
Subsistances militaires..... 163
Superficie du département..... 257
Syndicat de Berlaimont 54
Syndicat de Maubeuge..... 54
Tabacs..... 191
Tableau alphabétique des communes. 76
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 166
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 348
Tableau des préfectures et des évêchés de France 34
Tableau statistique des communes par canton..... 260
Taxe des lettres..... 195
Taxe municipale sur les chiens.... 377
Télégraphie. — Tarifs..... 57 à 62
Théâtres..... 214
Topographie du département..... 243
Tourbières..... 356
Traits de courage..... 426
Travail des enfants dans les manufactures..... 232 et 421
Travaux communaux..... 334
Travaux départementaux..... 333
Travaux des ponts-et-chaussées... 333
Travaux d'hospices..... 334
Trésorerie de la Couronne..... 7
Trésor public. 166
Tribunaux de commerce 156
Tribunaux de première instance:
——— Avesnes..... 149
——— Cambrai..... 147
——— Douai..... 152
——— Dunkerque..... 139
——— Hazebrouck..... 141
——— Lille..... 143
——— Valenciennes..... 153
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Usines à fer..... 356
Usines à plomb et argent..... 359
Vaccine.....66 et 360
Vaccine.— Comité central du départ. 66
Vallées 249
Vallée de la Basse-Deûle et de la Lys. 55
Vallée de la Basse-Sambre..... 54
Vallée de la Haute-Deûle..... 52
Vallée de la Haute-Sambre 53
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 53
Vallée de la Naville 54
Vallée de la Scarpe..... 52
Vallée de la Vergne..... 54
Vénerie Impériale..... 7
Vétérinaires 230
Wasteringues.....51 et 351
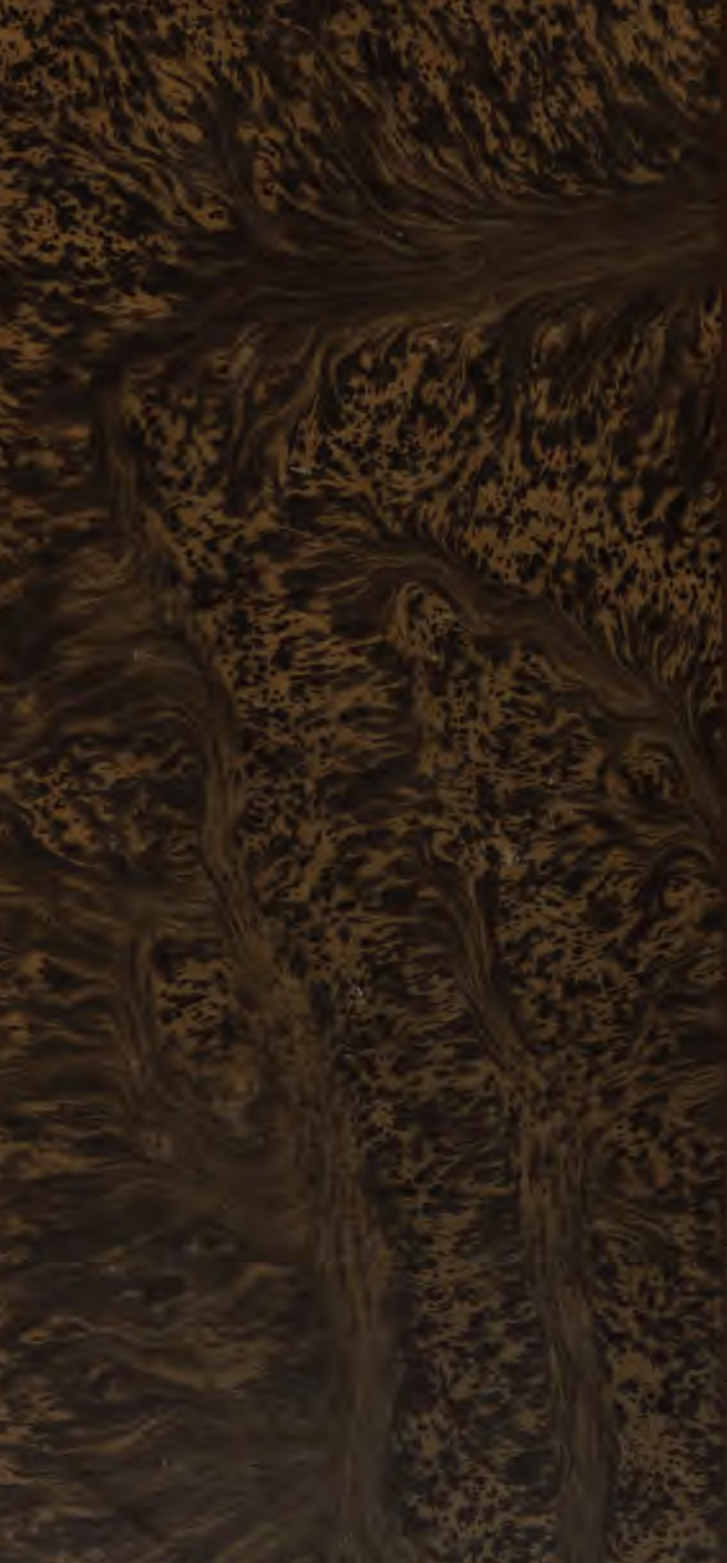
BIBLIOTHECA · BODLEIANA